

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XII.

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA.



SON EXCELLENCE LE TRÈS-HONORABLE SIR FREDERICK TEMPLE
COMTE DE DUFFERIN, C. P., C. G. C. M. G., C. C. B.,
GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, Etc.

ÉTANT LA CINQUIÈME SESSION

DU

TROISIÈME PARLEMENT,

1878.

VOLUME XII.

044422

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le septième jour du mois de juin courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois d'avril dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au septième jour du mois de juin courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le DIX-SEPTIÈME jour du mois de JUILLET prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce SIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarantième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



WM. B. RICHARDS,

Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le dix-septième jour du mois de juillet courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le sixième jour du mois juin dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-septième jour du mois de juillet courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, SAMEDI, le VINGT CINQUIÈME jour du mois de D'AOUT prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN l'HONORABLE WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, V^e comte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni; Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce TREIZIÈME jour de JUILLET, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-cinquième jour du mois d'août courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le treizième jour du mois de juillet dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-cinquième jour du mois d'Octobre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit; vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, JEUDI, le QUATRIÈME jour du mois de D'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'AOUT, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,
RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



WM. B. RICHARDS,
Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

Z. A. LASH, } ATTENDU que par et en vertu d'un acte passé en la
Député du Ministre } session du Parlement du Canada, tenue dans la tren-
de la Justice, Canada. } tième année de notre règne, et intitulé : " Acte concernant
l'union et le gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," il est entr'autres choses statué qu'un bill réservé pour la signification de notre bon plaisir n'aura aucune force ou effet à moins que et jusqu'à ce que, dans les deux ans à compter de sa présentation au Gouverneur Général pour notre sanction, le Gouverneur Général signifie par discours ou message à chacune des Chambres du Parlement ou par proclamation que ce bill a reçu notre sanction en Conseil ;

Et attendu que le vingt-huitième jour d'avril en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-dix-sept, le Très Honorable Sir Frederic Temple, comte de Dufferin, notre Gouverneur Général du Canada, a réservés certains bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, intitulés respectivement chapitre 86 " Acte pour faire droit à Mary Jane Bates," chapitre 88, " Acte pour faire droit à Walter Scott, chapitre 89, " Acte pour faire droit à Martha Jemima Hawkshaw Holiwell ; "

Et attendu que les dits bills ainsi réservés comme susdit nous ont été soumis en Conseil pour la signification de notre bon plaisir sur iceux, à notre Cour à Osborne House, Ile de Wight, le treizième jour d'août en l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept; et qu'il nous a plu là et alors, par et de l'avis de notre Conseil Privé, en conformité du dit acte, et dans l'exercice des pouvoirs à nous réservés comme susdit de donner notre sanction aux dits bills :

SACHEZ maintenant que par ces présentes que les dits bills intitulés respectivement chapitre 87 "Acte pour faire droit à Mary Jane Bates," chapitre 89 "Acte pour faire droit à Martha Jemima Hawkshaw Holiwell," ont reçu notre sanction en Conseil.

De tout ce que dessus nos féaux sujets et tous autres que les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable WILLIAM DUELL RICHARDS, député de notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grande-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce CINQUIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,
R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État.

CANADA.



WM. B. RICHARDS,
Député Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quatrième jour du mois d'octobre prochain, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-quatrième jour du mois d'août dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au dix-huitième jour du mois de septembre courant, auquel temps vous étiez tenu et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MERCREDI, le QUATORZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. C'EST A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI LOUS AVONS fait émettre nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable WILLIAM BUELL RICHARDS, député de notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vicé-Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce VINGT HUITIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quatorzième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de septembre dernier, nous avions jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au quatorzième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujet, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TEMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'OTTAWA, ce NEUVIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommes et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le neuvième jour du mois de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement du Canada au vingt-quatrième jour du mois de décembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était en joint d'être présents en notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, et par et de l'avis de notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous en notre Parlement du Canada, en notre Cité d'OTTAWA, MARDI, le QUINZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le Comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le Comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui :

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-UNIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-sept, et de notre règne la quarante-unième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



DUFFERIN.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos aimés et fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de notre dite Puissance, sommés et appelés à une assemblée du Parlement du Canada, qui devait se tenir et avoir lieu en notre Cité d'Ottawa, le quinzième jour de janvier courant, et à chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'assemblée de notre Parlement du Canada se trouve prorogée au quinzisième jour du mois de janvier courant; NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que vous ni aucun de vous, n'êtes tenus ou obligés de paraître en notre Cité d'Ottawa, le QUINZIÈME jour de JANVIER courant, et nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissiez personnellement et soyez en notre dite Cité d'Ottawa, JEUDI, le SEPTIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront par le Conseil Commun de notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable SIR FREDERIC TEMPLE, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté Down, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la Pairie d'Irlande, et Baronnet, Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de St. Patrice, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. George, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre CITÉ D'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour de JANVIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix-huit, et de Notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA.

Jeudi, 7 Février, 1878:

Jeudi, le septième jour du mois de février, en la quarante-unième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la cinquième session du troisième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, étaient:—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs:

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope.</i>	<i>Read.</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach.</i>	<i>Scott.</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Levin.</i>	<i>Seymour.</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson.</i>	<i>Simpson.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Miller.</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Northup.</i>	<i>Sutherland.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Paguet.</i>	<i>Trudel.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier.</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny.</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pozer.</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE:

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.†

Elle a été lue par le greffier comme suit :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 6 février, 1878.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous informer que Sir *W. Richard*, chevalier, en sa qualité de député-gouverneur, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du Parlement du *Canada*, jeudi, le sept du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,
E. G. P. LITTLETON,
Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable
Président du Sénat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Le dit rapport a été lu par le greffier et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE
EN CHANCELLERIE, CANADA,
OTTAWA, 2 février, 1878.

A *Robert LeMoine*, écuyer,
Greffier du Sénat,

Le présent fait foi, que Son Excellence le Gouverneur-Général, a appelé au Sénat, *Joseph Rosaire Thibaudeau*, de la cité de *Montréal*, écuyer, par Lettres Patentes sous le Grand Sceau, en date du quatrième jour de janvier dernier, pour le collège électoral de *Rigaud*, aux lieu et place de l'honorable *Charles Wilson*, décédé.

R. POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit ;

Alors, l'honorable *Joseph Rosaire Thibaudeau* a été introduit, entre les honorables messieurs *Scott* et *Pelletier*.

L'honorable *M. Thibaudeau*, a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Dufferin.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Joseph Rosaire Thibaudeau*, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

SACHEZ que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et

difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada*, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Rigaud*, de notre Province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit *Joseph Rosaire Thibaudeau*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir *Frédéric Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grande-Croix de notre Ordre Très Distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, et Chevalier Commandeur de notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce quatrième jour de janvier, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-huit, et de notre Règne la quarante-unième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

Alors l'honorable *M. Thibaudeau* a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Robert LeMoine*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat d'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Joseph Rosaire Thibaudeau*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Sir *William Buell Richards*, chevalier, juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, député-gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Sir *William Buell Richards*, député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit:

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Sir *William Buell Richards*, chevalier, député-gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui ont fait convoquer le présent parlement de la Puissance du

Canada avant qu'un orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, les motifs qui ont fait convoquer ce parlement seront déclarés.

Il a plu à Sir *William Buell Richards*, chevalier, député-gouverneur, de se retirer, et La Chambre des Communes s'est retirée,

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Vendredi, 8 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>		

PRIÈRE :

L'honorable Président a présenté à la Chambre une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 7 février 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour y ouvrir suivant les formes la session du Parlement fédéral, le vendredi huit du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

E. G. P. LITTLETON.
Secrétaire du Gouverneur-Général.

À l'honorable
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable SIR FREDERICK TEMPLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grande-Croix de l'Ordre Très Distingué de *St. Michel* et *St. Georges* et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable M. *Timothy Warren Anglin* a dit :

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes dont je suis le serviteur.

L'honorable Président de cette Chambre a alors dit :

M. L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle interprétera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actes.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, je suis heureux de pouvoir vous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert votre présence.

J'ai éprouvé un grand plaisir d'avoir eu l'occasion avant mon départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba* et une partie des territoires voisins ; cette visite a été accomplie pendant le cours de l'automne dernier.

J'ai maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de mon administration en *Canada*.

Je suis heureux de pouvoir dire que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de *Washington* a été effectué. Une sentence accordant \$5,500,000 comme compensation, au *Canada* et à *Terreneuve* pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par mon gouvernement, mais ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

L'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, a été couronnée de succès. J'ai confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les Colonies *Australiennes*, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Les dépenses ont légèrement excédé le crédit voté, mais je ne doute pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé. Des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du *Canada*, à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année; un nouveau crédit sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Son Altesse Royale, le Prince de *Galles*, en sa qualité de Président des Commissaires anglais, a assigné au *Canada*, une place des plus importantes, dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Dans le mois de juin dernier, un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St. Jean* et a détruit une grande partie de la ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Mon gouvernement a cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout. J'ai aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, et vous serez appelés à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Dans le cours de l'été dernier, mes commissaires ont fait avec les Sauvages *Pieds-Noirs, Blood et Piégans*, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6. Le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses. Tout le territoire à l'ouest du lac *Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses*, et depuis la frontière jusque près du 55e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière. Le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves. Il est à espérer que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auront pour effet leur établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

Les explorations du chemin de fer du *Pacifique* ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison. Une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser* a été faite, dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement. Il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre mon gouvernement en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis *Tête Jaune Cache* jusqu'à la mer. Un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant vous.

Je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance; et je me réjouis de constater que grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelqu'augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, je l'espère, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Mon attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant, d'auditer les comptes publics, et une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace sera soumise à votre considération.

La perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les *Territoires du Nord-Ouest*, et la province de *Manitoba*, doit certainement attirer chaque année, un plus grand nombre de colons, et comme la prospérité de la Puissance

dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Dans le but d'obtenir ce résultat, des mesures vous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction des chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du *Pacifique*.

Vous serez appelés à prendre en considération une mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement. L'expérience a démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant. Un bill vous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux. Un bill contenant les dispositions nécessaires vous sera soumis.

Différentes mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes seront aussi soumises à votre approbation.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Le budget de l'année financière prochaine vous sera bientôt présenté. Il a été préparé avec un ardent désir de pourvoir à toutes les branches du service public et à l'exécution de travaux publics urgents, dans les limites du revenu probable, sans augmenter le fardeau des taxes.

J'ai donné ordre que les comptes publics de la dernière année financière soient mis devant vous.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Scott a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Campbell,—de la banque des Marchands du Canada.

Par l'honorable M. Miller,—De Frederick W. Fishwick et autres, de la cité et du comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Rimouski* pour l'année 1876.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la Session No. 13.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du parlement.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

A L'HONORABLE SÉNAT DU CANADA ASSEMBLÉ EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Dans le cours de l'année dernière, on s'est efforcé de poursuivre le complètement de la section des lois dans ses branches diverses, surtout pour répondre aux besoins de la Cour Suprême, maintenant en pleines fonctions, et aussi en vue des études et des recherches des membres du Parlement. Des achats considérables d'ouvrages de jurisprudence française ont été faits depuis la dernière session ; il ne reste à présent que peu de chose à ajouter, comparativement, pour mettre cette importante section sur un pied satisfaisant.

Afin de faciliter la consultation des ouvrages de droit et de faire voir l'importance de cette précieuse collection, on en a dressé un catalogue classifié, avec index alphabétique par auteurs et par sujets. L'index est actuellement sous presse et pourra être distribué dans quelques jours.

Ce catalogue va être, aussitôt que possible, suivi d'un autre qui comprendra les ouvrages sur la science politique et sociale et sur l'économie politique. Ces ouvrages, avec la collection du droit comprennent les volumes le plus souvent consultés par ceux qui s'occupent de législation.

Des additions considérables ont encore été faites aux autres sections de la bibliothèque, surtout dans le département français. Pendant la dernière session, les membres canadiens-français exprimèrent du mécontentement à cause des grandes lacunes qui existaient dans cette partie de la bibliothèque. On s'est donc efforcé depuis de combler ces lacunes, et la somme employée l'année dernière à l'achat d'ouvrages français a dépassé le montant ordinaire des années précédentes, sans excéder toutefois, en totalité, la proportion d'un tiers de l'octroi parlementaire affecté pendant les deux dernières années aux acquisitions de livres. Cette proportion a été approuvée par le comité conjoint de la bibliothèque comme la part qu'il convient et qu'il est nécessaire de consacrer à l'achat de livres français.

Un catalogue supplémentaire des additions faites à la bibliothèque pendant l'année a été imprimé, mais il ne comprend pas les nombreux ouvrages de droit et de législation qui servent de matière au catalogue classifié dont j'ai plus haut mention.

Une liste des ouvrages déposés en vertu de l'acte relatif à la propriété littéraire ainsi qu'une liste des dons reçus pendant l'année accompagne, comme d'ordinaire, le présent rapport.

Parmi les dons qui ont été faits, quelques-uns méritent une mention spéciale :

(1.) Le tableau photographique original du bal costumé donné à l'hôtel du gouvernement en février 1876, tableau qui a été généreusement présenté à la bibliothèque par Son Excellence le Gouverneur-Général. C'est un beau souvenir d'un événement mémorable de la vie sociale en Canada, une page historique d'un intérêt durable, rappelant non-seulement les personnes qui ont pris part à la fête, mais encore les caractères qu'elles y représentaient.

En faisant ce don riche et brillant, Lord *Dufferin* a exprimé l'espoir qu'il soit pour le trésor des arts en Canada le précurseur de maints autres dons artistiques et un premier pas vers la création d'une galerie de portraits nationale. Votre bibliothécaire ose se faire ici l'écho de ce désir et solliciter pour ceux qui se consacrent à l'étude et

à la pratique des beaux arts en Canada, la libéralité judicieuse du Parlement, afin que la culture d'un goût artistique pur et éclairé se répande en Canada. Un léger octroi annuel consacré à l'achat de productions choisies de nos artistes nationaux serait un encouragement fort apprécié et aurait l'effet de stimuler le talent au milieu de nous.

(2.) Par les bons offices de *M. Édward Allen*, notre agent à *Londres*, la bibliothèque a la bonne fortune de posséder l'un des exemplaires d'une publication, à édition limitée, qui est une grande curiosité littéraire : c'est un exemplaire de la *Ste Bible*, imprimé, (les clichés ayant été exécutés d'avance) relié et transmis d'*Oxford* à *Londres* dans l'espace de douze heures consécutives ! Ce travail extraordinaire a été accompli en commémoration du quatre centième anniversaire de l'introduction de l'imprimerie en *Angleterre* par *Wm. Caxton*, et servira à rappeler d'une manière frappante le triomphe et le perfectionnement des arts de l'imprimerie et de la reliure depuis cette époque.

(3.) Une autre œuvre précieuse, de grande valeur intrinsèque, récemment offerte à la bibliothèque, est un exemplaire du catalogue annoté de tous les ouvrages publiés sur l'Amérique depuis l'an 1482 à l'an 1601, et qui se trouvent dans la bibliothèque particulière de feu *M. John Carter Brown*, de *Providence, Rhode Island*. Ce catalogue d'une collection unique et très-précieuse a été imprimé pour une circulation privée seulement, avec un grand luxe ; il est enrichi de notes bibliographiques écrites par l'honorable *John Russell Bartlett*, homme de lettres américain distingué, et aussi de fac-simile des pages-titres de quelques-uns des livres les plus rares sur l'Amérique.

Ce catalogue est si hautement estimé par les collectionneurs qu'un exemplaire a atteint le prix de trois cent vingt-cinq dollars à une vente aux enchères. La bibliothèque est redevable de cet intéressant volume à la générosité de la veuve de *M. John Carter Brown*.

Dans le dernier rapport, le nombre des volumes était estimé à 83,883. Pendant l'année, 4,988 volumes ont été ajoutés à la collection, ce qui fait un total de 88,871 volumes.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire du Parlement.

Bibliothèque du Parlement,
6 février, 1878.

(Pour la liste des ouvrages déposées et des dons, etc., etc.— Voir documents de la session, No. 11.)

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable *M. Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Février, 1878.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables membres;

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan.</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford.</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Thibaudeau*—de la compagnie d'assurance sur le feu et sur la vie la *Stadacona*.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcée du trône à l'ouverture du parlement.

L'honorable M. *Thibaudeau*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin* Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleigh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada* assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de ce qu'en nous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, Votre Excellence peut nous dire que rien, en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert notre présence.

Nous sommes très-aises que Votre Excellence ait eu l'occasion, avant son départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba*, et une partie des territoires voisins; visite qu'Elle a accomplie pendant le cours de l'automne dernier. Votre Excellence a

maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de son administration en *Canada*.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de *Washington* a été effectué; et qu'une sentence, accordant \$5,500,000 comme compensation au *Canada* et à *Terreneuve* pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par le gouvernement de Votre Excellence; mais, nous pensons comme Votre Excellence que, ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

Nous nous réjouissons de savoir que l'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney, Nouvelle-Galles du Sud*, a été couronnée de succès. Nous avons confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les colonies australiennes, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Quoique les dépenses aient légèrement excédé le crédit voté, nous ne doutons pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du *Canada*, à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année. Nous sommes prêts à donner notre adhésion à l'octroi de tout nouveau crédit qui sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Nous sommes également heureux d'apprendre que Son Altesse Royale, le Prince de *Galles*, en sa qualité de Président des Commissaires anglais, a assigné au *Canada*, une place des plus importantes dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Nous regrettons de savoir que dans le mois de juin dernier un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St.-Jean* et a détruit une grande partie de cette ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Le gouvernement de Votre Excellence ayant cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout, et Votre Excellence ayant aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, nous serons prêts à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que, dans le cours de l'été dernier, les commissaires de Votre Excellence ont fait avec les Sauvages Pieds-Noirs, Blood et Piégans, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6; que le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses, et que tout le territoire à l'ouest du lac *Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses*, et depuis la frontière jusque près du 55e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reprennent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Nous remercions Votre Excellence de nous donner l'information importante que, au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière; et que le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces sauvages à retourner dans leurs réserves. Nous espérons avec Votre Excellence que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auraient pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison; qu'une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser*, a été

faite, dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement, et qu'il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre le gouvernement de Votre Excellence en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis *Tête-Jaune-Cache* jusqu'à la mer. Nous remercions Votre Excellence de nous dire qu'un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant nous.

Nous remercions Votre Excellence de ses félicitations sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance, et nous nous réjouissons avec Votre Excellence en constatant que, grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, nous l'espérons aussi, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Votre Excellence ayant bien voulu nous informer que son attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant, d'auditer les comptes publics, et qu'une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace, sera soumise à notre considération, qu'il nous soit permis de dire que nous ne manquerons pas de considérer mûrement cette mesure.

Nous pensons comme Votre Excellence que la perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les *Territoires du Nord-Ouest* et la province de *Manitoba*, doit certainement y attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons; et que, comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Nous nous empressons d'assurer à Votre Excellence que nous examinerons avec le soin le plus pressé et le plus attentif les mesures qui, dans le but d'obtenir ce résultat, comme Votre Excellence a bien voulu nous en informer, nous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction de chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du Pacifique.

Nous examinerons aussi avec beaucoup d'attention la mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement, que nous serons appelés, comme Votre Excellence nous en informe, à prendre en considération.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu attirer notre attention sur le fait que l'expérience a démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existent maintenant. Nous nous ferons un devoir d'étudier mûrement le bill qui nous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Nous partageons l'opinion exprimée par Votre Excellence, qu'il est très désirable qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la Confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux. Le bill contenant les dispositions nécessaires qui doit nous être soumis, comme Votre Excellence a bien voulu nous l'apprendre, sera l'objet de toute notre attention.

Et Votre Excellence peut être assurée que cette Chambre examinera avec le plus grand soin les différentes mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes qui seront aussi soumises à notre approbation.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, que la suite de des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Février, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Fozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Gruemont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>			

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Aikins*,—De *MM. A. et H. Burns* et autres, fabricants de *soda water*, de la cité de *Toronto* et autres lieux dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Campbell*,—De l'honorable *Sir Alexander Galt*, C.C.M.G., et autres, tous de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable *M. Cochrane*,—De l'Association américaine d'éleveurs de *courtes-cornes*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la banque des Marchands du *Canada*, demandant un acte qui réduise le fonds-capital de la dite banque à telle proportion de son capital actuel souscrit n'excédant pas soixante et quinze cents par piastre, qui sera jugée nécessaire, sans la réserve du droit de la dite banque d'exiger le paiement de toute partie non encore versé du dit capital souscrit.

De *Frédéric W. Fishwick* et autres, de la cité et du comté de *Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte d'incorporation comme compagnie d'express.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable *M. Thibaudeau*, savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin* Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les membres du Sénat du *Canada* assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons avec Votre Excellence de ce qu'en nous convoquant de nouveau pour la dépêche des affaires, Votre Excellence peut nous dire que rien en dehors des affaires ordinaires du pays, ne requiert notre présence.

Nous sommes très-aises que Votre Excellence ait eu l'occasion, avant son départ du *Canada*, de visiter la province de *Manitoba*, et une partie des territoires voisins; visite qu'Elle a accomplie pendant le cours de l'automne dernier. Votre Excellence a maintenant eu l'avantage de visiter toutes les provinces de la Puissance durant le terme de son administration en *Canada*.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'arbitrage sur les réclamations des pêcheries d'après les dispositions du Traité de *Washington* a été effectué; et qu'une sentence, accordant \$5,500,000 comme compensation au *Canada* et à *Terreneuve* pour l'usage de leurs pêcheries pendant la durée du présent traité, a été rendue par la commission. Ce montant est de beaucoup moindre que celui réclamé par le gouvernement de Votre Excellence; mais, nous pensons comme Votre Excellence que, ayant donné notre assentiment à la création du tribunal pour la fixation de la valeur de nos pêcheries, nous sommes loyalement tenus d'accepter la décision rendue.

Nous nous réjouissons de savoir que l'exposition des produits naturels et manufacturés du *Canada* à *Sydney*, *Nouvelle Galles du Sud*, a été couronnée de succès. Nous avons confiance que le résultat sera d'ouvrir un nouveau marché au commerce canadien, même dans une contrée aussi éloignée que les colonies australiennes, des envois considérables de produits canadiens ayant déjà été expédiés. Quoique les dépenses aient légèrement excédé le crédit voté, nous ne doutons pas que l'extension de notre commerce ne compense amplement le montant déboursé.

Nous apprenons avec beaucoup de satisfaction que des préparatifs ont été poursuivis sans relâche durant les derniers six mois, pour assurer une exposition considérable mais choisie des produits naturels et manufacturés du *Canada*, à la grande exposition qui doit avoir lieu à *Paris* pendant la présente année. Nous sommes prêts à donner notre adhésion à l'octroi de tout nouveau crédit qui sera nécessaire pour faire face aux dépenses. Nous sommes également heureux d'apprendre que Son Altesse Royale, le Prince de *Galles*, en sa qualité de Président des Commissaires Anglais, a assigné au *Canada*, une place des plus importantes dans une des tours principales, où un trophée canadien est déjà en voie d'érection.

Nous regrettons de savoir que dans le mois de juin dernier un incendie des plus désastreux a eu lieu dans la ville de *St-Jean* et a détruit une grande partie de cette ville, y compris les édifices publics appartenant au gouvernement de la Puissance. Le gouvernement de Votre Excellence ayant cru nécessaire de consacrer une somme de \$20,000 pour aider à satisfaire aux besoins les plus pressants de la population que cette terrible calamité avait dénuée de tout, et Votre Excellence ayant aussi sanctionné la dépense de certaines sommes d'argent, dans le but de commencer la construction de nouveaux édifices publics, nous serous prêts à ratifier cette dépense en la manière ordinaire.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que, dans le cours de l'été dernier, les commissaires de Votre Excellence ont fait avec les Sauvages Pieds-Noirs,

Blood et Piégans, un traité par lequel le droit de propriété des Sauvages est éteint, sur un territoire de 51,000 milles carrés, à l'ouest du traité No. 4 et au sud du traité No. 6; que le traité a été fait à des conditions à peu près semblables à celles du traité No. 6, mais un peu moins onéreuses, et que tout le territoire à l'ouest du lac *Supérieur* jusqu'aux *Montagnes Rocheuses*, et depuis la frontière jusque près du 55e degré de latitude nord, lequel comprend environ 450,000 milles carrés, se trouve maintenant avoir été acquis au moyen de négociations pacifiques avec les tribus indigènes, qui reposent une foi entière dans l'honneur et la justice de la couronne d'Angleterre.

Nous remercions Votre Excellence de nous donner l'information importante qu'au commencement de l'été dernier, une bande considérable de Sauvages sous le commandement de *Sitting Bull*, pour échapper aux troupes américaines, traversa du territoire des *Etats-Unis* sur le territoire anglais et est restée depuis de ce côté-ci de la frontière; que le gouvernement des *Etats-Unis* a fait une tentative amicale, mais infructueuse, pour engager ces Sauvages à retourner dans leurs réserves. Nous espérons avec Votre Excellence que des arrangements peuvent encore être effectués, qui auraient pour effet de leur procurer un établissement paisible et permanent, faisant disparaître par là une cause de malaise et de dépenses considérables pour le *Canada*.

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous apprenons que les explorations du chemin de fer du Pacifique ont été activement poursuivies et complétées pendant la dernière saison; qu'une exploration instrumentale complète du chemin par les vallées de la branche nord de la rivière *Thompson* et du bas de la rivière *Fraser* a été faite, dans le but de constater définitivement si cette ligne est plus avantageuse que les autres lignes déjà explorées jusqu'à *Dean Inlet* et *Bute Inlet* respectivement, et qu'il y a lieu de croire que ces nouveaux renseignements vont mettre le gouvernement de Votre Excellence en état de choisir la ligne la plus avantageuse depuis *Tête Jaune Cache* jusqu'à la mer. Nous remercions Votre Excellence de nous dire qu'un état complet des travaux faits pendant la dernière saison dans cette direction et dans d'autres, sera prochainement mis devant nous.

Nous remercions Votre Excellence de ses félicitations sur la récolte abondante obtenue dans toutes les parties de la Puissance, et nous nous réjouissons avec Votre Excellence en constatant que, grâce à cette cause, jointe à d'autres, il y a eu quelque augmentation dans les revenus publics, ce qui indiquerait, nous l'espérons aussi, que la dépression commerciale qui a si longtemps affligé le *Canada*, de même que d'autres pays, tend à disparaître.

Votre Excellence ayant bien voulu nous informer que son attention a été attirée sur quelques imperfections dans le système actuellement existant, d'auditer les comptes publics, et qu'une mesure ayant pour but d'en assurer une audition plus complète et plus efficace, sera soumise à notre considération, qu'il nous soit permis de dire que nous ne manquerons pas de considérer mûrement cette mesure.

Nous pensons comme Votre Excellence que la perspective d'avoir prochainement des moyens plus faciles de communications avec les *Territoires du Nord-Ouest*, et la province de *Manitoba*, doit certainement y attirer, chaque année, un plus grand nombre de colons, et que, comme la prospérité de la Puissance dépend en grande partie de la colonisation rapide des terres fertiles dans ces territoires, il est désirable et nécessaire d'en faciliter l'établissement, autant que possible. Nous nous empressons d'assurer à Votre Excellence que nous examinerons avec le soin le plus pressé et le plus attentif les mesures qui, dans le but d'obtenir ce résultat, comme Votre Excellence a bien voulu nous en informer, nous seront soumises pour l'enregistrement des titres, l'établissement d'une loi de *homestead* et l'encouragement de la construction de chemins de fer dans les endroits que n'atteint pas le chemin de fer du Pacifique.

Nous examinerons aussi avec beaucoup d'attention la mesure ayant pour but de mieux assurer l'indépendance du Parlement, que nous serons appelés, comme Votre Excellence nous en informe, à prendre en considération.

Nous remercions Votre Excellence d'avoir bien voulu attirer notre attention sur le fait que l'expérience a démontré que certains changements peuvent être faits avec avantage dans l'organisation des départements, tels qu'ils existe maintenant. Nous nous ferons un devoir d'étudier mûrement le bill qui nous sera soumis pour atteindre cet objet, sans augmenter les dépenses ni le nombre des départements.

Nous partageons l'opinion exprimée par Votre Excellence, qu'il est très désirable

qu'il y ait une législation uniforme dans toutes les provinces, relativement au trafic des liqueurs spiritueuses. Jusqu'à présent ce trafic a été réglé par des lois provinciales, ou par des lois antérieures à la Confédération, bien qu'il y ait eu dernièrement un conflit d'autorité, relativement à la juridiction des pouvoirs locaux. Le bill contenant les dispositions nécessaires qui doit nous être soumis, comme Votre Excellence a bien voulu nous l'apprendre, sera l'objet de toute notre attention.

Et Votre Excellence peut être assurée que cette Chambre examinera avec le plus grand soin les différentes mesures jugées nécessaires pour amender les lois existantes qui seront aussi soumises à notre approbation.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McDonald*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE* Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau*—Du révérend *J. Dequoi*, curé de *St. Michel Archange*, et autres, du comté de *Napierville*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *McMaster*—Du révérend *Robert Alexander Fyfe* et autres, des provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Par l'honorable M. *Read*—De *John Stewart*, de la cité de *Kingston*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Pelletier*—De la compagnie d'assurance contre l'incendie la *Québec*.

Par l'honorable M. *Penny*—De *George F. Johnston*, de la cité de *Montréal*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Simpson*—De *David Fisher*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, et de *Jane Malvina Draper*, de la ville de *Whitby*, veuve, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie, la *Stadacona*, demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation, autoriser la réduction de son capital social et pour d'autres objets.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
MERCREDI, 13 février, 1878.

Dans l'affaire de *George F. Johnston*, pétitionnaire, demandant un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres prescrit par la 83e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Nationale en date du 16 avril, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 15.)

L'honorable M. *Pelletier*, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1877.

Et aussi le rapport du ministre de l'Agriculture de la Puissance du *Canada* pour l'année du calendrier 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session, Nos. 2 et 9.)

L'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Qu'il soit présenté à Son Excellence le Gouverneur-Général, une humble adresse la priant de vouloir bien faire communiquer à cette Chambre copie de tous documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à *Halifax* au sujet de l'indemnité de cinq millions et demi, en vertu du traité de *Washington*, notam-

ment des articles 22 et 23 de ce traité; et aussi copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada* sur le même sujet depuis la sentence arbitrale.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports des explorations qui ont été faites par des ingénieurs du gouvernement pendant les six dernières années, au sujet du brise-lames de *West Arichat* sur l'*Ile du Cap Breton*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Février, 1878.

Les membres presents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sirpison,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Mongomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Aikins*,—De *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Campbell*,—De *John Walker* et autres, de *London* et de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable Président,—De *Margaret Jones*, présidente, et *Bella Lightbody*, secrétaire de l'union chrétienne de tempérance des femmes de la ville de *Brantford*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De A. et H. *Burns* et autres, manufacturiers de *soda water*, de la cité de *Toronto* et d'autres lieux, dans la province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser les pétitionnaires à enregistrer dans un bureau à ce désigné la description des noms ou des marques empreintes sur leurs bouteilles, et pour défendre à tous autres le trafic des bouteilles ainsi marquées, sans le consentement des propriétaires légitimes.

De l'honorable Sir *Alexander Galt*, C.C.M.G., et autres, tous de la cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Dominion Company."

De l'Association Américaine d'éleveurs de " courtes cornes " demandant l'abolition des droits sur les bestiaux autres que ceux de pure race importés en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque des Townships de l'Est jusqu'au 2 janvier, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 15.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
JEUDI, 14 février, 1878.

Dans l'affaire de *Hugh Hunter*, pétitionnaire, demandant un bill de divorce.

Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres prescrit par la 83e règle de cette Chambre.

ROBERT LÉMOINE,
Greffier du Sénat.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes dépensées l'année dernière pour le brise-lames de l'*Ardoise*, sur l'*Ile du Cap Breton*, la manière dont cette dépense a été faite et comment elle a été autorisée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sirpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Mongomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster*,—De l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie de la Grange Fédérale.

Par l'honorable M. *Skead*,—De la compagnie de jonction de chemin de fer de *Montréal* et de la cité d *Ottawa*.

Par l'honorable M. *Baillargeon*,—De *Louis Bourget*, président, et autres, directeurs de la société mutuelle de construction.

Par l'honorable Président,—De *James Weyms* et *Joseph N. Johnston*, de la cité de *Brantford*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du révérend *J. Dequoi*, curé de la paroisse de *St. Michel Archange*, et autres, du comté de *Napierville*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie du chemin de fer de *Shamplain*, à elle imposés par l'acte 20 *Victoria*, chapitre 142, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

Du révérend *Robert Alexander Fyfe* et autres, demandant l'incorporation de la Société des missions étrangères *Regular Baptist*, d'*Ontario* et de *Québec*.

De *John Stewart*, de la cité de *Kingston*, demandant qu'il soit passé un acte donnant juridiction à la cour du banc de la Reine d'*Ontario* pour ordonner le rembour-

sement, au dit *John Stewart*, de la somme de mille piastres déposée par lui avec sa pétition contre l'élection du très-honorable Sir *John A. Macdonald*.

De la compagnie d'assurance de *Québec* contre le feu, demandant des amendements à son acte d'incorporation.

Et de *David Fisher*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, et *Jane Malvina Draper*, de la ville de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*, exécuteur et exécutrice du testament de feu *Chester Draper*, de la ville de *Whitby*, demandant qu'il soit passé un acte pour leur permettre de vendre et d'aliéner la propriété et les droits de la compagnie du havre de *Port Hope*, dépendant de la succession du dit feu *Chester Draper*.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été Ordonné, que la pétition du révérend *J. Dequoï*, curé de la paroisse de *St. Michel Archange*, et autres, du comté de *Napierville*, province de *Québec*, soit imprimée pour l'usage des membres.

L'honorable M. *Lewin* a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque du *Nouveau-Brunswick*, en date du 17 janvier, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir documents de la session, No. 15.)

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *George F. Johnston*, de la cité de *Montréal*, province de *Québec*, demandant un acte pour dissoudre son mariage d'avec *Charlotte Elsie McArthur*,

L'honorable M. *Penny* a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis pour un bill de divorce et le rapport de signification de l'avis.

Les dits papiers ont été alors lus par le greffier comme suit :—

CANADA,
Province de *Québec*, }
District de *Montréal*. }

Je, *Médard E. Mercier*, de la cité et du district de *Montréal*, un des huissiers assermentés de la Cour Supérieure pour le *Bas-Canada*, maintenant province de *Québec*, étant dûment assermenté, jure et dépose :

1o. Qu'entre les six et sept heures de l'après-midi, jeudi, le vingt-unième jour de juin courant, mil huit cent soixante et dix-sept, j'ai signifié en propres mains à *Charlotte Elsie McArthur*, épouse de *George Frothingham Johnston*, de la dite cité de *Montréal*, commis, un double de l'avis ci-annexé de demande de divorce et aussi un double de l'avis y attaché, en les remettant à la dite *Charlotte Elsie McArthur*, alors chez son père, dans la dite cité de *Montréal*.

2o. Avant de faire la dite signification à la dite *Charlotte Elsie McArthur*, je lui dis que je lui signifiais des doubles des dits avis, à la demande et requête de son époux. Elle me répondit que cela lui importait peu. Je connais la dite *Charlotte Elsie McArthur* depuis deux ou trois ans. Et j'ai signé.

M. E. MERCIER,
H. C. S.

Assermenté devant moi, en la cité de }
Montréal, le vingt-troisième }
jour de juin, mil huit cent- }
soixante et dix-sept. }

Honoraires \$1.00

C. P. DAVIDSON,

Commissaire autorisé à recevoir dans la province de *Québec*,
des affidavits destinés à servir dans la province d'*Ontario*.

A.

Province de Québec, } A savoir :
 District de Montréal. }

A Dame *Charlotte Elsie McArthur*, de la cité de *Montréal*, dans le dit district, épouse du scussigné *George Frothingham Johnston*, de la dite cité de *Montréal*, commis : Prenez connaissance de l'avis ci-annexé de demande de divorce et de la publication de cet avis dans la *Gazette du Canada*, à *Ottawa*, et dans la *Weekly Gazette* et la *Minerve* hebdomadaire, en la cité de *Montréal*.

Fait en la dite cité de *Montréal*, ce 12^e jour de juin, 1877.

(Signé) GEORGE FROTHINGHAM JOHNSTON.

B.

Avis est par le présent donné que *George Frothingham Johnston*, de la cité de *Montréal*, dans la province de *Québec*, commis, s'adressera au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec *Charlotte Elsie McArthur*, son épouse, de la dite cité de *Montréal*, pour cause d'adultère.

Fait à *Montréal*, ce 12^{me} jour de juin, 1877.

(Signé) GEORGE FROTHINGHAM JOHNSTON.

L'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Odell*, a proposé :

Que la pétition de *George Frothingham Johnston*, de la cité de *Montréal*, dans la province de *Québec*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Charlotte Elsie McArthur*, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion, la question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative, et

La pétition du dit *George Frothingham Johnston* a été alors lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour recevoir des pétitions de bills privés soit prolongé à lundi, le 25^e jour de février courant.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des spécifications sur lesquelles ont été demandées des soumissions pour la construction des sections lac Supérieur et *Fort Garry* du télégraphe canadien du Pacifique; aussi copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les soumissionnaires de l'entreprise, ainsi que copie des contrats passés pour la construction des différentes sections des travaux.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné que les honorables messieurs *Alexander*, *Allan*, *Baillargeon*, *Bourinot*, *Chapais*, *Cornwall*, *Fabre*, *Ferguson*, *Haythorne*, *Miller*, *Montgomery*, *Reesor*, *Ryan*, *Stevens*, *Trudel* et *Wilmot*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Alexander, Allan, Benson, Brown, Bureau, Campbell, Chapais, Chinié, Dickey, Ferguson, Ferrier, Hamilton (Kingston), Hope, Howlan, Kaulkach, Leonard, Lewin, McClelan (Hopewell), McDonald (Toronto), McMaster, Macdonald (Victoria), Macpherson, Montgomery, Pâquet, Pelletier, Price, Reesor, Ryan, Scott, Simpson, Skead, Smith, Stevens, Sutherland, Thibaudeau, Vidal, et Wilmot composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer pendant la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur le sujet.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Alexander, Armand, Botsford, Brown, Campbell, Carrall, Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Dumouchel, Girard, Grant, Hamilton (Inkerman), Leonard, McClelan (Hopewell), McDonald (Toronto), McLelan (Londonderry), Macfarlane, Macpherson, Miller, Muirhead, Pâquet, Pelletier Penny, Pozer, Read, Ryan, Scott, Seymour, Skead, Smith, Thibaudeau et Wilmot, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Allan, Archibald, Armand, Bellerose, Botsford, Bourinot, Cornwall, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Grant, Guéremont, Haviland, Haythorne, Hope, Macfarlane, Miller, Montgomery, Northup, Odell, Pâquet, Pelletier, Power, Pozer, Scott, Trudel et Vidal, composent un comité des ordres permanents et des bills privés avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Bellerose, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, McLelan, Macfarlane, Penny, Reesor, Simpson, Wark et le moteur, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, que les honorables messieurs Aikins, Alexander, Brown, Bureau, Campbell, Dickey, Macpherson, Miller, Pelletier, Penny, Power, Wilmot et le proposant, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

Alors sur motion de l'honorable M. Hamilton (Kingston), secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Février, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dickson*,—De la compagnie du chemin de fer Sud du *Canada*.

Par l'honorable M. *Pâquet*,—De *Hubert Belisle* et autres, pilotes pour les ports de *Québec* et de *Montréal*.

Par l'honorable M. *McMaster*—Du conseil municipal du comté de *Grey*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—De la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard*,—Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Penny*,—De *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, province de *Québec*, et de l'association de construction de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Walker* et autres, de *London* et de *Toronto*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour permettre à toute compagnie de chemin de fer de croiser la voie du chemin de fer le *Grand-Tronc*, à tel endroit entre les rues *John* et *York*, dans la cité de *Toronto*, qu'il sera nécessaire pour arriver à un certain quai et lot riverain.

De *Margaret Jones*, présidente, et *Bella Lightbody* secrétaire de l'union chrétienne de Tempérance des Femmes de la ville de *Brantford*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pendant la présente session pour amender l'acte de tempérance de 1864.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Québec* allant au 31 décembre, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque d'Echange du *Canada* allant au 12 février, 1878.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Ville-Marie* allant au 4 février, 1878.

Et aussi, une liste des actionnaires de la compagnie Nationale de Placement (à responsabilité limitée) allant au 21 décembre, 1877.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

(Voir documents de la Session No. 15.)

L'honorable *M. Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre le rapport officiel de la distribution des statuts de la Puissance du *Canada*, 40 Vic., 4e session, 3e parlement, 1878.

Aussi, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics pour l'année fiscale, du 1er juillet, 1876 au 30 juin, 1877, sur les ouvrages sous son contrôle.

Aussi, le dixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries étant pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1877.

Et aussi, les comptes publics du *Canada* pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session Nos. 7, 1 et 5.)

L'honorable *M. Pelletier*, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre le rapport du Maître-Général des Postes, pour l'année expirée le 30 juin, 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 6.)

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Catherine McPhee*,

L'honorable *M. Aikins* a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis pour un bill de divorce et le rapport de signification de cet avis. Les derniers papiers ont été alors lus par le greffier comme suit :

AVIS DE DEMANDE DE DIVORCE.

Je donne par le présent avis que je m'adresserai au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec *Catherine Hunter*, ci-devant *Catherine McPhee*—avec qui j'ai été légalement marié—pour le motif que la dite *Catherine Hunter* vit en état d'adultère avec un nommé *Tait*, dans la cité de *Toronto*.

Fait à *Egremont*, dans le comté de *Grey*, ce 1er août, A.D., 1877.

(Signé),

HUGH HUNTER.

J'ai signifié copie de cet avis à *Catherine Hunter*, au village de *Yorkville*, entre 10 heures et 10 heures et un quart a.m. le 1er jour de février, 1878.

WILLIAM B. BUTLER.

PIÈCE "A."

Cette pièce marquée "A" est celle mentionnée dans l'affidavit ci-dessous de *Wilkins Brownlow Butler*, ci-annexé, et assermenté devant moi ce 2e jour de février, 1878.

E. M. CHADWICK,
Commissaire autorisé à recevoir des affidavits.

CANADA, }
Comté d'York. }
Savoir: }

Je, *William Brownlow Butler*, de la cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*, agent d'immeubles, jure et dépose :

1. Vendredi, le premier de février courant, j'ai signifié personnellement, à *Catherine Hunter*, épouse de *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, fermier, un avis de demande de divorce, dont un double conforme est ci-annexé et coté "A."

2. La dite signification a été faite au village de *Yorkville*, dans la maison d'un nommé *Tait*, avec qui la dite *Catherine Hunter* réside habituellement.

3. En faisant la dite signification à la dite *Catherine Hunter*, je lui dis que je le faisais à la demande de *M. Hugh Hunter*, son mari, et qu'elle pourrait comparaître pour répondre à la demande formulée contre elle.

4. La dite *Catherine Hunter* lut le dit avis ci-annexé en ma présence, et parut comprendre clairement l'objet de cet avis à elle ainsi signifié. Elle répondit qu'elle savait tout ce que cela voulait dire; que c'était très-bien.

5. Je sais que la personne à qui j'ai fait la dite signification est *Catherine Hunter*, épouse du dit *Hugh Hunter*, d'*Egremont*, en autant que la dite *Catherine Hunter* a été identifiée devant moi au mois d'août dernier par *James Murdoch*, du dit township d'*Egremont*, qui, comme j'en ai été informé et comme je le crois, avait assisté au mariage du dit *Hugh Hunter* avec la dite *Catherine Hunter*.

Que lors de l'identification de la dite *Catherine Hunter*, le dit *Tait*, avec qui elle demeurait, le dit *James Murdoch* et moi-même, nous étions tous ensemble; la dite *Catherine Hunter* et le dit *Tait* ont alors admis qu'elle était la femme du dit *Hugh Hunter* mais qu'elle et le dit *Tait* vivaient ensemble comme mari et femme et qu'elle avait eu de lui deux enfants, qui se trouvaient alors devant nous.

WILKIN B. BUTLER.

Assermenté devant moi, en la cité de }
Toronto, dans le comté d'*York*, ce 2e }
jour de février, A. D. 1878. }

E. M. CHADWICK, Commissaire.

Assermenté de nouveau devant moi, ce }
15e jour de février, A. D. 1878, en la }
cité de *Toronto*, dans le comté d'*York*. }

JOHN HEDLAM, J. P. pour le comté d'*York*.

L'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Odell*, a proposé :

Que la pétition de *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage d'avec *Catherine McPhee*, soit maintenant lue et reçue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

La pétition de *Hugh Hunter* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 avril, 1877, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre, par la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer, un état fournissant les données ci-dessous indiquées sur le mouvement du fret et des voyageurs par la voie du pont Victoria, pendant les années 1875 et 1876 :

**MOUVEMENT DU FRET ET DES VOYAGEURS PAR LA VOIE DU
PONT VICTORIA, 1876.**

Compagnie de chemin de fer. — Chars.	Nombre de chars à fret	Nombre de tonnes de fret.	Moyenne du taux par char.	Recettes totales pour fret.	Nombre de chars à passagers.	Nombre total des passagers.	Taux moyens par passager.	Recettes totales pour passagers.	Nombre total de chars à fret et chars à passa- gers.
Grand-Tronc.....									
Vermont Central.....									
Sud Est.....									
Montréal et Portland.									
Autres compagnies...									
Totaux.....									

Et aussi le coût de construction du pont Victoria, ainsi que les frais d'entretien de ce pont pour l'année 1876.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la Session No. 24.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 mars 1877, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des instructions données à M. Fleming, ingénieur-en-chef du chemin de fer du Pacifique, au sujet d'une série de questions adressées par le canal du bureau des colonies à des officiers de marine et autres, sur certains ports de la *Colombie-Britannique*, et sur le choix d'un emplacement pour l'établissement du terminus de la ligne du chemin de fer sur la côte du Pacifique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 25.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 9 avril, 1877, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Copie de toutes lettres et de toute correspondance qui ont pu être échangées entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* et la commission du havre de *Montréal*, relativement au refus, par la dite commission du havre, de laisser passer sur les quais du port de *Montréal*, ou sur tout terrain que la dite commission prétend être soumis à sa juridiction, les engins, locomotives et wagons destinés au chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*, depuis le 1er juin, 1876, jusqu'au 1er septembre de la même année ;

2o. Copie de toutes instructions ou de tous ordres qui ont pu être donnés à la dite commission du havre de *Montréal*, par le gouvernement de la Puissance du *Canada*, au sujet du transport des engins, locomotives ou wagons du dit chemin de fer sur les dits quais de *Montréal*, ou sur toute partie du havre de *Montréal*, sur laquelle la dite commission prétend avoir juridiction—pendant la même période ;

30. Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Puissance du *Canada* et celui de la province de *Québec*, sur le même sujet, durant la même période;

4. Copie de toutes résolutions, lettres, réclamations, requêtes ou autres documents qui ont pu être adressés au gouvernement de la Puissance du *Canada* par des citoyens ou des échevins de la cité de *Montréal*, sur le même sujet, durant la dite période.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 26.)

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous rapports d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats ou transports de contrats et tous ordres en conseil faits ou passés depuis deux ans relativement à l'élargissement du canal *St. Pierre* sur l'*Ile du Cap Breton*.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur des postes pour la *Nouvelle-Ecosse* et toute autre personne, dans le cours des mois de novembre, décembre et janvier derniers, au sujet de l'irrégularité du service des malles entre les bureaux d'*Arichat*, de *Hawkesbury* et d'*Antigonish*, dans la dite province, ainsi que copie de toute la preuve obtenue et des rapports présentés par le dit inspecteur des postes relativement à cette irrégularité.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

10. Les sommes dépensées pour la réparation du vapeur *Northern Light* pendant l'année 1877.

20. Le nombre de passages effectués par le dit vapeur entre les ports de *Georgetown*, *Ile du Prince-Edouard*, et *Pictou*, *Nouvelle-Ecosse*.

30. Le nombre des malles mises à bord et délivrées, à venir au quatorze du courant.

40. Le nombre des malles expédiées pour être transmises par le dit vapeur, mais qui ont dû être en définitive transmises par un autre moyen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE* Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McGlelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macjarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Paquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, et de l'honorable *James Ferrier* et autres.

Par l'honorable *M. Benson*,—De la compagnie du havre de *Sydenham*.

Par l'honorable *M. Leonard*,—Du conseil municipal du comté de *Middlesex*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable *M. Penny*,—De la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, et de la compagnie du chemin de fer central du *Canada*.

Par l'honorable *M. Vidal*,—De l'honorable *A. Vidal*, président, et autres, de la "Dominion Alliance" pour la suppression du trafic des boissons enivrantes.

Par l'honorable *M. Trudel*,—De *Moïse Viau* et autres, de *Beauharnois*; du révérend *O. Blanchard* et autres, de *St. Isidore*; d'*Arsène Vinet* et autres, de *St. Urbain* et de la compagnie d'Assurance Nationale.

Par l'honorable *M. Miller*,—De l'association d'assurance Mutuelle de l'Agriculture du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De l'association d'Assurance Mutuelle contre l'incendie dite de la Grange Fédérale (" Dominion Grange,") demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à assurer les membres de la Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du *Canada* contre les pertes et dommages causés par le feu, dans toutes les parties du *Canada*, et à établir en liaison avec la dite association une branche à bénéfices mutuels pour les membres de la dite Grange Fédérale.

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel doit être achevé le dit chemin de fer, jusqu'au 30e jour d'avril, 1884; et que les dispositions nécessitées par cette prolongation de délai soient introduites dans le dit acte.

De la société de construction Mutuelle de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte pour accorder à la dite société de nouveaux pouvoirs et pour amender autrement son acte d'incorporation.

De *James Weyms* et *Joseph N. Johnston*, de la cité de *Brantford*, dans la province d'*Ontario*, demandant que l'acte de tempérance de 1864 soit amendé de manière à supprimer plus efficacement le trafic des boissons enivrantes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque canadienne du Commerce, *Toronto, Ontario*, allant au 12 février, 1878.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Beauhar- nois*, province de *Québec*, en date du 15 février, 1878.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session Nos. 13 et 15)

L'honorable Président a présenté à la Chambre les comptes et pièces justificatives du greffier pour l'année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
19 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné la pétition de *George F. Johnston*, de la cité de *Montréal*, dans la province de *Québec*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec

Charlotte Elsie McArthur; et aussi, la pétition de *Hugh Hunter*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *Catherine McPhee*, et a constaté que les prescriptions de la 72me règle de cette Chambre ont été remplies.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

L'honorable M. Penny a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Penny; secondé par l'honorable M. Odell, a proposé:

Que le dit bill soit lu une seconde fois, mercredi, le sixième jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *George Frothingham Johnston* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Charlotte Elsie McArthur* ou *Charlotte Elsie Johnston*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill. Que le dit *George Frothingham Johnston* compare devant cette Chambre, le sixième jour de mars prochain, afin d'être examiné lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice à quelque personne pour cause de relations criminelles avec la femme de lui, dit *George Frothingham Johnston*.

Et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La motion de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Miller, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
19 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport:

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles:

De la banque des Marchands du *Canada*, demandant un acte qui réduise le fonds-capital de la dite banque à telle proportion de son capital actuel souscrit n'excédant pas soixante et quinze cents par piastre, qui sera jugé nécessaire, sous la réserve du droit de la dite banque d'exiger le paiement de toute partie non encore versée du dit capital souscrit;

Du révérend *Robert Alexander Fyfe* et autres, demandant l'incorporation de la société des missions étrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*;

De *John Stewart*, de la cité de *Kingston*, demandant qu'il soit passé un acte donnant juridiction à la Cour du Banc de la Reine d'*Ontario*, pour ordonner le remboursement au dit *John Stewart*, de la somme de mille piastres déposées par lui avec sa pétition contre l'élection du très-honorable Sir *John A. Mcdonald*;

De la compagnie d'assurance de *Québec* contre le feu, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De *David Fisher*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, et *Jane Malvina Draper*, de la ville de *Whitby*, dans la province d'*Ontario*, exécuteur et exécutrice du testament de feu *Chester Draper*, de la ville de *Whitby*, demandant qu'il soit passé un acte pour leur permettre de vendre et d'aliéner la propriété et les droits de la compagnie du havre de *Fort Hope*, dépendant de la succession du dit feu *Chester Draper*.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Frédéric W. Fishwick* et autres, des cité et comté d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant un acte d'incorporation comme compagnie d'express, et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *Frédéric W. Fishwick*, tel que recommandé dans le troisième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Miller* présente à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et des messageries des marchands."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *McMaster* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour incorporer la société des missions étrangères des *Regulars Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Février, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pdquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bureau*,—De *John Stringer* et autres, du township de *Storrington*; et du révérend *J. Edouard Perrault* et autres, de *St. Rémi*, dans le comté de *Napierville*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Girard*,—De *G. B. Burland*, de la cité de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Campbell*,—Du conseil municipal du comté d'*Essex*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, demandant un acte pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement du dit chemin de fer.

De *Hubert Belleisle* et autres pilotes licenciés pour faire le pilotage entre *Québec* et *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour incorporer les pilotes licenciés pour le pilotage entre *Québec* et *Montréal*.

Du conseil municipal du comté de *Grey*, province d'*Ontario*, demandant certains amendements à l'acte de tempérance de 1864.

De la compagnie d'assurance Mutuelle sur la vie d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation.

Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, province d'*Ontario*, demandant que la pétition de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada* ne soit accordée qu'aux conditions spécifiées dans la dite pétition.

De *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, dans la province de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer que l'acte passé à la dernière session, intitulé : " Acte concernant la banque Jacques-Cartier," ne s'appliquera pas dans le cas d'une certaine action portée par le pétitionnaire devant la cour supérieure du district de *Montréal* contre *Romuald Trudeau* et autres, laquelle action est actuellement pendante devant la dite cour.

De l'association de construction de *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite compagnie, sous tel nom qu'il lui sera donné par la législature de *Québec* actuellement en session, à exercer dans tout le *Canada* les pouvoirs ordinairement accordés aux compagnies de prêt et de placement, concurremment avec les pouvoirs à elle accordés par la dite législature, et demandant aussi la détermination du taux d'intérêt que la dite compagnie pourra exiger sur ses prêts.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que l'ordre pour la seconde lecture, mardi prochain, du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et des messageries des marchands " soit rayé et que le dit bill soit lu une seconde fois demain.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a Ordonné, que l'ordre du jour pour la seconde lecture, mardi prochain, du bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des missions étrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec* " soit rayé et que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que le dit bill soit lu une seconde fois, vendredi, le huitième jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, et que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *Hugh Hunter* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Catherine McPhee* ou *Catherine Hunter*, sa femme, et qu'avis lui soit donné de la seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par son conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill. Que le dit *Hugh Hunter* comparaisse devant cette Chambre le huitième jour de mars prochain, afin d'être examiné lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que peut avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes, au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à aucune action qu'il peut avoir intentée en justice à quelque personne pour cause de relations criminelles avec la femme de lui, le dit *Hugh Hunter*.

Et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il le peut faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres rendus en conseil, de tous rapports, de toutes recommandations et correspondances et de tous renseignements entre les mains du gouvernement sur le sujet de la fixation des ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 18 février, 1878.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables messieurs *Blake, Cartwright, Laurier, Mills, Tupper*, le très honorable Sir *John A. Macdonald* et messieurs *Baby, Blanchet, Brouse, Delorme, Fréchette, Higinbotham, Masson, Roscoe, Wright (Ottawa)*, et *Young*, pour aider à M. l'orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

A. PATRICK,
Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, Que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a nommé un comité composé des honorables messieurs *Alexander, Allan, Baillargeon, Bourinot, Chapais, Cornwall, Fabre, Ferguson, Haythorne, Miller, Montgomery, Reesor, Ryan, Stevens, Trudelle* et *Wilmot*, pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, tel que demandé par la Chambre des Communes dans son message reçu aujourd'hui.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 19 février, 1878.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat priant leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres, au sujet des impressions du Parlement, et pour informer leurs Honneurs,

que les membres du comité spécial des impressions, savoir: messieurs *Bourassa, Bowell, Charlton, Church, Delorme, Desjardins, DeVeber, Goudge, Lanthier, Ross, (Middlesex), Ross (Prince-Edouard), Stephenson, Thompson (Haldimand), Trow et Wallace (Norfolk)*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

A. PATRICK,

Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a nommé un comité composé des honorables messieurs *Aikins, Bellerose, Bureau, Carrall, Cochrane, Fabre, Ferrier, Haythorne, McLelan, Macfarlane, Penny, Reesor, Scott, Simpson*, et *Wark* pour surveiller les impressions de cette Chambre, pendant la présente session, avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité conjoint des deux Chambres des impressions, tel que demandé par la Chambre des Communes dans leur message reçu ce jour.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Février, 1878.

Les membres presents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Stephens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman.)</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Deer,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

PRIÈRE

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Bellerose*,—De la compagnie d'assurance d'Agriculture du *Canada*.

Par l'honorable Président,—De *John Kay* et *H. G. Macpherson*, du village de *St. George*, dans le comté de *Brant*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Trudel*,—De *J. Dupuis*, M. D., et autres de *Châteauguay*, dans le comté de *Châteauguay*, et du révérend *J. Charles Godefroy Gaudin* de *Ste. Philomène*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*, demandant l'autorisation d'établir un fonds de prévoyance ou d'assurance contre les accidents pour le bénéfice de ses officiers et employés, et d'avoir un double sceau en *Canada* et pour certains autres objets.

De l'honorable *James Ferrier* et autres, demandant un acte pour faire revivre et amender l'Acte 33 *Victoria*, chapitre 35, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*."

De la compagnie du port de *Sydenham*, demandant certains amendements à sa charte et le changement de son nom en celui de " Compagnie du port d'*Oshawa*" (à responsabilité limitée), et pour d'autres fins.

Du conseil municipal du comté de *Middlesex*, demandant que le tarif soit remanié de manière à placer les agriculteurs du *Canada* sur le même pied que ceux des *Etats Unis*, jusqu'à ce que le traité de réciprocité soit renouvelé.

De la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant un acte pour pourvoir à sa fusion avec la compagnie du chemin de fer central du *Canada*, et pour d'autres objets.

De la compagnie du chemin de fer central du *Canada*, demandant un acte pour pourvoir à sa fusion avec le chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres objets.

De l'honorable *A. Vidal*, président, et autres membres de la " Dominion Alliance," pour la suppression du trafic des boissons enivrantes, demandant certains amendements à l'Acte de Tempérance de 1864.

De la compagnie d'assurance la Nationale, demandant un acte pour réduire et répartir son capital social.

De *Moïse Viau* et autres, de *Beauharnois*; du révérend *O. Blanchard* et autres, de *St. Isidore*; et de *Arsène Vinet* et autres, de *St. Urbain*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre 142, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

De l'association d'assurance agricole mutuelle du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte qui fasse revivre les dispositions du chapitre 52 des statuts refondus du *Haut-Canada*, en autant qu'elles se rapportent à la dite association, et qui fasse aussi revivre les dispositions de la 31e *Victoria*, chapitre 48, section 20, et pour d'autres objets.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures pour le district de *Saguenay*, pour l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable M. *Hamilton*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session et en faire rapport, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à onze membres.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dumouchel*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera, mercredi, le 27 courant, elle reste ajournée jusqu'à jeudi, le sept mars prochain, à huit heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Christie (Président),</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Trudel.—31.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Pozzer,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Girard.</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot.—27</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et des messageries des marchands," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la société des missions étrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*,"

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Février, 1878.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glosier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hayland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hoplan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*,—De la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De *John Stringer* et autres, du township de *Sherrington*, et du révérend *J. Edouard Perrault* et autres, de *St. Rémi*, dans le comté de *Napierville*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre 142, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

De *G. B. Burland*, de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser le commissaire des patentes à continuer en force pour une période de dix ans à compter du 1er avril, 1878, en faveur du pétitionnaire, les lettres patentes ci-devant accordées à *George Mathews*, pour une certaine encre destinée à l'impression des billets de banque, et demandant aussi que les dites lettres patentes s'étendent à tout le *Canada*.

Du conseil municipal du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*, demandant que le tarif soit remanié de manière à placer les cultivateurs du *Canada* sur un pied d'égalité avec ceux des *Etats-Unis*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Consolidée allant au 8 de février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable M. *Simpson* a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Ontario*, avec leurs résidences et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux à la date du 1er février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir documents de la session No. 15.)

L'honorable M. *Bureau*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'avis suffisant a été donné de chacune d'elles :

De la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la *Stadacona*, demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation, autoriser la réduction de son capital social et pour d'autres objets ;

De l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie dite de la Grange Fédérale (" Dominion Grange, ") demandant qu'il soit passé un acte pour l'autoriser à assurer les membres de la " Grange Fédérale des protecteurs de l'industrie agricole du Canada " contre les pertes et dommages causés par le feu, dans toutes les parties du Canada, et à établir en liaison avec la dite association une branche à bénéfices mutuels pour les membres de la dite Grange Fédérale ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel doit être achevé le dit chemin de fer, jusqu'au 30e jour d'avril, 1884 ; et que les dispositions nécessitées par cette prolongation de délai soient introduites dans le dit acte ;

De la Société de Construction mutuelle de la cité de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte pour accorder à la dite société de nouveaux pouvoirs et pour amender autrement son acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, demandant un acte pour autoriser et confirmer le projet d'arrangement du dit chemin de fer ;

De *Hubert Belleisle* et autres, pilotes licenciés pour faire le pilotage entre *Québec* et *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour incorporer les pilotes licenciés pour le pilotage entre *Québec* et *Montréal* ;

De la compagnie d'assurance Mutuelle sur la vie d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant un acte pour pourvoir à sa fusion avec la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, demandant un acte pour pourvoir à sa fusion avec le chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, et pour d'autres objets ;

De la compagnie d'assurance la Nationale, demandant un acte pour réduire et répartir son capital social ;

De l'association d'assurance agricole mutuelle du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte qui fasse revivre les dispositions du chapitre 52 des statuts refondus du *Haut-Canada*, en autant qu'il s'agit de la dite association, et qui fasse aussi revivre les dispositions de la 31e *Victoria*, chapitre 48, section 20, et pour d'autres objets.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'honorable *James Ferrier* et autres, demandant un acte pour faire revivre et amender l'acte 33 *Victoria*, chapitre 35, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*, " et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de l'honorable *James Ferrier* et autres, tel que recommandé dans le quatrième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un état détaillé de tous les cautionnements enregistrés département du Secrétaire d'Etat, daté du 22 février, 1878.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 35.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il s'était rendu avec l'honorable M. *Pelletier*, ministre de l'Agriculture, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence, prononcé du trône, et qu'il a plû à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

Dufferin,

Honorables Messieurs du Sénat,

Recevez mes remerciements pour votre loyale adresse, et j'ai pleine confiance dans l'assurance que vous me donnez de prêter toute votre attention aux mesures qui seront trouvées nécessaires pour amender les lois existantes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 février, 1878.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à la Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit:

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une dépêche du Secrétaire d'Etat de S. M. pour les Colonies au sujet de l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du 16 avril dernier, demandant qu'une loi soit passée pour faire cesser, en *Canada*, l'opération du statut impérial de 1870, relatif à l'extradition des criminels fugitifs.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 22 février, 1878.

Sir M. E. Hicks-Beach au comte de Dufferin.

DOWNING STREET,
5 février, 1878.

(Copie—*Canada*.—No. 4.)

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche No. 11 du 14 janvier, renfermant un compte-rendu, extrait d'un journal, d'un jugement rendu par le juge en chef de la cour du banc de la Reine d'Ontario, dans une cause d'extradition plaidée devant lui.

Je prends occasion d'informer Votre Seigneurie que toute la question des relations d'extradition entre ce pays et les pays étrangers étant actuellement l'objet des études d'une commission royale, le gouvernement de Sa Majesté ne juge pas à propos pour le présent de prendre des mesures pour suspendre en *Canada* l'opération de l'acte d'extradition impérial de 1870, comme le demande l'adresse conjointe à la Reine, passée par le Sénat et la Chambre des Communes du *Canada* et transmise à mon prédécesseur par votre dépêche No. 112 du 18 avril dernier.

J'ai, etc.,

(Signé),

M. E. HICKS-BEACH.

Au Gouverneur-Général,
le très-honorable comte de *Dufferin*, C.P., G.C.M.G., C.C.B.,
etc., etc., etc.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Que les honorables messieurs *Dickey*, *Miller*, *Leonard*, *Pâquet* et le proposant, composent un comité pour la direction du restaurant du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé :

Que les noms des honorables messieurs *Hamilton* (*Inkerman*), *Northup* et *Trudel* soient ajoutés au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 25 Février, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton</i> (<i>Inkerman</i>),	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton</i> (<i>Kingston</i>),	<i>Northup,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Penny*,—De l'honorable *W. W. Webb* et autres, de la province de *Québec*, et de *J. Catudal*, président, et autres, de la société de construction de *Napierville*.

Par l'honorable M. *Simpson*,—Du révérend *William Jolliffe* et autres, du comté de *Durham*, province d'*Ontario*, membres de l'association connue sous le nom de société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour liquider les affaires de la dite compagnie et pour nommer des syndics en liquidation revêtus des pouvoirs nécessaires à cette fin.

De *John Kay* et *H. G. Macpherson*, du village de *St. George*, comté de *Brant*, province d'*Ontario*, demandant certains amendements à l'Acte de l'Empérance de 1864.

De *J. Dupuis*, M.D., et autres, de *Châteauguay*, dans le comté de *Châteauguay*, et du révérend *J. Charles Godefroy Gaudin*, de *Ste. Philomène*, dans la province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre 147, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'état, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat une dépêche du secrétaire d'état de Sa Majesté pour les colonies accusant réception de l'adresse du Sénat à Sa Majesté en date du 19 mars, 1877, relativement à la nomination proposée de sénateurs additionnels.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 25 février, 1878.

Le comte de Carnarvon au comte de Dufferin.

(*Canada*,—No. 132.)

DOWING STREET,
2 mai, 1877.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de Votre Seigneurie No. 85, du 27 mars, transmettant, avec la copie d'une adresse du Sénat du *Canada*, les résolutions adoptées par ce corps pour exprimer son approbation de la décision prise par le Secrétaire d'Etat en 1874 sur la proposition que Sa Majesté fût avisée de nommer des sénateurs additionnels, en vertu de la clause 26 de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, ainsi qu'un compte-rendu du débat qui a eu lieu sur ces résolutions.

J'ai, etc.,
(Signé)

CARNARVON.

Au Gouverneur-Général
le très-honorable comte de *Dufferin*, C.P., G.C.M.G., C.C.B.,
etc., etc., etc.

Ordonné, que le dit message soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, a proposé :

Que le procès-verbal des témoignages pris devant le comité spécial chargé à la dernière session du Parlement, de s'enquérir, entre autres choses, de toutes matières se rattachant à l'achat de terrain au *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et d'examiner les témoins sous serment—lequel a été présenté le vingt-sept avril dernier avec le rapport du dit comité—soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Scott, Aikins, Sutherland, Macpherson, Simpson, Wilmot, Haythorne, Vidal* et du proposant, pour continuer l'enquête, s'enquérir de toutes les questions se rattachant à l'achat de terrain à *Fort William* pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents et que le dit comité fût rapport avec toute la diligence possible durant la présente session.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février, 1878.

Le comité conjoint des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et en recommande l'impression, savoir :

Rapport du bibliothécaire du Parlement. (*Documents de la session seulement.*)

Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada pour les six mois expirés le 30 juin 1877. (*En la manière ordinaire.*)

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'ordres en Conseil du 1er juillet, 1877, jusqu'à date.

Etat des mandats spéciaux de Son Excellence le Gouverneur-Général, émis conformément à l'Acte 31 *Vict.*, chap. 5, section 35, du 1er juillet, 1877, au 9 février, 1878, inclusivement.

Etat de toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil en pourvoyant à une pension en faveur des employés publics dans certains cas.

Réponse à ordre,—Correspondance entre le gouvernement et les propriétaires de terrains dans le voisinage de l'élargissement projeté du canal Lachine, depuis le 1er mars, 1875, jusqu'au 10 mars, 1877; ordres donnés aux ingénieurs, propositions soumises par les propriétaires et par le gouvernement, copie des contrats passés, etc.

Le comité recommande aussi que les documents qui suivent *ne soient pas imprimés* :

Rapport officiel de la distribution des Statuts du Canada.

Réponse à ordre,—Rapports des ingénieurs et toute autre correspondance ou information en possession du gouvernement, qui n'a pas encore été communiquée à la Chambre, relativement à toute exploration faite ou à faire ayant trait à la ligne du chemin de fer du Pacifique, depuis la Rivière Rouge à l'ouest, au sud du lac Manitoba.

Réponse à ordre,—Correspondance avec le ministre des Travaux Publics et le personnel de l'ingénieur du même département, relativement à l'engagement d'employés pour l'exploration du chemin de fer du Pacifique et à la route qu'ils reçoivent instruction (si instructions il y a eu) de prendre; aussi la correspondance concernant le transport d'immigrant par la route de *Sarnia* ou de *Collingwood*.

Réponse à ordre,—Etat du nombre de milles explorés et la dépense résultant de ces explorations sur le Pacifique Canadien.

Réponse à ordre,—Etat de la quantité d'ouvrage fait pour l'élargissement de l'aqueduc du chemin de fer à *Moncton* en 1876, etc.

Réponse à ordre,—Etat montrant le montant payé à *C. J. Brydges*, pour l'année expirée le 30 juin 1876, et le montant de ses appointements pendant que se construisait le chemin de fer Intercolonial, ainsi que de ses appointements pendant qu'il en était l'administrateur, et aussi les dépenses de ses bureaux à *Montréal*, *Ottawa* et *Moncton*, avec en outre ses frais de route pendant la même période.

Réponse à ordre,—Correspondance entre *M. James Neven*, de *New-Castle*, *Miramichi*, *N.-B.*, et ses solliciteurs, et les officiers du chemin de fer Intercolonial et le gouvernement, relativement à cinq animaux qui ont été tués par l'un des convois du dit chemin de fer, le 23 février dernier, et qui appartenaient au dit *James Neven*.

Reponse à ordre,—Etat relatif aux détails de l'exploitation et de l'administration du chemin de fer Intercolonial :

10. Le nombre de milles parcourus par les locomotives, etc.

20. Tous les frais d'exploitation.

30. Les détails de tous les prix exigés pour l'usage des locomotives et des chars.

40. La moyenne en détail, etc.

50. Etat relatif aux trains spéciaux.

Réponse à ordre,—Etat concernant la dimension et le coût originel de la bâtisse en brique à *Moncton*, connue sous le nom de bureaux généraux du chemin de fer Intercolonial, etc.

Réponse à ordre,—Rapports des ingénieurs ou correspondances relativement à la cause de l'élévation du niveau des eaux sur les soixante milles de la rivière *Ottawa*, entre les chutes de la *Chaudière* et les rapides du *Long Sault*.

Réponse à adresse (Sénat) demandant que la compagnie du Grand-Tronc soit obligée de fournir certains renseignements concernant le fret et les voyageurs qui ont passé sur le pont *Victoria* en 1875 et 1876, etc., avec le coût de la construction et l'entretien du pont.

Réponse à adresse (Sénat),—Instructions à *M. Fleming*, ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, relativement à une série de questions soumises par l'entremise du bureau colonial à des officiers de marine et autres, relativement à certains havres de la *Colombie Britannique* et à un emplacement pour le terminus de la ligne sur la côte du Pacifique.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance entre le gouvernement et les commissaires du havre de *Montréal*, relativement à la permission donnée aux chars et locomotives du chemin de fer de *Québec*, *Montréal*, *Ottawa* et *Occidental* de passer sur les quais dans le havre de *Montréal*.

Réponse à ordre,—Correspondance relative à la démission de *John Harvey* comme surintendant des glissoires au village d'*Arnprior*.

Réponse à ordre,—Etat relatif à l'égoût collecteur principal construit à travers la cour de la station du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*, l'année dernière.

Réponse à adresse,—Correspondance relative aux plaintes faites contre l'administration de la commission du havre de *Montréal* relativement à la ville de *Sorel* et aux travaux du creusement du lac *St. Pierre*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, *Président*.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Hamilton (Kingsston)*, secondé par l'honorable *M. Wark*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 26 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Giasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chalfers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ouell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chanic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Corrwall,</i>			

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Campbell*,—De *Sir Hugh Allan* et autres, membres de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer *North Simcoe* et la dite compagnie du chemin de fer du Nord, et pour d'autres objets

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Bedford*, pour l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session No. 13.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque Impériale du *Canada*, en date du 15 février, 1878.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St. Jean*, en date du 9 février, 1878.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Jacques-Cartier*, en date du 1er décembre, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St. Hyacinthe*

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Yarmouth*, en date de février, 1878.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la session No. 15.*)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le Greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
26 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour liquider les affaires de la dite compagnie et pour nommer des syndics en liquidation revêtus des pouvoirs nécessaires à cette fin, et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour recevoir des pétitions de bills privés, et pour présenter des bills privés, soit prolongé à mercredi, le treizième jour de mars prochain.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Qu'un comité spécial composé des honorables messieurs *Scott, Campbell, Brown, Botsford, McLelan, Haythorne* et du proposant, soit nommé et qu'il soit chargé de s'enquérir :

1o. Si l'écluse de *Fort Francis*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le *Lac Supérieur* et le *Manitoba* ? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Francis*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savanne (Lac des Milles Lacs)* et *Keewatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux ?

2o. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

3o. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?

40. Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par un contrat ou autrement?

50. Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse du *Fort Francis*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, d'examiner les témoins sous serment, d'employer un sténographe pour prendre les témoignages, et de faire rapport de temps à autre à cette honorable Chambre.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 27 Février, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMuster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McLelan*,—De *Robie Uniacke* et autres, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Par l'honorable M. *Reesor*,—D'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, du même lieu.

Par l'honorable M. *Penny*,—De la société de construction du comté d'*Hochelaga*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Hope*—De *Dallas Howell* et autres, du township de *Anderson*, dans le comté d'*Essex*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De l'honorable *W. W. Webb* et autres, de la province de *Québec*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de transit du *Canada*."

De *J. Catudal*, président, et autres, de la société de construction de *Napierville*, demandant qu'il soit passé un acte pour exempter la dite société de l'opération des sections 13 et 24 de l'Acte 40 *Victoria*, chapitre 50.

Du révérend *William Jolliffe* et autres, du comté de *Durham*, province d'*Ontario*, membres de l'association connue sous le nom de Société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*, demandant un acte d'incorporation.

L'honorable *M. Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre les règles générales de la cour maritime d'*Ontario*, faites en vertu de la 8e section de l'Acte de juridiction maritime, 1877," aussi le tarif des honoraires des plaideurs établi en vertu de la 14e section du dit acte.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :—

(Voir documents de la session No. 31.)

L'honorable *M. Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Dominion."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi le septième jour de mars prochain.

L'honorable *M. Skead* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi le septième jour de mars prochain.

L'honorable *M. Girard*, secondé par l'honorable *M. Read*, a proposé .

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports adressés au ministre chargé de l'administration des terres de la Puissance, ainsi que de toutes correspondances et investigations en faisant partie, sous l'autorité de l'acte 38 *Vic.*, ch. 53, par toute commission nommée en vertu du dit acte; aussi, les listes des terres préparées de temps à autre par l'arpenteur-général des terres de la Puissance, en conformité de la huitième section du dit acte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres du Sénat qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable *M. Botsford*, secondé par l'honorable *M. Girard*,

La Chambre s'est s'ajournée jusqu'à jeudi le septième jour de mars prochain, à 8 heures du soir.

Jeudi, 7 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson.</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Giasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ouell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—De la banque de *Liverpool*, opérant à *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*;—et de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, femme mariée.

Par l'honorable M. *Wark*,—De *C. Burpee* et autres, du comté de *Charlotte*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Penny*,—De *H. W. F. Bolckow* et autres actionnaires de la compagnie du chemin de fer *Central du Canada*,—et de *H. W. F. Bolckow* et autres actionnaires de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Bureau*,—Du révérend *James Fulton*, M.A., doyen rural de *Franklin*, comté de *Huntingdon*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Skead*,—De l'association des cultivateurs de la vigne du *Canada*.

L'honorable M. *Kaulbach* a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
JEUDI, 7 Mars, 1878.

Dans l'affaire de *Victoria Elizabeth Lyon*, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres prescrit par la 83^e règle de cette Chambre.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De Sir *Hugh Allan* et autres membres de l'église presbytérienne du *Canada* en liaison avec l'église d'*Ecosse*, demandant à être incorporés sous le nom d'Eglise d'*Ecosse* en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Toronto*, en date du 25 février, 1878.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque maritime de la Puissance, en date du 1er février 1878.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque d'épargnes de la cité et district de *Montréal*, en date du 26 février, 1878.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session No 15).

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*,"

L'honorable M. *Fenny* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

JEUDI, 7 mars, 1878.

Je certifie par le présent qu'avis du bill de divorce dans l'affaire de *Johnston* a été affiché sur les portes du Sénat pendant quatorze jours, conformément à l'ordre permanent du Sénat.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Alors *Andrew Cullen*, de la cité de *Montréal*, détective, a été appelé à la barre de la Chambre, et étant assermenté a été examiné comme suit :

Q. Veuillez dire vos noms, professions et demeure. Connaissez-vous le pétitionnaire et *Charlotte Elsie McArthur*, sa femme ?

R. Je me nomme *Andrew Cullen*; je demeure en la cité de *Montréal*; je suis agent de la police secrète.—Je connais le pétitionnaire et *Charlotte Elsie McArthur* sa femme.

Q. Avez-vous signifié à la dite *Charlotte Elsie McArthur*, épouse du pétitionnaire, un double du bill maintenant devant la Chambre pour faire droit à *George Frothingham, Johnston*. Produisez le double du bill que vous avez signifié à Madame *Johnston*, et dites si vous avez comparé le double signifié par vous avec le document que vous représentez en ce moment, et si vous avez constaté que c'était une copie conforme, avant d'en faire la signification ?

R. J'ai signifié à la dite *Charlotte Elsie McArthur* un double du bill devant la Chambre pour faire droit à *George Frothingham Johnston*. Je produis le double du bill que j'ai signifié à Madame *Johnston*. J'ai comparé le double signifié par moi avec le document que je représente en ce moment et j'ai constaté que c'était une copie conforme avant d'en faire la signification.

Q. Avez-vous signifié l'ordre représenté en ce moment avec le dit bill, en en remettant copie avec le dit bill lors de la signification, et avez-vous comparé cette copie avec l'original pour vous assurer si elle était conforme ?

R. J'ai signifié l'ordre représenté en ce moment avec le dit bill, en en remettant copie avec le dit bill lors de la signification, et j'ai comparé cette copie avec l'original pour m'assurer qu'elle était conforme.

Q. Quand et où avez-vous signifié la copie du dit bill et du dit ordre et à qui l'avez-vous remise ?

R. J'ai signifié la copie du dit bill et du dit ordre à la dite *Charlotte Elsie McArthur* en la lui remettant à elle-même en personne, à sa résidence, dans la cité de *Montréal*, le 28 février dernier.

Le dit *Andrew Cullen* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable *M. Penny* a proposé, secondé par l'honorable *M. Odell* :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable *M. Penny*, secondé par l'honorable *M. Odell*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *George Frothingham Johnston* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Glusier,</i>	<i>McDonald (Toronto),</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.—34.</i>
<i>erguson,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Trudel.—15.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Pelletier,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable *M. Penny*, secondé par l'honorable *M. Odell*, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *McLelan, Stevens, Dickson, Odell, Haythorne, Allan, Macpherson, Lewin* et du proposant, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et qu'il ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers; et que l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la Cour Supérieure de la province de *Québec*, dans la cause de *Johnston vs. Fish*, présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *George Frothingham Johnston*, soit renvoyée au dit comité, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire, aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du Dominion " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction de la cité de *Montréal* et d'*Ottawa*, Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 8 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Houlan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fubre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Piquet,</i>	

PRIÈRE:

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*.—De *Daniel Wilson* et autres directeurs de la maison de refuge et industrielle des petits porteurs de journaux de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Ferrier*.—Du révérend *James Watson*, M. A., du village de *Huntingdon*;—de *James W. Mack*, d'*Elgin* et de *Godmanchester*;—et de *William A. Johnston*, des townships de *Franklin* et d'*Hinchinbrook*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Leonard*.—Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Aikins*.—De *A. Campbell* et autres, de la ville de *Peterborough*;—et de *B. Hullan* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Robie Uniacke* et autres, de la cité d'*Halifax*, province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant que l'acte de 1876 relatif au chemin de fer Intercolonial et tous autres actes qui dérogent à la charte de la compagnie du chemin de fer urbain d'*Halifax*, soient amendés de manière à ne point porter atteinte ou préjudice au droit d'arbitrage acquis à la dite compagnie sous la législation de la province de la *Nouvelle-Ecosse*, antérieurement à la Confédération.

D'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans le comté et la province d'*Ontario* femme de *Robert Campbell*, du même lieu, demandant l'autorisation de poursuivre son cas de divorce in *formâ pauperis*.

De la société de construction d'*Hochelaga*, demandant une nouvelle charte d'incorporation qui lui confère les pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la dite société.

De *Dallas Nowell* et autres, du township d'*Anderdon*, dans le comté d'*Essex*, province d'*Ontario*, demandant que dans le cas où il serait passé un acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Sud à former une somme de quatorze millions de piastres au moyen d'hypothèques, les droits des pétitionnaires soient sauvegardés.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 18 février, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur des postes pour la *Nouvelle-Ecosse* et toute autre personne, dans le cours des mois de novembre, décembre et janvier derniers, au sujet de l'irrégularité du service des malles entre les bureaux d'*Arichat*, de *Hawkesbury* et d'*Antigonish*, dans la dite province, ainsi que copie de toute la preuve obtenue et des rapports présentés par le dit inspecteur des postes relativement à cette irrégularité.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session N^o 40.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre son rapport comme Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre, 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(Voir documents de la session N^o 4.)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
8 mars, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer une convention conclue entre la compagnie du chemin de fer *North Simcoe* et la dite compagnie du chemin de fer du Nord, et pour d'autres objets, et a constaté qu'il en a été donné un avis suffisant.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

L'honorable M. *Price*, secondé par l'honorable *Glazier*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

1o. Les quantités totales de bois carrés de pin plane, de bois de pin pour scia-ges, de mats et espars de pin, bois carrés de chêne, d'orme, de frêne, de bois blanc, de noyer, de noyer-hickory, de pin rouge et de tous autres bois équarris, avec la valeur de ces bois ;

2o. Les quantités totales, la désignation et la valeur des douves de chêne rouge et blanc

3o. Les quantités totales de bois de pin blanc et rouge, de noyer, de bois blanc, de chêne, d'orme, de frêne sciés et autres bois sciés, qui ont été importés en *Canada* par eau ou par chemin de fer des *Etats-Unis d'Amérique* entre le 1er avril, 1877, et le 1er janvier, 1878 ; à quel port ou station ces bois ont été délivrés pour être transportés par terre ou par eau hors du *Canada*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres en conseil au sujet des terres occupées au lieu connu sous le nom d'établissement de la *Rivière au Rat* et sur la *Rivière Rouge*, dans le comté de *Provencher*, ainsi que dans l'établissement de la petite *Pointe des Chênes* ou paroisse de *Loretto*, dans le comté de *Selkirk*, province de *Manitoba*, par une prise de possession antérieure ou subséquente au transfert des territoires du *Nord-Ouest* à la Puissance, sans égard aux améliorations faites sur ces terres.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*."

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le certificat suivant :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
VENDRERI, 8 mars, 1878.

Je certifie par le présent qu'avis de la seconde lecture du bill de divorce, dans l'affaire *Hunter*, a été affiché sur les portes du Sénat pendant quatorze jours, conformément à l'ordre permanent du Sénat.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Alors *Wilkins Brownlow Butler*, de la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*, agent d'immeubles, a été appelé à la barre de la Chambre, et étant assermenté, a été examiné comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, état et domicile.

R. Mon nom est *Wilkins Brownlow Butler*, je demeure en la cité de *Toronto*, dans le comté de *York*; je suis agent d'immeubles.

Q. Regardez la pièce qui vous est représentée, cotée A, étant un acte pour faire droit à *Hugh Hunter*, et la pièce qui vous est représentée sous la cote B, étant un ordre du Sénat en date de mercredi, le 20e jour de février, 1878,—les deux dites pièces certifiées par le greffier du Sénat; avez-vous signifié copie de ces pièces, avec les certificats qu'elles portent à *Catherine Hunter*, et quel jour et en quel lieu avez-vous fait la dite signification.

R. J'ai signifié des doubles des pièces qui me sont maintenant représentées sous les cotes A et B, et portant respectivement le certificat du greffier du Sénat, à la dite *Catherine Hunter*, vendredi le premier jour de mars courant, au domicile d'*Andrew Tait*, chez qui elle demeure, au village d'*Yorkville*, dans le comté de *York*.

Q. Dites les circonstances particulières de cette signification.

R. J'ai signifié les doubles des dites pièces A et B à *Catherine Hunter* en personne en les lui délivrant et remettant, après lui en avoir fait lecture.

Q. Quelqu'un était-il présent quand vous avez fait la dite signification ?

R. *Malcolm McPhee*, du township d'*Egremont*, dans le comté de *Grey*, père de la dite *Catherine Hunter*, était présent; avant que j'eusse fait la signification, il me dit que la personne à qui j'allais la faire était sa fille, l'épouse de *Hugh Hunter*.

Q. La personne à qui vous avez signifié les écrits A et B est-elle la même personne à qui vous avez signifié l'avis de la demande de divorce, qui a été lue au Sénat le dix-huitième jour de février dernier ?

R. Oui, c'est la même personne.

Le dit *Wilkins Brownlow Butler* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que l'interrogatoire du pétitionnaire à la barre du Sénat, tant généralement que sur toute collision ou connivence qui pourrait exister entre les parties, soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet examen.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *Hugh Hunter* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Dickey*, *Benson*, *Botsford*, *Cornwall*, *Kaulbach*, *Seymour*, *Macfarlane*, *Haviland* et du proposant, que ce comité fasse rapport avec toute la diligence possible, et qu'il ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'*Express Fishwick* et des messageries des marchands," a fait rapport qu'il

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, après "marchands" insérez: "à responsabilité limitée."

Page 1, ligne 27, retranchez "cinquante" et insérez: "soixante et quinze."

Page 1, ligne 28, après "mille" insérez: "cinq cents."

Page 3, ligne 13, après "corporation" insérez: "jusqu'à la première élection qui se fera sous l'autorité du présent acte."

A la fin du bill insérez la clause A.

Clause A.

"Une assemblée générale des actionnaires pour l'élection des directeurs, conformément au présent acte, devra se tenir, et une quotité de dix pour cent sur le montant du capital social de la corporation devra être versée, et la dite corporation devra commencer ses opérations dans les trois ans à compter de la passation du présent acte; à défaut de quoi le présent acte deviendra et sera nul et de nul effet, et la compagnie encourra la déchéance de tous les droits et privilèges qui lui sont conférés par icelui."

Dans le titre du bill :

Après "marchands" insérez: ("à responsabilité limitée.")

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 11 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Gutremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carraï,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauce*, pendant l'année 1877.

Et aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Compton*, pendant la dite année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No 13.)

Comformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :

De la banque de *Liverpool*, *Nouvelle-Ecosse*, demandant la passation d'un acte pour permettre à la dite banque de réduire la valeur nominale de ses actions actuelles et d'émettre des actions privilégiées.

De *C. Burpee* et autres, du comté de *Charlotte*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Croix*.

De *H. W. F. Bolckow* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer central du *Canada*, et de *H. W. F. Bolckow* et autres, actionnaires de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, demandant séparément que le bill soumis au Parlement pour la fusion de ces deux compagnies soit adopté et devienne loi.

Du révérend *James Fulton*, M.A., doyen rural, et autres, de *Franklin*, comté de *Huntingdon*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain* à elle imposée par l'acte 20 *Victoria*, chapitre 147, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

De l'association des cultivateurs de la vigne du Canada, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger de sept ans à compter du quinze août prochain le délai mentionné dans la seconde section de l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec *John Lyon*, du même lieu, épicier,

L'honorable M. *Kaulbach* a présenté à la Chambre certains papiers, l'avis du bill de divorce et la signification de l'avis.

Le rapport de signification de l'avis et l'avis ont été alors lus par le greffier comme suit :

<p><i>Victoria Elizabeth Lyon</i>, Pétitionnaire. vs. <i>John Lyon</i>, Défendeur.</p>	}	DEVANT LE SÉNAT DU CANADA.
--	---	----------------------------

Je, *Frank Burton*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, étudiant en droit, jure et dépose :

Que le premier jour de septembre, mil huit cent soixante et dix-sept, j'ai signifié au défendeur, *John Lyon*, en personne, une copie conforme de l'avis ci-annexé de demande de divorce en lui délivrant et remettant la dite copie à lui-même, en la cité d'*Ottawa*.

FRANK BURTON.

Assermenté devant moi, en la cité
d'*Ottawa*, comté de *Carleton*,
ce 5 mars, 1878.
D. B. MAC TAVISH,
Commissaire in B.C.

Avis est par le présent donné que moi, *Victoria Elizabeth Lyon*, née *Perkins*, de la cité d'*Ottawa*, j'ai l'intention de m'adresser au Parlement du *Canada*, à sa prochaine session, pour obtenir un bill de divorce d'avec mon mari *John Lyon*, de la dite cité d'*Ottawa*, épicier, pour cause d'adultère, de maladie et d'abandon.

Fait à *Ottawa*, ce 1er septembre, 1877.

VICTORIA ELIZABETH LYON,
née *Perkins*.

Par MOSGROVE ET PEARSON,
ses procureurs.

A *John Lyon*, écuyer,

Soyez informé que l'avis ci-dessus vous est signifié à ma demande et requête

VICTORIA ELIZABETH LYON,
née *Perkins*.

Par MOSGROVE ET PEARSON,
Procureurs.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :
Que l'avis de signification d'avis pour un bill de divorce soit considéré suffisant.
Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle et elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que la pétition de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *John Lyon*, du même lieu, épicier, soit maintenant lue et reçue.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative, et

La dite pétition de *Victoria Elizabeth Lyon* a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Allan*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour faire droit à *George Frothingham Johnston*, a présenté son rapport.

Ordonne, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
11 mars, 1878.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," et auquel a été aussi renvoyée l'ampliation des procédures jusqu'à jugement final dans la Cour Supérieure de la province de *Québec*, dans la cause de *Johnston vs. Fisk*—la dite ampliation présentée au Sénat lors de la lecture de la pétition du dit *George Frothingham Johnston*—avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, et auquel instruction a été donnée d'interroger le pétitionnaire tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre les parties, a l'honneur de présenter son rapport :

Conformément à l'ordre de renvoi du sept du courant et aux instructions qui lui ont été données le même jour, votre comité a examiné le dit bill et la dite ampliation et à interroger le dit pétitionnaire tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre les parties. Le témoignage du pétitionnaire a été pris par écrit et est apporté avec le présent rapport ainsi que l'ampliation des procédures qui a été renvoyée à votre comité.

Conformément à la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité a interrogé sous serment les témoins qui ont été cités devant lui par le pétitionnaire, a fait prendre par écrit leurs témoignages qu'il apporte avec toutes les pièces à l'appui représentées devant lui.

Après avoir délibéré sur le dit bill et sur l'ampliation, les témoignages et pièces à l'appui, votre comité a conclu que le préambule du dit bill a été justifié, et qu'il n'a été constaté aucune collusion ou connivence entre les parties pour obtenir la séparation demandée par le dit bill ;

Votre comité recommande donc à votre honorable Chambre de passer le dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

G. W. ALLAN,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

(Pour ampliation et témoignages voir Appen.dice No. 1.)

Sur motion de l'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. Odell, il a été *Ordonné*, que le dit rapport et le témoignage soumis soient imprimés avec le bill et pris en considération par la Chambre jeudi prochain.

L'honorable M. Wilmot, secondé par l'honorable M. Odell, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous rapports d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats et toute correspondance relatifs à l'amélioration de la navigation de la rivière *St. Jean*, à la barre d'*Oromocto*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Dever, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'*Express Fishwick* et des messageries des marchands," tel qu'amendé par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer,

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Benson, il a été *Ordonné*, que le dit bill et ses amendements soient renvoyés de nouveau au dit comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors sur motion de l'honorable M. Hamilton (*Kingston*), secondé par l'honorable M. Montgomery,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 12 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston,)</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilnot.</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier*,—De *David D. Robertson*, du township d'*Hinckinbrook*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *Daniel Wilson* et autres, administrateurs de la maison de refuge et industrielle des petits porteurs de journaux de *Toronto*, demandant certains amendements à la loi relative à la punition des jeunes délinquants.

Du révérend *James Watson*, M.A., du village d'*Huntingdon*;—de *James W. Mack*, d'*Elgin* et *Godmanchester*;—de *W. A. Johnston*, des townships de *Franklin* et *Hinchinbrook*, tous dans la province de *Québec*, demandant que des dispositions soient prises pour protéger et garantir les droits des sauvages des *Deux-Montagnes*.

Du conseil municipal de la ville de *St. Thomas*, province d'*Ontario*, demandant qu'il soit inséré dans le bill relatif au chemin de fer du Sud du *Canada*, maintenant soumis au Parlement, une clause pourvoyant à ce que les approvisionnements fournis et les gages gagnés sur le dit chemin constituent une première hypothèque sur les propriétés de la dite compagnie.

De *A. Campbell* et autres, de la ville de *Peterborough*, et de *B. Hullan* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*, demandant que l'Acte 40 *Vic.*, ch. 42, soit amendé de manière à exempter de son application la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Richelieu*, et dans les comtés de *Beilechasse*, *Montmagny* et *l'Islet*, province de *Québec*, pendant l'année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session No 13.*)

L'honorable *M. Dickey*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour faire droit à *Hugh Hunter*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
12 mars, 1878.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec instruction d'en faire rapport en usant de toute la diligence convenable, et pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Conformément à l'ordre de renvoi du huit du courant et aux instructions qui lui ont été données le même jour, votre comité a examiné le dit bill et a interrogé le pétitionnaire tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre les parties. Le témoignage du pétitionnaire a été pris par écrit et est apporté avec le présent rapport.

Conformément à la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre, votre comité a interrogé sous serment les témoins qui ont été cités devant lui, et a fait prendre par écrit leurs témoignages, qu'il apporte avec toutes les pièces à l'appui représentées devant lui.

Après avoir délibéré sur le dit bill et sur les témoignages et pièces à l'appui, votre comité a conclu que le préambule du dit bill a été justifié, et qu'il n'a été constaté aucune collusion ou connivence entre les parties pour obtenir la séparation demandée par le dit bill.

Votre comité recommande donc à votre honorable Chambre de passer le dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

R. B. DICKEY,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

(*Pour témoignages, etc., voir appendice No 2.*)

Sur motion de l'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Leonard*, il a été Ordonné, que le dit rapport et les témoignages soumis soient imprimés et soient pris en considération avec le bill par la Chambre, jeudi prochain.

L'honorable *M. Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
12 mars, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de vous présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de *Victoria Elizabeth Lyon*, de la cité d'*Ottawa*, dans le comté de *Carleton*, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec *John Lyon*, du même lieu, épicier, et a constaté que les prescriptions de la 72^e règle de cette Chambre ont été observées.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Kaulbach* a présenté à la Chambre un bill intitulé: " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé:

Que le dit bill soit lu pour la seconde fois, mercredi, le vingt-septième jour de mars courant, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre, que les Sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite *Victoria Elizabeth Lyon* soit entendue par son conseil à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *John Lyon*, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut avoir à donner contre le dit bill.

Que la dite *Victoria Elizabeth Lyon* compareaisse devant cette Chambre, mercredi le vingt-septième jour de mars courant, afin d'être interrogée, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que pourrait avoir été commis par le dit *John Lyon*, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre elle et son dit mari ou quelque autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, et si, au temps de l'adultère dont elle se plaint, il vivait, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, séparé d'elle et dispensé par elle, ou tant qu'elle peut le faire, de ces devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, il cohabitait avec elle.

Objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur la dite motion, et elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
12 mars, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis qui a été donné dans chaque cas, savoir :

De *Charles A. M. Globensky*, de *St. Eustache*, dans la province de *Québec*, demandant qu'il soit passé un acte pour déclarer que l'acte passé à la dernière session inti-

tulé : " Acte concernant la banque Jacques-Cartier," ne s'appliquera pas dans le cas d'une certaine action portée par le pétitionnaire devant la cour supérieure du district de *Montréal*, contre *Romuald Trudeau* et autres, laquelle action est actuellement pendante devant la dite Cour.

De l'association de construction de *Montréal*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la dite compagnie, sous tel nom qu'il lui sera donné par la législature de *Québec*, actuellement en session, à exercer dans tout le *Canada* les pouvoirs ordinairement accordés aux compagnies de prêt et de placement, concurremment avec les pouvoirs à elle accordés par la dite législature, et demandant aussi la détermination du taux d'intérêt que la dite compagnie pourra exiger sur ses prêts.

De la banque de *Liverpool, Nouvelle-Ecosse*, demandant la passation d'un acte pour permettre à la dite banque de réduire la valeur nominale de ses actions actuelles et d'émettre des actions privilégiées.

De l'association des cultivateurs de la vigne, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger de sept ans, à compter du quinze août prochain, le délai mentionné dans la seconde section de l'acte d'incorporation de la dite compagnie.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
President.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des missions étrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec deux amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 7, retranchez depuis : " remplacement " jusqu'à la fin du bill et insérez la clause A :

Clause A.

" La dite société sous le nom de Société des Missions Etrangères des *Regular Baptists* d'*Ontario* et *Québec* pourra recevoir, acquérir et posséder des sommes d'argent, des billets promissoires, actions de banque et effets publics, et pourra placer les sommes que possède actuellement et que pourra posséder à l'avenir la dite société en actions de banque et en effets publics, et disposer de ces valeurs pour l'avancement de l'œuvre de la société, comme et quand la chose lui paraîtra opportune."

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une copie des ordonnances passées par le lieutenant-gouverneur en conseil des territoires du Nord-Ouest, en date du 22 mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 45.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 18 février, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous rapports d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats ou transports

de contrats et tous ordres en conseil faits ou passés depuis deux ans relativement à l'élargissement du canal *St. Pierre* sur l'*Ile du Cap Breton*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 46.*)

L'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays à des conditions plus avantageuses que celles d'aujourd'hui.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Penny* a présenté à la Chambre un bill intitulé: Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal*.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 13 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander.</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northup.</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRÈRE :

F

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Bureau,—Du révérend W. Seers et autres, de *St. Jean Chrysostôme*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le bill intitulé : "Acte pour incorporer la société des missions étrangères des *Regular Baptists d'Ontario* et de *Québec*," tel qu'il est proposé de l'amender par le comité des ordres permanents et des bills privés, et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier,

L'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés.

Objection étant faite à la dite motion,

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, a proposé

Que la question ne soit pas maintenant posée, mais que le bill tel qu'il est proposé de l'amender soit renvoyé aux juges de la Cour Suprême, pour qu'ils fassent connaître leur opinion sur la question de savoir si cette mesure n'appartient pas à la catégorie des sujets attribués exclusivement aux législatures provinciales par la section 92 (paragraphe 11) de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, et la section 93 du dit acte.

Objection étant faite à la dite motion, et

Son Honneur le président ayant été appelé à décider la question a dit: Que par la 55e règle, le Sénat avait réservé le droit de soumettre tout bill aux juges de la Cour Suprême pour qu'ils examinent toute question se rapportant au dit bill et dont il aura été fait mention dans l'ordre de renvoi, et en fassent rapport; et que la règle n'est pas impérative, mais que dans tous les cas tout renvoi doit être fait avant la dernière lecture du bill. Donc la motion n'était pas dans l'ordre et la question ne pouvait être mise.

Et la question étant mise,

Que les dits amendements soient agréés et objection étant faite à la dite motion,

La question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal*,"

L'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Que le dit ordre soit rayé et que le bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 14 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alkan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellarose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sirypson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

De *David D. Roberts*, du township d'*Hinchinbrook*, province de *Québec*, demandant que des dispositions soient prises pour protéger et garantir les droits des sauvages des *Deux-Montagnes*.

L'honorable *M. Bureau*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
13 mars, 1878.

Le comité conjoint des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement demande qu'il lui soit permis de présenter son troisième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à adresse.—Rapport par l'amiral de *Horsley* relativement aux ports propres à servir de terminus au chemin de fer canadien du Pacifique dans la *Colombie Anglaise* et correspondance avec le gouvernement impérial.

Réponse à ordre.—Rapport du défunt M. *Hazlewood*, I.C., sur le coût approximatif des écluses du *Fort Francis*.

Réponse à ordre.—Etat des dépenses du voyage de Son Excellence le Gouverneur-Général, au *Manitoba*, dans la forme de celui contenu dans les comptes publics relativement au voyage de Son Excellence à la *Colombie Anglaise*.

Réponse à ordre.—Objet et dépenses de chacun des comités spéciaux nommés par la Chambre durant les quatre dernières années, avec les noms des personnes qui ont reçu de l'argent comme témoins ou autrement et les montants reçus par chacune.—(*Récapitulation de chaque année seulement à imprimer.*)

Réponse à ordre.—Nature et valeur de tous les articles manufacturés et autres marchandises échangés entre le *Canada* et les colonies australiennes du 1er juillet 1876, avec les copies des tarifs de ces colonies.

Réponse à ordre.—Sommes dépensées pour travaux publics imputables sur le revenu durant les années fiscales de 1874-5, 1875-6 et 1876-7, et votées dans les estimés de 1873-4, et aussi pour les travaux imputables sur le capital.

Copie des ordonnances passées par son honneur le lieutenant-gouverneur et le Conseil des territoires du *Nord-Ouest*, le 22 mars, 1877.

Le comité recommande aussi que les documents suivants *ne soient pas imprimés, savoir* :

Pétitions du rév. M. *Dequoi* et autres, pour l'adoption de la législation nécessaire pour mieux régler le service des chemins de fer en *Canada*.

Réponse ordre.—Etat des montants payés, outre le salaire, à aucun officier général ou de section du chemin de fer Intercolonial, en 1876.

Réponse à ordre.—Dépenses durant les deux dernières années expirées le 31 janvier 1877 pour tapis, meubles, etc., pour les bureaux de l'Intercolonial à *Moncton*.

Règles générales de la cour maritime d'*Ontario* et tarif des frais d'action.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les quantités, qualité et dimensions du bois de construction fourni par M. *Adolphe Gagnon*, pour chacune des jetées à la *Baie St. Paul*, à la *Malbaie* et aux *Eboulements*, dans le comté de *Charlevoix*, et aussi le prix payé pour chaque pied de ce bois durant l'année fiscale de 1875-76.

Réponse à ordre.—Différentes sommes payées au gouvernement de la *Colombie Britannique*, conformément à la section 2, chapitre 17, 37 *Victoria*.

Réponse à ordre.—Noms des miliciens de 1812 et 1813 qui sont morts entre le 1er mars, 1876 et le 1er janvier, 1878.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les rivières actuellement sous bail, dans les comtés de *Rimouski*, *Gaspé* et *Bonaventure*, ainsi que sur la côte nord du *St. Laurent*, depuis le *Saguenay* jusqu'au *Iles Mingan*.

Réponse à ordre.—Rapport de l'inspecteur des pêcheries de la *Colombie Britannique*, en 1877, avec état des dépenses s'y rattachant.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer sur les chûtes de *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, devant relier le chemin de fer Intercolonial, ouvrage du gouvernement, avec le chemin de fer de prolongement de l'Ouest, à l'endroit des dites chûtes.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous contrats, spécifications, annonces, avis ou informations relatifs à des demandes de soumissions pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs de la branche du chemin de fer du Pacifique, entre *Fort William* et *Selkirk*, avec un état indiquant les journaux dans lesquels ces annonces ou avis ont été insérés, le nombre des insertions, le coût de chaque maison et sa distance du terminus oriental, les noms des entrepreneurs et de ceux qui ont fait des démarches pour obtenir des contrats, le nombre de maisons construites jusqu'à présent, les sommes payées à chaque entrepreneur sur chaque contrat et le nombre de ces maisons qui ont été détruites par le feu.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Stevens*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 15 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston);</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chimic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Reesor*,—De *James Goodwin* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance mutuelle du *Connecticut*,—et de *A. F. Banks* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du révérend *W. Seers* et autres, de *St. Jean-Chrysostôme*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre-147, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Chicoutimi* et de *Québec*, province de *Québec*, pendant l'année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No 13.)

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
15 mars, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis qui a été donné dans chaque cas, savoir :

De *C. Burpee* et autres, du comté de *Charlotte*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *Ste. Croix*.

De *G. B. Burland*, de la cité de *Montréal*, demandant un acte pour autoriser le Commissaire des Patentes à continuer en force pour une période de dix ans à compter du 1er avril, 1878, en faveur du pétitionnaire, les lettres patentes ci-devant accordées à *George Mathew*, pour une certaine teinture destinée à l'impression des billets de banque, et demandant aussi que les dites lettres patentes s'étendent à tout le *Canada*.

Votre comité a aussi examiné la pétition du révérend *William Jolliffe* et autres, du comté de *Durham*, province d'*Ontario*, membres de l'association connue sous le nom de Société des Missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*, demandant un acte d'incorporation, et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition du révérend *William Jolliffe*, tel que recommandé dans le neuvième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le temps limité pour recevoir des pétitions pour des bills privés soit prolongé à mercredi le vingtième jour de mars courant, et que le temps limité pour présenter des bills privés soit prolongé à mardi le vingt-sixième jour de mars courant.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 15 février, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des spécifications sur lesquelles ont été demandées des soumissions pour la construction des sections lac *Supérieur* et *Fort Garry* du télégraphe canadien du Pacifique ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et les soumissionnaires de l'entreprise, ainsi que copie des contrats passés pour la construction des différentes sections des travaux.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 52.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 27 février, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous rapports adressés au ministre chargé de l'administration des terres fédérales, ainsi que de toutes correspondances et investigations en faisant partie, sous l'autorité de l'acte 38 *Victoria*, chapitre 53, par toute commission nommée en vertu du dit acte ; aussi, les listes des terres préparées de temps à autre par l'arpenteur-général des terres fédérales, en conformité de la huitième section du dit acte.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 53.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 14 février, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes dépensées l'année dernière pour le brise-lames de l'*Ardoise*, sur l'*Ile du Cap Breton*, la manière dont cette dépense a été faite et comment elle a été autorisée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 54.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 20 février 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous ordres rendus en conseil, de tous rapports, de toutes recommandations et correspondances et de tous renseignements entre les mains du gouvernement sur le sujet de la fixation des bureaux et ateliers du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 21.*)

L'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable M. *Scott* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant le trafic des boissons enivrantes."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour réduire le capital social de la banque des marchands du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction mutuelle sous le nom de la " société de prêts et placements de *Québec*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Baillargeon*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec ensemble les témoignages pris devant le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 18 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrail,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>

PRIÈRE :

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Arthabaska*, *Kamouraska* et *St. François*, province de *Québec*, pendant l'année 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:

(*Voir documents de la session, No 13.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque *Molson*, allant au 28 février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

Voir documents de la session No 15.)

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé de nouveau le bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et des messageries des marchands" et ses amendements, a fait rapport qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier et ses amendements, et l'avait chargé d'en faire rapport avec certains amendements au lieu de ceux précédemment rapportés.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, après "Marchands" insérez : "à responsabilité limitée."

Page 1, ligne 27, retranchez : "cinquante" et insérez : "cent."

Page 1, ligne 28, après : "en" insérez : "deux."

Page 1, ligne 13, après : "Corporation" insérez : "jusqu'à la première élection " qui se fera sous l'autorité du présent acte."

Page 1, ligne 33, retranchez : "dix" et insérez : "cinq."

Page 1, ligne 33, retranchez depuis : "Social" jusqu'à : "Le" dans la 45^e ligne, ce qui comprend toute la douzième section, et insérez à la place la clause suivante :

"Le montant total du capital social de la dite corporation devra être souscrit et " une quotité de cinq pour cent sur le montant du capital social de la corporation " devra être versée, et la dite corporation devra commencer ses opérations dans les " trois ans à compter de la passation du présent acte; à défaut de quoi le présent acte " deviendra et sera nul et de nul effet, et la compagnie encourra la déchéance de tous " les droits et privilèges qui lui sont conférés par icelui."

Dans le titre du bill :

Après "marchands" insérez : ("à responsabilité limitée.")

Les dits amendements étant lus de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Alors l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours,

L'honorable M. *Simpson* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique en *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi le vingtième jour de mars courant.

Conformément à l'ordre la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," avec ensemble l'enquête faite par le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour réduire le fonds capital de la banque des marchands du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec ensemble l'enquête faite par le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 19 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Trudel*.—Du révérend *E. L. H. Blythe* et autres, de *Ste. Martine*, province de *Québec*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Goodwin* et autres, directeurs de la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*, et de *A. F. Banks* et autres, de la cité de *Toronto*, province d'*Ontario*, demandant que l'acte 40 *Vic.*, ch. 42, soit amendé de manière à exempter la dite compagnie de son opération.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec deux amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 23, après "vigueur" insérez : "et toutes réclamations qui peuvent être établies dans une Cour de loi ou d'équité."

Page 1, ligne 28, retranchez depuis "d'incorporation" jusqu'à "La" dans la 3^e ligne.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Macpherson* ayant appelé l'attention de la Chambre sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et demandé au gouvernement comment il se proposé de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense,

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le débat sur cette interpellation soit remis à demain, qu'il soit le ordre du jour et ait priorité sur tous les avis de motion.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*; que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la société de construction mutuelle sous le nom de la société de prêts et placements de *Québec*, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Baillargeon*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," avec ensemble l'enquête faite par le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," avec ensemble l'enquête faite par le dit comité,

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *Hugh Hunter* soit lu la troisième fois demain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et
Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 20 Mars, 1878.

Les membres presents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wimot.</i>
<i>Cornwall,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le comté de *Gaspé*, pendant l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session. No 13.)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour réduire le capital social de la banque des marchands du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Guvremont*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes correspondances, lettres, pièces et pétitions, et de toutes plaintes ou représentations adressées aux commissaires de la Commission du Havre de *Montréal*, à *Montréal*, contre leurs employés en résidence à *Sorel*, dans le cours des cinq années expirées le 1er janvier dernier.

La question étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson* :—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le débat sur cette interpellation soit remis à demain, et qu'il soit le premier ordre du jour, ayant priorité sur les avis de motion.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*,"

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue, *sur division*, dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie, pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," ainsi que les pièces produites devant le comité, et pour prier cette Chambre de retourner ces témoignages et pièces au Sénat.

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le trafic des boissons enivrantes,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*,"

L'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

De retrancher "maintenant" et après "fois" d'insérer "mardi prochain."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et de la cité d'*Ottawa*," et

Le dit bill étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour faire revivre et amender l'acte pour incorporer la compagnie de jonction du chemin de fer de *Montréal* et *Champlain*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de construction mutuelle sous le nom de la société de prêts et placements de *Québec*, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Baillargeon*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," avec ensemble l'enquête faite par le dit comité,

L'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *George Frothingham Johnston* soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Qu'il soit envoyé un message à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," ainsi que les pièces produites devant le comité, et pour prier cette Chambre de retourner ces témoignages et pièces au Sénat.

La question de concours étant mise sur la dit motion elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Odell*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 21 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sirpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du révérend *E. L. H. Blythe* et autres, de *Ste. Martine*, province de *Québec*, se plaignant que la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer ne remplit pas les devoirs et obligations de la ci-devant compagnie de chemin de fer de *Champlain*, à elle imposés par l'Acte 20 *Victoria*, chapitre 147, et demandant qu'il soit passé une loi pour assurer le service régulier des chemins de fer en *Canada*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de *Pictou* pour l'année 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 15.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé ; " Acte pour étendre à la province de l'Île du Prince-Edouard l'acte des chemins de fer de 1868, et certains actes qui l'amendent," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Pelletier*, secondé par l'honorable *M. Scott*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson*.—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Brown*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été Ordonné, que la suite des débats sur cette interpellation soit remis à demain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, a proposé :

Que les témoignages pris de temps à autre devant le comité spécial chargé de continuer l'enquête commencée à la dernière session sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains au fort *William* pour un terminus du chemin de fer du Pacifique, soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre, mais qu'il ne soit délivré d'exemplaires imprimés de ces témoignages qu'aux seuls membres du comité, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 22 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Price,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pdqnet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRE :

6½

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

22 mars, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité a examiné la pétition d'*Eliza Maria Campbell*, de *Whitby*, dans le comté d'*Ontario*, épouse de *Robert Campbell*, du même lieu, demandant l'autorisation de poursuivre son cas de divorce *in formâ pauperis*, la suspension des règles et règlements qui peuvent s'opposer à ce qu'elle comparaisse et procède, et la passation d'un nouveau bill (si cela est nécessaire) semblable, autant que possible, dans ses dispositions, au bill de la dernière session,—et votre comité a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,

Président

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

L'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé indiquant toutes les dépenses faites en frais de commission et autres frais par le gouvernement pour l'achat d'espèces d'argent américaines, depuis le 1er juillet, 1867, et à qui les sommes ainsi dépensées ont été payées, indiquant aussi le montant des débetures émises pour cet objet, le taux d'intérêt de ces débetures, et en vertu de quelle loi ou autorisation elles ont été émises ; les sommes payées sur le revenu courant ; le montant racheté de ces débetures et le montant restant encore dû ; aussi le montant émis de papier-monnaie fractionnel, et quelle quantité de ce papier-monnaie est encore en circulation.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat une adresse du conseil législatif de la province de *Québec* au Sénat.

Aussi, une adresse de l'assemblée législative de la province de *Québec* au Sénat, au sujet de changements ministériels récents dans cette province.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 22 mars, 1878

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 8 mars, 1878.

Résolu, Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance du *Canada*, au Sénat et à la Chambre des Communes du *Canada*, et à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

Attesté.

E. SIMARD,
D.G.A.L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

Vendredi, 8 mars, 1878.

Résolu, Que cette adresse soit grossoyée et signée par M. l'Orateur, et soit transmise à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*, avec prière de la transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général du *Canada*, et que la dite adresse soit aussi transmise au Sénat et à la Chambre des Communes du *Canada*.

Attesté,

E. SIMARD,
D.G.A.L.

AUX HONORABLES MEMBRES DU SÉNAT DE LA PUISSANCE DU
CANADA RÉUNIS EN PARLEMENT.

L'humble adresse de l'Assemblée législative de la province de *Québec*, expose respectueusement :

Qu'il résulte des explications données par l'honorable M. *Angeles* et de la correspondance officielle communiquée en cette Chambre, que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur reconnaît que les membres du Cabinet *DeBoucherville* ont agi avec bonne foi dans l'exercice de leurs devoirs ;

Que Son Excellence a permis que les mesurés soumises par son gouvernement à cette Chambre et au Conseil législatif y fussent distribuées et votées, sans ordre de sa part de les suspendre ;

Que tout en protestant de son dévouement et de sa loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine, et de son respect envers Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette province, cette Chambre est d'opinion :

Que le renvoi d'office du cabinet *DeBoucherville* a eu lieu sans raison, constitue un danger imminent pour l'existence du gouvernement responsable en cette province, est un abus de pouvoir commis au mépris de la majorité de cette Chambre, dont il possédait et possède encore la confiance, et une violation des droits et des liberté du peuple.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

LOUIS BEAUBIEN,

Orateur de l'assemblée législative
de la province de *Québec*.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
Québec, 8 mars, 1878.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 18 mars, 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre une adresse à l'honorable Sénat et à la Chambre des Communes du *Canada*, votée par le conseil législatif de la province de *Québec*, le 8 courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER.

L'honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'État, *Ottawa*.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 8 mars, 1878.

Résolu, Que cette adresse soit grossoyée et signée par l'Orateur de cete Chambre, et par lui transmise à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de *Québec*, avec prière de la transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance du *Canada*, au Sénat et à la Chambre des Communes du *Canada*.

Attesté.

BOUCHER DEBOUCHERVILLE.

G. C. L.

A L'HONORABLE SÉNAT DE LA PUISSANCE DU CANADA.

L'humble adresse de l'honorable Conseil législatif de la province de *Québec*, expose respectueusement :

Qu'il résulte des explications données par l'honorable M. *DeBoucherville*, et de la correspondance officielle communiquée à cette Chambre, que Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur reconnaît que les membres du cabinet *DeBoucherville* ont agi avec bonne foi dans l'exercice de leurs devoirs ;

Que Son Excellence a permis que les lois soumises par son gouvernement à cette Chambre et à l'assemblée législative, y fussent discutées et votées, sans ordre de sa part de les suspendre ;

Que tout en protestant de son dévouement et de sa loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine, et de son respect envers Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette province, cette Chambre est d'opinion :

Que le renvoi d'office du cabinet *DeBoucherville* a eu lieu sans raison, constitue un danger imminent pour l'existence du gouvernement responsable en cette province, est un abus de pouvoir commis au mépris de la majorité des deux Chambres, dont il possédait et possède encore la confiance, avec une violation des droits et des volontés du peuple.

H. STARNES,

Orateur, conseil législatif.

CONSEIL LÉGISLATIF,
Vendredi, 8 mars, 1878

Ordonné que les dits papiers soient déposés sur la table.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la banque de *Liverpool*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Cochrane*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson* :—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que le débat sur cette interpellation soit remis à mardi prochain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer la 'société de construction mutuelle' sous le nom de 'La société de prêts et placements de Québec,' et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Baillargeon*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, La Chambre s'est ajournée à mardi prochain, le vingt-sixième jour de mars, à huit heures du soir.

Mardi, 26 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellrose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochran,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormiere,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

L'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous contrats et marchés passés, et de tous télégrammes reçus et transmis relativement au service du département de la Marine et des Pêcheries à l'île du Prince-Edouard, depuis l'entrée de l'île dans la Confédération en juillet, 1873.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé,

L'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toutes les communications, offres et soumissions que le gouvernement a reçues pour le louage du droit exclusif de la pêche au saumon dans la rivière *Fraser*, *Colombie-Britannique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour autoriser la compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson* :—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*,"

L'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que la question pour la seconde lecture du dit bill intitulé : "Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Église chrétienne biblique en *Canada*," ne soit pas maintenant posée, mais que le bill soit renvoyé aux juges de la Cour Suprême, pour qu'ils fassent connaître leur opinion sur la question de savoir si cette mesure n'appartient point à la catégorie des sujets attribués exclusivement aux législatures provinciales par la section 92 (paragraphe 11) de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, sous la dénomination "d'incorporation des compagnies pour des objets provinciaux," et par la même section (paragraphe 13), sous la dénomination de "la propriété et les droits civils dans la province," et par la section 93, relative à l'éducation.

Après débats,

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question de concours étant mise sur la motion principale elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, l'acte des chemins de fer, 1868, et certains actes qui l'amendent" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Quebec* contre les accidents du feu" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la banque de *Liverpool*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association Mutuelle d'assurance d'*Ontario* sur la vie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie d'assurance contre le feu et sur la vie la Stadacona, à réduire son capital social et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte relatif à la vente des boissons enivrantes,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain et qu'il soit alors le premier ordre du jour.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat un factum d'explications reçus de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, au sujet de changements ministériels récents dans cette province.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 26 mars, 1878.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 19 mars 1878.

MILORD,—Le factum d'explications ci-annexé que j'adresse à Votre Excellence aujourd'hui aura l'effet, j'en suis persuadé, de démontrer que j'ai toujours agi avec bienveillance et avec un sentiment d'assistance loyale envers l'honorable M. *DeBoucherville* et ses collègues durant leur tenure d'office.

Ce qui aurait pu produire des confits regrettables entre moi en mon cabinet a été presque invariablement aplani par le bon vouloir que j'ai constamment mis à passer par-dessus des actes irréguliers que je signale dans ce mémoire.

J'espère, milord, que la position difficile qui m'a été faite ne sera pas justifiée seulement parce qu'elle est constitutionnelle, mais aussi parce que la conduite de mon cabinet mettait en péril, non-seulement les prérogatives de la Couronne, mais les intérêts les plus sérieux du peuple de cette province.

J'ai l'honneur d'être, milord,

Votre très-obéissant serviteur,

L. LETELLIER,

Lieut.-Gouverneur.

A Son Excellence

Le très honorable comte de *Dufferin*,

C.P., C.C.B., G.C.M.G.,

Gouverneur-Général du Canada,

Ottawa.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Québec, 19 mars, 1878.

A Son Excellence

Le très honorable Comte de *Dufferin*,
C.P., C.C.B., G.C.M.G.,
Gouverneur-Général du Canada,
Ottawa.

MILORD,—J'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui à votre considération des documents et des détails que je n'ai pu mettre devant le public, mais qui eussent fait comprendre davantage que la démission du cabinet de M. *DeBoucherville* m'était imposée par les circonstances.

Ces détails ne se trouvent point dans les correspondances que j'avais autorisé M. *DeBoucherville* à mettre devant les Chambres et qui sont ci-annexées.

Depuis le jour où j'ai été élevé par Votre Excellence à la position que j'occupe maintenant, tous mes rapports privés avec les membres de mon cabinet, jusqu'au temps de sa démission, ont été, je dois le déclarer, généralement agréables; mais, en ce qui concerne mes rapports officiels avec M. le Premier, j'ai presque invariablement éprouvé que je ne possédais pas, de sa part, cette confiance entière qui est le principal élément des bonnes relations entre le représentant de la Couronne et ses conseillers.

Après avoir étudié l'état général des affaires de notre province; après m'être convaincu que des changements législatifs et administratifs devenaient de plus en plus nécessaires, je décidai d'user avec modération, et avec la plus grande discrétion possible, de l'influence que ma position me donne, pour obtenir la réalisation de ce que je croyais être pour le plus grand avantage de la province.

Je regrette de dire à Votre Excellence que, quoique M. *DeBoucherville* ait le plus souvent pris mes conseils en bonne part, et qu'il les ait généralement approuvés, il n'en a pas moins presque toujours agi comme s'il ne les avait jamais reçus. Malgré cela, loin de me prévaloir de mon autorité pour entraver son action en aucune façon, je lui ai toujours montré une grande indulgence, comme Votre Excellence pourra s'en convaincre par l'exposé des faits suivants :

10.—Durant la session de 1876, un bill avait subi ses trois lectures dans l'une des deux chambres, et seulement deux lectures dans l'autre.

Ce bill, revêtu de tous les certificats nécessaires pour me faire croire qu'il avait été régulièrement passé et adopté, me fut soumis par le Premier pour recevoir ma sanction.

En conséquence de l'ignorance de ces faits, dans laquelle je fus laissé par mes conseillers, j'accordai ma sanction à ce bill.

Peu de temps après je fus informé de cette irrégularité, et j'en parlai de suite au Premier. Je lui fis observer qu'un acte de cette nature entraînait des conséquences trop sérieuses pour qu'il fût mis en oubli.

Pour l'obliger, cependant, je ne lui fis pas un grief de ce fait de législation irrégulière, devenu irréparable.

20.—Pendant cette même session, un autre bill me fut présenté pour sanction. En l'examinant, je constatai un blanc non rempli que je signalai à l'attention de M. le Premier par la lettre suivante :

(Personnelle.)

“ Québec, 27 décembre, 1876.

“ MON CHER PREMIER,—Un bill E, qui a originé dans le Conseil, a été passé par l'Assemblée législative sans addition. En le lisant, avant d'apposer mon certificat de sanction, je découvre, dans la section 6ème, à la 7ème ligne, qu'un blanc n'a pas été rempli.

“ Vous avez suivi la pratique, en ne fixant point la pénalité au Conseil législatif; mais la chose est passée inaperçue, ou les officiers auront, par quelque malentendu,

“ omis d’y insérer le montant fixé par la Chambre, ou encore c’est une erreur dans la
“ revise.

“ A propos de ces erreurs, vous en trouverez une dans la seconde section du
“ même acte, où le mot *amender* est à l’infinif. Je ne signale cette dernière, à
“ laquelle j’attache très peu de conséquence, que parce que j’en ai trouvé une autre
“ dans un acte où j’avais à vous signaler une omission que je crois fatale.

“ Bien à vous,

“ (Signé,) L. LETELLIER.”

M. le Premier vint me dire qu’il regrettait cette omission, et me demanda de sanctionner ce dernier bill dans l’état où il était.

L’esprit de conciliation avec lequel j’y consentis sembla lui être agréable.

30.—En mars 1877 (*vide* annexe A), mes aviseurs me firent faire, pour le quartier Sud du village de *Montmagny*, une nomination d’un conseiller municipal, sous le prétexte qu’il n’y avait pas eu d’élection, ou que si telle élection avait eu lieu, elle était illégale.

Je crois devoir en expliquer toutes les circonstances à Votre Excellence à cause du principe important qui y était engagé.

Après l’examen personnel, que je fis des requêtes et des autres documents se rattachant à cette élection, j’allai voir M. le Premier, à son propre bureau, pour le prier de ne point hâter la nomination qu’on lui demandait de faire d’un conseiller municipal pour cette localité, avant d’être plus amplement renseigné.

Je lui fis observer qu’il apparaissait qu’une élection municipale avait eu lieu, et que, dans ce cas, comme principe, le Conseil exécutif ne devait point intervenir. J’ajoutai que du moment qu’une élection légale ou même illégale avait eu lieu, il appartenait aux tribunaux d’en juger suivant le cours ordinaires de la loi, dont ils sont les interprètes.

J’intimai alors à M. *DeBoucherville* que je maintenais *en principe* que toutes les matières ressortant du pouvoir judiciaire devaient être laissées invariablement aux tribunaux; lesquels, par leur organisation, peuvent mieux que l’exécutif s’enquérir des matières de fait et de la preuve; et que je ne permettrais jamais que le pouvoir exécutif fût substitué au pouvoir judiciaire, lorsque ce dernier avait juridiction.

M. le Premier trouva que cette opinion et les principes sur lesquels je m’appuyais étaient conformes à ses idées et nécessaires à la bonne administration de la justice. Il me demanda si je consentirais à voir M. *Angers*, le procureur-général, à ce sujet.

J’y consentis de suite, et M. le procureur-général fut mandé immédiatement. Les faits se rapportant à cette difficulté d’élection, et ma manière de les envisager lui furent alors communiqués. Il promit qu’avant de faire faire une nomination par le Lieutenant Gouverneur, il s’enquerrait.

Peu de temps après il me fit rapport qu’il s’était enquis des faits, et, à sa suggestion, je fis la nomination de *Jules Bélanger* comme conseiller.

Au commencement de mars 1877, des difficultés et des rixes provenant de cette élection avaient lieu à *Montmagny*.

Après cette nomination, ces rixes se renouvelèrent jusque dans le sein même du conseil municipal, d’où l’on expulsa, avec violence, le conseiller que l’on m’avait ainsi fait nommer; cette nomination m’avait été recommandée nonobstant le fait qu’il y avait eu une élection, qu’elle avait été faite et présidée par le maire, qu’*Eugène Fournier* avait été rapporté élu à l’unanimité, qu’il avait été assermenté suivant la loi, et que même, lorsqu’on me recommanda la nomination de *Jules Bélanger*, la personne ainsi élu avait effectivement pris son siège, avait été assermentée et avait siégé dans le dit conseil, ainsi que les minutes du conseil le constatent.

En apprenant plus tard ces faits, je les communiquai à M. le Premier et lui demandai de faire préparer la révocation de la nomination qu’on m’avait ainsi fait faire, contrairement aux principes énoncés plus haut, et dont il avait lui-même admis la justesse.

M. le Premier me répondit que la chose était d'une nature très délicate, vu que cette action serait contraire à la recommandation de M. *Angers*, son procureur-général : il termina en disant qu'il lui ferait préparer un mémoire à ce sujet.

Ce mémoire, je le reçus quelques jours plus tard ; après l'avoir lu, j'intimai de nouveau à M. *DeBoucherville* que, dans l'intérêt de la paix et par respect pour le principe de ne point substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire, dans les matières du ressort de ce dernier, j'insistais à ce que cette révocation fût faite.

Après avoir attendu plusieurs jours pour une réponse, et n'en recevant aucune de M. le Premier, je lui adressai la lettre dont suit copie :

(*Personnelle et confidentielle.*)

“ Québec, 14 mars, 1877.

“ MON CHER DEBOUCHERVILLE,—Je n'ai pas eu de réponse au sujet de la nomination d'un conseiller à *Montmagny*.

“ Ceux qui ont trompé le gouvernement pour me faire faire un acte exécutif, à l'encontre d'une question qu'ils savaient alors appartenir au domaine judiciaire, ne doivent pas, ce me semble, mériter des égards qui ne peuvent être que blessants pour le gouvernement et pour moi-même.

“ Le remède est bien simple : rescinder cette nomination—laisser les parties intéressées se débattre devant les tribunaux.

“ Bien à vous,

“ (Signé)

L. LETELLIER.”

Si j'insiste, milord, sur ce dernier point, c'est pour démontrer à Votre Excellence que M. le premier ministre connaissait parfaitement alors ma manière de voir à cet égard, et qu'il ne devait, par conséquent, sans m'en prévenir et surtout s'en m'en aviser, proposer durant la dernière session de la législature, aucune législation ni faire aucun acte administratif tendant à substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire.

Il était facile au premier ministre de comprendre, d'après mes observations et les fréquentes conversations que j'avais eues avec lui, que je ne pourrais consentir à voir déponiller les sujets de Sa Majesté du droit que leur garantit la Grande Charte, de ne subir aucune atteinte à leurs biens, autrement qu'en vertu du jugement des tribunaux du pays.

40.—Le 19 mars, 1877, à la veille de m'absenter pour quelques jours, j'écrivis à l'honorable M. *Chapleau*, et, dans un *post-scriptum* à ma lettre, je lui dis :—“ Faites-moi donc le plaisir de dire au Premier que s'il a besoin de mon concours, M. *Gautier* pourra m'apporter les documents que requerront ma signature.”

M. *DeBoucherville* a dû comprendre par là, que si j'étais prêt à lui donner mon concours, c'était à la condition de voir, avant de les signer, les documents qui m'étaient soumis.

Je vous laisse, milord, à juger de quelle manière on a interprété ma pensée.

50.—A la date du 6 novembre dernier, j'adressai à l'honorable M. *DeBoucherville* la lettre dont suit copie :

(*Personnelle.*)

“ Québec, 6 novembre, 1877.

“ L'honorable C. B. *DeBoucherville*.

“ Premier, etc., etc.

“ MON CHER DEBOUCHERVILLE,—La dernière *Gazette Officielle* publie sous ma signature deux proclamations que je n'avais pas signées.

“ L'une est pour la convocation des Chambres, et je l'avais réservée pour vous en parler ; l'autre, que je n'ai pas même vue, fixe un jour d'actions de grâces.

“ Ces procédés, que je ne qualifierai pas, produisent, en outre de leur inconvénance, des nullités que vous comprendrez facilement.

“ Bien à vous,
 “ (Signé,) L. LETELLIER.”

Voici les notes que j'ai prises de ma conversation avec M. *DeBoucherville* à ce sujet :

M. *DeBoucherville* est venu le même jour qu'il a reçu cette lettre pour me dire qu'il regrettait que la chose fut arrivée, et qu'il n'y avait pas de sa faute. J'acceptai cette excuse, et je lui dis que je ne tolérerais pas que l'on se servît de mon nom lorsqu'il serait nécessaire à aucun acte de mon office, sans que l'on m'eût soumis les documents qui nécessiteraient ma signature et sans que l'on m'eût donné des informations. M. *DeBoucherville* m'assura que cela sera fait à l'avenir.

(Signé,) L. L.

60.—Mais, milord, il est un point encore plus important que je ne peux taire plus longtemps.

Des conversations que j'ai eues avec M. *DeBoucherville* il résulte un fait qui, s'il était connu, suffirait à lui seul pour me justifier de n'avoir pas cru qu'il possédait la confiance du peuple de cette province.

Je lui remontrai à deux reprises, quelque temps après la session de 1876, que des millions avaient été votés comme aide à tous les chemins de fer en général, lorsque nos finances me paraissaient dans un état à ne pas nous permettre d'entreprendre de prodiguer à la fois des subsides à ces nombreuses entreprises, et surtout lorsque notre crédit se trouvait, sans cela, si considérablement engagé dans la construction du chemin de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*. Il m'avoua bien sincèrement que ces concessions, tout en ayant pour objet le développement de la province, étaient nécessitées par des causes politiques; que, sans cela, le support des représentants du gouvernement, qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir de majorité, que ces membres formaient des combinaisons, des “ *rings*,” pour contrôler la Chambre.

M. *DeBoucherville* n'ignore pas que je lui dis alors qu'il valait mieux sauver la province qu'un gouvernement, et que, si son administration n'était pas assez forte pour résister à ses influences, il vaudrait mieux, pour lui, faire une combinaison avec les hommes honnêtes de bonne volonté de chaque parti, que de se soumettre à la dictée de ces “ *rings*” et au contrôle de ces combinaisons.

Lorsqu'il n'a rien fait pour se soustraire à cette influence délétère, après l'aveu qu'il m'a fait lui-même que la législature était contrôlée par ces “ *rings*”; lorsque, par sa législation, il a voulu la favoriser de nouveau, pendant la dernière session, sans avoir obtenu mon avis, n'avais-je par le droit, comme représentant de ma Souveraine, de croire et de me dire que M. *DeBoucherville* ne possédait pas une majorité constitutionnellement formée au sein de l'Assemblée législative?

70.—En communiquant aux Chambres mes mémoires du 25 février et du 1er mars derniers, M. le premier ministre et M. le procureur-général *Angers* ont, en violation de leur devoir, outrepassé l'autorisation que je leur avais donnée à cet effet par ma lettre du 4 mars dernier. Ils ont accompagné cette communication du rapport de prétendues conversations dont je conteste l'exactitude et dont je signale l'inconvenance.

Je ne signalerai, milord, qu'un seul fait pour prouver cette inexactitude et cette inconvenance. Les honorables messieurs *DeBoucherville* et *Angers*, dans leurs explications aux Chambres, insistent beaucoup sur le télégramme que M. *DeBoucherville* m'a envoyé à la *Rivière-Ouelle* pour me demander la permission d'introduire des résolutions concernant les finances, et sur le blanc-seing que je lui ai transmis en réponse.

Mais eux-mêmes ont fait remplir le blanc-seing par mon secrétaire particulier; de manière à donner au télégramme le sens que je lui avais attribué, savoir, d'une

demande de la permission d'introduire les subsides. Voici la copie du message fait avec ce blanc-seing.

“ M. le trésorier *Church* présente un message de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, lequel est comme suit :

“ *L. LETELLIER.*

“ Le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec transmet à l'Assemblée législative les estimations supplémentaires pour l'année courante et celles pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1879, et en conformité des dispositions de la 54e clause de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1877, il recommande ces estimations à l'Assemblée législative.

“ HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

“ Québec, 30 janvier, 1878.”

Mes ministres n'ont jamais eu, de leur propre aven, d'autre autorisation de ma part pour introduire leurs résolutions de chemin de fer et de taxation que le blanc-seing ci-dessus dans lequel il n'en est pas dit un mot. D'ailleurs, il est à remarquer que les résolutions du chemin de fer ont été introduites le 29 janvier, pendant que le message est daté du 30.

C'est pour cette raison, milord, que je vous fais connaître tous les faits et tous les détails qui se rattachent aux rapports que j'ai eus avec M. *DeBoucherville* et ses collègues.

S'il n'y avait que mon individualité en cause, je m'abstiendrais de réclamer en aucune façon contre les injustes appréciations qu'en violation de leur devoir ils ont faites de la conduite du représentant de la Couronne; mais il s'agit ici du maintien même de la constitution qui nous régit.

Si l'on a publié, sans aucune autorisation de ma part, des proclamations que je n'avais pas signées, est-il étonnant que l'on ait proposé en mon nom aux Chambres des messages sur lesquels je n'avais pas été avisé.

C'est parce que, comme représentant de ma Souveraine, je suis injustement et indignement traîné devant le public que je vous fais connaître, milord, que, dans l'exercice de mon devoir comme son représentant, je n'ai pas eu seulement pour but de protéger la dignité de mon office, mais de donner au peuple de cette province l'occasion de comprendre que l'exercice de la prérogative royale dans les circonstances actuelles n'est pas hostile à ses libertés constitutionnelles; qu'au contraire elle lui fournit les moyens d'exercer librement son jugement.

Il résulte, milord, de ce que je viens d'exposer :

- 1o. Que généralement les recommandations que j'ai faites à mon cabinet n'ont pas reçu cette considération qui est due au représentant de la Couronne;
- 2o. Que mon nom a été employé par les membres du gouvernement comme signature à des documents que je n'avais jamais vus;
- 3o. Qu'on a publié dans la *Gazette Officielle* une proclamation convoquant la législature sans me consulter ni m'en aviser, et avant que ma signature n'y fut apposée;
- 4o. Qu'une autre proclamation fixant un jour d'actions de grâces a été pareillement promulguée dans les mêmes conditions;
- 5o. Que, quoique j'eusse par mes conseils et par ma lettre du 14 mars, 1877, intimé à M. le Premier ma ferme détermination de protéger les habitants de cette province contre les décisions arbitraires du pouvoir exécutif, dans les matières où les tribunaux ont juridiction, M. le premier ministre a cru devoir, sans ma participation et sans me conseiller, proposer aux Chambres, dans la législation sur le chemin de fer - *Q. M. O. et O.*, de substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire;

60. Que sans m'avoir avisé et sans avoir reçu mon autorisation en aucune façon quelconque, le gouvernement de M. *DeBoucherville* a proposé à la législature une mesure de taxation presque générale, sur les contracts et les transactions ordinaires de la vie, les transferts de parts de banques, etc., etc., lorsque aucun message de ma part n'avait été demandé pour cet objet, ni signé par moi pour en autoriser la proposition aux Chambres ;

70. Qu'après sa démission, le gouvernement de M. *DeBoucherville* a manqué de nouveau à son devoir, en donnant, pour faire ajourner les Chambres de jour en jour, des raisons autres que celles convenues entre moi et le Premier, et cela au risque de préjuger l'opinion publique contre le représentant de la Couronne ;

80. Que lors de la communication des causes qui ont nécessité la démission du cabinet, dans les explications qui ont été données par le premier ministre au Conseil législatif et par le procureur-général à l'Assemblée législative, tous deux se sont servis de prétendues conversations qu'ils n'avaient aucune autorisation de communiquer aux Chambres, puisque le premier ministre avait, par sa réponse à la lettre du Lieutenant-Gouverneur du 4 mars courant, limité ses explications à la communication aux Chambres des mémoires du 25 février et du 1er mars, et des réponses du premier ministre du 27 février et des 2 et 4 mars courant.

90. Que, partant, les additions et les commentaires faits par le premier ministre au Conseil législatif et par M. le procureur-général à l'Assemblée législative étaient contraires aux conditions stipulées entre le Lieutenant-Gouverneur et le premier ministre.

10. Que le premier ministre et ses collègues en se servant de prétendues conversations privées pour expliquer les causes de leur démission, et ce, contrairement à ce qu'ils devaient à la Couronne et à ce qu'ils étaient obligés d'observer envers elle, ont mis le Lieutenant-Gouverneur dans la nécessité de faire connaître à Votre Excellence toutes les raisons de cette démission.

J'ai l'honneur d'être, milord,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

L. LETELLIER,
Lieut.-Gouverneur.

ANNEXE A.

RÉSUMÉ DU DOSSIER OFFICIEL.

En janvier 1877, une élection avait eu lieu pour le quartier sud du village de *Montmagny*. Cette élection ayant été déclarée nulle par la cour, celle-ci en ordonna une nouvelle, et chargea *Eugène Hamond* d'y présider.

Au jour fixé, *Eugène Hamond* refusant de présider, *Naz. Bernatchez*, écriv., maire de la municipalité, le plus ancien magistrat présent, prit la présidence.

L'assemblée élit *Eugène Fournier*.

Eugène Hamond écrivit au Lieutenant-Gouverneur qu'il n'avait pas présidé l'assemblée, sans ajouter cependant qu'il n'y avait pas eu d'élection. Il recommandait, en même temps, la nomination de *Jules Bélanger*.

Eugène Fournier, élu à l'assemblée du 19 février, prêta le serment d'office et prit son siège le 23 février.

Le 3 mars, le procureur-général (M. *Angers*) recommanda la nomination de *Jules Bélanger*, qui fut nommé en conséquence le 7 du même mois.

Le 10 mars, M. *Bernatchez*, maire de *Montmagny*, adressa au Lieutenant-Gouverneur un mémoire exposant les faits et demandant la révocation de la nomination.

Le 15 mars, le procureur-général fit un rapport recommandant que la nomination de *Jules Bélanger* fut maintenue.

Le 27 mars le Lieutenant-Gouverneur révoqua cette nomination sur un rapport du gouvernement.

ANNEXE B.

Québec, 4 mars, 1878.

A l'honorable C. B. DeBoucherville,

Le Lieutenant-Gouverneur désire que ses deux mémoires (du 25 février et du 1er mars), adressés à l'honorable M. DeBoucherville, et que les réponses faites à ces mémoires par l'honorable M. DeBoucherville (du 27 février et du 23 mars), ne soient pas communiqués maintenant aux Chambres.

Cette communication, autorisée par le Lieutenant-Gouverneur, à la demande de l'honorable M. DeBoucherville, devra être faite sitôt que les arrangements pour la formation d'un nouveau Conseil exécutif seront terminés.

L'honorable M. DeBoucherville pourra faire connaître aux Chambres que la raison de l'ajournement, d'un jour à l'autre, est nécessitée par cette dernière cause.

(Signé)

L. LETELLIER.

—————
Québec, 4 mars, 1878.

EXCELLENCE,—Conformément à votre désir exprimé dans une lettre de ce jour, je remettrai jusqu'à la formation d'un nouveau Conseil exécutif les explications que j'étais autorisé par Votre Excellence à donner aux Chambres.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,)

C. B. DEBOUCHERVILLE.

—————
HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 25 février, 1878.

Le Lieutenant-Gouverneur désire que le Conseil exécutif prépare pour sa considération, un "factum" comprenant une copie des documents suivants, savoir :

1o. Une copie des actes du Parlement fédéral, autorisant la construction du chemin de fer maintenant connu sous le nom de "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," ainsi qu'une copie des actes de la législature de la province de Québec, concernant le même chemin ;

2o. Une copie des actes de la législature de la province de Québec, concernant la construction de la voie ferrée entre Québec et Montréal, ligne désignée communément sous le nom de "Chemin de fer du Nord ;"

3o. Copie des règlements de chacune des corporations municipales, au moyen desquels elle s'est engagée à venir en aide à la construction des dits chemins ;

4o. Un état du montant de l'aide payé par chacune de ces corporations, et une copie des correspondances échangées entre le gouvernement, ses commissaires, ou les contracteurs des dits chemins de fer, et les mêmes corporations municipales, au sujet de leur aide ou subvention ;

5o. Copie des divers contrats qui ont été passés pour la construction de ces divers chemins.

6o. Une copie des rapports officiels ou confidentiels des ingénieurs qui ont été chargés de localiser ces lignes de chemins de fer, en tout ou en partie ;

7o. Copie du rapport des commissaires des chemins de fer soumis aux Chambres durant la présente session, au sujet des dits chemins ;

8o. Copie des représentations faites au gouvernement par les corps municipaux ainsi intéressés ou par les contribuables de ces municipalités au sujet des conditions de leur aide ou subvention ;

9o. Copie des résolutions qui ont été proposées à la législature provinciale, durant la présente session, au sujet des dites subventions et pour en faciliter le paiement et le recouvrement ;

10o. Copie du bill basé sur ces résolutions qui a été proposé à la législature de Québec durant la présente session ;

11o. Un plan indiquant les diverses localisations de chacune des dites voies ferrées ou d'aucune partie d'icelles ;

12o. Un exposé des raisons qui ont engagé le gouvernement provincial à ne se point contenter des dispositions du droit statutaire et public, et de celles du Code Civil de cette province, pour opérer le recouvrement des sommes d'argent qui peuvent être dues par ces corporations, mais, sans en avoir préalablement avisé en aucune manière, avec le Lieutenant-Gouverneur, à proposer une législation *ex post facto* pour les y contraindre.

Un autre projet de la loi fort important, pour pourvoir au prélèvement de nouveaux impôts, a été aussi pareillement proposé à la législature, sans avoir été soumis à la considération préalable du Lieutenant-Gouverneur.

Le Lieutenant-Gouverneur comprend facilement que des propositions d'importance secondaire, et sur lesquelles il a été officiellement renseigné d'avance, peuvent être, comme matière de routine, proposées aux Chambres sans un ordre exprès de sa part ; mais il ne saurait permettre que l'exécutif fit des communications de sa part à la législature, dans celles qui sont d'un ordre nouveau ou important, sans son autorisation spéciale et sans en avoir été pleinement renseigné et avisé préalablement.

(Signé),

L. LETELLIER,

Québec, 27 février, 1878.

A Son Excellence

le Lieutenant-Gouverneur
de la province de Québec.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception du mémoire que Votre Excellence m'a fait remettre hier après-midi par votre aide-de-camp, qui m'informa, en même temps, que vous étiez malade au lit.

J'ai soumis ce mémoire au Conseil exécutif, et je vais voir, ainsi que Votre Excellence le désire, à ce que diligence soit faite pour que tous les documents demandés vous soient transmis au plus tôt.

Par anticipation du factum que désire Votre Excellence, et qui devra contenir un exposé plus détaillé des motifs qui ont engagé le gouvernement provincial à proposer les mesures sur lesquelles vous attirez mon attention, je crois devoir vous représenter ;

Qu'entre autres, les raisons qui ont porté le gouvernement à soumettre à la législature une loi obligeant les municipalités de payer leurs souscriptions pour la construction du chemin de fer provincial, sur la décision du Lieutenant-Gouverneur en conseil, après un rapport assermenté d'un ingénieur compétent, et après un avis de quinze jours pour donner à ces municipalités l'occasion d'être entendues, sont le mauvais vouloir de certaines municipalités, manifesté chez les unes par leur négligence à répondre aux demandes du trésorier, chez d'autres, leur refus formel de payer, et, dans certains cas, par les résolutions adoptées demandant des conditions nouvelles aux engagements qu'elles avaient pris avec le gouvernement.

Le gouvernement a cru que sans cette législation, dont l'objet est d'éviter les lenteurs des procédures judiciaires ordinaires, le résultat du mauvais vouloir de ces municipalités eût été, soit de nécessiter un nouvel emprunt par la province, et par conséquent une charge injuste sur les municipalités qui n'avaient pris aucun engagement et qui ne devaient retirer aucun avantage immédiat de la construction de ce chemin, soit d'arrêter complètement les travaux commencés, avec la perte inévitable des intérêts sur le capital énorme déjà engagé dans cette entreprise, et les autres dommages qui en seraient résultés.—Le gouvernement s'obligeant d'abord, par cette loi, de remplir les conditions dont il est convenu avec ces municipalités, a cru qu'en

substituant aux tribunaux ordinaires le Lieutenant-gouverneur avec un Conseil exécutif responsable à la législature et au peuple, il offrait aux parties intéressées un tribunal qui leur assurait autant de garanties que les tribunaux ordinaires.

Je me permettrai, de plus, de faire remarquer à Votre Excellence que des dispositions analogues à cette législation se trouvent déjà dans nos statuts. Je citerai à Votre Excellence le chapitre 83 des Statuts Refondus du *Canada*, et aussi le chapitre 47 de la 36e *Victoria* des statuts d'*Ontario*.

Je sou mets humblement à Votre Excellence qu'une loi faite pour mieux assurer l'exécution d'un contrat ne saurait produire un effet rétroactif; elle statue pour l'avenir et a pour objet les intérêts respectifs des parties.

Maintenant, je prie Votre Excellence de remarquer que pendant qu'elle était à la Rivière-Ouelle, j'eus l'honneur de lui demander son autorisation pour mettre la question des finances devant la Chambre, et qu'Elle eût la bienveillance de me répondre qu'Elle envoyait un blanc par la poste, ce que je pris, dans le temps, pour une grande marque de confiance de sa part. Je reçus en effet, un blanc avec votre signature que je remis au trésorier, qui le fit remplir par votre aide-de-camp. Plus tard, j'eus l'honneur de demander à Votre Excellence une autorisation générale pour soumettre à la Chambre les mesures concernant les question d'argent, ce que Votre Excellence m'accorda avec sa bienveillance ordinaire. Cette permission, du reste, m'avait toujours été accordée par votre prédécesseur, le regretté M. *Caron*. Je dois avouer qu'avec cette autorisation et la conviction où j'étais que Votre Excellence avait lu le discours du trésorier dans lequel il annonçait les taxes proposées plus tard, je me suis cru en droit de dire à mes collègues que j'avais votre permission pour toutes les questions d'argent.

Je prie Votre Excellence de croire que je n'ai jamais eu l'intention de m'arroger le droit de faire passer des mesures sans avoir son approbation, et que dans la circonstance actuelle, ayant eu l'occasion de parler avec Elle de la loi concernant le chemin de fer provincial, et n'ayant pas reçu l'ordre de la suspendre, je n'ai pas cru que Votre Excellence verrait dans cette mesure aucune intention chez moi de méconnaître ses prérogatives, que personne plus que moi n'est disposé à respecter et à soutenir.

J'ai l'honneur d'être,
etc., etc., etc.,

(Signé,) C. B. DEBOUCHERVILLE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 1er mars, 1878.

A l'honorable C. B. DeBoucherville,
Premier Ministre, Québec.

Le Lieutenant-Gouverneur, prenant en considération ce qui lui a été communiqué verbalement (le 27 février) par M. le premier ministre, et prenant aussi en considération la lettre que le premier ministre lui a alors remise, est prêt à admettre qu'il n'y a pas eu intention chez M. le Premier de méconnaître les prérogatives de la Couronne, et qu'il n'y a eu de sa part qu'une erreur de bonne foi dans l'interprétation qu'il a donnée aux paroles du Lieutenant-Gouverneur, dans l'entretien qu'ils ont eu le 19 février courant, paroles qui ne comportaient point le sens d'autorisation que le Premier y a attaché.

Avec cette interprétation et les instructions qui ont été, en conséquence, données par le Premier aux honorables messieurs *Angers* et *Church*, ces messieurs n'ont rien fait sciemment qui ne fût point conforme aux devoirs de leur office.

Quant au blanc que le Lieutenant-Gouverneur lui a adressé de la *Rivière Ouelle*, le Lieutenant-Gouverneur savait que ce blanc devait servir à mettre les estimés devant la Chambre.

Cet acte était une marque de confiance de sa part, ainsi que le qualifie monsieur le Premier dans sa lettre du 27; mais cet acte était confidentiel.

Le Lieutenant-Gouverneur croit devoir faire observer que dans son mémoire du 25 février courant, il n'a, en aucune façon, exprimé l'opinion qu'il croyait que M. le Premier ait jamais eu l'intention de s'arroger le droit "de faire passer des mesures sans avoir son approbation, ni de méconnaître les prérogatives du représentant de la Couronne."

Mais M. le premier ministre ne peut pas perdre de vue que, bien qu'il n'y ait pas eu de sa part intention, en fait la chose existe, ainsi que le lui a dit le Lieutenant-Gouverneur.

Le fait d'avoir proposé aux Chambres plusieurs mesures nouvelles et importantes, sans en avoir préalablement avisé, en aucune manière, le Lieutenant-Gouverneur, bien que l'intention de méconnaître ses prérogatives n'existât pas, ne constitue pas moins une de ces situations fausses qui placent le représentant de la Couronne dans une position difficile et critique avec les deux Chambres de la législature.

Le Lieutenant-Gouverneur ne saurait admettre que la responsabilité de cet état de choses doive peser sur lui.

En ce qui concerne le bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," M. le Premier ne peut appliquer à cette mesure la prétendue autorisation générale dont il fait mention dans sa lettre; car leur entrevue était à la date du 19 février, et ce bill était devant les Chambres déjà depuis plusieurs jours, sans que le Lieutenant-Gouverneur en eût été informé en aucune façon par ses aviseurs.

Le Lieutenant-Gouverneur exprima alors à M. le Premier, combien il regrettait cette législation; il lui représenta qu'il la considérait comme contraire aux principes du droit et de la justice; malgré cela, on a conduit cette mesure jusqu'à son adoption devant les deux Chambres.

Il est vrai que M. le premier ministre donne, dans sa lettre, pour une des raisons qu'il a eues d'agir comme il l'a fait, "que cette permission de se servir du nom du représentant de la Couronne, lui avait, du reste, toujours été accordée par le prédécesseur du Lieutenant-Gouverneur actuel, le regretté monsieur Caron."

Cette raison n'en pourrait être une pour le Lieutenant-Gouverneur; car en agissant de la sorte, il eût abdiqué sa position de représentant de la Couronne, chose que ni le Lieutenant-Gouverneur, ni M. le Premier ne pourraient concilier avec les obligations du Lieutenant-Gouverneur envers la Couronne.

Le Lieutenant-Gouverneur regrette d'avoir à constater, ainsi qu'il l'a dit à M. le premier ministre, qu'il n'ait pas été généralement informé d'une manière explicite des mesures adoptées par le Cabinet, quoique le Lieutenant-Gouverneur en ait souvent donné l'occasion à M. le premier ministre, surtout dans le cours de l'année dernière.

De temps à autre, depuis la dernière session de la législature, le Lieutenant-Gouverneur a attiré l'attention du premier ministre sur plusieurs sujets se rapportant aux intérêts de la province de Québec, entre autres: 1o. Sur les dépenses énormes occasionnées par des subsides très considérables à plusieurs chemins de fer, alors que la province était chargée de la construction de la grande voie ferrée de Québec à Ottawa, laquelle devait primer les autres; et cela, lorsque l'état de nos finances nous forçait à des emprunts disproportionnés avec nos revenus; 2o. Sur la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation, au lieu de recourir à des impôts nouveaux, en vue d'éviter ces embarras financiers.

Le Lieutenant-Gouverneur exprima aussi, quoiqu'à regret, à M. le Premier, que les ordres passés en conseil pour l'augmentation des salaires des employés du service civil lui semblaient inopportuns, dans un temps où le gouvernement contractait à la Banque de Montréal, un emprunt d'un demi-million, avec la condition de porter cet emprunt à \$1,000,000, à un intérêt de 7 0/0, et de fait, aujourd'hui même (1er mars) le Lieutenant-Gouverneur est obligé de permettre qu'un ordre en Conseil soit passé pour procurer au gouvernement le dernier demi-million; sans quoi le gouvernement serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, ainsi que me l'a fait observer aujourd'hui l'honorable trésorier-provincial, par ordre du premier ministre.

Monsieur le Premier ne fit point connaître alors, ni depuis, au Lieutenant-Gouverneur que le gouvernement était dans un état de pénurie qui nécessiterait une législation spéciale pour augmenter les impôts publics.

C'est pourquoi le Lieutenant-Gouverneur a dit et répété ces choses au premier ministre, et il croit devoir les consigner ici, afin qu'elles servent de mémoires pour lui-même et pour M. le Premier.

D'où il résulte:—1o. Que, quoique le Lieutenant-Gouverneur ait fait maintes recommandations, en sa qualité de représentant de la Couronne, à M. le Premier, sur ces divers sujets d'intérêt public, ses aviseurs se sont engagés dans une voie d'actes administratifs et législatifs contraires à ces recommandations, et sans l'avoir préalablement avisé;

2o. Que l'on a mis le Lieutenant-Gouverneur, sans intention malveillante, mais de fait, dans une position fautive, en l'exposant à un conflit avec les volontés de la législature qu'il reconnaît toujours être souveraine, lorsque ces volontés sont exprimées par toutes les voies constitutionnelles.

Le Lieutenant-Gouverneur a lu et examiné attentivement le mémoire et les documents que le Premier a eu l'obligeance de lui apporter hier.

Il y a dans ce dossier des requêtes de plusieurs corporations municipales et de citoyens de divers endroits, adressées au Lieutenant-Gouverneur, à l'encontre des résolutions et du projet du bill du gouvernement au sujet du chemin de fer "*Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.*"

Le Lieutenant-Gouverneur n'a pu prendre connaissance qu'hier de quelques-unes de ces requêtes, parce qu'elles ne lui avaient pas été communiquées avant le dossier.

Le Lieutenant-Gouverneur après avoir mûrement délibéré, ne peut accepter l'avis de M. le premier ministre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer intitulé: "Acte concernant le chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.*"

Pour toutes ces causes, le Lieutenant-Gouverneur ne saurait clore ce mémoire sans exprimer à monsieur le Premier le regret qu'il éprouve à l'idée de ne pouvoir continuer à le maintenir dans sa position à l'encontre des droits et des privilèges de la Couronne.

(Signé)

L. LETELLIER.

Lieutenant-Gouverneur.

Québec, 2 mars, 1878.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre mémoire dans lequel vous concluez ne pouvoir me maintenir dans ma position de premier ministre. Il ne me reste d'autre devoir à remplir que de me soumettre au renvoi d'office que Votre Excellence m'a signifié, tout en protestant de mon profond respect pour les droits et privilèges de la Couronne et de mon dévouement aux intérêts de notre province.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé)

C. B. DEBOUCHERVILLE.

A Son Excellence

le Lieutenant-Gouverneur

de la province de *Québec.*

Ordonné, Qu'il soit déposé sur la table.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 27 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster.</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Wark*,—De *H. A. P. Roberts* et autres, de *Portland, St. Jean*; de *Matilda Chalmers* et autres, de *C. S. Patterson* et autres, de *A. Macfarlane* et autres, d'*Eliza S. Connell* et autres, et de *Maggie Astle* et autres, de *Woodstock*; de *Jane Johnston* et autres, de *Sarah Corbett* et autres, de *Hannah Price* et autres, et de *J. Eastburne Brown*, de *Moncton*; de *Sophia Card* et autres, de *St. Jean*; de *M. Meagher* et autres, de *Frédéricton*; de *S. F. Baker* et autres, de *Grand Falls*; de *J. Y. Eaton* et autres, et de *A. Bradley* et autres, de *St. Stephens*; et de *Mary H. Gore* et autres, de *St. Andrews*, toutes femmes, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

De *Martha King* et autres, de *Pictou*; de *J. B. Ryerson* et autres, de *Yarmouth*; de *R. Hopkins* et autres, d'*Annapolis*; de *Ardella L. Goodwin* et autres, de *Pubnico*, comté de *Yarmouth*; de *J. C. Upham* et autres, de *North Sydney, Cap Breton*, et de *H. H. Grant* et autres, de *Windsor*; toutes femmes, de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

De *B. T. Holman* et autres, membres de l'union de tempérance de *Summerside*; et de *Sarah McCarthy*, de *Charlottetown*; toutes femmes de la province de *l'Île du Prince-Édouard*; et de *Lizzie Gormon* et autres, de *Marysville*, dans la dite province de la *Nouvelle-Ecosse*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 22, retranchez "dix" et insérez "six".

Le dit amendement étant lu la seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson*:—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense,

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*,"

L'honorable M. *Kaulbach* a présenté à la Chambre le certificat suivant:

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,

Mercredi, 27 mars, 1878.

Je certifie par le présent qu'avis de la seconde lecture du bill de divorce dans l'affaire *Lyon* a été affiché sur les portes du Sénat pendant quatorze jours, conformément à l'ordre permanent du Sénat.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

Alors *Frank Burton*, de la cité d'*Ottawa*, étudiant en droit, a été appelé à la barre de la Chambre, et étant assermenté a été interrogé comme suit:

Q. Veuillez dire vos nom, état et demeure? Connaissez-vous la pétitionnaire et *John Lyon*, son mari?

R. Je me nomme *Frank Burton*; je suis étudiant en droit; je demeure en la cité d'*Ottawa*. Je connais la pétitionnaire et *John Lyon*, son mari.

Q. Avez-vous signifié au dit *John Lyon* un exemplaire du bill maintenant devant la Chambre, pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*. Produisez le double de l'exemplaire du bill que vous avez signifié au dit *John Lyon* et dites si vous avez comparé le document signifié par vous avec le document que vous représentez en ce moment, et si vous avez constaté que c'était une copie conforme avant d'en faire la signification?

R. J'ai signifié au dit *John Lyon* un exemplaire du bill devant la Chambre pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*. Je produis le double de l'exemplaire du bill que j'ai signifié au dit *John Lyon*. J'ai comparé le document signifié par moi avec le document que je représente en ce moment et j'ai constaté que c'était une copie conforme avant d'en faire la signification.

Q. Avez-vous signifié l'ordre représenté en ce moment avec le dit bill, en en remettant copie avec le dit bill lors de la signification, et avez-vous comparé cette copie avec l'original pour vous assurer si elle était conforme ?

R. J'ai signifié l'ordre représenté en ce moment avec le dit bill, en ne remettant copie avec le dit bill lors de la signification, et j'ai comparé cette copie avec l'original pour m'assurer qu'elle était conforme.

Q. Quand et où avez-vous signifié la copie du dit bill et du dit ordre et à qui l'avez-vous remise ?

R. J'ai signifié la copie du dit bill et du dit ordre au dit *John Lyon* en la lui remettant à lui-même en personne, à son magasin, en la cité d'*Ottawa*, le dix-neuvième jour de mars courant.

Le dit *Frank Burton* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, a proposé :

Que la pétitionnaire, présente à la barre du Sénat, afin d'être interrogée tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties, ne soit pas interrogée maintenant, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé de procéder à cet interrogatoire.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*, soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur icelle, a été, sur *division* résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macdonald*, a proposé :

Que le dit bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon* " soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Skead*, *Cornwall*, *Macdonald* (*Victoria*), *McLelan*, *Macfarlane*, *Odell*, *Botsford*, *Dickson* et du proposant, et que ce comité ait le pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat pour cette affaire aient à comparaître devant le dit comité, et que le dit comité soit autorisé à siéger les samedis et autres jours qui ne seront pas des jours de séance du Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance la Nationale à réduire son fonds capital et pour d'autres objets," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Edouard* l'acte des chemins de fer, 1868, et certains actes qui l'amendent."

(*En comité.*)

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 28 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander.</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin.</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup.</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Wark*,—De *Thomas Temple*, président du club réformiste de tempérance de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable *M. Scott*,—De *D.H. Morrison*, président de la division d'*Owen Sound* des fils de la tempérance, et de *William Howey*, président de la loge du district de unie l'association de tempérance du *Canada*, pour la division nord du comté de *Grey* province d'*Ontario*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque *Jacques-Cartier*, allant au 1er décembre, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 15.)

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé :

Que la 55^e règle de cette Chambre soit rescindée et remplacée par la suivante : — “ En tout temps avant la passation finale d'un bill privé, le Sénat, s'il juge qu'il y a lieu, peut renvoyer ce bill à l'examen de la Cour Suprême, pour qu'elle exprime dans un rapport son avis sur tel point ou telle question qui lui sera soumise touchant ce bill, par le renvoi.”

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte pour incorporer la ‘ société de construction Mutuelle ’ sous le nom de ‘ société de prêts et placements ’ de Québec,” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec deux amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 10, après “ foncières ” insérez : “ dans la province de Québec.”

Page 4, ligne 13, retranchez : “ ou autres.”

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec deux amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte relatif à la vente des boissons enivrantes,”

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte concernant les compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent,”

L'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Stevens*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : “ Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,”

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 29 Mars, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilnot,</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Montgomery*,—De *F. S. Moore* et autres, de la cité de *Charlottetown*, province de l'Isle du Prince-Edouard.

Par l'honorable M. *Dever*,—De *Hugh P. Kerr* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues, savoir :

De *H. A. P. Roberts* et autres, de *Portland, St. Jean* ; de *Matilda Chalmers* et autres, de *C. S. Patterson* et autres, de *A. Macpharlane* et autres, de *Eliza S. Connell* et

autres, et de *Maggy Astle* et autres, de *Woodstock*; de *Jane Johnston* et autres, de *Sarah Corbett* et autres, de *Hannah Price* et autres, et de *J. Eastburne Brown*, de *Moncton*; de *Sophia Card* et autres, de *St. Jean*; de *M. Meagher* et autres, de *Frédéricton*; de *S. F. Baker* et autres, de *Grand Falls*; de *J. Y. Eaton* et autres, et de *A. Bradley* et autres, de *St. Stephens*; de *Mary H. Gore* et autres, de *St. Andrews*; et de *Lizzie Gormon* et autres, de *Marysville*, toutes femmes, de la province du *Nouveau-Brunswick*.

De *Martha King* et autres, de *Pictou*; de *J. B. Ryerson* et autres, de *Yarmouth*; de *R. Hopkins* et autres, d'*Annapolis*; de *Ardella L. Goodwin* et autres, de *Pubnico*, comté de *Yarmouth*; de *J. C. Upham* et autres, de *North Sydney, Cap Breton*, et de *H. H. Grant* et autres, de *Windsor*; toutes femmes, de la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

De *B. T. Holman* et autres, membres de l'Union de Tempérance de *Summerside*; et de *Sarah McCarthy*, de *Charlottetown*; toutes femmes, de la province de l'*Ile du Prince-Edouard*, demandant séparément que l'Acte de Tempérance de 1864 soit amendé, et que ses dispositions soient étendues à toutes les provinces, afin d'assurer le droit de prohibition locale aux comtés, municipalités et districts incorporés de la Puissance.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu et le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit:

Page 3, ligne 32, après "aussi" insérez: "qu'il ne sera pas vendu plus d'actions qu'il n'en faudra pour payer ces arrérages, intérêts et frais, et pourvu de plus."

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, et auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable M. *Macpherson* :—Qu'il appellera l'attention sur les dépenses publiques du pays, surtout sur celles qui dépendent particulièrement du contrôle de l'administration, et qu'il demandera au gouvernement comment il se propose de rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense.

Après débat,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 1er Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sirpison,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilnot.</i>
<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>		

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Wark*,—Du conseil municipal du comté de *York*, province du *Nouveau-Brunswick*.

Conformément à l'ordre les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De *Thomas Temple*, président du club réformiste de tempérance, de *Frédéricton*, province du *Nouveau-Brunswick*; de *D. H. Morrison*, président de la division d'*Owen*.

Sound des fils de la tempérance, et de *Wm. Howey*, président de la loge de district de l'association unie de tempérance pour la division nord du comté de *Grey*, province d'*Ontario*, demandant l'insertion dans l'acte actuellement soumis au Parlement relatif au trafic des boissons enivrantes, de dispositions à l'effet de permettre la perquisition et saisie des boissons enivrantes illégalement mises en vente.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *St. Hyacinthe*, pour l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No 13.*)

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 5, ligne 46, après "corporation" insérez : "ou à engager le combustible ou " les approvisionnements qu'elle aura au *Canada*."

Page 7, ligne 29, après "bureaux" retranchez "et" et insérez "principaux, " départementaux et autres et les."

Sur motion de l'honorable *M. Dickson*, secondé par l'honorable *M. Bourinot*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Ferrier*, secondé par l'honorable *M. Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la société des missions étrangères des *Rugular Baptists* d'*Ontario* et de *Québec*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 17, retranchez "True" et insérez "Trew."

Et le dit amendement étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable *M. McMaster*, secondé par l'honorable *M. Wilmot*, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dernier bill mentionné sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour incorporer 'La société de construction mutuelle' sous le nom de 'La société de prêts et de placements de *Québec*,' et pour d'autres fins," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable M. *Northup*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à l'expédition de céréales à *Halifax* pour l'Europe par la voie du chemin de fer Intercolonial.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé :

Que les témoignages pris de temps à autre devant le comité spécial chargé de s'enquérir de tout ce qui se rattache à la construction de l'écluse du fort *Francis* soient imprimés pour l'usage des membres de cette Chambre, mais qu'il ne soit délivré d'exemplaires imprimés de ces témoignages qu'aux seuls membres du comité, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du bureau des Postes, 1875," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Sydenham*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre certains occupants de terres dans *Manitoba*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé : Acte concernant les travaux publics du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 2 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*,—Du conseil municipal du comté de *Wellington*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivante ont été lues :

De *F. S. Moore* et autres, de la cité de *Charlottetown*, province de l'*Ile du Prince-Edouard*, et de *Hugh P. Kerr* et autres, de la Puissance du *Canada*, demandant séparément que l'acte 40 *Victoria*, chap. 42, soit amendé de manière à exempter de son opération la compagnie d'assurance mutuelle sur la vie du *Connecticut*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Terrebonne*, province de *Québec*, pour l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 13.*)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la banque de Liverpool," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

Page 1, ligne 20, après " piastres " insérez " libérées jusqu'à concurrence de " quatre-vingt-cinq pour cent,"

Page 2, ligne 8, retranchez depuis " privilégiées " jusqu'à " après," ligne 10, et insérez " pendant la durée de cinq années à compter de l'émission des dites actions " privilégiées."

Les dits amendements étant lu la seconde fois, et la question de concours mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Northup* :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance relative à l'expédition de céréales à *Halifax* pour l'Europe par la voie du chemin de fer Intercolonial.

Après débats,

La dite motion a été amendée, et elle est comme suit, savoir :—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance entre toute personne ou compagnie et le gouvernement ou le surintendant des chemins de fer, relative à l'expédition de céréales ou autres articles à *Halifax* pour l'Europe par la voie du chemin de fer Intercolonial.

La question de concours étant mise sur la dite motion, tel qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes,"

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé en amendement, qu'avant que le président laisse le fauteuil instruction soit donné au comité d'amender le bill comme suit :

1. Page 1, à la suite de la 3e section, insérez : " la législature de toute province pourra, par adresse au Gouverneur-Général en conseil, dûment certifiée et transmise par le lieutenant-gouverneur, demander que la deuxième partie du présent acte soit mise en vigueur dans cette province, et le Gouverneur-Général en conseil, après avoir reçu cette adresse, déclarera par un ordre en conseil, qui sera publié dans la *Gazette du Canada* et dans la *Gazette Officielle* de la province, que la deuxième partie du présent acte entrera en vigueur et en opération dans cette province; tel jour qui pourra convenir en observant les dispositions de la 93e section du présent acte, dans le cas d'une cité ou d'un comté, relativement aux licences annuelles existantes pour la vente des liqueurs enivrantes."

2. Page 20, à la suite de la 93e section, insérez : " Nul ordre en Conseil rendu en vertu des dispositions du présent acte pour mettre en vigueur la deuxième partie du présent acte dans une province ne sera révoqué qu'après un intervalle de deux ans à compter du jour de cette mise en vigueur, ni à moins que la législature de cette province n'ait demandé cette révocation par adresse au Gouverneur-Général en conseil, dûment certifiée et transmise par le lieutenant-gouverneur."

3. Page 20, après le mot "acte," dans la 49e ligne, insérez : " pour mettre en vigueur et en opération la deuxième partie du présent acte dans un comté ou dans une cité."

4. Page 25, entre les clauses 105 et 106, insérez une clause pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement de toute personne trouvée en état d'ivresse, et pour contraindre cette personne, sur conviction, à faire connaître le lieu où elle s'est procuré la boisson.

5. Page 20, retranchez toute cette partie de la section 92 qui fait suite au mot "intervalle" dans la 26e ligne.

6. Page 21, retranchez cette partie de la section 94 depuis le mot "pétition" dans la 12e ligne jusqu'au mot "les" dans la 26e ligne."

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Penny* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain, et que cet ordre soit le premier des ordres du jour, avec priorité sur les avis de motion.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

OTTAWA, 1er avril, 1878.

Résolu, Qu'il soit adressé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de transmettre pour l'information de cette Chambre :

1o. Copies de tous contrats passés en 1876, pour le transport des malles de Sa Majesté de *Sydney* à la *Baie aux Vaches*, à la baie de la *Grande* et de la *Petite Glace* et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*.

2o. Copies des annonces des soumissions et noms de journaux où elles ont été insérées, avec copies de tous autres documents, correspondances, etc., ayant rapport à tels contrats et de tous autres contrats passés en 1874, 1875 et 1876 dans le dit comté du *Cap-Breton*, avec les pièces justificatives des paiements faits pour le transport des malles.

Ordonné, que le dit message soit présenté au Sénat par le greffier de la Chambre.

Certifié.

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

Et il s'est retiré.

Le messenger a été rappelé et informé que le Sénat enverra une réponse par son propre messenger.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 3 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer.</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Carrail,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot,</i>

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal du comté d'*York*, province du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation du bill maintenant devant le Parlement, intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes."

L'honorable *M. Bureau*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

2 avril, 1878.

Le comité conjoint des deux Chambres relatif aux impressions du Parlement demande à présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Réponse à ordre.—Etat contenant les raisons, dans chaque cas, de la mise à la retraite des officiers du service civil, mentionnés dans le rapport mis devant cette Chambre le 18 février. (Aux documents de la session seulement.)

Réponse à adresse.—Etat du nombre de milles actuellement nivelés, etc., et adjugés par les contrats 13, 14, 15 et 25 du chemin de fer canadien du Pacifique.

Réponse à ordre.—Etat du nombre de milles de l'Intercolonial en exploitation le 1er juillet 1873 et dépenses d'exploitation jusqu'au 1er juillet 1873.

Réponse à adresse.—Ordres en Conseil relatifs au prolongement du Canada Central et au contrat pour la construction de ce chemin, etc.

Réponse à adresse.—Arrangements entre l'administrateur-général de l'Intercolonial et la compagnie du Grand-Tronc du Canada, concernant le tarif pour le transport des voyageurs et du fret sur le Grand-Tronc et l'Intercolonial.

Réponse à ordre.—Noms des cadets admis au collège militaire de Kingston depuis qu'il est ouvert, etc.

Réponse à adresse (Sénat).—Spécifications relatives à la construction du télégraphe canadien du Pacifique dans les sections du lac Supérieur et du Fort Garry.

Réponse à adresse.—Correspondance au sujet d'une amnistie complète ou partielle en faveur de M. W. B. O'Donohue.

Réponse à ordre.—Etat relatif à l'argent reçu par le bureau des terres fédérales à Winnipeg en paiement des terres situées dans la réserve du chemin de fer.

Réponse à ordre.—Dépense totale du gouvernement canadien à l'exposition de Philadelphie. (Aux documents de la session seulement.)

Réponse à adresse.—Soumissions pour la construction de l'embranchement du chemin de fer de Pembina, entre St. Boniface et Selkirk, etc.

Réponse à adresse.—Correspondance relative à l'admission des bâtiments de construction canadienne dans les ports français aux mêmes conditions que les bâtiments construits dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.

Réponse à ordre.—Nombre et valeur des chevaux, bêtes à cornes, moutons et cochons importés en Canada, depuis le premier février 1877 jusqu'au premier février 1878, nombre et valeur de ceux qui ont été exportés pendant la même période; avec le montant des droits perçus.

Réponse à ordre.—Valeur de la viande fraîche, sèche, salée ou conservée importée au Canada des Etats-Unis; et droits prélevés sur cette viande, de janvier 1877 à janvier 1878.

Réponse à ordre.—Nombre des accidents arrivés sur les chemins de fer du Canada durant les années 1874-5-6 et 7. (Aux documents de la session seulement.)

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant des adresses du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de Québec au sujet des derniers changements ministériels dans cette province.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général transmettant un mémoire de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, avec des documents y annexés, contenant des explications relatives aux changements ministériels récemment arrivés dans cette province.

Liste des actionnaires des différentes banques du Canada en conformité de l'acte 34 Victoria, chap. 5, sect. 12.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à ordre.—Etat indiquant les sommes d'argent déboursées jusqu'au 1er janvier 1878, en vertu des contrats Nos. 13, 14, 15, 23 et 25 du chemin de fer canadien du Pacifique.

Réponse à ordre.—Rapport de l'ingénieur-en-chef ou autre ingénieur du chemin de fer canadien du Pacifique, recommandant une exploration en 1876 de la route entre Burrard's Inlet et la Passe de la Tête Jaune.

Réponse à adresse.—Devis estimatif fait sous le contrat 15 du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Réponse à ordre.—Quantités, espèces et coût des rails, coussinets, boulons, carvelles, etc., pour le chemin de fer Intercolonial, en mains le 30 juin, 1875.

Réponse à ordre.—Frais d'impressions payés dans l'Île du Prince-Edouard en 1874-5 et 6, etc.

Réponse à ordre.—Correspondance ayant rapport au havre projeté sur le lac Erié, près du village de Morpeth, comté de Kent.

Réponse à ordre.—Correspondance relative au changement du bureau de poste de *New-Campbellton*, et à la réduction du salaire du maître de poste.

Réponse à ordre.—Montants dépensés annuellement depuis 1867, pour le maintien des écoles militaires du *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à adresse.—Soumissions pour la construction de la plateforme du canon du fort No. 1 à *Lévis*.

Réponse à ordre.—Coût des réparations faites aux forts militaires de *Lévis* depuis la dernière session.

Réponse à ordre.—Rapport de l'exploration du havre de *Lingan, Cap-Breton*.

Réponse à adresse, (Sénat).—Rapports au ministre chargé de l'administration des terres fédérales en vertu de l'acte 38 *Vict.*, chap. 53.

Réponse à adresse, (Sénat).—Montant dépensé l'année dernière pour le brise-lames de l'*Ardoise au Cap-Breton*.

Réponse à adresse.—Rapport de M. *Kingsford* sur l'exploration du havre de *Matane*.

Réponse à adresse.—Montant des six plus basses soumissions pour les sections 17, 18, 19, 20, 27, 28, 33, 34, et 35 du nouveau canal *Welland*.

Réponse à ordre.—Correspondance relative aux pensions payées aux mesureurs de bois carré mis hors d'emploi l'année dernière.

Réponse à ordre.—Devis de la construction du brise-lames de *Malpègue*.

Réponse à ordre.—Rapport des explorations sur la *Saskatchewan*, dans le but d'améliorer la navigation à *Coal's Falls*.

Réponse à ordre.—Liste des employés du département de la Marine, district de *Québec*, non compris les hommes de la police riveraine.

Réponse à ordre.—Etat détaillé de toutes les sommes d'argent reçues par *Pierre Alexis Tremblay*, écrivain, arpenteur, relativement aux terres de l'Artillerie, en 1876 et 1877.

Réponse à ordre.—Phares construits au brise-lames de *Tignish* l'année dernière.

Réponse à adresse.—Noms des soumissionnaires pour les travaux maintenant en voie d'exécution sous le contrôle de la corporation du havre de *Québec*, dans la rivière *Saint-Charles*.

Réponse à ordre.—Somme dépensée pour le nouveau jaugeage des bâtiments à vapeur enregistrés en vertu de l'acte abrogé de la ci-devant province du *Canada*.

Réponse à ordre.—Etat des droits perçus par les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, à *St. Jean, N.-B.*, du 1er juillet 1876 au 1er janvier 1877, et du 1er juillet 1877 au 1er janvier 1878.

Réponse à adresse.—Papiers relatifs au brise-lames du havre de *Ingonish*.

Réponse à ordre.—Etats annuels du capital, etc., de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*, tels que requis par le chap. 25, 38 *Vict.*, et le chap. 14, 39 *Vict.*

Réponse supplémentaire à adresse.—Rapports de l'amiral *De Horsey* sur le port le plus propre à servir de terminus au chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance avec l'inspecteur des bureaux de poste de la *Nouvelle-Ecosse* en novembre, décembre et janvier derniers, relativement aux irrégularités du service des malles entre les bureaux de poste d'*Arichat*, de *Hawkesbury* et d'*Antigonish*, dans la dite province.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bureau*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été Ordonné, que le délai fixé pour recevoir des pétitions de bills privés, et pour présenter des bills privés et des rapports de comités permanents ou spéciaux, soit prolongé à jeudi, le onzième jour du mois d'avril courant,

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

3 avril, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la Société de Construction d'*Hochelaga*, demandant une nouvelle charte d'incorporation qui lui confère les pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la dite société, et a constaté qu'il a été donné un avis suffisant de cette pétition.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,

Président.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 40, retranchez les mots " et des écoles de missions."

Page 2, retranchez la 3e clause.

Page 2, retranchez les 6e et 7e clauses et insérez à la place la clause suivante :

Clause A.

" La dite société sous le nom de Société des Missions de l'Eglise chrétienne biblique du *Canada* pourra recevoir, acquérir et posséder des deniers, des billets promissaires, billets de banque, actions de banque et effets publics, et pourra placer les sommes que possède actuellement et que pourra posséder à l'avenir la dite société en actions de banque et en effets publics, et disposer de ces valeurs pour l'avancement de l'œuvre de la société, comme et quand la chose lui paraîtra opportune."

Page 2, ligne dernière, retranchez " du " et insérez " en vigueur en "

Et les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Kaulbach*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
3 avril, 1878.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et dossiers, a l'honneur de présenter son rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi du 27 mars dernier et aux instructions qui lui ont été données le même jour, votre comité a examiné le dit bill et a interrogé la pétitionnaire tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui eût pu exister entre les parties. Le témoignage de la pétitionnaire a été pris par écrit et est apporté avec le présent rapport.

Conformément à la soixante et dix-huitième règle de votre honorable Chambre votre comité a aussi interrogé sous serment les témoins produits et a fait prendre par écrit leurs dépositions, qu'il apporte avec toutes les pièces à l'appui représentées devant lui.

Après avoir délibéré sur le dit bill, les témoignages et pièces à l'appui, votre comité déclare que le préambule du dit bill a été justifié, malgré certaines différences de dates qui se remarquent dans l'exposé de la pétition et le témoignage de la pétitionnaire, et qui, au surplus sont sans importance; il déclare en outre qu'il n'a été constaté aucune collusion ou connivence entre les parties pour obtenir la séparation demandée par le dit bill.

En conséquence, votre comité recommande à votre honorable Chambre de passer le dit bill sans amendement.

Le tout respectueusement soumis.

H. A. W. KAULBACH,
Président.

(*Pour témoignages etc.; voir appendice No 3.*)

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport et les témoignages soumis soient imprimés et soient pris en considération avec le bill par la Chambre vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes."

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Penny*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau ce soir à huit heures.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie ce soir.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, au bill intitulé : " Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*."

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau des postes, 1875,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre *Sydenham*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes, en date du 1er courant :—

Résolu, Qu'il soit adressé un message au Sénat, priant Leurs Honneurs de transmettre pour l'information de cette Chambre :

1o. Copies de tous contrats passés en 1876, pour le transport des malles de Sa Majesté de *Sydney* à la *Baie aux Vaches*, à la baie de la *Grande* et de la *Petite Glace* et à *Bridgeport*, dans le comté du *Cap-Breton*.

2o. Copies des annonces des soumissions et noms de journaux où elles ont été insérées, avec copies de tous autres documents, correspondances, etc., ayant rapport à tels contrats et de tous autres contrats passés en 1874, 1875 et 1876 dans le dit comté du *Cap-Breton*, avec les pièces justificatives des paiements faits pour le transport des malles.

Ordonné, que le dit message soit présenté au Sénat, par le greffier de la Chambre.
Certifié.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott*, secondé par M. *Pelletier*, a proposé qu'il soit

Résolu, que la réponse présentée à la Chambre le huitième jour de mars, 1877, à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du quinzième jour de février, 1877, priant Son Excellence de faire déposer sur le bureau de cette Chambre :

1o. Copie de tous marchés passés en 1876 pour le transport des malles de Sa Majesté entre *Sydney* et la *Baie aux Vaches*, la grande et la petite *Glacé Bay* et *Bridgeport*, comté du *Cap Breton*.

2o. Copies des avis portant appel de soumissions, avec les titres des journaux où ces avis ont été insérés ; et aussi, copies de tous autres documents, correspondance, etc., relatifs aux marchés.

3o. Copie de tous autres marchés passés dans les années 1874, 1875 et 1876, pour le transport des malles dans le comté du *Cap Breton*, avec les pièces justificatives des paiements opérés pour ce service,—soit communiquée à la Chambre des Communes avec prière de les retourner à cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie porte le dit message et les papiers à la Chambre des Communes.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : "Acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

(En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Penny* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait de nouveau pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain, et que cet ordre soit le premier des ordres du jour, avec priorité sur les avis de motion.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 4 Avril, 1878.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armands,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil municipal du comté de *Wellington*, province d'*Ontario*, demandant que l'acte de tempérance de 1864 soit amendé de manière à exempter de son application la bière et le vin indigène, et aussi que le vote prévu par le dit acte soit pris au scrutin et en la manière réglée pour les élections municipales.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Hamilton* allant au vingt-huitième jour de février, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No^o 15.)

L'honorable M. *Hamilton*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social, et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie la *Dominion*," a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
4 avril, 1878.

Le comité spécial des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie la *Dominion*," a conformément à l'ordre de renvoi de jeudi, le septième jour de mars dernier, examiné le dit bill, et a l'honneur de faire rapport que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à la satisfaction du comité.

Le tout respectueusement soumis.

JNO. HAMILTON (*Kingston*),
Président.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, que l'honoraire payé pour le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie la *Dominion*" soit remis aux promoteurs du dit bill, pourvu que tous les dépenses encourues soient payés.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte relatif à la vente des boissons enivrantes."

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Penny* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait été chargé de faire rapport du dit bill avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et -

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 avril, 1878.

Le comité collectif des deux Chambres chargé du contrôle des impressions du Parlement a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quatrième rapport :

Le premier et le deuxième rapports du sous-comité chargé de l'apurement des comptes d'impressions et d'autres services, le rapport du greffier du comité au sujet des impressions de l'année dernière et le bilan de ce service pour l'année fiscale 1876-77 sont ci-annexés et respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

Le tout humblement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

CHAMBRE DE COMITÉ,
14 mars, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des deux Chambres, chargé du contrôle des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes de l'an dernier, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son premier rapport :

Le sous-comité a examiné le bilan et comparé avec soin les reçus avec le certificat de l'auditeur-général quant aux mandats émis, ainsi que le compte de caisse avec le livret de banque, et il a pu vérifier leur complète exactitude.

Il a vérifié la dépense à l'aide des comptes en détail et des reçus donnés par les divers entrepreneurs.

Il a également vérifié le compte des impressions, qui est fourni item par item, à l'aide de la liasse des documents imprimés,—un compte distinct existant pour chaque document—dont il a compté les matériaux, etc., et il est demeuré convaincu de son exactitude.

Le sous-comité a en conséquence signé comme exact le bilan par lui contrôlé.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
18 mars, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des deux Chambres chargé du contrôle des impressions du Parlement, auquel ont été renvoyés les comptes de l'année dernière et la requête de M. *Botterell*, demandant un autre aide pendant la vacance, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son second rapport :

Relativement à la requête de M. *Botterell* à lui renvoyée, votre sous-comité a demandé à cet employé de lui soumettre un état comparatif de la somme de travail fait par le département chargé de la distribution des documents en 1869, 1873 et 1877.

Il a aussi interrogé d'autres employés au fait de la besogne de ce département, et d'après les renseignements ainsi obtenus, votre sous-comité est d'avis qu'il y a assez d'ouvrage pour justifier la continuation des services pendant la vacance de l'un des messagers de la session actuellement employés à ce service, comme deuxième assistant du distributeur, et pour ce, il recommande qu'il soit fait une nouvelle allocation de \$300.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. W. ROSS,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 février, 1878.

Au Président et aux membres du comité collectif des impressions :

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint le bilan de 1876-77 qui montre que le coût du service des impressions pour la dite année a été de \$63,853.25. Les comptes détaillés avec les pièces justificatives et la série complète des ouvrages faits sont prêts pour être soumis au comité d'audition.

Les différents entrepreneurs relativement à l'impression et à la reliure ont fait tout en leur pouvoir pour répondre aux besoins du Parlement et se sont acquittés d'une manière satisfaisante de leurs contrats respectifs.

La qualité du papier d'impression fourni en vertu du contrat, a tellement varié que des remarques ont dû être faites à ce sujet à l'entrepreneur.

La somme ordinaire de \$70,000 a été portée dans les estimations du service des impressions du Parlement pour 1878-9.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
Greffier, comité collectif des impressions.

Dt. COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel du 1er juillet 1876 au 30 juin 1877. Av.

		\$ cts:	Pièces justificatives. No.	\$ cts.
1876.				
1er juil.	A balance en mains.	2,648 19	1	
	valeur du papier en mains de la dernière session.	1,938 30		
	valeur des mandats émis, impressions du Parlement	64,000 00		7,402 60
	Do do rapports des départ. { \$6,455 12 } { 1,454 98 }	7,910 10		35,749 48
	montant reçu pour l'impression des bills privés.	330 29	2 3	4,484 75
	reliure.			
	papier d'imprimerie. \$18,386 22			
	do en mains de la dernière session. 1,938 30			
	valeur totale du papier en mains. \$20,324 52			
	balance en mains pour la session proch. 780 46			19,544 06
	coût total du papier employé.			
	lithographie.		4	1,402 50
	assurance.		5	82 50
	salaires.		6	2,950 00
	frais de poste.		7	292 92
	divers.		8	143 83
	fonds de retraite.		9	41 00
	Coût total.			\$72,093 64
	Par valeur du papier en mains.			780 46
	Argent en mains. { \$2,497 80 } { 1,454 98 }			3,952 78
		\$76,826 88		\$76,826 88

COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel.—*Suite.*

A balance de papier en mains :—
 143 rames de royal, à \$3.05.....\$436 15
 2998 rames de papier ministre, à \$1.15.. 344 31
\$780 46

Coût total comme ci-dessus.....\$72,093 64
 REMBOURSEMENTS :—
 Rapports des départements... \$7,910 10
 Bills privés..... 330 29
\$8,240 39
 Coût total, impressions du Parlement.....\$63,853 25
 Calculé numériquement le coût pour chaque Chambre serait comme suit :
 Sénat.....\$16,189 23
 Chambre des Communes..... 47,664 02
\$63,853 25

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 juin, 1877.
 Vérifié et trouvé exact,

G. W. ROSS, *Président,*
 J. SIMPSON,
 W. WALLACE,
 RUFUS STEPHENSON,
 J. O. BUREAU.

} Sous-comité.

HENRY HARTNEY, *Greffier,*
Département des impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la banque de *Liverpool*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 5, retranchez "le" et insérez "une", et après "des" insérez "deux tiers des".

Le dit amendement étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*" et informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 5, retranchez depuis "et" jusqu'à "*McArthur*" inclusivement.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," tel qu'amendé,

L'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé en amendement :

Que tous les mots après "soit" dans la dite motion, soient retranchés, et les mots suivants insérés : "renvoyé de nouveau au comité des banques, du commerce et des chemins de fer, avec instruction d'insérer dans le dit bill ce qui suit :

A. "Aucun bon, coupon, débenture, mortgage ou autre garantie déjà créé " ou qui sera créé par la compagnie ne sera, à raison d'aucune hypothèque, charge, " redevance ou réclamation privilégiée en résultant sur les revenus, l'actif ou les " biens quelconques de la compagnie, censé ou réputé avoir l'effet d'empêcher l'ex- " cution forcée d'un jugement ou décret contre les biens de la compagnie pour une " dette contractée pour frais d'exploitation, tel que ci-dessus prévu, pourvu qu'il ne " soit procédé à la saisie et vente en vertu du bref d'exécution, que si un juge de

“ la Cour qui aura prononcé le jugement ou le décret émet un ordre ou certificat portant que, dans son opinion, la mise à exécution du jugement n'interrompra pas le service de la compagnie.”

B. “ Le siège principal des affaires de la compagnie, le bureau général, les bureaux de sections, le bureau du trésorier et les principaux ateliers de la dite compagnie seront et continueront d'être situés dans la ville de *St. Thomas*, dans le comté d'*Elgin*, province d'*Ontario*.”

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, il ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—12.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Lond'nd'y)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald (Victoria);</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Müller,</i>	<i>Wilmot.—39.</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “ Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*,”

L'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Bellerose* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Trudel* :

Que la question ne soit pas maintenant posée, mais que le bill soit renvoyé aux juges de la Cour Suprême, pour qu'ils fassent connaître leur opinion sur la question de savoir si cette mesure n'appartient pas à la catégorie des sujets attribués exclusivement aux législatures provinciales par la section 92 (paragraphe 11) de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, sous la dénomination “ d'incorporation des des compagnies pour des objets provinciaux,” et (paragraphe 13), sous

la dénomination de "la propriété et les droits civils dans la province," et (paragraphe 16) sous la désignation : "généralement, toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province," et aussi (paragraphe 7) sous la désignation : "l'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Cnambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Bureau,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pozér,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Trudel.—14.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Chinic,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan (Lond'nd'y)</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macdonald (Victoria)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Dickson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Fabre,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.—34.</i>
<i>Ferguson,</i>	<i>Lewin,</i>		

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Benson*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 5 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 10, retranchez depuis : "suit" jusqu'à "sera" dans la 18e ligne, et insérez : "La dite compagnie pourra de temps à autre emprunter des deniers à tel "taux d'intérêt qu'elle ;"

Page 1, ligne 21, retranchez "l'association" et insérez : "la compagnie ;"

Page 1, ligne 31, retranchez : "ou obtenue ;"

Page 1, ligne 32, } retranchez "l'association" et insérez : "la compagnie ;"
" 36, }

Page 2, ligne 5, retranchez "l'association" et insérez : "la compagnie," et après immeubles" insérez : mortgages ;"

Page 2, ligne 7, retranchez depuis "fide" jusqu'à "connue" dans la 8e ligne ;"

Page 2, ligne 9, retranchez "l'association" et insérez: "la compagnie;"
 Page 2, ligne 11, retranchez: "transports, ou autres garanties," et insérez "ou droits hypothécaires."

Dans le préambule.

Retranchez depuis "désire" jusqu'à "faire" dans la 5e ligne, et insérez: "sous le nom que lui a conféré la législature de la province de Québec, dans sa dernière session."

Page 1, ligne 6, retranchez: "nécessaires à ces fins" et insérez: "ordinairement accordés aux compagnies de prêt et de placement;"

Page 1, ligne 7, après "demande" insérez: "et considérant que le nom de la dite association a été changé en celui de 'compagnie de placement et de construction de Montréal;'"

Dans le titre du bill.

Après "*Montréal*" insérez: "sous le nom de compagnie de placement et de construction de *Montréal*."

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Kyan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre de *Sydenham*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, a proposé:

Que la quatorzième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la motion suivante:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance et de toutes communications échangées entre Son Excellence ou le Secrétaire d'Etat et M. *DeBoucherville* ou tout autre membre du ci-devant gouvernement de la province de Québec, depuis le 26 mars dernier, sur le sujet des changements ministériels récents qui ont eu lieu dans cette province, et aussi pour

prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie de la commission du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, et de toutes instructions qui lui ont été données en même temps que ou depuis sa commission.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé qu'il soit *Résolu*, Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été *Ordonné*, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à lundi.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du cinquième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du bureau des postes, 1875."

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit lu maintenant la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la Cour Maritime d'Ontario,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau le bill intitulé: 'Acte concernant les travaux publics du *Canada*,'"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," avec ensemble le rapport du comité spécial auquel le dit bill a été renvoyé et les témoignages apportés par le dit comité,

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*,"

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* et la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de construction du comté d'*Hochelaga* comme société de construction permanente, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 8 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes," tel qu'amendé dans le comité général,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* et la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et pour pourvoir à l'amalgamation des dites compagnies," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société de construction du comté d'*Hochelaga* comme société de construction permanente, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

Dufferin.

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat une lettre de l'honorable C. B. *DeBoucherville*, au sujet de changements ministériels récents dans la province de *Quebec*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 8 avril, 1878.

(Traduction.)

OTTAWA, 3 avril, 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'informer Son Excellence le Gouverneur-Général, par votre intermédiaire, que j'ai aujourd'hui transmis à l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada une lettre ou un mémoire, accompagné d'un document, adressé à Son Excellence, en le priant de le mettre entre les mains de Son Excellence, et que Son Excellence le Gouverneur-Général veuille bien soumettre cette lettre et le document y annexé devant les deux Chambres du Parlement.

Ma lettre ou mon mémoire étant une explication des accusations portées contre moi et mes collègues par le Lieutenant-Gouverneur de *Quebec*, je crois qu'il n'est que juste pour nous que ces explications soient communiquées aux deux Chambres du Parlement, comme le mémoire du Lieutenant-Gouverneur leur a été communiqué.

Je réitère donc respectueusement ma demande,

Et demeure, monsieur, etc.,

C. B. DEBOUCHERVILLE,

M. C. L.

L'hon. COL. LYTTLETON, etc.,
Ottawa.

(Traduction.)

OTTAWA, 3 avril, 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, une lettre accompagnée d'un document et adressée à Son Excellence le Gouverneur-Général. J'ai l'honneur de prier Son Excellence, par votre intermédiaire, de vouloir bien soumettre cette lettre et ce document aux deux Chambres du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant et humble serviteur,

C. B. DEBOUCHERVILLE.
M. C. L.

L'honorable R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat,
Ottawa.

(Traduction.)

A Son Excellence le très honorable comte de Dufferin, C.P., C.C.B., G.C.M.G., Gouverneur-Général du Canada, Ottawa.

OTTAWA, 2 avril, 1878.

MILORD,—Le "factum d'explications" adressé à Votre Excellence par Son Honneur M. *Letellier*, et accompagnant les documents et détails qui se rattachent à ma récente démission de charge, et par vous transmis au Sénat et à la Chambre des Communes, renfermant des exposés de faits dont je nie respectueusement l'exactitude, m'impose le devoir de vous soumettre ce qui suit pour votre information et considération :

Ainsi que Votre Excellence le sait sans doute, M. *Angers* déposa sur le bureau de l'Assemblée législative, le 8 mars dernier, copie de la correspondance et des explications données par lui, à ma demande, au sujet de la démission du gouvernement *DeBoucherville*. Cette correspondance et ces explications, ainsi que quelques-uns de mes propres commentaires, se trouvent dans les Votes et Délibérations de cette Chambre en date du 9 mars, et je demanderai respectueusement la liberté de les annexer à la présente lettre, comme en faisant partie. Je me permettrai cependant, d'ajouter à ces explications de M. *Angers* quelques mots sur deux sujets, savoir:—

1. Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur d'adresser à Son Honneur M. *Letellier* le 27 février, je disais :—

"Plus tard, j'eus l'honneur de demander à Votre Excellence une autorisation générale pour soumettre à la Chambre les mesures concernant les questions d'argent, ce que Votre Excellence m'accorda avec sa bienveillance ordinaire. Cette permission, du reste, m'avait toujours été accordée par votre prédécesseur, le regretté M. *Caron*."

Je ne crois pas que la signification de ses phrases soit exactement rendue dans le paragraphe de la lettre que Son Honneur m'écrivit le 1er mars, dans lequel il dit :—

"Il est vrai que M. le Premier Ministre, donne, dans sa lettre, pour une des raisons qu'il a eues d'agir comme il l'a fait, 'que cette permission de se servir du nom 'du représentant de la Couronne, lui avait, du reste, toujours été accordée par le prédécesseur du Lieutenant-Gouverneur actuel, le regretté monsieur *Caron*.'

"Cette raison n'en pourrait être une pour le Lieutenant-Gouverneur; car en agissant de la sorte, il eût abdiqué sa position de représentant de la Couronne, chose que ni le Lieutenant-Gouverneur, ni M. le Premier ne pourraient concilier avec les obligations du Lieutenant-Gouverneur envers la Couronne."

Il est évident que ce que je voulais dire, et ce que, de fait, j'ai dit, c'est que le regretté M. Caron m'avait donné cette autorisation pour les questions d'argent seulement.

Je respecte trop, Milord, la mémoire de cet homme d'Etat vertueux et distingué pour laisser passer une aussi fausse interprétation de ma pensée sans la contredire, par laquelle on me fait dire que feu M. Caron avait abdiqué en ma faveur sa position de représentant de la Couronne, Tous ceux qui ont connu feu M. Caron et ses grandes connaissances légales et constitutionnelles partageront ma douloureuse surprise de voir que l'on ternisse sa mémoire par une pareille imputation.

2. N'ayant pas tenu note des conversations que j'ai eues avec le Lieutenant-Gouverneur, sauf de celles qui ont eu lieu après le 25 février dernier, je n'ai aucune observation à faire au sujet du paragraphe dans lequel il est dit :—“ Monsieur le Premier ne fit point connaître alors, ni depuis, au Lieutenant-Gouverneur, que le gouvernement était dans un état de pénurie qui nécessiterait une législation spéciale pour augmenter les impôts publics ;” si ce n'est que ce paragraphe ne me paraît pas s'accorder avec un paragraphe précédent, dans lequel il est dit que le Lieutenant-Gouverneur attira mon attention “ sur la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation, au lieu de recourir à des impôts nouveaux, en vue d'éviter des embarras financiers.”

J'avoue que je n'ai, en effet, jamais informé le Lieutenant-Gouverneur que la province se trouvait dans un état de pénurie, simplement parce que j'étais convaincu du contraire.

“ Le Lieutenant-Gouverneur exprima aussi, quoique à regret, à M. le Premier, que les ordres passés en Conseil pour l'augmentation des salaires des employés du service civil lui semblaient inopportuns.”

A ce sujet, je me contenterai de faire observer que ces ordres en Conseil étaient autorisés par une loi passée durant la session de 1876.

Je vais maintenant, Milord, m'occuper des allégations spécifiques portées contre moi par Son Honneur M. *Letellier*, dans son factum d'explications, et pour plus de commodité, je prendrai la liberté de citer le mémoire de Son Honneur :—

“ 10.—Durant la session de 1876, un bill avait subi ces trois lectures dans l'une des deux Chambres, et seulement deux lectures dans l'autre.

“ Ce bill, revêtu de tous les certificats nécessaires pour me faire croire qu'il avait été régulièrement passé et adopté, me fut soumis par le Premier pour recevoir ma sanction.

“ En conséquence de l'ignorance de ces faits, dans laquelle je fus laissé par mes aviseurs, j'accordai ma sanction à ce bill.

“ Peu de temps après je fus informé de cette irrégularité, et j'en parlai de suite au Premier. Je lui fis observer qu'un acte de cette nature entraînait des conséquences trop sérieuses pour qu'il fût mis en cubli.

“ Pour l'obliger, cependant, je ne lui fis pas un grief de ce fait de législation irrégulière, devenu irréparable.”

A propos de cela, les faits seront eux-mêmes une réponse suffisante.

L'acte en question était un bill intitulé : “ Acte pour autoriser la formation de sociétés pour l'amélioration des chemins de campagne, et pour la destruction des mauvaises herbes dans la province de *Québec*.”

Il fut présenté au Conseil législatif, régulièrement adopté par cette Chambre, et fut envoyé à l'Assemblée législative pour son concours.

Apparemment que dans la hâte des dernières heures de la session, après qu'il eût été lu deux fois, le greffier le certifia par erreur comme ayant été passé sans amendement, et il fut ainsi renvoyé au Conseil législatif. Son Honneur vint le lendemain pour proroger la législature, et sa sanction fut donnée à ce bill en même temps qu'aux autres. L'erreur fut immédiatement découverte par le procureur-général, lequel fit un rapport qui fut transmis à *Ottawa*, dans lequel il signalait cette erreur et suggérait que le bill fût désavoué. L'honorable M. *Blake*, alors ministre de la Justice, fit rapport en réponse que cela n'était pas nécessaire, que l'acte, n'ayant pas passé par toutes ses phases, n'était qu'un simple morceau de papier, et en conséquence il ne fut pas imprimé dans les statuts. En face de ce fait, il est difficile de comprendre l'asser-

tion de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, que, " pour m'obliger," il ne me fit pas " un grief de ce fait de législation irrégulière, devenu irréparable."

" 20.—Pendant cette même session, un autre bill me fut présenté pour sanction. En l'examinant, je constatai un blanc non rempli, que je signalai à l'attention de M. le Premier par la lettre suivante:—

" (Personnelle.)

" QUÉBEC, 27 décembre, 1876.

" MON CHER PREMIER,—Un bill E, qui a originé dans le Conseil, a été passé par l'Assemblée législative sans addition. En le lisant, avant d'apposer mon certificat de sanction, je découvre, dans la section 6^{ème}, à la 7^{ème} ligne, qu'un blanc n'a pas été rempli.

" Vous avez suivi la pratique, en ne fixant point la pénalité au Conseil législatif; mais la chose est passée inaperçue, ou les officiers auront, par quelque malentendu, omis d'y insérer le montant fixé par la Chambre, ou encore c'est une erreur dans la revise.

" A propos de ces erreurs, vous en trouverez une dans la seconde section du même acte, où le mot 'amender' est à l'infinitif. Je ne signale cette dernière, à laquelle j'attache très peu de conséquence, que parce que j'en ai trouvé une autre dans un acte où j'avais à vous signaler une omission que je crois fatale."

" Bien à vous,

" (Signé),

L. LETELLIER."

" M. le Premier vint me dire qu'il regrettait cette omission, et me demanda de sanctionner ce dernier bill dans l'état où il était.

" L'esprit de conciliation avec lequel j'y consentis sembla lui être agréable."

A cet égard je dirai que l'acte en question avait pour titre: " Acte pour pourvoir à la sûreté et à la protection du public dans les théâtres, édifices et salles publics." Tel que dit plus haut, ce projet fut d'abord adopté par le Conseil législatif, qui laissa en blanc la partie où devait être spécifié le chiffre de l'amende.

Par inadvertance, il fut adopté dans la même forme par l'Assemblée législative. Ce ne fut qu'après son adoption formelle que l'omission fut découverte, et, pour la réparer, un projet dut être présenté.

L'acte où se trouve cette omission porte le No. 19, et celui qui répare cette omission le No. 20, des Statuts de 1876, et tous deux furent sanctionnés dans le même temps par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

" 30. En mars 1877 (vide annexe A), mes aviseurs me firent faire, pour le quartier sud du village de *Montmagny*, une nomination d'un conseiller municipal, sous le prétexte qu'il n'y avait pas eu d'élection, ou que si telle élection avait eu lieu, elle était illégale," etc.

Quant au troisième sujet de plainte de Son Honneur—voyant qu'il n'a aucun rapport avec ma démission et à celle de mes collègues—il est difficile de comprendre pourquoi il figure dans son factum.

Que ce soit à tort ou à raison, le Code Municipal de la province de *Québec* prescrit que dans certains cas le Lieutenant-Gouverneur de la province devra nommer un conseiller.

Selon l'aviseur légal de Son Honneur, la pétition envoyée du village de *Montmagny* donnait naissance à ce cas, et il fit un rapport recommandant cette nomination.

Le rapport fut approuvé et la nomination faite par Son Honneur. Des renseignements subséquemment reçus induisirent Son Honneur à demander la révocation de cette nomination, et par déférence pour Elle, bien qu'il n'eût aucune raison de changer d'avis, le gouvernement céda, et la nomination fut annulée.

" 40. Le 19 mars 1877, à la veille de m'absenter pour quelques jours, j'écrivis à l'honorable M. *Chapleau*, et, dans un *post-scriptum* à ma lettre, je lui dis:—'Faites moi donc le plaisir de dire au Premier que s'il a besoin de mon concours, M. *Gauthier* pourra m'apporter les documents qui requerront ma signature.'

" M. *DeBoucherville* a dû comprendre par là, que si j'étais prêt à lui donner mon concours, c'était à la condition de voir, avant de les signer, les documents qui m'étaient soumis.

“ Je vous laisse, Milord, à juger de quelle manière on a interprété ma pensée.”

Il paraît quelque peu remarquable qu'un fait auquel Son Honneur semble attacher autant d'importance ait pu faire l'objet du *post scriptum* d'une lettre que j'ai tout lieu de croire personnelle, et n'ayant aucunement trait à quelque affaire publique.

Je dois dire, cependant, que les dates démontrent que les documents cités se rattachent à la nomination du conseiller à l'égard de l'affaire de *Montmagny*, nomination dont l'opportunité se discutait alors, et que la lettre en question ne pouvait avoir et n'avait pas l'importance que l'on essaie aujourd'hui de lui donner.

“ 50.—A la date du 6 novembre dernier, j'adressai à l'honorable M. *DeBoucherville* la lettre dont suit copie :

(*Personnelle.*)

“ QUÉBEC, 6 novembre, 1877.

“ L'honorable C. B. *DeBoucherville*,

“ Premier, etc., etc.

“ MON CHER DEBOUCHERVILLE,—La dernière *Gazette Officielle* publie sous ma signature deux proclamations que je n'avais pas signées.

“ L'une est pour la convocation des Chambres, et je l'avais réservée pour vous en parler ; l'autre, que je n'ai pas même vue, fixe un jour d'actions de grâces.

“ Ces procédés, que je ne qualifierai pas, produisent, en outre de leur inconvenance, des nullités que vous comprendrez facilement.

“ Bien à vous,

“ (Signé,) L. LETELLIER.”

“ Voici les notes que j'ai prises de ma conversation avec M. *DeBoucherville* à ce sujet :

“ M. *DeBoucherville* est venu le même jour qu'il a reçu cette lettre pour me dire qu'il regrettait que la chose fut arrivée, et qu'il n'y avait pas de sa faute. J'acceptai cette excuse, et je lui dis alors que je ne tolérerais pas que l'on se servît de mon nom lorsqu'il serait nécessaire à aucun acte de mon office, sans que l'on m'eût soumis les documents qui nécessiteraient ma signature et sans que l'on m'eût donné des informations. M. *DeBoucherville* m'assura que cela serait fait à l'avenir.

“ (Signé,) L. L.”

Comme réponse à cette plainte, il suffira de dire que la proclamation convoquant la législature pour l'expédition des affaires ne fut publiée que le 24 novembre, et que, par conséquent, ce ne peut être de cette proclamation dont parle Son Honneur dans sa lettre du 6 novembre.

La proclamation qu'Elle désigne est celle publiée pour la forme et qui ajourne d'une date à l'autre la réunion des Chambres ; or, je suis informé que l'arrêté du Conseil pris à l'égard de cette proclamation particulière mentionnée par Son Honneur a été signé par Elle, et qu'il se trouve ainsi signé et déposé dans les archives confiées à l'officier qu'il appartient.

Quant à la proclamation fixant un jour d'actions de grâce, je ferai observer qu'elle a été publiée à la suite d'une communication du premier ministre du *Canada*, l'honorable *Alexander Mackenzie*, au Lieutenant-Gouverneur, qui m'a été remise par Son Honneur, avec invitation de me conformer à l'avis qu'elle comportait.

Il doit donc paraître quelque peu étrange que sous de telles circonstances je sois accusé d'avoir agi à son insu, quand même l'on aurait omis de remplir le devoir de demander sa signature. Cependant, je suis informé que dans ce cas aussi l'arrêté du Conseil et la proclamation ont été signés par Son Honneur, et que ces documents qui portent sa signature se trouvent dans les archives confiées à qui de droit.

“ 60.—Mais, Milord, il est un point encore plus important que je ne peux taire plus longtemps.

“ Des conversations que j'ai eues avec M. *DeBoucherville* il résulte un fait qui, s'il était connu, suffirait à lui seul pour me justifier de n'avoir pas cru qu'il possédait la confiance du peuple de cette province.

“ Je lui reventrai à deux reprises, quelque temps après la session de 1876, que des millions avaient été votés comme aide à tous les chemins de fer en général, lors-

que nos finances me paraissaient dans un état à ne pas nous permettre d'entreprendre de prodiguer à la fois des subsides à ces nombreuses entreprises, et surtout lorsque notre crédit se trouvait sans cela si considérablement engagé dans la construction du chemin de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*. Il m'avoua bien sincèrement que ces concessions, tout en ayant pour objet le développement de la province, étaient nécessitées par des causes politiques; que, sans cela, le support des représentants dont les comtés sont traversés par ces chemins de fer cesserait d'être assuré au gouvernement, qu'il n'y aurait pas moyen d'avoir de majorité, que ces membres formaient des combinaisons, des "*rings*," pour contrôler la Chambre.

"M. *DeBoucherville* n'ignore pas que je lui dis alors qu'il fallait mieux sauver la province qu'un gouvernement, et que, si son administration n'était pas assez forte pour résister à ces influences, il vaudrait mieux, pour lui, faire une combinaison avec les hommes honnêtes de bonne volonté de chaque parti, que de se soumettre à la dictée de ces "*rings*" et au contrôle de ces combinaisons.

"Lorsqu'il n'a rien fait pour se soustraire à cette influence délétère, après l'aveu qu'il m'a fait lui-même que la législature était contrôlée par ces "*rings*"; lorsque, par sa législation, il a voulu la favoriser de nouveau, pendant la dernière session, sans avoir obtenu mon avis, n'avais-je pas le droit, comme représentant de ma Souveraine, de croire et de me dire que M. *DeBoucherville* ne possédait pas une majorité constitutionnellement formée au sein de l'Assemblée législative?"

Je n'ai nul désir d'entrer dans une discussion à propos de ce qui a pu se dire dans les entretiens qui ont eu lieu entre Son Honneur et moi dans le cours de nos fréquents rapports, mais je crois devoir répondre par les faits suivants à cette très grave imputation "que j'ai avoué être contrôlé par des combinaisons (*rings*)" dans la législation concernant le chemin de fer pendant que j'étais le chef du gouvernement provincial :

Je suis devenu ministre en 1874. Dans la session qui suivit, un projet fut présenté à l'effet d'augmenter les subventions accordées précédemment à un nombre de chemins de fer.

Plusieurs amendements furent proposés à ces résolutions, qui toutes tendaient à faire augmenter les subventions, augmentation en faveur de laquelle vota l'opposition dirigée par M. *Joly*.

Des élections générales suivirent cette session, et que la législation en question fut bonne ou mauvaise, elle fut approuvée par une très grande majorité de la population, et de ce je conclus qu'elle ne peut convenablement être discutée au point de vue que l'envisionne Son Honneur.

Pendant la première session qui suivit les élections, le gouvernement, à la requête des municipalités de *Montréal* et de *Québec*, se chargea de la construction du chemin de fer de la Rive Nord et du chemin de fer de Colonisation du Nord, maintenant connus sous le nom de chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*.

À cette époque, une grande pression fut exercée sur le gouvernement pour l'engager à augmenter les subventions des autres voies ferrées, mais il n'en tint pas compte. Il n'est pas vrai que des "millions avaient été votés comme aide à tous les chemins de fer en général à une époque où notre crédit se trouvait si considérablement engagé dans la construction du chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*." Au contraire, depuis que notre crédit était ainsi engagé, pas une piastre ne fut ajoutée à la dette ou aux obligations de la province pour le compte de ces "chemins de fer en général."

Dans la session de 1876, un projet fut présenté autorisant l'emploi d'une partie de la subvention de quelqu'une de ces voies ferrées qui n'était pas encore toute construite, en faveur d'un autre chemin en voie de construction, et cela afin de pouvoir pousser sa ligne jusqu'à quelque point particulier,—ce qui était jugé d'une importance publique—et une subvention périmée de \$200,000 fut divisée entre d'autres chemins de même classe, la législature ayant adopté le projet sans division.

À propos de cet acte, Son Honneur M. *Letellier*, en prorogeant la législature, se servit de ces mots : "J'espère que vos travaux auront pour résultat de donner un nouvel élan aux grandes améliorations qui ont été entreprises en cette province." Pendant la dernière session, on a encore "doublé" les subventions, mais sans ajouter

à la dette publique. Cet acte a passé par ses dernières phases au Conseil après le changement d'administration et a été sanctionné par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.

70. " En communiquant aux Chambres mes mémoires du 25 février et du 1er mars dernier M. le Premier Ministre et M. le procureur-général *Angers* ont, en violation de leur devoir, outrepassé l'autorisation que je leur avais donnée à cet effet par ma lettre du 4 mars dernier. Ils ont accompagné cette communication du rapport de prétendues conversations dont je conteste l'exactitude et dont je signale l'inconvenance, etc."

Comme ceci s'est passé après le renvoi de l'ancien gouvernement, on ne peut dire qu'il y ait là une justification de ce renvoi. Il suffit de renvoyer à la correspondance, qui démontre que je n'ai fait aucune stipulation quant à la forme précise des explications qui devaient être données à la Chambre; et, comme nous venions d'être remerciés comme ministre, je prétends que non-seulement nous nous devons à nous-mêmes, mais encore que nous devons aux représentants du peuple, dont nous possédions la confiance, de donner ces explications aussi complètes que possible. Quant à la présentation, sans autorisation, des bills du chemin de fer et des finances, je me considérais comme pleinement autorisé, et les explications que j'ai offertes à Son Honneur sur ce sujet et qui ont été acceptées par lui, n'ont pas besoin d'être répétées.

Il résulte, d'après Son Honneur:—

" 10. Que généralement les recommandations que j'ai faites à mon cabinet n'ont pas reçu cette considération qui est due au représentant de la Couronne."

Comme ministres responsables, nous considérons de notre devoir d'aviser Son Honneur, mais non d'agir sur son avis. En même temps, comme dans l'affaire du conseiller de *Montmagny*, nous étions disposés, autant que possible, à avoir toute la déférence convenable pour ses opinions et ses désirs.

" 20. Que mon nom a été employé par les membres du gouvernement comme signataire à des documents que je n'ai jamais vus."

J'ai simplement à dire que je ne connais aucun cas de ce genre, à moins que ce ne soient les proclamations mentionnées dans les " Explications," et la réponse sur ce point est suffisamment claire.

" 30. Qu'on a publié dans la *Gazette Officielle* une proclamation convoquant la législature sans me consulter ni m'en aviser, et avant que ma signature n'y fût apposée."

Aucune proclamation convoquant la législature n'a été ainsi publiée sans la connaissance et la signature de Son Honneur, et de fait la législature n'a été convoquée pour l'expédition des affaires que près de trois semaines après la lettre dans laquelle Son Honneur se plaint à ce sujet.

" 40. Qu'une autre proclamation fixant un jour d'actions de grâce a été pareillement promulguée dans les mêmes conditions."

Le jour d'actions de grâces fut fixé par Son Honneur lui-même, et l'arrêté du Conseil qui le fixait fut signé par lui.

" 50. et 60. Que, quoique j'eusse par mes conseils et par ma lettre du 14 mars 1877, intimé à M. le Premier ministre une ferme détermination de protéger les habitants de cette province contre les décisions arbitraires du pouvoir exécutif, dans les matières où les tribunaux ont juridiction, M. le Premier Ministre a cru devoir, sans ma participation et sans me consulter, proposer aux Chambres, dans la législation sur le chemin de fer *Q. M. O.* et *O.*, de substituer le pouvoir exécutif au pouvoir judiciaire.

" Que sans m'avoir avisé et sans avoir reçu mon autorisation en aucune façon quelconque, le gouvernement de M. *DeBoucherville* a proposé à la législature une mesure de taxation presque générale, sur les contrats et les transactions ordinaires de la vie, les transferts de parts de banques, etc., etc., lorsque aucun message de ma part n'avait été demandé pour cet objet, ni signé par moi pour en autoriser la proposition aux Chambres."

Pour ces mesures, je me suis considéré autorisé par la réponse de Son Honneur à ma demande de son autorisation pour les résolutions concernant les finances, et mes explications, comme on le voit par la lettre qu'il m'a adressée, ont été acceptées, et le gouvernement lavé de toute imputation d'impolitesse intentionnelle.

“ 70. Qu'après sa démission, le gouvernement de M. *DeBoucherville* a manqué de nouveau à son devoir, en donnant, pour faire ajourner les Chambres de jour en jour, des raisons autres que celles convenues entre moi et le Premier, et cela au risque de préjuger l'opinion publique contre le représentant de la Couronne.”

Aucune raison n'a été assignée par moi pour l'ajournement du Conseil législatif, l'Orateur et moi n'ayant été présents à aucune séance de cette Chambre pendant la crise, et la raison assignée par M. *Angers* pour l'ajournement de l'Assemblée législative est comme suit :

“ Le Lieutenant-Gouverneur a signifié son désir que les explications concernant le renvoi d'office des membres du Conseil exécutif ne soient pas données aujourd'hui, mais seulement lorsqu'un nouveau Cabinet aura été formé ;” cette raison est en substance celle donnée dans la lettre de Son Honneur datée du 4 mars.

“ So. Que lors de la communication des causes qui ont nécessité la démission du Cabinet, dans les explications qui ont été données par le premier ministre au Conseil législatif, et par le procureur-général à l'Assemblée législative, tous deux se sont servis de prétendues conversations qu'ils n'avaient aucune autorisation de communiquer aux Chambres, puisque le premier ministre avait, par sa réponse à la lettre du Lieutenant-Gouverneur du 4 mars courant, limité ses explications à la communication aux Chambres des mémoires du 25 février et du 1er mars, et des réponses du premier ministre du 27 février et du 2 et 4 mars courant.”

Ma lettre du 4 mars ne fixe ou n'accepte aucune limite, et, pour la raison que j'ai déjà fait connaître, je me suis considéré comme parfaitement justifiable de donner les explications qui ont été données.

“ 90. Que, partant, les additions et les commentaires faits par le premier ministre au Conseil législatif et par M. le procureur-général à l'Assemblée législative étaient contraires aux conditions stipulées entre le Lieutenant-Gouverneur et le premier ministre.”

Ainsi que je l'ai déjà dit, aucunes conditions de ce genre n'ont été stipulées entre le Lieutenant-Gouverneur et moi.

“ 10. Que le premier ministre et ses collègues, en se servant de prétendues conversations privées pour expliquer les causes de leur démission, et ce, contrairement à ce qu'ils devaient à la Couronne et à ce qu'ils s'étaient obligés d'observer envers Elle, ont mis le Lieutenant-Gouverneur dans la nécessité de faire connaître à Votre Excellence toutes les raisons de cette démission.”

Les conversations rapportées par moi n'étaient pas “prétendues,” mais réelles ; il en a été pris note immédiatement après qu'elles eurent lieu, et elles étaient nécessaires pour expliquer pleinement les circonstances qui ont précédé mon renvoi. Si elles ont mis le Lieutenant-Gouverneur dans la nécessité de faire connaître “toutes les raisons de cette démission,” j'ose exprimer l'opinion qu'on aurait été plus respectueux envers la législature, dont je possédais la confiance, en lui communiquant “toutes les raisons.”

Les observations que j'ai faites sur ces raisons additionnelles serviront, je l'espère, à convaincre Votre Excellence qu'elles ne sont pas de nature à fortifier la position prise par le Lieutenant-Gouverneur.

J'ai l'honneur d'être, Milord,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

C. B. DEBOUCHERVILLE,

M. C. J.

No. 42.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, lundi, 9 mars, 1878.

M. l'Orateur informe la Chambre que conformément aux ordres qui lui ont été donnés hier, il a émis son mandat pour l'élection des membres dans les comtés dont

les représentants ont accepté des portefeuilles ; et qu'il a appris du Greffier de la Couronne en Chancellerie que la réponse du gouvernement était que la chose était sous considération.

La lettre suivante ainsi que "copie de la correspondance et des explications relatives au renvoi d'office du Cabinet De Boucherville," sont déposées sur la table.

QUÉBEC, 8 mars, 1878.

A l'honorable Orateur de l'Assemblée législative,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour être mises devant la Chambre, copie de la correspondance et des explications relatives au renvoi d'office du Cabinet De Boucherville, que j'ai lues et communiquées à la Chambre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. R. ANGERS,

Ex-procureur-général,

Député du comté de Montmorency.

MONSIEUR L'ORATEUR,

L'honorable M. *DeBoucherville* avait obtenu permission du Lieutenant-Gouverneur de donner des explications relatives à son renvoi d'office à la séance de lundi, 4 mars courant. Entre une heure et demie et deux heures de ce jour, 4 mars, il reçut de Son Excellence une signification de ne point donner d'explications avant que le nouveau Cabinet fût formé. Cet événement ayant été annoncé, l'ex-Cabinet *DeBoucherville* est en droit, en vertu, de la permission obtenue, de donner à la Chambre et au pays des explications.

Mon devoir est d'annoncer à la Chambre que le Cabinet *DeBoucherville* n'a point résigné. Un gouvernement possédant la confiance de la grande majorité de l'Assemblée représentative et de la presque totalité du Conseil législatif, n'a pas le droit de résigner s'il a à cœur les intérêts du pays et le respect de son devoir. Ce gouvernement a reçu du Lieutenant-Gouverneur un renvoi d'office. Les faits qui ont précédé et suivi cet événement sont consignés dans un journal tenu de jour en jour et d'heure en heure, sous la dictée de l'ex-premier ministre, et en voici le récit exact et fidèle :

Le 26 février, 1878, vers quatre heures et demie de l'après-midi, le premier ministre reçut du Lieutenant-Gouverneur, par l'entremise de son aide-de-camp, la lettre suivante :

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 25 février, 1878.

A l'honorable C. B. *DeBoucherville*,

Premier ministre de la province de Québec.

Le Lieutenant-Gouverneur désire que le Conseil exécutif prépare pour sa considération un factum comprenant une copie des documents suivants :

1o. Une copie des actes du Parlement fédéral autorisant la construction du chemin de fer maintenant connu sous le nom de "Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," ainsi qu'une copie des actes de la législature de la province de Québec concernant le même chemin.

2o. Une copie des actes de la législature de la province de Québec, concernant la construction de la voie ferrée entre Québec et Montréal, ligne désignée communément sous le nom de "chemin de fer du Nord."

30. Copie des règlements de chacune des corporations municipales, au moyen desquels elle s'est engagée à venir en aide à la construction des dits chemins.

40. Un état du montant de l'aide payée par chacune de ces corporations et une copie des correspondances échangées entre le gouvernement, ses commissaires ou les contracteurs des dits chemins de fer et les mêmes corporations municipales au sujet de leur aide ou subvention.

50. Copie des divers contrats qui ont été passés pour la construction de ces divers chemins.

60. Une copie des rapports officiels, ou confidentiels, des ingénieurs qui ont été chargés de localiser ces lignes de chemin de fer, en tout ou en partie.

70. Copie du rapport des commissaires des chemins de fer soumis aux Chambres durant la présente session, au sujet des dits chemins.

80. Copie des représentations faites au gouvernement par les corps municipaux intéressés ou par les contribuables de ces municipalités, au sujet des conditions de leur aide ou subvention.

90. Copie des résolutions qui ont été proposées à la législature provinciale, durant la présente session, au sujet des dites subventions et pour en faciliter le paiement et le recouvrement.

100. Copie du bill, basé sur ces résolutions, qui a été proposé à la législature de Québec, durant la présente session.

110. Un plan indiquant les diverses localisations de chacune des dites voies ferrées ou d'aucune partie d'icelles.

120. Un exposé des raisons qui ont engagé le gouvernement provincial à ne se point contenter des dispositions du droit statutaire et public et de celles du Code Civil de cette province pour opérer le recouvrement des sommes d'argent qui peuvent être dues par ces corporations, mais, sans en avoir préalablement avisé, en aucune manière, avec le Lieutenant-Gouverneur, à proposer une législation *ex post facto* pour les y contraindre.

Un autre projet de loi, fort important, pour pourvoir au prélèvement de nouveaux impôts, a été aussi pareillement proposé à la législature sans avoir été soumis à la considération préalable du Lieutenant-Gouverneur.

Le Lieutenant-Gouverneur comprend facilement que des propositions d'importance secondaire, et sur lesquelles il a été suffisamment renseigné d'avance, peuvent être, comme matière de routine, proposées aux Chambres sans un ordre exprès de sa part; mais il ne saurait permettre que l'Exécutif fit des communications de sa part à la législature dans celles qui sont d'un ordre nouveau ou important, sans son autorisation spéciale et sans avoir été pleinement renseigné et avisé préalablement.

(Signé)

LUC. LETELLIER,

Lieutenant-Gouverneur.

Le premier ministre prépara sa réponse dans la nuit du 26 au 27 février.

Cette réponse a été par lui-même livrée au Lieutenant-Gouverneur à *Spencer Wood* vers dix heures de l'avant-midi de ce jour.

Elle est comme suit :

QUÉBEC, 27 février, 1878.

A Son Excellence

l'honorable LETELLIER DE ST. JUST,

Lieutenant-Gouverneur, de Québec.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception du mémoire que Votre Excellence m'a fait remettre hier après-midi par votre aide-de-camp, qui m'informa, en même temps, que vous étiez malade au lit. J'ai soumis ce mémoire au Conseil exécutif, et je vais avoir, ainsi que Votre Excellence le désire, à ce que diligence soit faite pour que tous les documents demandés vous soient transmis au plus tôt.

Par anticipation du factum que désire Votre Excellence, et qui devra contenir un exposé plus détaillé des motifs qui ont engagé le gouvernement provincial à proposer les mesures sur lesquelles vous attirez mon attention, je crois devoir vous représenter, qu'entre autres, les raisons qui ont porté le gouvernement à soumettre à la législature une loi obligeant les municipalités de payer leurs souscriptions pour la construction du chemin de fer provincial, sur la décision du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, après un rapport assermenté d'un ingénieur compétent, et après un avis de quinze jours, pour donner à ces municipalités l'occasion d'être entendues,—sont le mauvais vouloir de certaines municipalités, manifesté chez les unes par leur négligence à répondre aux demandes du trésorier, chez d'autres, leur refus formel de payer, et, dans certains cas, par des résolutions adoptées demandant des conditions nouvelles aux engagements qu'elles avaient pris avec le gouvernement.

Le gouvernement a cru que, sans cette législation, dont l'objet est d'éviter les lenteurs des procédures judiciaires ordinaires, le résultat du mauvais vouloir de ces municipalités eût été, soit de nécessiter un nouvel emprunt par la province, et par conséquent de faire peser une charge injuste sur des municipalités qui n'avaient pris aucun engagement et qui ne devaient retirer aucun avantage immédiat de la construction de ce chemin, soit d'arrêter complètement les travaux commencés, avec la perte inévitable des intérêts sur le capital énorme déjà engagé dans cette entreprise, et les autres dommages qui en seraient résultés.

Le gouvernement, en s'obligeant d'abord, par cette loi, de remplir les conditions dont il est convenu avec ces municipalités, a cru qu'en substituant aux tribunaux ordinaires le Lieutenant-Gouverneur avec un Conseil exécutif responsable à la législature et au peuple, il offrait aux parties intéressées un tribunal qui leur assurait autant de garanties que les tribunaux ordinaires.

Je me permettrai de plus de faire remarquer à Votre Excellence que des dispositions analogues à cette législation se trouvent déjà dans nos statuts. Je citerai à Votre Excellence le chapitre 83 des Statuts Refondus du *Canada*, et aussi le chapitre 47 de la 36^{ème} *Victoria* des statuts d'*Ontario*.

Je sou mets humblement à Votre Excellence qu'une loi faite pour mieux assurer l'exécution d'un contrat ne saurait produire un effet rétroactif. Elle statue pour l'avenir et a pour objet les intérêts respectifs des parties.

Maintenant, je prie Votre Excellence de remarquer que pendant qu'Elle était à la *Rivière-Ouelle*, j'eus l'honneur de lui demander son autorisation pour mettre la question des finances devant la Chambre, et qu'Elle eut la bienveillance de me répondre qu'Elle envoyait un blanc par la poste : ce que je pris, dans le temps, pour une grande marque de confiance de sa part. Je reçus, en effet, un blanc avec votre signature, que je remis au trésorier, qui le fit remplir par votre aide-de-camp.

Plus tard, j'eus l'honneur de demander à Votre Excellence une autorisation générale pour soumettre à la Chambre les mesures concernant les questions d'argent, ce que Votre Excellence m'accorda avec sa bienveillance ordinaire. Cette permission, du reste, m'avait toujours été accordée par votre prédécesseur, le regretté M. *Caron*.

Je dois assurer qu'avec cette autorisation et la conviction où j'étais que Votre Excellence avait lu le discours du trésorier, dans lequel il annonçait les taxes proposées plus tard, je me suis cru en droit de dire à mes collègues que j'avais votre permission pour toutes les questions d'argent.

Je prie Votre Excellence de croire que je n'ai jamais eu l'intention de m'arroger le droit de faire passer les mesures sans avoir son approbation, et que, dans la circonstance actuelle, ayant eu occasion de parler avec Elle de la loi concernant le chemin de fer provincial, et n'ayant pas reçu l'ordre de la suspendre, je n'ai pas cru que Votre Excellence verrait dans cette mesure aucune intention chez moi de méconnaître ses prérogatives, que personne plus que moi n'est disposé à respecter et à soutenir.

Veuillez agréer, etc.,

(Signé,)

C. B. DEBOUCHERVILLE.

Après conversation, le Lieutenant-Gouverneur, ayant entendu les explications de M. *DeBoucherville*, a reconnu que s'il y avait eu malentendu, il y avait bonne foi de sa part en autorisant ses collègues à se dire autorisés à soumettre la législation relative aux questions d'argent. Je lui dis ensuite, sur sa demande, que la seule difficulté qui restait était la question du chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa* et Occidental, et qu'il lui donnerait une réponse le lendemain, le 28 février.

Le 28 février, vers sept heures et demie du soir, M. *DeBoucherville* fut à *Spencer Wood*, porter au Lieutenant-Gouverneur les documents demandés dans sa lettre du 25, (documents préparés par l'honorable secrétaire provincial, avec un sommaire.) Il lui demanda s'il allait bientôt lui donner sa réponse. Le Lieutenant-Gouverneur lui dit qu'il examinerait les documents et la lui donnerait probablement le lendemain, 1er mars. En partant, M. *DeBoucherville* lui dit: "Si je comprends bien, vous hésitez pour savoir si vous sanctionnez le bill du chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa* et Occidental, ou le réserverez." Il lui dit: "C'est cela." Le 2 mars, à une heure moins cinq minutes de l'après-midi, l'aide-de-camp du Lieutenant-Gouverneur remit à M. *DeBoucherville* la lettre qui va suivre. Avant le départ de l'aide-de-camp il lui demanda comment était Son Excellence. L'aide-de-camp lui répondit qu'il n'était pas aussi bien, puis demanda "quand nous pensions finir la session." M. *DeBoucherville* lui répondit qu'il ne pouvait le dire, qu'il y avait plusieurs choses en retard.

Voici la lettre en question :

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Québec, 1er mars, 1878.

A l'honorable C. B. *DeBoucherville*,

Premier Ministre, Québec.

Le Lieutenant-Gouverneur, prenant en considération ce qui lui a été communiqué verbalement (le 27 février) par M. le Premier Ministre, et prenant aussi en considération la lettre que le Premier Ministre lui a alors remise, est prêt à admettre qu'il n'y a pas eu intention chez M. le Premier de méconnaître les prérogatives de la Couronne, et qu'il n'y a eu de sa part qu'une erreur de bonne foi dans l'interprétation qu'il a donnée aux paroles du Lieutenant-Gouverneur dans l'entretien qu'ils ont eu le 19 février courant: paroles qui ne comportaient point le sens d'autorisation que le Premier y a attaché.

Avec cette interprétation, et les instructions qui ont été, en conséquence, données par le Premier aux honorables messieurs *Angers* et *Church*, ces messieurs n'ont rien fait sciemment qui ne fût point conforme aux devoirs de leur office.

Quant au blanc que le Lieutenant-Gouverneur lui a adressé de la *Rivière-Ouelle*, le Lieutenant-Gouverneur savait que ce blanc devait servir à mettre les estimés devant la Chambre.

Cet acte était une marque de confiance de sa part, ainsi que le qualifie M. le Premier, dans sa lettre du 27; mais cet acte était confidentiel.

Le Lieutenant-Gouverneur croit devoir faire observer que, dans son mémoire du 25 février courant, il n'a, en aucune façon, exprimé l'opinion qu'il croyait que M. le Premier ait jamais eu l'intention de s'arroger le "droit" de faire "passer des mesures sans avoir son approbation, ni de méconnaître les prérogatives du représentant de la Couronne."

Mais M. le Premier Ministre ne peut pas perdre de vue que, bien qu'il n'y ait pas eu de sa part intention, en fait la chose existe, ainsi que le lui a dit le Lieutenant-Gouverneur.

Le fait d'avoir proposé aux Chambres plusieurs mesures nouvelles et importantes sans en avoir préalablement avisé, en aucune manière, le Lieutenant-Gouverneur, bien que l'intention de méconnaître ses prérogatives n'existât pas, ne constitue pas moins une de ces situations fausses, qui placent le représentant de la Couronne dans une position difficile, et critique avec les deux Chambres de la législature.

Le Lieutenant-Gouverneur ne saurait admettre que la responsabilité de cet état de choses doive peser sur lui.

En ce qui concerne le bill intitulé, " Acte concernant le chemin de fer de *Québec, Montréal, Ottawa, et Occidental,*" M. le Premier ne peut appliquer à cette mesure la prétendue autorisation générale dont il fait mention dans sa lettre, car leur entrevue était à la date du 19 février, et ce bill était devant les Chambres déjà depuis plusieurs jours, sans que le Lieutenant-Gouverneur en eût été informé en aucune façon par ses aviseurs.

Le Lieutenant-Gouverneur exprima alors à M. le Premier combien il regrettait cette législation; il lui représenta qu'il la considérait comme contraire aux principes du droit et de la justice; malgré cela on a conduit cette mesure jusqu'à son adoption devant les deux Chambres-

Il est vrai que le premier ministre donne, dans sa lettre, pour une des raisons qu'il a eues d'agir comme il l'a fait, " que cette permission de se servir du nom du représentant de la Couronne, lui avait, du reste, toujours été accordée par le prédécesseur du Lieutenant-Gouverneur actuel, le regretté monsieur *Caron.*"

Cette raison n'en pourrait être une pour le Lieutenant-Gouverneur, car, en agissant de la sorte, il eût abdiqué sa position de représentant de la Couronne, chose que ni le Lieutenant-Gouverneur, ni M. le Premier ne pourraient concilier avec les obligations du Lieutenant-Gouverneur envers la Couronne.

Le Lieutenant-Gouverneur regrette d'avoir à constater, ainsi qu'il l'a dit à M. le Premier Ministre, qu'il n'ait pas été généralement informé d'une manière explicite des mesures adoptées par le Cabinet, quoique le Lieutenant-Gouverneur en ait souvent donné l'occasion à M. le Premier Ministre, surtout dans le cours de l'année dernière. De temps à autre, depuis la dernière session de la législature, le lieutenant-gouverneur a attiré l'attention du premier ministre sur plusieurs sujets se rapportant aux intérêts de la province de *Québec*, entres autres : 1o Sur les dépenses énormes occasionnées par des subsides très considérables à plusieurs chemins de fer, alors que la province était chargée de la construction de la grande voie ferrée de *Québec à Ottawa*, laquelle devait primer les autres; et cela lorsque l'état de nos finances nous forçait à des emprunts disproportionnés avec nos revenus. 2o Sur la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la législation, au lieu de recourir à des impôts nouveaux, en vue d'éviter des embarras financiers.

Le Lieutenant-Gouverneur exprime aussi, quoique à regret, à M. le Premier, que les ordres passés en Conseil pour l'augmentation des salaires des employés du service civil lui semblaient inopportuns dans un temps où le gouvernement contractait à la banque de *Montréal* un emprunt d'un demi-million, avec la condition de porter cet emprunt à \$1,000,000 à un intérêt de 7 p.c.; et, de fait, aujourd'hui même (1er mars), le Lieutenant-Gouverneur est obligé de permettre qu'un ordre en Conseil soit passé pour procurer au gouvernement le dernier demi-million: sans quoi le gouvernement serait dans l'impossibilité de rencontrer ses obligations, ainsi que me l'a fait observer aujourd'hui l'honorable Trésorier provincial par ordre du premier ministre.

Monsieur le Premier ne fit point connaître alors, ni depuis, au Lieutenant-Gouverneur, que le gouvernement était dans un état de pénurie qui nécessiterait une législation spéciale pour augmenter les impôts publics.

C'est pourquoi le Lieutenant-Gouverneur a dit et répété ces choses au premier ministre, et qu'il croit devoir les consigner ici, afin qu'elles servent de mémoire pour lui-même et pour M. le Premier.

D'où il résulte :

1o. Que, quoique le Lieutenant-Gouverneur ait fait maintes recommandations, en sa qualité de représentant de la Couronne, à M. le Premier, sur ces divers sujets d'intérêt public, ses aviseurs se sont engagés dans une voie d'actes, administratifs et législatifs, contraires à ces recommandations et sans l'avoir préalablement avisé :

2o. Que l'on a mis le Lieutenant-Gouverneur, sans intention malveillante, mais de fait, dans une position fautive, en l'exposant à un conflit avec les volontés de la

législature, qu'il reconnaît toujours être souveraine, lorsque ces volontés sont exprimées par toutes les voies constitutionnelles.

Le Lieutenant-Gouverneur a lu et examiné attentivement le mémoire et les documents que le Premier a eu l'obligeance de lui apporter hier.

Il y a dans ce dossier des requêtes de plusieurs corporations municipales et de citoyens de divers endroits, adressées au Lieutenant-Gouverneur, à l'encontre des résolutions et du projet du bill du gouvernement au sujet du chemin de fer " Québec, Montréal, Ottawa et Occidental."

Le Lieutenant-Gouverneur n'a pu prendre connaissance qu'hier de quelques-unes de ces requêtes, parce qu'elles ne lui avaient pas été communiquées avant le dossier.

Le Lieutenant-Gouverneur, après avoir mûrement délibéré, ne peut accepter l'avis de M. le Premier Ministre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer intitulé : " Acte concernant le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental."

Pour toutes ces causes, le Lieutenant-Gouverneur ne saurait clore ce mémoire sans exprimer à Monsieur le Premier le regret qu'il éprouve à l'idée de ne pouvoir continuer à le maintenir dans sa position à l'encontre des droits et des privilèges de la Couronne.

(Signé)

L. LETELLIER,

Lieutenant-Gouverneur.

Le 2 mars, vers 2 heures de l'après-midi, M. DeBoucherville se rendit à *Spencer Wood*. En arrivant il fut introduit auprès du Lieutenant-Gouverneur et lui dit " que d'après le mémoire reçu de lui ce jour-là même, il comprenait qu'il le démettait de sa position de premier ministre." Le Lieutenant-Gouverneur lui dit que c'était à lui d'interpréter la lettre. Sur ce, M. DeBoucherville lui remit la lettre qui va suivre comme étant sa réponse. Sans l'ouvrir devant lui, le Lieutenant-Gouverneur lui fit des observations sur les difficultés où la législation le mettait. M. DeBoucherville lui répondit que, dans sa position actuelle, il croyait ne pas devoir se prononcer sur le sujet. Il le salua et partit. Rendu à une petite distance de la maison, il fit retourner la voiture, ayant oublié de demander au Lieutenant-Gouverneur la permission de donner des explications en Chambre. Admis de nouveau en présence du Lieutenant-Gouverneur, il demanda la permission de donner des explications et de faire connaître les mémoires du Lieutenant-Gouverneur et les réponses qu'il y avait faites. Le Lieutenant-Gouverneur lui dit qu'il n'avait aucune objection, et lui demanda alors s'il voulait l'aviser sur le choix de celui qu'il devait appeler. M. DeBoucherville lui répondit qu'il se pensait,—ayant été démis—, dans une position différente de celle d'un ministre qui, battu dans la Chambre, conservait encore la confiance du souverain ; qu'il avait eu une majorité de vingt-cinq voix dans un des derniers votes ; que, dans ces circonstances, il ne pensait pas pouvoir l'aviser sur ce sujet.

Il le quitta alors ; rendu dans l'antichambre, le Lieutenant-Gouverneur le fit rappeler et lui dit :

Veillez retarder les explications jusqu'à lundi.

Voici copie de la lettre que M. DeBoucherville avait remise entre les mains du Lieutenant-Gouverneur, lorsque ce dernier lui dit que c'était à lui d'interpréter son mémoire :

QUÉBEC, 2 mars, 1878.

A Son Excellence le

Lieutenant-Gouverneur de la province de

Québec.

EXCELLENCE,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre mémoire, dans lequel vous concluez ne pouvoir me maintenir dans ma position de premier ministre. Il ne me reste d'autre devoir à remplir que de me soumettre au renvoi d'office que Votre

Excellence m'a signifié, tout en protestant de mon profond respect pour les droits et privilèges de la Couronne et de mon dévouement aux intérêts de notre province.

J'ai l'honneur d'être,
De Votre Excellence, etc., etc.,

C. B. DEBOUCHERVILLE.

Le 28 janvier, 1878, M. DeBoucherville avait envoyé à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, alors à la *Rivière-Ouelle*, la dépêche télégraphique suivante :

“ Pouvez-vous m'envoyer autorisation—résolutions concernant finances ?”

Le Lieutenant-Gouverneur, le lendemain, 29, télégraphia à M. DeBoucherville :

“ Blank mailed to-day. If presence necessary, telegraph.—Return Friday.

Les résolutions concernant le chemin de fer du Nord ne furent présentées à la Chambre que le 29 janvier, après réception du télégramme du Lieutenant-Gouverneur disant qu'un blanc-seing avait été envoyé à M. DeBoucherville, en réponse à sa dépêche télégraphique de la veille, demandant . “ Pouvez-vous m'envoyer autorisation—résolutions concernant finances ?”

Le 30 janvier, la première résolution fut rapportée du comité général à la Chambre. Le 31, elle fut adoptée par la Chambre. Le 1er février, la Chambre se forma de nouveau en comité général, lequel rapporta les autres résolutions sur le même sujet. Mais ce fut seulement le 5 que l'adoption du rapport du comité fut votée, la Chambre repoussant un vote de non-confiance à ce sujet par 38 contre 21.

Le 5 février, un bill basé sur ces résolutions fut introduit, la seconde lecture en fut retardée jusqu'au 18 février. La troisième lecture eut lieu le 19. Pendant tout ce temps, le Lieutenant-Gouverneur, auquel, chaque jour, les Votes et Délibérations étaient envoyés, resta silencieux.

Le 19 février, M. DeBoucherville rencontra le Lieutenant-Gouverneur, et dans l'entretien qu'ils eurent, au sujet de cette mesure, crut l'avoir satisfait sur sa légalité et l'urgence qu'il y avait de l'adopter. Le Lieutenant-Gouverneur fut si peu explicite sur son intention, qu'il laissa partir M. DeBoucherville sous l'impression qu'il était autorisé.

Le Lieutenant-Gouverneur ne prétend pas, dans son mémoire du 1er mars 1878, qu'il donna l'ordre de suspendre cette législation. Transmise au Conseil législatif, elle y subit ses trois lectures avant la réception de la première lettre du Lieutenant-Gouverneur datée du 25 février, mais parvenue seulement le 26, à quatre heures et demie P.M. Aussi le Lieutenant-Gouverneur, dans sa lettre du 1er mars, reconnaît-il qu'il n'a en aucune façon, dans son mémoire du 25 février, exprimé l'opinion qu'il croyait que M. le Premier ait jamais eu l'intention de s'arroger le droit de faire passer des mesures sans avoir son approbation, ni de méconnaître les prérogatives du représentant de la Couronne.

Le Lieutenant-Gouverneur constatant qu'il y avait malentendu sur l'interprétation de l'autorisation demandée par dépêche télégraphique, le 28 janvier, et à laquelle il répondit qu'il envoyait un blanc-seing, et sur l'impression sous laquelle la conversation du 19 février laissa M. DeBoucherville, le Lieutenant-Gouverneur devait-il attendre pour faire connaître pour la première fois l'existence de ce malentendu au 26 février, époque à laquelle toute la législation dont il se plaint avait été discutée et votée dans l'affirmative par les deux Chambres ?

La marque de confiance exprimée par le Lieutenant-Gouverneur le 29 janvier à M. DeBoucherville en lui transmettant le blanc-seing, était bien propre à lui faire interpréter le silence du Lieutenant-Gouverneur, au moins, comme ne signifiant pas un dissentiment.

Après leur entrevue du 19 février, le silence gardé jusqu'au 26 était encore de nature à lui faire croire qu'il avait l'autorisation générale de soumettre à la Chambre toutes les mesures que nécessitait le service public.

Le 31 janvier, vingt-six jours avant le premier mémoire du Lieutenant-Gouverneur, l'honorable trésorier fit son discours du budget dans lequel il annonçait les nouveaux impôts qu'il serait nécessaire d'établir pour faire face aux obligations de la province, obligations contractées il y a plusieurs années et résultant de la politique inaugurée alors au sujet des chemins de fer, et qui reçut le concours de plusieurs des membres du parti opposé au gouvernement.

Ce discours, publié *in extenso* dans toute la presse du pays, a-t-il pu échapper à l'attention du Lieutenant-Gouverneur ?

Le 19 février, les résolutions demandant ces impôts, mais à un taux moins élevé que celui dont le trésorier avait fait mention dans son discours, furent présentées, et, le 20, elles furent adoptées par un vote de 39 contre 22.

Le Lieutenant-Gouverneur, dans son mémoire du 1er mars, se plaint que M. De Boucherville ne lui a pas fait connaître que le gouvernement était dans un état de pénurie qui nécessitait une législation spéciale pour augmenter les impôts publics. Le premier ministre aurait erronément apprécié la position s'il eût ainsi qualifié l'embarras temporaire occasionné par le mauvais vouloir des municipalités qui ont souscrit à la construction du chemin de fer provincial, en négligeant d'accomplir fidèlement leurs obligations. Il eût mal apprécié la situation, en présence des résultats obtenus jusqu'aujourd'hui sans qu'aucune charge ait été imposée pour les obtenir.

Le 22 février, avis de résolutions concernant les chemins de fer des townships de l'Est et de la rive Sud du *St. Laurent*, fut donné.

Le 23 du même mois, les résolutions furent présentées et subséquemment adoptées par un vote de 41 contre 16.

Ces résolutions n'augmentent en rien la dette actuelle de la province.

Le Lieutenant-Gouverneur dit dans le même mémoire " que la construction du chemin de fer de *Québec* à *Ottawa* doit primer la construction des autres."

La législation faite depuis plusieurs années sur ce sujet n'établit aucune priorité en faveur du chemin de fer provincial au détriment des chemins de fer des townships de l'Est et de la rive Sud. Il y aurait eu violation de la loi si le gouvernement *De Boucherville* eût adopté une autre manière de voir.

Dans ce même mémoire, le Lieutenant-Gouverneur déclare qu'il ne peut accepter l'avis de M. le Premier Ministre au sujet de la sanction à donner au bill du chemin de fer intitulé : — " Acte concernant le chemin de fer *Québec, Montréal, Ottawa* et *Occidental*." Cette déclaration est hâtive ; le premier ministre n'ayant jamais été appelé à aviser sur la sanction à être donnée, et l'eût-il été, il eût dans ces circonstances recommandé qu'elle fût réservée pour la décision du Gouverneur-Général, dans le doute où il se trouve que le Lieutenant-Gouverneur ait, de son chef, *ex proprio motu*, droit d'exercer la prérogative du veto, et ainsi, de décider finalement du sort d'une mesure adoptée par les Chambres, quand l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord* de 1867 semble laisser ce pouvoir au Gouverneur-Général.

Le mémoire de Son Excellence fait allusion à des requêtes de plusieurs corporations et de citoyens de divers endroits adressées au Lieutenant-Gouverneur à l'encontre des résolutions et du projet de loi du gouvernement au sujet du chemin de fer de *Q. M. O.* et *O.*

Il suffit de considérer que ces requêtes émanent des débiteurs que la loi a en vue de contraindre à payer, pour arriver à la saine conclusion que l'opinion des Chambres doit primer celle exprimée dans ces requêtes.

Le Lieutenant-Gouverneur, dans ce même mémoire, mentionne des actes d'administration antérieurs à la session, et auxquels il a donné son assentiment. Comme il s'agit de faits pour lesquels le gouvernement est responsable envers les Chambres, comme aviséur de la Couronne, et comme ces faits sont étrangers à la question de prérogative soulevée par le Lieutenant-Gouverneur, ils ne peuvent se trouver dans son mémoire pour motiver la conclusion prise par Son Excellence, de ne pouvoir conti-

nuer à maintenir M. *DeBoucherville* dans sa position à l'encontre des droits et des privilèges de la Couronne ; partant, pour ne pas subir l'entraînement de ce hors-d'œuvre, il n'y a pas lieu de les discuter.

Le Lieutenant-Gouverneur exprime aussi l'opinion " que l'état de nos finances nous forçait à des emprunts disproportionnés avec nos revenus."

Il est regrettable d'être forcé de répéter ici cette phrase ; mais le crédit de la province exige qu'elle soit contredite ; la simple lecture du discours du budget suffira pour rassurer les alarmistes.

Il résulte des faits ci-haut, des admissions contenues dans le dernier mémoire du Lieutenant-Gouverneur, de la transmission du blanc-seing envoyé par lui-même sur une demande de M. *DeBoucherville* sollicitant l'autorisation d'introduire " Résolutions concernant les finances," et du silence du Lieutenant-Gouverneur jusqu'au 26 février dernier, qu'aucunes mesures n'ont été introduites en Chambre en violation des prérogatives du représentant du souverain.

Il ne me reste plus maintenant qu'à terminer par la déclaration faite au commencement de ces explications : Le Cabinet *DeBoucherville* n'a pas résigné ; il a reçu un renvoi d'office du Lieutenant-Gouverneur.

Le parti conservateur n'est plus au pouvoir, mais il est dans cette Chambre le pouvoir, le pouvoir qualifié, la majorité dans l'opposition, la majorité ici, la majorité dans le Conseil, la majorité dans le pays.

Le parti conservateur a reçu un renvoi d'office, mais ils restent non-compromis, sans compromis, sans division, dévoué à la constitution et aux intérêts du pays.

(Signé)

A. R. ANGERS,

Ex-Procurer-Général,

Membre du comté de Montmorency.

Un message est reçu du Conseil Législatif agréant les bills suivants sans amendements :—

Bill (No. 89) intitulé : " Acte pour amender et refondre l'acte des licenses de Québec et ses amendements."

Bill (No. 109,) intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi concernant les octrois en argent faits à certaines compagnies de chemin de fer."

Bill (No. 48,) intitulé : " Acte pour définir et régler les limites de certaines municipalités et paroisses des comtés de Nicolet, Arthabaska et Drummond et pour mettre dans le comté de Nicolet les parties de ces municipalités et paroisses qui ne s'y trouvent pas."

Bill (No. 112,) intitulé : " Acte pour amender l'acte 20 Victoria, chapitre 125 au sujet des chemins à barrières de Québec Nord."

Bill (No. 108,) intitulé : " Acte relatif à l'indemnité des petits jurés dans les affaires criminelles."

Bill (No. 12,) intitulé : " Acte concernant la preuve de la qualité d'héritier."

M. Dupont secondé par M. Lavallée propose que la somme de cent piastres déposée pour le bill (No. 45), intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de sucre de betterave de la province de Québec," soit remise au promoteur du dit bill.

La dite motion a été retirée, le proposant n'ayant pas obtenu le consentement de la Chambre

M. *Loranger*, secondé par M. *Lynch*, propose que l'adresse suivante, affirmant les privilèges et les immunités de la Chambre soit présentée par M. l'Orateur de cette

Chambre à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, à la barre de l'honorable Conseil législatif lors de la prorogation de cette législature.

A Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

EXCELLENCE,—L'Assemblée législative de la province de Québec croit devoir représenter humblement à Votre Excellence que le Cabinet dont l'honorable M. *Henri Gustave Joly* est le chef, a été défait dans la séance du 4 mars courant, à trois reprises différentes, par des majorités variantes de vingt à vingt-deux voix, et elle regrette d'avoir à constater que la constitution est méconnue par les aviseurs de Votre Excellence jusqu'au point de persister à rester au pouvoir malgré la volonté de la majorité de cette Chambre et du pays.

L'Assemblée législative croit, en outre, devoir exprimer le regret qu'elle éprouve d'avoir été mise dans l'obligation de suspendre la lecture du bill des subsides jusqu'à ce que justice ait été rendue à la majorité de cette Chambre.

L'Assemblée législative désire représenter respectueusement à Votre Excellence qu'il existe dans cette Chambre un parti politique possédant la confiance du pays et jouissant dans cette Chambre d'une majorité considérable; que ce parti est capable d'administrer les affaires publiques, et que la prorogation des Chambres maintenant serait préjudiciable à la législature et aux intérêts du pays.

L'Assemblée législative désire représenter à Votre Excellence que le fait que la minorité contrôle les affaires publiques est la cause de l'embarras où se trouve la province, par la suspension de la lecture du bill des subsides; et qu'une solution promptement être apportée à cette difficulté, en se conformant à la constitution.

L'Assemblée législative désire représenter à Votre Excellence, que vu qu'il existe en cette Chambre un parti politique suffisamment fort pour y commander une grande majorité, il n'y a point de nécessité de faire une dissolution du Parlement qui nécessitera des dépenses considérables et inutiles à la province, et de graves inconvénients pour la paix et la tranquillité du peuple de cette province.

Et elle ne cessera de prier.

Et objection étant faite, que cette motion est contre la constitution et qu'elle devrait être considérée comme étant hors d'ordre,

L'Orateur décide "que le même point d'ordre a été soulevé et décidé hier."

Et appel de la décision de M. l'Orateur étant fait,

La question est soumise et elle est résolue affirmativement sur la division suivante :

Pour la décision de M. l'Orateur.

MM. Allyn, Angers, Baker, Champagne, Champleau, Charlebois, Deschesne, Dulac, Dupont, Fortin (Gaspé), Fradette, Garneau, Gauthier, Houde (Maskinongé), Houde (Nicolet), Kennedy, Lacerte, Lalonde, Larochelle, Lavallée, Le Cavalier, Loranger, Linch, Martin, Mathieu, McGawran, Picard, Sawyer, St. Cyr, Taillon, Tarte, Thornton et Wurtele.—33.

Contre la décision de M. l'Orateur.

MM. DeBeaujeu, Fortin (Montmagny), Laberge, Lafontaine, Laframboise, Molleur, Pâquet, Préfontaine, Rinfret dit Malouin, Shehyn, Sylvestre, et Watts.—12.

Un message est reçu de Son Excellence, le lieutenant-gouverneur, par Samuel Staunton Hatt, écr., Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, demandant que cette Chambre se rende dans la salle du Conseil Législatif :

En conséquence, M. l'Orateur, avec les membres présents, se rend dans la salle du Conseil-Législatif, et il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, au nom de Sa Majesté, de donner la sanction royale aux bills suivants :

Acte pour permettre au ministre et aux syndics de l'église St. André, de Montréal, d'emprunter une somme d'argent et d'hypothéquer à cette fin la propriété de la dite église.

Acte pour déclarer valides certaines ventes de meubles de succession.

Acte pour amender de nouveau l'acte d'agriculture et des travaux publics, (32 Vict., ch. 15), et les actes qui l'amendent.

Acte pour amender l'acte 40 Vict., ch. 23, amendant la loi concernant l'instruction publique, en ce qui concerne la cité de Sherbrooke.

Acte pour amender l' " Acte concernant l'incorporation des compagnies à fonds social," (31 Vict., ch. 25.)

Acte concernant la notification et la présence à la levée des scellés et aux inventaires.

Acte concernant la preuve de la qualité d'héritier.

Acte pourvoyant à ce que le bref d'injonction puisse être obtenu en certains cas, et réglant la procédure à cette fin.

Acte pour amender l'article 997 du code de procédure civile, relativement aux poursuites contre certaines corporations.

Acte pour autoriser la chambre des notaires à admettre Louis-Thomas Laroche à la pratique du notariat.

Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Ste-Rose, à la municipalité du village de Ste-Rose, dans le comté Laval, pour les fins municipales et scolaires.

Acte pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre Michael J. F. Quinn, à la pratique de la profession d'avocat.

Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 89, intitulé: " Acte pour incorporer l'Institution protestante pour les sourds-muets et les aveugles."

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de St-Laurent, des Basses-Laurentides et du Saguenay.

Acte pour incorporer la société de l' " Union St-Joseph de Notre-Dame-de-Beauport."

Acte pour amender le chap. 51 de l'acte 37 Vict., de Québec, intitulé: " Acte pour réviser et refondre la charte de la cité de Montréal et les divers actes qui l'amendent," en ce qui concerne certaines propriétés avoisinant le parc Mont-Royal."

Acte pour incorporer la société de " l'Union St.-Joseph de Lachine."

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de l'île de Montréal.

Acte pour incorporer l' " Œuvre de St.-Joseph de la Délivrance."

Acte pour autoriser la vente de propriétés immobilières substituées par feu Jean-Baptiste Quesnel.

Acte pour incorporer " Le cercle St.-Louis" de Trois-Rivières.

Acte pour incorporer " The Quebec Young Men's Christian Association."

Acte amendant l'acte concernant l'Église Méthodiste du Canada (38 Vict., ch. 60.)

Acte pour incorporer " Le cercle catholique de Québec."

Acte pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, et pour annuler son capital-actions non payé.

Acte pour changer le nom de " The Montreal Infants School Association" en celui de " The Boys' Home of Montreal," et pour d'autres fins.

Acte pour autoriser les ministres de l'église s'appelant " The Reformed Episcopal Church of Canada" dans la province de Québec, à tenir des registres de baptêmes, mariages et sépultures.

Acte pour autoriser la compagnie de tabac Adams à emprunter de l'argent.

Acte pour incorporer " La compagnie de sucre de betterave de la province de Québec."

Acte pour incorporer " L'Union St.-Jean-Baptiste du village de Buckingham," dans la paroisse de St.-Grégoire de Nazianze.

Acte amendant l'acte d'incorporation de la cité des Trois-Rivières, 28 Vict., chap. 76.

Acte pour définir et régler les limites de certaines municipalités et paroisses des comtés de Nicolet, Arthabaska et Drummond, et pour mettre dans le comté de Nicolet les parties de ces municipalités et paroisses qui ne s'y trouvent pas.

Acte pour incorporer "The Orford Nickel & Copper Company."

Acte pour légaliser certains procédés préliminaires dans l'incorporation de la "Mutual Fire Insurance Company of the counties of Shefford & Brome," et pour changer le nom de la dite compagnie.

Acte pour amender l'article 873 du code de procédure civile.

Acte pour amender certains articles du municipal code de la province de Québec.

Acte pour autoriser l'exécuteur testamentaire des défunts William Petry, senior, et William Petry junior, et le curateur à la substitution créée en vertu de leurs testaments à changer divers placements maintenant faits.

Acte pour amender l'acte 31 Vict., chap. 41, incorporant "l'association de construction de Montréal," en changeant son nom et en étendant ses pouvoirs.

Acte pour incorporer "le chapitre de la cathédrale de St. Hyacinthe."

Acte pour incorporer "The Sherbrooke Nickel & Phosphate Mining Company."

Acte pour amender l'acte incorporant "Les syndics de la société presbytérienne américaine de Montréal."

Acte pour incorporer la municipalité du village de St-Louis du Mile End.

Acte pour amender les actes relatifs aux associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe."

Acte pour incorporer la municipalité de la paroisse de la Côte-St.-Paul.

Acte pour amender l'acte concernant les cours des commissaires pour la décision sommaire des petites causes.

Acte pour amender le chapitre 70 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : "Acte concernant les compagnies à fonds social pour la construction de chemins et de certains autres travaux."

Acte concernant la vente des terres pour l'exploitation des mines de phosphate de chaux, en amendement à l'acte 32 Vict., ch. 11.

Acte pour amender l'acte de la ci-devant province du Canada, 12 Vict., ch. 137, incorporant la communauté des Sœurs de Ste-Croix, dans la paroisse de St.-Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins d'éducation.

Acte pour amender l'acte 40 Vict., chap. 26, touchant la profession médicale et la chirurgie dans la province de Québec.

Acte pour amender et refondre l'acte des licences de Québec et ses amendements.

Acte pourvoyant à ce que avis des ventes par le shérif soit donné aux créanciers hypothécaires.

Acte pour autoriser la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, à nommer des syndics pour assurer ses propriétés, pour la protection des porteurs des débentures de la dite compagnie et autres fins.

Acte concernant les registres de l'état civil.

Acte pour amender de nouveau les lois de l'instruction publique en cette Province.

Acte pour amender l'acte de cette Province, 32 Vict., ch. 51, concernant les chemins de fer.

Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, dans la province de Québec.

Acte relatif au fonds consolidé des chemins de fer de cette Province, (40 Vict., ch. 2.)

Acte pour amender la sous-section 31 de la section une du chapitre 75 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte relatif à l'indemnité des petits jurés, dans les affaires criminelles.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant les octrois en argent faits à certaines compagnies de chemin de fer.

Acte pour amender l'acte 20 Vict., chap. 125, au sujet des chemins à barrière de Québec nord.

Sur quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de réserver le bill suivant pour la signification du bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général sur icelui.

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de clore la troisième session du troisième Parlement de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Désirant connaître d'une manière constitutionnelle les sentiments du peuple de cette province sur l'état actuel des affaires publiques et sur les changements ministériels qui viennent d'avoir lieu, je suis arrivé à la détermination de proroger la Législature de cette province en vue de sa prochaine dissolution.

J'ai l'espoir sincère que le corps électoral de cette province mettra dans le choix de ses représentants autant de jugement que de patriotisme pour assurer la paix, la prospérité et le bonheur du peuple de cette province.

(Certifié.)

LOUIS BEAUBIEN,
Orateur.

Le parlement provincial est alors prorogé à jeudi, le onzième jour d'avril prochain.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une copie de la commission nommant l'honorable *Luc Letellier de St. Just* lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Elle a été alors lue par le greffier comme suit :

DUFFERIN.

Canada.

[L.S.]

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A l'honorable *Luc Letellier de St. Just*, de la cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, l'un des membres de notre Conseil Privé pour le *Canada*.

SALUT :

Commission nommant l'honorable *Luc Letellier de St. Just* lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Datée le 15 décembre 1876.

Enregistrée le 15 déc. 1876.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat,
et registraire-général
du Canada.

ATTENDU que par certaines lettres patentes, sous le grand sceau de notre Puissance du *Canada*, datées de notre cité d'*Ottawa*, le onzième jour de février mil huit cent soixante et treize, en la 36^e année de notre règne, nous avons nommé l'honorable *René Edouard Caron* pour être lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, durant notre volonté et bon plaisir, comme il appert plus amplement et pleinement aux dites lettres patentes ;

Et attendu que le dit honorable *René Edouard Caron* est depuis décédé, et que nous avons jugé à propos de vous nommer pour être lieutenant-gouverneur en son lieu et place ;

Savoir faisons maintenant que, ayant bonne et entière confiance en votre prudence, courage, loyauté et intégrité, nous avons, de notre grâce spéciale, certaine science et propre mouvement, jugé à propos de vous constituer et nommer, vous le dit *Luc Letellier de St. Just*, et en conformité avec les dispositions de l'acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé en la 30^e année de notre règne, intitulé: "Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," nous vous constituons et nommons par les présentes pour être lieutenant-gouverneur de la province de *Québec*, durant la volonté et le bon plaisir de notre Gouverneur-Général du *Canada*.

Et par les présentes, nous vous donnons autorité et pouvoir, et vous enjoignons et ordonnons de faire et accomplir dûment tout ce qui appartiendra à votre mandat et à la charge que nous vous avons confiée, vous conformant aux pouvoirs et aux injonctions qui vous sont donnés par notre présente commission et par l'acte ci-dessus mentionné, aux instructions ci-jointes ou à celles que vous pourrez recevoir ultérieurement en ce qui concernera la dite province de *Québec*, sous le seing manuel de notre Gouverneur-Général de notre Puissance du *Canada* ou par ordre de notre Conseil Privé du *Canada*, comme aussi aux lois qui sont actuellement ou qui seront par la suite en vigueur dans les limites de la dite province de *Québec*.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable SIR FREDERIC TEMBLE, COMTE DE DUFFERIN, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté de *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni* Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier de notre très-illustre Ordre de *St. Patrice*, et Chevalier Commandeur de notre très-honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce quinzisième jour de Décembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et seize et de notre Règne la quarantième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

COMMISSION

NOMMANT

L'HON. LUC LETELLIER DE ST. JUST

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

15 décembre 1876.

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT,
CANADA,
DIVISION DE L'ENREGISTREMENT,

OTTAWA, 8 avril, 1878.

Je certifie par le présent que ce document est une copie conforme et fidèle de l'enregistrement de la commission originale, tel qu'entree sur le livre A, page 246.

L. A. CATELLIER,

Sous-régistrateur-général du Canada.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

EDWARD BLAKE,
Proc.-Gén., Canada.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Reed*:—Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du bureau des Postes, 1875,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé:

Que le dit ordre soit rayé et le bill lu la troisième fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la Cour Maritime d'Ontario."

En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé : acte concernant les travaux publics du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du havre de Port *Whitby*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Shead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," avec ensemble le rapport du comité spécial et les témoignages soumis au dit comité,

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté et le dit bill lu la troisième fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie, pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," et pour prier cette Chambre de remettre les dits témoignages au Sénat.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération de l'amendement de la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*," et

Le dit amendement étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, a proposé :

Que le dit amendement soit agréé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au dernier bill mentionné, sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 9 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DA VID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston,)</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Girard*, du comité spécial nommé pour s'enquérir de l'achat de terrains à *Fort William*, pour le terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mardi, 9 avril, 1878.

Le comité spécial nommé pour continuer l'enquête commencée l'année dernière et "pour s'enquérir de toutes les questions se rattachant à l'achat de terrains à *Fort William*, pour un terminus du chemin de fer canadien du Pacifique, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, pièces et documents, et d'examiner les témoins sous serment, et chargé de faire rapport avec toute la diligence possible pendant cette session," a l'honneur de présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité recommande que les témoignages pris devant lui dans cette enquête soient imprimés au nombre ordinaire d'exemplaires pour la distribution et les journaux de cette Chambre.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,
Président.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Girard, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, Qu'il soit adopté.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que les témoignages soumis par le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à Victoria Elizabeth Lyon," ne soient pas insérés dans les journaux de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. Cornwall, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre le dernier rapport de l'ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, sur la région de la rivière la Paix, et la passe de la rivière aux Pins, ainsi que la carte de cette région.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour étant lu pour la considération du bill intitulé : " Acte relatif à la vente des boissons enivrantes," tel qu'amendé dans le comité général,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Read :—Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Penny, secondé par l'honorable M. McMaster, il a été

Ordonné, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association agricole mutuelle d'assurance du Canada, et pour en changer le nom," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Miller, secondé par l'honorable M. Dickey, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 10 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Müller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carraï,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Pelletier*, ministre d'Agriculture, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 11 mars, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous rapports d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats et toute correspondance relatifs à l'amélioration de la navigation de la rivière *St. Jean*, à la barre d'*Oromocto*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 82.)

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la considération du bill intitulé : "Acte relatif à la vente des boissons enivrantes," tel qu'amendé par le comité général.

La première clause et les clauses subséquentes jusqu'à la quatre-vingt-huitième, inclusivement, étant lues par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacune d'elles, elles ont été séparément agréées sans autre amendement.

La quatre-vingt-neuvième clause a été alors lue et amendée comme suit :

Page 24, ligne 17, après "que" insérez : "tout producteur de cidre dans le "comté, ou," et dans la 22e ligne, après le mot "gallons" insérez : "et si c'est de la "lager beer en quantité d'au moins huit gallons."

La question de concours étant mise sur la dite clause, telle qu'amendée, elle a été agréée.

Les neuf clauses suivantes ont été alors lues,

Et la question de concours étant mise sur chacune d'elles, elles ont été séparément agréées.

La cent neuvième clause a été alors lue et amendée comme suit :

Page 27, ligne 49, retranchez " dix gallons " et insérez : " vingt gallons au plus. "

Page 27, ligne 53

" 28, " 2

" 28, " 7

retranchez " dix gallons " et insérez : " vingt gallons au plus. "

La question de concours étant mise sur la dite clause, telle qu'amendée, elle a été agréée.

La cent dixième clause étant alors lue et la question de concours étant mise sur icelle elle a été agréée.

La cent onzième clause étant lue, il a été

Proposé par l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, que la dite clause soit agréée.

Il a été proposé en amendement, par l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, que la dite clause soit retranchée et la clause suivante substituée, savoir :

" Il n'y aura point d'appel de la conviction, du jugement ou de l'ordre à une cour de sessions trimestrielles générales ou autre cour quelconque, si la conviction a été prononcée par un magistrat stipendiaire, recorder, juge des sessions de paix, shérif, magistrat de police, magistrat suppléant ou commissaire d'une cour de paroisse. "

Objection étant faite à la dite motion,

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—30.</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pozzer,</i>	<i>Wark.—28.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les annexes A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L et M ont été alors lues, et la question de concours étant mise sur chacune d'elles, elle ont été séparément agréées.

L'annexe N a été alors amendée comme suit :

Page 36, ligne 25, retranchez : " dix gallons " et insérez : " vingt gallons au plus. "

La question de concours étant mise sur la dite annexe, telle qu'amendée, elle a été agréée.

Les clauses additionnelles en appendice depuis A jusqu'à M inclusivement ont été alors lues et la question de concours étant mise sur chacune d'elles, elles ont été agréées.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une copie des règles et ordres généraux faits par les juges des cours Suprême et d'Echiquier, depuis la dernière session du Parlement.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 80.)

Alors, sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 11 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable M. *McClelan* (*Hopewell*), secondé par l'honorable M. *Wark*, a proposé : Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des quantités de plâtre de *Paris* et de gypse moulu ou calciné, importées des *Etats-Unis* pendant la dernière année fiscale, avec indication des quantités reçues à chaque port et de l'évaluation de ces quantités par les officiers de douane ; aussi, un état des quantités de gypse et de plâtre de *Paris* non moulu ou calciné, et de gypse non calciné destiné aux engrais agricoles.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, pendant les mois de janvier, février et mars, 1878, et aussi pendant les mois d'avril, mai et juin, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Carrall*, secondé par l'honorable M. *Cornwall*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre la correspondance séparée et conjointe des commissaires chargés de la délimitation des réserves indiennes dans la *Colombie-Britannique*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 11 avril, 1878.

Résolu, Qu'un message soit adressé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général lui exprimant le profond regret que nous fait éprouver son prochain départ du *Canada*, et lui faire savoir que le zèle et le dévouement avec lesquels il a mis ses remarquables talents au service du pays sont justement appréciés, et que spécialement les voyages qu'il a faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada*, et qui lui ont permis de se renseigner sur le caractère du peuple et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquentes prononcés par Son Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada* ; et que nous apprécions hautement l'encouragement que sa bienveillance et ses généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie ; et que nous pouvons assurer Son Excellence et son épouse distinguée qu'elles emporteront en nous quittant nos meilleurs souhaits pour leur prospérité et leur bonheur futurs. Et que tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant, à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de l'habileté de Son Excellence et de ses connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays

aura toujours dans Son Excellence un ami et un protecteur; et que c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'Empire puisse jouir de sa sagesse, de son expérience et de ses talents éminents;—et pour prier leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre relativement à dite adresse.

Ordonné, Que le Greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général a été alors lue par le greffier comme suit:

A Son Excellence le Très-Honorable Sir FRÉDÉRIC TEMPLE, Comte de *Dufferin* Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye*, de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du *Canada*, assemblés en parlement, demandons qu'il nous soit permis d'exprimer à Votre Excellence le profond regret que nous fait éprouver votre prochain départ du *Canada*.

Nous considérons que c'est un devoir pour nous d'assurer Votre Excellence que le zèle et le dévouement avec lesquels vous avez mis vos remarquables talents au service du pays sont justement appréciés, et que spécialement les voyages que vous avez faits dans les différentes provinces et territoires du *Canada* et qui vous ont permis de vous renseigner sur le caractère du peuple et les ressources du pays, ainsi que les discours éloquents prononcés par Votre Excellence sur ces sujets, ont eu l'heureux effet d'attirer l'attention sur le *Canada*.

Nous apprécions hautement l'encouragement que votre bienveillance et vos généreux efforts ont donné à la littérature, aux arts et à l'industrie.

Nous pouvons assurer Votre Excellence et votre épouse distinguée que vous emporterez en nous quittant nos meilleurs souhaits pour votre prospérité et votre bonheur futurs, et tout en regrettant que le *Canada* n'ait plus autant à l'avenir que par le passé, l'avantage de profiter de votre habileté et de vos connaissances des affaires publiques, nous espérons que ce pays aura toujours dans Votre Excellence un ami et un protecteur; et c'est notre vœu le plus sincère que pendant de nombreuses années encore l'Empire puisse jouir de votre sagesse, de votre expérience et de vos talents éminents.

Président.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Avril, 1878.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots "le Sénat et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la dite adresse soit signée par Son Honneur le Président de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a concouru dans la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en remplissant le blancs par les mots "le Sénat et."

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Ordonné, que la dite adresse conjointe des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur-Général soit présentée à Son Excellence par les membre du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*.

L'hon M. Scott, secrétaire d'Etat, a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra, mardi prochain, le seize courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Sénat, pour recevoir les membres du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, avec l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant leur profond respect à l'occasion du départ prochain de Son Excellence du *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Campbell, il a été

Résolu, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra mardi prochain, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Sénat, pour recevoir les membres du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, avec l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant leur profond regret à l'occasion du départ prochain de Son Excellence du *Canada*, et pour informer les Communes que ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé seront alors présents dans la salle du Sénat.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en Chancellerie.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des Marchands (à responsabilité limitée)," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendement ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 25, retranchez depuis "immeubles" jusqu'à "et" dans la ligne 26, et insérez : "pour les fins de ses opérations seulement."

Page 2, ligne 27, retranchez toute la ligne jusqu'à "et" dans la ligne 28.

Page 3, ligne 4, après "tiendra" insérez : "le premier jour de juin mil huit cent soixante-dix-huit."

Page 3, ligne 6, retranchez depuis "corporation" jusqu'à "et" dans la ligne 7.

Page 3, ligne 19, retranchez "toutes les clauses" et insérez "tous les pouvoirs et seront assujétis à tous les"

Page 3, ligne 36, retranchez depuis "avant" jusqu'à "et" dans la ligne 40, et insérez : "que tout le capital social de la dite corporation n'ait été souscrit et que pas moins de vingt mille piastres n'aient été *bona fide* versés sur ce capital."

Page 3, ligne 49, après "*Canada*" insérez : "toutes les dispositions de l'Acte du *Canada* relatifs aux clauses des compagnies par actions, 1869, s'appliqueront à la compagnie, sauf en ce qu'elles peuvent être incompatibles avec le présent acte."

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour faire droit à la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les charges de Receveur-Général et de Procureur-Général du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 26 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute la correspondance, les offres et soumissions que le gouvernement a reçus pour le louage du droit exclusif de la pêche au saumon dans la rivière *Fraser, C.-B.*

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 89.)

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte relatif à la vente des boissons enivrantes,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Wark*, a proposé :

Que les mots retranchés de la cent onzième clause du dit bill en comité général soient rétablis.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McLelan (Lond derry)</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozar,</i>	<i>Wark.—31.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Reesor,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northup,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macdonald (Victoria)</i>	<i>Odell,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—30</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haviland,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Que le dit bill soit passé maintenant.

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé :

Que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Dans le préambule :

Dans la première ligne, après le mot "désirable" insérez : "de promouvoir la tempérance en Canada et."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant mise de nouveau, ce bill passe-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*,"

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, a proposé :

Qu'il soit donné instruction au comité d'amender le bill comme suit :

Page 1, ligne 42, après "civile" insérez la clause A.

Clause A.

"3. La première section du dit acte est par le présent amendée par l'addition, à la suite du second paragraphe, d'un troisième paragraphe dans les termes suivants :

"Tous cas de réclamations pour de telles terres, à l'égard desquelles des lettres patentes ont été demandées sous les dits actes, mais sans qu'il ait été établi, à la satisfaction du ministre chargé de l'administration des terres de la Puissance, qu'il y a eu possession paisible et occupation sans trouble de ces terres: et tous tels cas tomberont sous l'empire du présent acte, comme s'ils étaient des cas de conflits de réclamations."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel.—22.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dickson,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Stevens.—18.</i>
<i>Fabre,</i>	<i>Lewin,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec l'amendement qu'il lui a été donné instruction de faire.

Ordonné, qu'il soit maintenant reçu, et

Le dit amendement étant lu une seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau le bill intitulé : 'Acte concernant les travaux publics du Canada'."

En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé. "Acte concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. *Read* :—Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Penny*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association agricole mutuelle d'assurance du *Canada*, et pour changer son nom social," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 12 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Joliette*, province de *Québec*, pour l'année 1877.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 13.)

L'honorable *M. Power*, secondé par l'honorable *M. Lewin*, a proposé :

Que la question de l'impression des dépositions reçues dans les cas de divorce par des comités de cette Chambre soit renvoyée à un comité composé des honorables *MM. Botsford, Scott, Campbell, Bureau, Haviland, Miller, Seymour* et du préposant, chargé de proposer à cet égard une règle à l'approbation de la Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable *M. Aikins*, secondé par l'honorable *M. Ryan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un-

état donnant les noms des compagnies étrangères d'assurance mutuelle sur la vie et par actions, qui ne se sont point conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session en ce qui concerne les dépôts à faire pour leurs opérations futures, le dit état devant indiquer le montant des assurances effectuées en *Canada* par les dites compagnies respectivement, à l'époque de leurs derniers rapports; aussi, donnant les noms des compagnies qui, dans le cours de l'année antérieure à la dite session, avaient cessé d'opérer en *Canada*; aussi, toute correspondance échangé entre toutes telles compagnies et le gouvernement au sujet de ces opérations, depuis le 1er juillet, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, a proposé :

Que la question d'amender la 49e règle de cette Chambre de manière à ce qu'elle s'applique seulement aux bills privés ayant pris naissance au Sénat, soit renvoyée au comité spécial nommé aujourd'hui, chargé de faire rapport à cette Chambre d'une règle relativement à l'impression des témoignages pris dans les cas de divorce par des comités spéciaux

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour amender les actes qui incorporent la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa* et la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies," a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, lignes 4 et 5, retranchez "mode de nomination du."

Page 2, ligne 5, retranchez "établi" et insérez "nommé."

Page 2, ligne 10, retranchez depuis "actes" jusqu'à "et" dans la 11e ligne.

Page 2, ligne 13, retranchez "et posséder;" après "immunités" insérez "et" et après privilèges retranchez "et."

Page 2, ligne 14, retranchez "propriétés."

Page 3, ligne 30, après "fer" insérez "de la compagnie."

Page 3, ligne 37, après "actuelle" insérez "calculée par mille."

Page 3, ligne 38, après "actions" insérez "de la compagnie."

Page 5, ligne 31, après "l'est" insérez "et si la compagnie veut restreindre sa responsabilité quant à cette série de l'ouest, elle."

Page 5, ligne 32, retranchez "et la compagnie."

Page 5, ligne 34, retranchez "que la compagnie" et insérez "qu'elle."

Page 7, lignes 19 et 25, retranchez "le" et insérez "la" compagnie du."

A la fin de l'annexe insérez "Acte du Parlement du *Canada* concernant la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et *Ottawa*, 37 *Victoria*, chapitre 69."

Les dits amendements étant lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été agréés séparément.

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la société de construction du comté d'*Hochelaga* comme société de construction permanente et pour d'autres fins," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *Cormier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie d'express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée)," et

Les dits amendements étant de nouveau lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dernier bill mentionné sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents."

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Alexander* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. *Read*:—Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent,

Sur motion de l'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat, mardi prochain, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir l'adresse conjointe des deux Chambres exprimant leur profond regret à l'occasion du prochain départ de Son Excellence du *Canada*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 15 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Perry,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Résor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRE :

Son Honneur le Président a informé la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général lui a fait savoir qu'il recevra demain, mardi, le 16 du courant, à deux heures de l'après-midi, dans la salle du Sénat, les membres du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, avec l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes, exprimant leur profond sentiment de regret à l'occasion du prochain départ de Son Excellence du *Canada*.

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, a proposé :

Qu'il soit résolu que les messages de Son Excellence le Gouverneur-Général du 26 mars et du 8 avril soient maintenant lus, et qu'il soit résolu que la conduite suivie par le lieutenant-gouverneur de la province de *Québec* envers son ci-devant ministère est en désaccord avec les principes constitutionnels qui doivent servir de règle dans la pratique du gouvernement responsable.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que les débats ultérieurs sur la dite motion soit remis à demain, et qu'ils soient le premier ordre du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'*Ontario*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 16 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander.</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup.</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il a reçu une communication annonçant l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de se rendre au Sénat aujourd'hui à trois heures de l'après-midi, dans le but de sanctionner au nom de Sa Majesté divers bills passés par le Sénat et la Chambre des Communes.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *FRÉDÉRICK TEMPLE*, Comte de *DUFFERIN*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, chevalier grande-croix de l'ordre très distingué de *St. Michel* et *St. George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " que c'est le " plaisir de Son Excellence qu'elle se rende immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle " du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue, avec son Orateur,

Le greffier de la couronne en chancellerie à lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :

Acte pour réduire le capital social de la banque des Marchands du *Canada*.

Acte pour incorporer "La société de construction Mutuelle" sous le nom de "La société de prêts et placements de *Québec*," et pour d'autres fins.

Acte pour faire revivre et amender l'acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer de jonction de *Montréal* et *Champlain*.

Acte pour étendre à la province de l'*Ile du Prince-Ezouard* "l'Acte des chemins de fer, 1863," et certains actes qui l'amendent.

Acte pour amender et refondre tels qu'amendés les différents actes concernant la compagnie d'assurance de *Québec* contre les accidents du feu.

Acte concernant la Banque de *Liverpool*.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance Mutuelle d'*Ontario* sur la vie.

Acte pour autoriser et ratifier le projet d'arrangement de la Compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada*.

Acte pour autoriser la compagnie Nationale d'assurance à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Acte concernant la compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Acte pour amender l'Acte du Bureau des Postes, 1875.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du havre *Sydenham*.

Acte concernant la Cour Maritime d'*Ontario*.

Acte à l'effet d'incorporer la société des missions étrangères des "Regular Baptists" d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

La Chambre des Communes s'est retirée.

Il a plu à Son Excellence de se retirer.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état détaillé des divers paiements effectués, s'élevant à la somme de \$218,553.06, mentionnée à la page 383 du second rapport de M. *Sandford Fleming* sur le chemin de fer du Pacifique.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera jeudi prochain, elle reste ajournée à mardi le 23e jour d'avril courant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Campbell* :—Qu'il soit *Résolu* que les messages de Son Excellence le Gouverneur-Général du 26 mars et du 8 avril soient maintenant lus, et qu'il soit

résolu que la conduite suivie par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec envers son ci-devant ministère est en désaccord avec les principes constitutionnels qui doivent servir de règle dans la pratique du gouvernement responsable.

Après de nouveaux débats,

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *McClelan* (*Hopewell*), a proposé en amendement de retrancher tous les mots après "résolu" où ce mot se rencontre la deuxième fois, et d'insérer les suivants :

" Que sous l'empire de notre constitution, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux jouissent du gouvernement responsable d'une manière égale, distincte et indépendante, chacun dans sa sphère ; c'est pourquoi dans les présentes conjonctures, cette Chambre ne trouve pas opportun d'exprimer une opinion sur l'acte récent du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ni sur la conduite de ses ci-devant ministres."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McClelan</i> (<i>Hopewell</i>),	<i>Pozzer,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chafers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie</i> (Président),	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i> —20.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton</i> (<i>Kingston</i>)	<i>Muirhead,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan</i> (<i>Lond'ry</i>),	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald</i> (<i>Victoria</i>),	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i> —37.
<i>Chapais,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principale, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton</i> (<i>Kingston</i>),	<i>Muirhead,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Northup,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan</i> (<i>Lond'ry</i>),	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macdonald</i> (<i>Victoria</i>)	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.</i> —37.
<i>Chapais,</i>			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McClelan, (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Léonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.—20.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Haviland*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après " soit " et d'insérer " amendé comme suit :"

Page 1, ligne 7, retranchez depuis " faveur " jusqu'à " Lorsqu'un " dans la 11e ligne.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Campbell,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Wilmot.—19</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lond'ry),</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McLelan (Hopewell),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.—29.</i>
<i>Dickson,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour faire droit à la compagnie d'assurance agricole du *Canada* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 17 Avril, 1878.

Les membres presents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Giasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northup,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Odell,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*) a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des soumissions reçues par le gouvernement ou par quelque département du gouvernement pour le transport, pendant la saison de 1878, de rails d'acier et coussinets, de *Kingston* à *Duluth* ou à *Winnipeg*, ou à d'autres lieux sur la rivière *Rouge*.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il s'est rendu hier avec ceux des membres du Sénat et de la Chambre des Communes qui sont membres du Conseil Privé de la Reine pour le *Canada*, auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant le profond sentiment de regret que leur fait éprouver le prochain départ de Son Excellence du *Canada*, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la gracieuse réponse suivante :

Honorables messieurs :

Il est difficile pour moi de trouver des expressions appropriées par lesquelles je puisse convenablement vous remercier de l'honneur signalé et sans précédent que vous me faites en me présentant cette adresse collective de vos deux Chambres.

Regardant les déclarations du Parlement comme l'expression la plus auguste et la plus autorisée du sentiment populaire, j'éprouve la plus vive satisfaction d'être ainsi assuré de la confiance et de l'estime des habitants du *Canada*.

Le plus haut prix offert à l'ambition humaine est la conquête du bon vouloir d'une nation, et l'assurance que vous me donnez que j'occupe une place dans l'affection du peuple du *Canada* est pour moi le plus beau triomphe et le plus grand plaisir auxquels je puisse aspirer.

Il ne me conviendrait pas d'examiner jusqu'à quel point ce résultat doit être attribué à votre propre générosité plutôt qu'aux efforts que j'ai pu faire pour le mériter. Il est un principe profondément enraciné dans le cœur des Anglais de toutes conditions : c'est celui de se contenter d'accomplir les devoirs qui leur sont confiés, sans regarder de trop près jusqu'à quel point leur conduite peut influer sur l'estime personnelle en laquelle ils peuvent être tenus par d'autres, et la récompense, lorsqu'elle arrive, est souvent pour eux une surprise aussi grande qu'agréable. Tout ce que je puis dire, c'est que du moment de mon arrivée au milieu de vous, je n'ai eu qu'une seule pensée, qu'une seule ambition : celle de servir fidèlement et loyalement ma Souveraine, l'Empire et le *Canada*.

Si je ne puis indiquer aucun avantage positif comme résultat de mon administration, je puis néanmoins me vanter d'une chose : c'est qu'aucun acte, aucune parole de ma part n'a jamais eu l'effet de refroidir votre dévouement personnel envers la Couronne, d'affaiblir votre attachement à l'empire, ni de jeter le moindre discrédit sur le système de gouvernement constitutionnel qui vous régit.

Je vous ai trouvé un peuple loyal, et je vous quitte les sujets les plus fidèles et les plus dévoués de toutes les possessions de Sa Majesté. Je vous ai trouvés fiers de vos ancêtres et désireux de maintenir les liens qui vous attachent à la mère-patrie ; et je vous quitte plus convaincus que jamais de la sollicitude de la *Grande-Bretagne* à votre égard, qu'elle vous rend toute l'affection que vous lui portez, et qu'elle peut sûrement compter sur vous dans toute éventualité. J'ai trouvé chez vous des hommes de nationalités diverses, des descendants d'Anglais, de Français, d'Irlandais, d'Ecozzais et d'Allemands, travaillant d'un commun accord à résoudre le problème du gouvernement constitutionnel avec un succès admirable ; et je vous quitte avec la conviction encore plus profondément enracinée dans votre esprit que la sage application des principes du gouvernement parlementaire suffit pour résoudre toutes les difficultés politiques, et pour surmonter les crises ministérielles les plus graves, à la satisfaction du peuple en général et de ses chefs et représentants de toutes nuances d'opinions.

Lorsque je remettrai entre les mains de ma Souveraine la Vice-Royauté temporaire qu'Elle m'a confiée, je pourrai lui donner l'assurance qu'Elle n'a pas perdu un seul fleuron de sa couronne d'émeraude et qu'aucun des diamants de son diadème transatlantique n'a perdu de son éclat.

Grâce aux occasions qui m'en ont été offertes par la libéralité du Parlement, j'ai pu traverser les fertiles régions de votre *Nord-Ouest*, apprécier vos ressources inépuisables, et admirer l'immense étendue de vos territoires depuis l'*Atlantique* jus-

qu'au *Pacifique*. Les discours dont vous me parlez en termes si flatteurs n'étaient que l'expression naturelle et spontanée de l'admiration que j'éprouvais à la vue des spectacles qui s'offraient à mes regards.

J'ai eu pour compagne dans l'accomplissement de tous mes devoirs celle dont vous parlez avec tant de bienveillance dans votre adresse. Se trouvant au milieu d'une société où la galanterie proverbiale des Français s'allie aux qualités chevaleresques des Anglais et des Celtes, pour créer dans chaque foyer canadien une atmosphère de vertu et de politesse, elle regarde naturellement les six années qu'elle a passées au milieu de vous comme étant l'une des plus heureuses époques de sa vie, et elle m'a chargé de vous offrir ses plus sincères remerciements pour les bons souhaits que vous exprimez à son égard.

En terminant, permettez-moi de vous assurer que je regarderai toujours comme l'un des plus grands privilèges de ma vie le plaisir de suivre le développement progressif de votre prospérité, de défendre vos intérêts dans le Parlement britannique, et de confirmer mes compatriotes de la mère-patrie dans la haute idée qu'ils se font de la part importante que le *Canada* est appelé à prendre dans le bien-être, la puissance et la renommée de l'Empire britannique.

Ordonné, que l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, et la réponse de Son Excellence, soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des membres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les charges de receveur-général et de procureur-général du *Canada*,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Miller* a proposé en amendement :

De retrancher " maintenant " et d'insérer après " fois " " d'hui en trois mois."

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins</i> ,	<i>Chinic</i> ,	<i>Hamilton (Kingston)</i> ,	<i>Miller</i> ,
<i>Alexander</i> ,	<i>Cornwall</i> ,	<i>Haviland</i> ,	<i>Montgomery</i> ,
<i>Allan</i> ,	<i>Dever</i> ,	<i>Howlan</i> ,	<i>Muirhead</i> ,
<i>Bellerose</i> ,	<i>Dickey</i> ,	<i>Kaulbach</i> ,	<i>Odell</i> ,
<i>Botsford</i> ,	<i>Dickson</i> ,	<i>McLelan (London)</i> ,	<i>Read</i> ,
<i>Bourinot</i> ,	<i>Dumouchel</i> ,	<i>Macdonald (Victoria)</i> ,	<i>Sutherland</i> ,
<i>Campbell</i> ,	<i>Ferrier</i> ,	<i>Macfarlane</i> ,	<i>Trudel</i> ,
<i>Carrall</i> ,	<i>Girard</i> ,	<i>Macpherson</i> ,	<i>Wilmot.—34.</i>
<i>Chapais</i> ,	<i>Guévremont</i> ,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon</i> ,	<i>Fabre</i> ,	<i>McMaster</i> ,	<i>Pozzer</i> ,
<i>Brown</i> ,	<i>Haythorne</i> ,	<i>Pâquet</i> ,	<i>Reesor</i> ,
<i>Bureau</i> ,	<i>Hope</i> ,	<i>Pelletier</i> ,	<i>Scott</i> ,
<i>Chaffers</i> ,	<i>Leonard</i> ,	<i>Penny</i> ,	<i>Vidal</i> ,
<i>Christie (Président)</i> ,	<i>Lewin</i> ,	<i>Power</i> ,	<i>Wark.—22.</i>
<i>Cormier</i> ,	<i>McLelan (Hopewell)</i> ,		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant le droit sur le malt," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender la section soixante-huit de l'Acte des pénitenciers de 1875," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'*Ontario*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été
Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :— Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la société des missions de l'église chrétienne biblique du *Canada*," et

Aussi le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*," et informer cette Chambre qu'elle a passé les dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender les actes incorporant la compagnie du chemin de fer de *Brockville* et d'*Ottawa*, de la compagnie du chemin de fer Central du *Canada*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies " et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour abroger la vingt-troisième section de l'Acte de la marine marchande, 1876 " quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 18 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guevremont,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northrup,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Kaulbach,</i>		

PRIÈRE :

L'honorable M. *Dickey*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour faire droit à la compagnie d'assurance agricole du *Canada*," a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bellrose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickey*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association agricole mutuelle d'assurance du *Canada*, et pour changer son nom social," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 6, ligne 35, retranchez "débenture ou."

Page 6, lignes 38 et 39, retranchez "débentures ou."

Page 6, ligne 45, retranchez "aucune de ces débentures ni."

Page 6, ligne 47, après "piastres" insérez "ni être fait payable au porteur."

Page 6, lignes 47 et 48, retranchez "toutes les débentures et" et insérez "tous les."

Les dits amendements étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read*:—
Qu'il soit *Résolu*, que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Howlan*, il a été

Ordonné, que la suite des débats, sur cette motion soit remise à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Skead*,
La Chambre s'est ajournée à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 23 Avril, 1878

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHITIE*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>		

PRIÈRE :

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps, la Chambre a repris sa séance.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour abroger la vingt-troisième section de 'l'Acte de la marine marchande, 1876,' quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte concernant le droit sur le malt,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender la section soixante-huit de l'acte des pénitenciers de 1875," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du *Pacifique*, 1874," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte relatif à la meilleure audition des comptes publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir caution de garder la paix," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 20 avril, 1878.

Résolu :—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au bill (No. 46) Acte pour amender un acte concernant les conflits de réclamations entre personnes occupant des terres dans *Manitoba* pour les raisons suivantes :

10. Que l'amendement proposé est en désaccord avec l'objet et le titre de l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*, en vertu duquel la réclamation d'aucune personne contre la couronne n'est pas soumise aux commissaires, mais seulement les réclamations de personnes ayant acquis quelque propriété ou intérêt dans les terres de la compagnie de la *Baie d'Hudson*, ou les réclamations contraires ou contradictoires entre certaines personnes en vertu des sous-sections trois et quatre de la section 32 de l'acte de *Manitoba*, et relativement auxquelles il a été préalablement établi, à la satisfaction du ministre chargé de l'administration des terres fédérales, qu'il y a eu occupation paisible des dites terres. La question de savoir si aucune personne a une réclamation contre la couronne devrait être déterminée par le ministre avant d'être soumise en aucune manière aux commissaires.

20. Que l'acte des terres fédérales permet au ministre de faire les investigations nécessaires dans les cas auxquels il est pourvu par l'amendement, d'une manière plus prompte, plus efficace et à meilleur marché qu'en vertu de l'amendement proposé s'il devenait loi.

30. Que l'amendement empêcherait le ministre de donner une décision contraire au requérant sans que la question fut d'abord portée devant les commissaires, quoique la preuve accompagnant la requête puisse démontrer d'une manière concluante que la personne demandant un titre de concession n'a aucune réclamation valable.

40. Que cet amendement aurait pour effet d'embarrasser l'administration des terres fédérales dans *Manitoba* et de retarder la distribution des réserves des Métis.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le message de la Chambre des Communes refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*," soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read* :— Qu'il soit *Résolu*, que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur cette motion soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 24 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carrail,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot,</i>

PRIÈRE :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Girard*,—De *Ferdinand Macculloch* et autres, de la cité de *Montréal*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolvables," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour accorder certains pouvoirs à l'association mutuelle d'assurance du *Canada*, et pour changer son nom social," et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 13 février, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire communiquer à cette Chambre copie de tous documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à *Halifax* au sujet de l'indemnité de cinq millions et demi, en vertu du traité de *Washington*, notamment des articles 22 et 23 de ce traité; et aussi copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada*, sur le même sujet, depuis la sentence arbitrale.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
28 avril, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du parlement demande qu'il lui soit permis de présenter son sixième rapport.

Le comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à ordre.—Etat montrant l'âge, le nom et les fonctions de tous les employés du chemin de fer Intercolonial, à la date du 31 mars, 1876, etc.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les montants des six soumissions les plus basses pour les sections 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, du canal *Lachine*, avec les noms des soumissionnaires.

Réponse à ordre.—Ordres en conseil relatifs à la création de l'emploi de maître de havre à *Port Colborne* et à la nomination de *Charles A. Carter* à cet emploi.

Réponse à ordre.—Etat détaillé des dépenses encourues en 1874-75 et 76 pour annonces au nom du gouvernement dans les journaux publics du *Canada*.

Réponse supplémentaire.—Etat de la quantité de fer acheté par des départements du gouvernement pour autres fins que celles des chemins de fer, indiquant les personnes desquelles ce fer a été acheté et les prix payés.

Réponse à ordre.—Etat des munitions fournies en 1875-6-7 aux bataillons et compagnies de la force volontaire active.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés.

Réponse à ordre.—Etat indiquant les ponts et ponceaux du chemin de fer Intercolonial entre *Pictou* et *Halifax*, qui ont subi des réparations et des modifications ou qui ont été renouvelés en partie ou complètement durant les saisons de 1875 et 1876.

Réponse à ordre.—Etat de ce qu'ont coûté au département du chemin de fer Intercolonial les réparations et additions faites à la maison *Tupper*, *Hollis Street*, *Halifax*.

Réponse à adresse.—Etat montrant le bois vendu sur les terres des Sauvages sur la rive nord du lac *Huron* ou sur les îles de la *Baie Georgienne*, depuis le 1er janvier 1873.

Règles et ordres généraux passés par la Cour Suprême et d'Echiquier, depuis la dernière session du Parlement.

Cour Suprême du Canada.—*James Somerville et al.*, appelants, et l'honorable *R. Laflamme*, intimé.

Rapports spéciaux sur la condition de l'établissement de pisciculture de *Miramichi*, *Nouveau-Brunswick*.

Réponse à adresse.—Correspondance entre le gouvernement du *Canada* et le

gouvernement impérial, relativement à un emplacement pour la construction d'un hôpital de quarantaine à *Sydney (Cap Breton)*.

Réponse à ordre,—Etat montrant le nombre de lots au sud de la rivière *Assiniboine*, dans la paroisse de *Poplar Point*, province de *Manitoba*, pour lesquels des titres de concessions ont été émis.

Réponse à ordre,—Etat détaillé de l'argent payé ou des obligations contractées depuis le 1er janvier dernier, relativement à l'exposition de *Paris*.

Réponse à ordre,—Documents et correspondance relatifs au changement d'entrepreneurs pour l'élargissement du canal *St. Pierre*, et renseignements touchant l'argent encore entre les mains du gouvernement qui appartient à *M. Tuck*, le premier entrepreneur.

Réponse à adresse (Sénat),—Soumissions reçues pour le droit exclusif de faire la pêche au saumon, et de tendre des rets dans la rivière *Fraser*, C.-B.

Réponse à adresse,—Correspondance, rapports et documents se rattachant aux montants réclamés par *MM. Carpenter et Cie.*, en vertu de leur contrat, pour entretenir la circulation sur le chemin du gouvernement communément appelé la route *Dawson*.

Réponse à adresse,—Copie du rapport de l'ingénieur du gouvernement, relativement au havre de *Victoria* et aux brise-lames de *Wolfe Islands*.

Réponse à ordre,—Copie du rapport de l'exploration faite par *Henry F. Perley*, écr., ingénieur, en 1874, relativement au port de *Cascumpec, Ile du Prince-Edouard*.

Réponse à ordre,—Correspondance et autres documents concernant le pont de *St. Jean*, sur la rivière *Richelieu*.

Réponse à ordre,—Correspondance concernant la démission de *M. Angus Ross* de son emploi comme gardien du phare de l'*Ile aux Oiseaux*, dans le comté de *Victoria, N.-E.*

Réponse à adresse,—Correspondance entre le gouvernement et *John Giblin*, de *Québec*, au sujet du bail de la maison maintenant occupée comme bureau des mesureurs de bois à *Québec*.

Réponse à adresse,—Etat montrant le nombre des cadets, s'il en est, qui sont fournis tous les ans à la marine royale par les différentes colonies de l'empire.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil réglant et déterminant les droits, pouvoirs et devoirs imposés au surintendant du havre de *Collingwood*.

Réponse à ordre,—Comptes et pièces justificatives montrant les dépenses encourues pour faire naviguer le *Northern Light* entre *Georgetown* et *Pictou*, jusqu'à date.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à un bail consenti par le gouvernement de la *Nouvelle-Ecosse* et par le gouvernement fédéral à l'honorable *Alex. McFarlane*, pour certaines baîtures de vase et certains bancs d'huîtres dans les comtés de *Colchester* et de *Cumberland*.

Réponse à adresse,—Correspondance relative à certains contribuables de la paroisse de *St. Athanase*, dans le comté d'*Iberville*, qui ont souffert de l'inondation de leurs terres.

Réponse à adresse,—Pour obtenir de la Banque d'Epargnes de la cité et du district de *Montréal*, certains états depuis 1 jusqu'à 8.

Réponse à ordre,—Comptes des paiements pour impressions tels qu'insérés dans les Comptes *Publics de 1873-74*, et faits sur les contingents du département de la Justice à *I. B. Taylor* et *J. G. Moylan*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Aikins*, il a été ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte pour amender la section soixanté-huit de l'acte des pénitenciers de 1875," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé: 'Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du Canada.'"

En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874,"
Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte relatif à la meilleure audition des comptes publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé: "Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir caution de garder la paix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Read*:—
Qu'il soit *résolu*, que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics, sans qu'il en résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été *Ordonné*, que la suite des débats sur cette motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Montgomery*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 25 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Sirpison,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chinic,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable *M. Girard*, secondé par l'honorable *M. Read*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre le rapport présenté au gouvernement par l'honorable *A. Morris*, commissaire, en conformité de l'acte 38 *Victoria*, ch. 53, sur la mise à exécution de cette loi et sur son opération dans la province de *Manitoba*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable *M. Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona*, contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 2, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " le ", ligne 10, et insérez : " continueront d'être administrés, comme ci-devant, par neuf directeurs ; et à la prochaine et à chaque subséquente assemblée annuelle tenue à l'effet d'élire des directeurs conformément à la loi, trois de ces neuf directeurs seront choisis parmi les actionnaires dûment qualifiés et résidant en *Ontario*."

Page 2, ligne 15, après " section " insérez la clause A.

Clause A.

" Comme nouvel amendement à la quinzième section du dit acte, l'heure de l'assemblée générale annuelle sera une heure de l'après-midi, au lieu de deux heures ; " et le scrutin sera ouvert de une heure à quatre, au lieu de deux heures à trois."

Page 2, ligne 16, retranchez depuis " changements " jusqu'à " sera " dans la 19e ligne et insérez " introduit ci-dessus dans les conditions d'éligibilité des directeurs ".

Les dits amendements étant lus la seconde fois et la question de concours étant mise sur chacun d'eux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'*Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 44, après " social " insérez " et dont la majorité devra se composer " de sujets britanniques résidant en *Canada*."

Page 3, ligne 14, retranchez depuis " assurance " jusqu'à " dans ", ligne 25.

Page 3, ligne 25, retranchez depuis " fret " jusqu'à " autres " et insérez " et des ".

Page 3, ligne 29, retranchez depuis " lesquels " jusqu'à " autres " et insérez " lui seront dus ce fret ou ces ".

Page 3, ligne 38, retranchez depuis " parties " jusqu'à " Si ", ligne 1ère, page 4.

Page 5, ligne 44, après " cent " insérez " dans quelque banque chartée en *Canada*."

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hope*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour mieux assurer l'indépendance du parlement,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause étant lue, il a été proposé de l'amender comme suit:

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "soumis" jusqu'à "et" dans la 25^e ligne, et insérez: "Au Sénat et à la Chambre des Communes pendant un mois, sans être désapprouvé par l'une ou l'autre Chambre, à moins qu'il n'ait été approuvé plus tôt par une résolution des deux Chambres."

Page 1, ligne dernière, après "session" insérez: "comme susdit."

Et les contents et non-contents étant demandés, ils ont été pris comme suit:

CONTENTS, 32.

NON-CONTENTS, 21.

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Wilmot* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements étant de nouveau lus,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le rapport du comité général soit pris en considération par la Chambre demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir caution de garder la paix."

En comité.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Botsford* a fait rapport de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 2 avril, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance entre toute personne ou compagnie et le gouvernement ou le surintendant des chemins de fer, relative à l'expédition de céréales ou autres articles à *Halifax* pour l'*Europe* par la voie du chemin de fer Intercolonial.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 21.)

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 mars, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer sur les chûtes à *St. Jean, Nouveau-Brunswick*, devant relier le chemin de fer Intercolonial, ouvrage du gouvernement, avec le chemin de fer de prolongement de l'Ouest, à l'endroit des dites chûtes.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 119.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Botsford, secondé par l'honorable M. Ferrier, La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 26 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable *M. Wark*, secondé par l'honorable *M. McClelan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les dates auxquelles les commissaires du chemin de fer Intercolonial ont passé contrat pour l'achat de rails destinés au dit chemin de fer ; les quantités pour lesquelles les contrats ont été passés ; les dates de la livraison des rails aux ports canadiens ; le prix par tonneau du fret des rails, délivrés à ces ports ; les dates des paiements effectués et le montant de ces paiements ; les époques de la pose de ces rails ; les quantités de rails débarquées à *Dalhousie* ; le coût du transport des rails de *Dalhousie* à leurs lieux de destination ; les personnes auxquelles ce transport a été payé et la longueur de ce même transport ;

Aussi un état indiquant les dates auxquelles le gouvernement a passé contrat pour l'achat de rails destinés au chemin de fer du Pacifique ; les quantités pour lesquelles les contrats ont été passés ; les dates de la livraison de ces rails aux ports canadiens ; le prix par tonneau du fret de ces rails, délivrés à ces ports ; les dates des paiements effectués et le montant de ces paiements ; le coût du transport de ces rails du port de débarquement à leurs lieux de destination et la longueur de ce transport ; les quantités de ces rails déjà employées ; les époques de la pose de ces rails ; le temps auquel les rails restants pourront probablement être employés et les lieux où ils le seront ;

Aussi un état des quantités de rails expédiées par *J. Hawes* et Cie. ; les dates de la livraison de ces rails aux ports canadiens ; le prix du fret de ces rails, délivrés à ces ports ; les dates des paiements effectués et le montant de ces paiements.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, des impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
22 avril, 1878.

Le comité conjoint des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de soumettre, comme son septième rapport, le rapport du sous-comité chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés, lequel, avec les listes qui y sont annexées, numérotées de une à treize inclusivement, il recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
23 avril, 1878.

Le sous-comité du comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement, chargé de répartir de nouveau la distribution des documents publics imprimés, a l'honneur de faire rapport :—

Qu'il a soigneusement révisé les anciennes listes de distribution, et qu'il en a préparé, en y apportant quelques modifications, les listes ci-annexées, numérotées comme suit :

- 1.—Angleterre et étranger, (bibliothèque.)
- 2.—Son Excellence le Gouverneur-Général et départements au siège du gouvernement.
- 3.—La province d'Ontario.
- 4.—La province de Québec.
- 5.—La province de la Nouvelle-Ecosse.
- 6.—La province du Nouveau-Brunswick.
- 7.—La province de la Colombie-Anglaise.
- 8.—La province de Manitoba.
- 9.—La province de l'île du Prince-Edouard.
- 10.—Les territoires du Nord-Ouest.

La distribution recommandée dans ces provinces comprend leurs Honneurs, les Lieutenants-Gouverneurs, les Conseils Exécutifs, les Départements Publics, les Membres des Législatures, leurs Greffiers, les Bibliothèques Législatives, les Juges, les Collèges, les Bureaux de l'Instruction Publique, et les autres Institutions Publiques qui possèdent des Bibliothèques.

- 11.—Les différentes Colonies, comprenant les Lieutenants-Gouverneurs.
- 12.—Sommaire de la distribution.
- 13.—Le nombre total des documents imprimés, et l'édition des volumes reliés et leur distribution aux Membres du Parlement, etc., d'après les listes ci-dessus.

Le sous-comité, en recommandant d'envoyer des exemplaires des volumes reliés des journaux et des documents de la session, aux membres des législatures locales, aux bibliothèques des législatures, à leurs officiers et départements publics, espère qu'en retour les délibérations, journaux et documents de ces législatures seront envoyés à chaque membre du Parlement du Canada représentant les provinces respectives, aux officiers et départements publics ainsi qu'à la bibliothèque du parlement du Canada.

Le sous-comité recommande aussi que dans le cas où d'autres provinces seraient admises dans la Puissance, la distribution des documents publics tel que ci-dessus leur soit appliquée.

Le sous-comité recommande encore que les copies des livres bleus fournies aux divers départements sur leur réquisition, soient portées à leurs comptes et payés au prix ordinaire par copie. Les frais occasionnés par les changements et les corrections devront être payés comme à présent.

Le sous-comité recommande de plus que la copie des votes et délibérations soit mise en liasse comme au Sénat, tous les matins, par les pages, et placée sur le pupitre de chaque membre afin qu'ils puissent la consulter.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES IMPRIMÉS.

LISTE No. 1.

ANGLETERRE ET ETRANGER.	Votes and Docts.		Bound Vols.	
	A.	F.	A.	F.
Chambre des Lords.....			1	
Chambre des Communes.....			1	
Ministère des Colonies.....	1		1	
Chambre de Commerce.....	1		1	
Le Musée Britannique.....			1	
Le Ministère des Affaires Etrangères.....			1	
Bureau d'Emigration du Canada.....	1		1	
Sir John Rose.....	1		1	
Institut Royal des Colonies.....	1		1	
<i>Les Etats-Unis d'Amérique.</i>				
Le Président des Etats-Unis, Washington.....	1		1	
Le Ministre Anglais.....			1	
Le Greffier du Sénat.....	1			
“ Congrès.....	1			
Echanges de la Bibliothèque.....			40	
Total	8		51	

LISTE No. 2.

DÉPARTEMENTS, SIÈGE DU GOUVERNEMENT.	Votes et Docts.		Volums reliés. — Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Excellence le Gouverneur-Général.....	2	2	1
Bureau du Conseil Privé.....	14	3	1	1
Le Ministre de la Justice.....	1	1	1
Député du Ministre de la Justice.....	1
Ministre de la Milice.....	1	1	1
Député du Ministre de la Milice.....	1	1
Secrétaire d'Etat pour le Canada.....	1	1	1
Sous-Secrétaire do do.....	1	1
Ministre des Finances.....	1	1	1
Député-inspecteur général.....	1
Maître Général des Postes.....	1	1	1
Député du Maître Général des Postes.....	1
Ministre de l'Agriculture.....	1	1	1	1
Député du Ministre de l'Agriculture.....	1	1
Ministre du Revenu de l'Intérieur.....	1	1	1
Commissaire du do do.....	1
Receveur-Général.....	1	1	1
Député du Receveur Général.....	1
Ministre des Travaux Publics.....	1	1	1
Député du Ministre des Travaux-Publics.....	1	1
Ingénieur-en-chef.....	1
Ministre des Douanes.....	1	1	1
Commissaire do.....	1
Ministre de l'Intérieur.....	1	1	1
Député du Ministre de l'Intérieur.....	1
Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	1	1	1
Député du Ministre de la Marine et des Pêcheries.....	1
Adjudant-Général de Milice.....	1
Secrétaire du Gouverneur-Général.....	1	1	1
Auditeur.....	1
Orateur du Sénat.....	1
Orateur de la Chambre des Communes.....	1
Bibliothèque de consultation.....	1	1
Juges de la Cour Suprême.....	6	6
Total.....	52	8	23	16

LISTE No. 3.

PROVINCE D'ONTARIO.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif, Toronto.....	2	1
Les Membres de l'Assemblée Législative, 88, un exem- plaire chacun.....	88
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3
Les Juges.....	14	14
Bureau de l'Instruction.....	1
Collège de l'Université.....	1
Collège Knox.....	1
Collège St. Basile.....	1
Collège Trinité.....	1
Collège Congrégationnel.....	1
Collège de la Reine, Kington.....	1
Collège Victoria, Cobourg.....	1
Université Albert, Belleville.....	1
Institut Littéraire Canadien, Woodstock.....	1
Collège Helmuth, ou London Coll. Institute, London...	1
Collège Ontario, Picton.....	1
Le Collège d'Ottawa, Ottawa.....	1
Law Society, Osgoode Hall, Toronto.....	1	1
Total.....	20	120	1

LISTEE No. 4.

PROVINCE DE QUÉBEC.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieut.-Gouverneur.....	1	1	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	2	1	1
Les Membres du Conseil Législatif, 8 anglais, 16 français, un exemplaire chacun.....			8	16
Les Membres de l'Assemblée Législative, 18 anglais, 47 français; un exemplaire chacun.....			18	47
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1	1		
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1	1		
La Bibliothèque Législative.....	1	1	3	3
Les Juges.....	19	12	19	12
Bureau de l'Education, Québec.....				1
Collège Morin, Québec.....			1	
Université McGill, Montréal.....			1	
Collège Lennoxville, Lennoxville.....			1	
Collège St. François, Sherbrooke.....			1	
Collège Presbytérien, Montréal.....			1	
L'Université Laval, Québec.....				1
Le Collège de St. Hyacinthe, St. Hyacinthe.....				1
Le Collège de Nicolet, Nicolet.....				1
Le Collège de Lévis, Pointe Lévis.....				1
Le Collège des Trois-Rivières, Trois-Rivières.....				1
Le Collège de Ste. Marie, Montréal.....				1
Le Collège de Ste. Marie de Rouville, Montréal.....				1
Le Collège de Rimouski, Québec.....				1
Le Collège de Ste. Anne, Québec.....				1
Le Collège de Ste. Thérèse, Québec.....				1
Le Séminaire de St. Sulpice, Montréal.....				1
Le Collège de L'Assomption.....				1
Le Collège de Rigaud.....				1
Le Collège de Masson, Terrebonne.....				1
Bibliothèque de la Loi, Québec.....	1		1	
Bibliothèque de la Loi, Montréal.....	1		1	
Association de la Bibliothèque des Avocats, Montréal.....			1	
Merchants' Exchange, Montréal.....	1			
Institut Canadien de l'Exchange de Québec, Québec.....		1		
Exchange de Québec, Québec.....	1			
Société Historique, Québec.....			1	
Institut Canadien, Québec.....		1		
Ecole Normale, Montréal.....			1	
Ecole Normale Jacques-Cartier, Montréal.....				1
Ecole Normale Laval, Québec.....				1
Collège Méthodiste, Stanstead.....			1	
Total.....	29	20	61	97

LISTE No. 5.

PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	1
Les membres du Conseil Législatif, 21, un exemplaire chacun.....	21
Les membres de l'Assemblée Législative, 38, un exem- plaire chacun.....	38
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3	1
Les Juges.....	8	8
L'Amiral à la Station, Halifax.....	1
Le Commandant des Forces, Halifax.....	1
Collège Dalhousie, Halifax.....	1
Collège St. François-Xavier, Antigonish.....	1
Collège d'Acadie, Wolfville.....	1
Collège Ste. Marie, Halifax.....	1
King's College, Windsor.....	1
Bureau de l'Éducation, Halifax.....	1
Ecole Normale, Truro.....	1
Société de Loi, Windsor.....	1	1
La Librairie d'Halifax, do.....	1
Département des Finances du Canada, Bureau de l'Au- diteur.....	1	1
Total.....	16	84	1

LISTE No. 6.

PROVINCE DU NOUVEAU BRUNSWICK.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif.....	2	1
Les Membres du Conseil Législatif, 18, un exemplaire chacun	18
Les Membres de l'Assemblée Législative, 41, un exem- plaire chacun	41
Le Greffier du Conseil Législatif.....	1
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3	1
Les Juges.....	6	6
Bureau d'Education.....	1
Chambre de Lecture de la Bourse.....	1
Université du Nouveau-Brunswick.....	1
Séminaire Baptiste.....	1
Académie Méthodiste, Sackville....	1
Collège Presbytérien, Woodstock.....	1
Collège Memramcook, Memramcook.....	1
Collège Catholique Romain, Chatham.....	1
Société de Loi, Frédéricton.....	1	1
Total	14	77	2

LISTE No. 7.

COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.....	1	1
Le Bureau du Conseil Exécutif... ..	2	1
Les Membres de l'Assemblée Législative.....	25
Le Greffier de l'Assemblée Législative.....	1
La Bibliothèque Législative.....	1	3
Les Juges.....	3	3
Total	8	33

LISTE No. 8.

MANITOBA.	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur	1	1
Le Conseil Exécutif	2	2	1	1
Les Membres de l'Assemblée Législative	17	7
Greffier de l'Assemblée Législative	1	1
La Bibliothèque Législative	1	1	3	3
Les Juges	3	3
Total	8	4	25	11

LISTE No. 9.

ILE DU PRINCE-EDOUARD.				
Son Honneur le Licutenant Gouverneur	1	1
Le Conseil Exécutif	2	1
Les Membres du Conseil Législatif	16
do de l'Assemblée Législative	37
Le Greffier du Conseil Législatif	1
do de l'Assemblée Législative	1
Bibliothèque Législative	1	3
Les Juges	4	4
Total	10	62

LISTE No. 10.

TERRITOIRE DU NORD-OUEST.				
6 (d).				
Son Honneur le Lieut. Gouverneur	1	1
Conseil Exécutif	2	1
	3	2

LISTE No. 11.

LES COLONIES DE	Votes et Docts.		Volumes reliés. — Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
<i>Terreneuve</i> :—Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur..	1
<i>Melbourne, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général	1
<i>Sydney, Nouvelle-Galles du Sud, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
<i>Adelaïde, Australie Sud</i> :—Son Excellence le Gouverneur Général.....	1
<i>Hobart Town, Tasmanie, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
<i>Auckland, Nouvelle-Zélande, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
<i>Queensland, Australie</i> :—Son Excellence le Gouverneur..	1
<i>Cap de Bonne-Espérance</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
<i>Ile de Bermude</i> :—Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur.....	1
<i>Ile des Barbades</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef.....	1
<i>Jamaïque</i> :—Son Excellence le Gouverneur-en-Chef....	1
<i>Indes</i> :—Son Excellence le Gouverneur-Général.....	1
Le Conseil d'Etat.....	1
Total	13

LISTE No. 12.

	Votes et Docts.		Volumes reliés. Doc. de la Sess.	
	A.	F.	A.	F.
SOMMAIRE DE LA DISTRIBUTION À L'EXTÉRIEUR.				
Angleterre et échanges.....	8	51
Départements au Siége du Gouvernement.....	52	8	23	16
Ontario.....	20	120	1
Québec.....	29	20	61	97
Nouvelle-Ecosse.....	16	24	1
Nouveau-Brunswick.....	14	77	2
Colombie-Anglaise.....	8	33
Manitoba.....	8	4	25	11
Ile du Prince-Edouard.....	10	62
Territoires du Nord-Ouest.....	3	2
Les diverses Colonies.....	13
Papiers-nouvelles.....	490	50
Distribution totale.....	658	82	551	128
RÉCAPITULATION.				
Membres des Législatures Locales.....	327	70
Départements et à l'Extérieur.....	168	32	224	58
Papiers-nouvelles.....	490	50
Total, comme ci-dessus.....	658	82	551	128

LISTE No. 13.
MÉTHODE DE DISTRIBUTION.

PROCÈS-VERBAUX DU SÉNAT.	Ang.	Fr.
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	60
17 do Français, 1 exemplaire Anglais et 1 exemplaire français chacun.....	17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 do Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....	47	47
Départements et à l'Extérieur.....	108	32
Papiers-nouvelles	490	50
Reste	159	79
Total, Procès-verbaux.....	1,100	225
VOTES, CHAMBRE DES COMMUNES:		
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.	17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....	47	47
Départements et à l'Extérieur.....	168	32
Pour reliure.....	175	50
Papiers-nouvelles	490	50
Reste	200	50
Total, Votes et Délibérations.....	1,316	246
ORDRES DU JOUR.—CHAMBRE DES COMMUNES:		
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire.....	60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.	17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 “ Français, 1 exemplaire Anglais et 1 exemplaire Français	47	47
Départements, Officiers, etc., etc.....	117	86
Total, Ordres du Jour.....	400	150
BILLS PUBLICS ET DOCUMENTS.		
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français.	17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....	47	47
Départements et à l'Extérieur.....	168	32
Papiers-nouvelles	490	50
Reste.....	175	100
Total, Bills Publics et Documents.....	1,116	246

LISTE No. 13.—*Suite.*
MÉTHODE LE DISTRIBUTION.—*Suite.*

BILLS PRIVÉS.		ANG.	FR.
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chaque.....		60
17 “ Français, 1 exemp. anglais et 1 français..		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun		159
47 “ Français, 1 ex. anglais et 1 français.		47	47
Reste (comités, etc.).....		317	136
Total, Bills Privés.....		600	200
BILLS EN TROISIÈME LECTURE.—LE SÉNAT.			
<i>Le Sénat.</i> —Pour officiers, etc.....		25	15
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		159
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Reste (comités, etc.).....		119	68
Total, Troisième Lecture, Sénat.....		350	130
BILLS EN TROISIÈME LECTURE.—CHAMBRE DES COMMUNES.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 1 exemplaire chacun.....		60
17 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		17	17
Pour les comités, officiers, etc		65	40
<i>Les Communes.</i> —Reste.....		108	43
Total, Troisième Lecture des Bills, Communes.....		250	100
RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS.			
<i>Le Sénat.</i> —60 membres, Anglais, 2 exemplaires chacun.....		120
17 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		17	17
<i>Les Communes.</i> —159 membres, Anglais, 2 exemplaires chacun		318
47 “ Français, 1 exemplaire anglais et 1 exemplaire français.....		47	47
Départements et à l'extérieur.....		168	32
Papiers-nouvelles		490	50
Reste.....		190	54
Total, Rapports des Départements.....		1,350	200

LISTE No. 13.—*Suite.*
MÉTHODE DE DISTRIBUTION—*Suite.*

RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS.— <i>Suite.</i>	A.	F.
Report.....	1,350	200
<i>Les Communes.</i> —Comptes Publics, 100 exemplaires anglais extra, pour l'usage du Comité.....	100
—	1,450	200
LES VOLUMES RELIÉS.		
<i>Journaux du Sénat.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exemplaire chacun	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exemplaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exem- plaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exem- plaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales.....	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste....	224	58
Reste.....	75	50
Total, Journaux du Sénat.....	845	242
<i>Journaux des Communes.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exem- plaire chacun.....	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exem- plaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exemplaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales...	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste	224	58
Reste.....	100	50
Total des Journaux, Communes.....	870	242
<i>Documents de la Session.</i> —60 membres, Sénat, Anglais, 1 exemplai- re chacun.....	60
17 membres, Sénat, Français, 1 exem- plaire chacun.....	17
159 membres, Communes, Anglais, 1 exemplaire chacun.....	159
47 membres, Communes, Français, 1 exemplaire chacun.....	47
Les membres des Législatures Locales...	327	70
Distribution à l'extérieur, suivant la liste	224	58
Reste.....	100	50
Total, Documents de la Scssion.....	870	242

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a repris le débat ajourné sur la motion de M. *Read*:—Que cette Chambre regrette que le mode suivi par le gouvernement relativement à la construction du chemin de fer du Pacifique entraîne la dépense de sommes énormes de deniers publics sans qu'il résulte aucun avantage équivalent.

Après débats,

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé :

Que la dite résolution soit adoptée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lond'ry),</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot.—36.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—20</i>

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du message de la Chambre des Communes refusant d'agréer l'amendement du Sénat au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres à *Manitoba*,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Résolu, que cette Chambre n'insiste pas sur son amendement au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terre à *Manitoba* " que les Communes refusent d'agréer.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le sixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendio, incorporées et insolubles."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Haviland* a fait rapport de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre de la Chambre étant lu pour la considération du rapport du comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 11 avril, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre un état détaillé des quantités de plâtre de *Paris* et de gypse moulu ou calciné, importées des *Etats-Unis* pendant la dernière année fiscale, avec indication des quantités reçues à chaque port et de l'évaluation de ces quantités par les officiers de douane; aussi, un état des quantités de gypse et de plâtre de *Paris* non moulu ou calciné, et de gypse non calciné destiné aux engrais agricoles.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 122.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 12 avril, 1878, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des noms des compagnies étrangères d'assurance mutuelle sur la vie et par actions qui se sont point conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session en ce qui concerne les dépôts à faire pour leurs opérations futures, le dit état devant indiquer le montant des assurances effectuées en *Canada* par les dites compagnies respectivement, à l'époque de leurs derniers rapports; aussi un état des noms des compagnies qui, dans le cours de l'année antérieure à la dite session, avaient cessé d'opérer en *Canada*; aussi, toute correspondance échangée entre toutes telles compagnies et le gouvernement au sujet de ces opérations depuis le 1er juillet, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir documents de la session, No 14.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 29 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cornwall,</i>			

PRÈRE :

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat, pendant la présente session, et en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
26 avril, 1878.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné les comptes du greffier du 1er janvier au 31 décembre 1877.

Cet officier avait en mains le jour en premier lieu mentionné une balance de \$2,271.80. Il a reçu dans le cours de l'année une somme de \$137,404.32, faisant un total de \$139,676.12, dont il avait à rendre compte.

Les pièces justificatives produites et examinées justifient d'une dépense de \$136,358.21, de sorte qu'il restait entre les mains du greffier le 1er janvier dernier une balance de \$3,317.91.

Le tout respectueusement soumis.

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre une copie des règles et règlements de pilotage faits par les commissaires des pilotes pour le port d'*Ari-chat*, dans l'île du *Cap Breton*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des terrains expropriés pour le chemin de fer Intercolonial et ses embranchements dans les comtés de *Restigouche*, *Gloucester*, *Northumberland*, *Kent* et *Westmoreland*, le dit état devant indiquer la situation de ces terrains, les noms des propriétaires respectifs, l'étendue expropriée dans chaque cas particulier, la date des évaluations respectives, les prix auxquels les lots respectifs ont été évalués, les prix payés subséquentement pour ces lots respectifs, les prix auxquels les bâtiments expropriés ont été évalués et le coût de leur déplacement, les sommes payées subséquentement pour ces bâtiments et leur déplacement, et les noms des personnes qui ont été chargées de faire les évaluations.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez depuis " public " jusqu'à " Et " dans la ligne 30.

La deuxième clause a été lue et agréée.

La troisième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 2, ligne 23, retranchez " général."

Les six clauses suivantes ont été lues et agréées.

La dixième clause a été lue et amendée comme suit :

Après " royaux " insérez : " et tous autres jours reconnus comme jours de fête " par disposition statutoire."

Les quatre clauses suivantes ont été lues et agréées.

La quinzième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez " règlements et ces " et insérez : " ordres et règlements, règles et ".

La seizième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 5, ligne 18, retranchez "et."

Page 5, ligne 19, après "Intérieur" insérez : "et du receveur-général."

La dix-septième clause a été lue et agréée.

La dix-huitième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 5, ligne 28, après "Trésorerie" insérez : "et sera aussi le député du receveur-général."

Les quatre clauses suivantes ont été lues et agréées.

La vingt-troisième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 6, ligne 26, retranchez "général."

Les cinq clauses suivantes ont été lues et agréées.

La vingt-neuvième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 7, ligne 47, retranchez depuis "services" jusqu'à "receveur" et insérez : "et qui seront entre les mains du."

Les deux clauses suivantes ont été lues et agréées.

La trente-deuxième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 8, ligne 45, retranchez : "du ministre des finances" et insérez : "pour le paiement de deniers publics."

Les quatre clauses suivantes ont été lues et agréées.

La trente-septième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 11, ligne 20, retranchez "général."

Les seize clauses suivantes ont été lues et agréées.

La cinquante-quatrième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 16, ligne 9, après "Subpœna" insérez : "et au moment de la signification du subpœna, le témoin ainsi assigné sera payé de ses frais raisonnables de voyage."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre et le préambule ont été lus et agréés.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a procédé à la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874,"

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné* que la suite des débats sur la dite motion soit remise à demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 30 Avril, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DA VID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander.</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Fûnt,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRIÈRE :

L'honorable M. *Macpherson*, du comité spécial chargé de faire une enquête sur la construction de l'écluse de *Fort Frances*, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

(Extrait du procès-verbal du comité.)

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
30 avril, 1878.

Le Président a soumis le rapport suivant :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mardi, 30 avril, 1878.

Le comité chargé de s'enquérir des questions suivantes, savoir :

“ 1o Si l'écluse de *Fort-Frances*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba* ? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse de *Fort-Frances*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port-Savane (Lac des Mille-Lacs)* et *Kéwatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux ?

" 2o A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

" 3o Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?

" 4o Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction ? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises ? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par contrat ou autrement ?

" 5o Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse de *Fort-Frances*, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et instruction de faire rapport de temps à autre à cette honorable Chambre."—a pris en considération les sujets ainsi soumis à son examen et a l'honneur de faire rapport comme suit :

Les dépositions ci-annexées constatent que l'écluse de *Fort-Frances* est située sur la rivière à la *Pluie*, à un mille et demi environ de sa sortie du lac de ce nom ; que cette écluse a pour objet de faire remonter une chute d'environ vingt-trois pieds, où il faut aujourd'hui faire portage ; que lorsque cette écluse sera achevée et que les obstacles présentés par les rapides du *Manitou* et du *Long-Sault* auront été enlevés, la communication par eau aura lieu sans interruption entre le lac la *Pluie* et le lac des *Bois*.

Les dépositions font aussi voir que le *Port Savane*, point où le chemin de fer du *Pacifique* se relie à la voie d'eau, est séparé du lac à la *Pluie* par neuf portages, et qu'entre ces deux points, la dénivellation est de quatre cents pieds.

Votre comité a été convaincu par l'enquête qu'il a faite que l'écluse de *Fort-Frances*, après qu'elle aura été achevée, ne pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba*—bien que cette écluse eût été très-utile, en attendant la construction de la voie ferrée ininterrompue, si l'on ne se fût pas écarté de la route de la chute de l'*Esturgeon*.

Il est regrettable, dans l'opinion de votre comité, que l'écluse ait été commencée avant que le tracé du chemin de fer eût été définitivement fixé ; et lorsqu'on a résolu de changer le tracé en adoptant, au lieu de la route de la chute de l'*Esturgeon*, la direction actuelle de *Port-Savane*, qui est tellement au nord qu'elle rend impossible l'utilisation des voies d'eau en liaison avec le chemin de fer, votre comité est d'avis qu'on aurait dû en même temps arrêter les travaux de l'écluse.

La preuve établit que les travaux sur le tronçon compris entre le *Fort-William* (lac *Supérieur*) et le lac *Shebandowan*, par la voie de la chute de l'*Esturgeon* (sur un bras du lac *La Pluie*) ont été donnés à l'entreprise le 13 avril 1875 ; que les travaux ont été arrêtés, et le contrat d'entreprise annulé le 19 janvier 1876, et que le tracé a été changé pour celui de *Port-Savane*.

Qu'à l'époque de ce changement de tracé, en janvier 1876, la dépense faite ne dépassait pas la somme de \$73,940.20.

Votre comité est d'opinion que les travaux de l'écluse auraient dû être discontinués à cette époque, d'autant que ces travaux, qui consistaient en excavations dans le roc, n'étaient point susceptibles de détérioration, et que la construction de l'écluse aurait pu être reprise plus tard, si on l'eût jugé à propos dans l'intérêt du public en général.

En novembre 1875, c'est-à-dire vers le temps où l'on prenait la détermination de changer le tracé du chemin de fer, le département des Travaux Publics télégraphiait ce qui suit au surintendant de l'écluse :

" Arrêtez tous les travaux de canalisation à *Fort-Frances* ; suspendez toutes opérations."

Cet ordre pourrait porter à croire que le gouvernement s'était convaincu, à la suite du changement adopté dans la direction du tracé, qu'il fallait abandonner tout à fait l'écluse de *Fort-Frances* ; mais malheureusement en avril, 1876, le département donna instruction au surintendant de reprendre les travaux de l'écluse en les faisant exécuter à la journée. (Voir document parlementaire No. 88, de 1877.)

M. Mortimer, l'un des ingénieurs interrogés par votre comité, a affirmé que le gouvernement avait eu, à une certaine époque, l'intention de réparer la route Dawson, et lui avait donné instruction en 1874 d'explorer les portages et les voies d'eau entre le lac Shebandowan et le lac des Bois, qu'après avoir fait cette exploration, il adressa au département des Travaux Publics un rapport sur les améliorations qu'il jugeait nécessaires, et dont il évalua la dépense à \$341,000, en y comprenant les travaux sur la rivière la Pluie. M. Mortimer croit que l'ingénieur en chef, M. Sandford Fleming, fut d'avis que les avantages, nécessairement temporaires, que l'on aurait retirés de ces travaux, auraient été trop au-dessous de la dépense à faire pour leur exécution, et le projet fut en conséquence abandonné.

M. Sutherland, surintendant des travaux à Fort-Frances, a fait au comité la description d'un projet pour améliorer la communication entre Port-Savane et le lac La Pluie. Ce projet se rapproche assez des améliorations recommandées par M. Mortimer, mais n'a rapport qu'à des travaux d'une nature temporaire, et entraînerait, d'après l'estimation de son auteur, une dépense de \$150,000. M. Sutherland n'est pas ingénieur, et n'a point fait une étude minutieuse de la route pour l'ouverture de laquelle il a donné ses calculs. Le plan de M. Mortimer ne comprend pas une écluse à Fort-Francis. La substitution d'une écluse au portage sur ce point serait sans utilité véritable, si le projet d'amélioration dont elle formerait partie ne devait pas avoir pour objet d'ailleurs de supprimer, comme le ferait un chemin de fer allant du lac Supérieur à la chute de l'Esturgeon, les portages avec l'ascension et la descente de 400 pieds qui se rencontrent entre le lac la Pluie et Port-Savane.

Votre comité ne suppose pas que l'on ait l'intention, en attendant que l'on construise la partie centrale de la section du lac Supérieur du transcontinental canadien, de joindre les deux tronçons extrêmes, presque achevés aujourd'hui, de cette section, savoir : le tronçon de 114 milles établi du lac Supérieur, dans la direction de l'ouest, jusqu'à la rivière des Anglais ; et les 114 milles de la rivière Rouge, vers l'est, au portage du Rat,—au moyen d'une ligne passant par les courts mais abrupts portages, et les étendues d'eau, au courant quelquefois rapide, qu'il y a entre Port-Savane et le lac la Pluie. Si le gouvernement avait le dessein d'adapter cette voie aux exigences du commerce, votre comité pense que les améliorations eussent dû être exécutées assez tôt pour permettre de transporter au Manitoba les rails et autres matériaux de chemin de fer, dont le fret depuis Duluth a coûté déjà au pays, d'après les comptes publics, plus de deux cent mille piastres.

Votre comité, en outre, est d'opinion que les nombreux transbordements qui seraient inévitables entre Port-Savane et le lac la Pluie, soit qu'ils se fissent par corps de chargement ou par portions, seraient cause que cette voie ne pourrait avantageusement faire concurrence, en ce qui regarde l'économie du transport et de l'entretien, aux lignes de communication ouvertes sur le territoire des États-Unis, dont le réseau de rails paraît être déjà presque terminé jusqu'à la frontière du Manitoba, par voie de Pembina.

Votre comité a constaté qu'à l'époque où MM. Carpenter et Cie avaient l'entreprise des transports par la route Dawson, et recevaient un bonus de \$75,000 par année du gouvernement, le taux du fret du lac Supérieur à Fort-Frances était de \$40 par tonne.

Votre comité a su que le gouvernement ne se propose pas d'exécuter les améliorations nécessaires—indépendamment de l'écluse de Fort-Frances—pour ouvrir aux bateaux à vapeur une voie non interrompue entre la station du chemin de fer de Port-Savane et celle du Portage du Rat, et en conséquence il n'a pas cru devoir se procurer une évaluation du coût présumable des grands travaux qu'il serait indispensable de faire pour obtenir cette communication.

Votre comité n'a pu constater que l'écluse de Fort-Frances ait un caractère d'utilité générale. Il a acquis la preuve, au contraire, qu'elle ne procurera pas d'avantages appréciables, même à la localité où elle est située. Le commerce du bord canadien, si fertile de la rivière La Pluie, comme de tout le pays à l'ouest de l'écluse, ira chercher le chemin de fer au Portage du Rat ; une bien faible partie de ce commerce s'acheminera par la voie de l'écluse vers l'est, parce qu'à l'extrémité orientale du lac La Pluie elle rencontrerait les huit portages et la hauteur de 400 pieds qui sépare ce lac de Port-Savane. Le pays, sur la rive canadienne du lac La Pluie,

est impropre à la culture ; un commerce médiocre de gros bois de construction et de billots à sciages, voilà tout ce qu'on peut en attendre. Pour le transport de cette nature de produits, il n'est pas besoin de faire une écluse à *Fort-Frances* ; une glissoire peu coûteuse y suffirait ; encore s'en passerait-on bien d'ici à plusieurs années. On a dit que l'écluse peut être utile comme ouvrage militaire, mais il n'a pas été pris de témoignage sur ce point, le comité étant d'opinion qu'on ne saurait sérieusement prétendre qu'une écluse isolée sur la frontière du *Minnesota*, et déjà si peu importante au point de vue commercial, puisse avoir quelque notable utilité comme ouvrage militaire.

Il a été constaté par l'enquête que la distance entre l'écluse de *Fort-Frances* et le point de la voie transcontinentale canadienne le plus rapproché, est de 90 à 100 milles ; et que l'écluse a les dimensions suivantes : longueur, 200 pieds ; largeur dans œuvre, 38 pieds ; hauteur d'eau sur le seuil à eau basse, d'après M. *Rowan*, 4 pieds et demi, d'après M. *Sutherland*, 5 pieds et demi. Le tirant d'eau qu'on voulait primitivement avoir était de sept pieds. M. *Sutherland*, dans sa déposition, a fait connaître que la dépense des travaux s'élèvera, le 30 juin prochain, à \$210,589 ; que la dépense totale après parfaite confection, et y compris les frais d'enlèvement des empêchements de navigation aux rapides *Manitou* et du *Long-Sault*, n'excèdera pas \$250,000.

Votre comité espère que cette dernière somme ne sera point dépassée, parce que, dans son opinion, la dépense de l'écluse dont il s'agit, quel qu'en soit le montant, est injudicieuse et sera tout-à-fait inutile au pays.

L'argent dépensé pour la construction de l'écluse et les travaux accessoires a été pris sur les crédits affectés de temps en temps aux frais relatifs aux études de tracé et à la construction du chemin de fer du Pacifique, ainsi qu'à l'amélioration des voies de navigation auxquelles il se relie. Les travaux ont été exécutés, d'après les instructions du gouvernement, à la journée, au lieu de l'être à l'entreprise, comme le veut "l'Acte du chemin de fer canadien du Pacifique, 1874."

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON,
Président.

L'honorable M. *Campbell* propose, secondé par l'honorable M. *Macfarlane* :

Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Scott* propose en amendement, secondé par l'honorable M. *Haythorne* :

Que tout ce qui vient après les mots "lac des Bois" le page, soit retranché et remplacé par ce qui suit :

"D'après les rapports imprimés de M. J. S. *Dawson*, qui a été chargé de la direction des travaux de la route de la rivière *Rouge*, entre le lac *Supérieur* et *Winnipeg*, de 1868 à 1874, et d'après d'autres sources authentiques, on croyait généralement que la ligne la plus courte et la plus praticable pour l'établissement du chemin de fer, depuis le lac *Supérieur*, dans la direction de l'ouest, devait passer par le lac *Shebandowan*, la chute de l'*Esturgeon* et l'angle nord-ouest du lac des Bois, sur la ligne générale de la route *Dawson*. L'ingénieur trouva effectivement une ligne avantageuse jusqu'à la chute de l'*Esturgeon* et à la distance de quatorze milles au nord-ouest de ce point ; on fit ensuite avec soin des études de terrain pendant deux saisons entières dans l'espérance de découvrir à partir de là une ligne passant soit par le portage du *Rat* soit par la traverse située près de l'angle nord-ouest."

"Les témoignages entendus par le comité confirment pleinement l'opinion exprimée par le corps des ingénieurs du chemin du *Pacifique*, qu'on ne pouvait trouver de ligne praticable *viâ* la chute de l'*Esturgeon*, dans les deux directions indiquées, et l'on dut en conséquence abandonner ce projet et faire dévier la route par le lac des *Mille Lacs* ; en même temps, le contrat des travaux sur la ligne abandonnée dut être annulé."

"L'écluse de *Fort-Francis* et les améliorations sur la rivière la *Pluie* furent commencées par suite de la supposition bien fondée que la route *viâ* la chute de l'*Esturgeon* était praticable et serait ultérieurement construite."

“La dépense faite en travaux avant l'abandon de cette ligne était déjà si considérable que le comité est d'opinion qu'il n'eût pas été sage de discontinuer ces travaux, après avoir dépensé une somme de \$73,940.”

“Les améliorations presque terminées aujourd'hui n'occasionneront pas une dépense de plus de \$250,000. A ce prix, on obtiendra une ligne non interrompue de communication par eau de la chute de la *Chaudière* jusqu'au portage du *Rat*, distance de 180 à 200 milles.”

“Il résulte des témoignages que la longueur totale des différents portages entre le *Port-Savane* (point jusqu'où le chemin de fer à partir du lac *Supérieur* sera bientôt terminé) et la chute de la *Chaudière* n'excèdera pas douze milles.”

“En établissant des tramways à voie étroite et à traction de chevaux, on aurait une voie de transport pour le trafic jusqu'à la chute de la *Chaudière*, d'où l'on pourrait suivre la voie d'eau jusqu'au portage du *Rat*; à cet endroit s'établira avec le chemin de fer de la rivière *Rouge* une communication assez économique et assez rapide pour pouvoir faire concurrence à la route actuelle par *Duluth*. La dépense qu'occasionnerait l'exécution de ce projet, n'excéderait point \$150,000, soit pour les améliorations entre *Savane* et le portage du *Rat* une somme totale de \$400,000. De cette manière on utiliserait les deux tronçons extrêmes du chemin de fer, qui seront prochainement achevés entre le lac *Supérieur* et la rivière *Rouge*.”

“En présence de ces faits, votre comité est d'opinion que le gouvernement a agi sagement et prudemment en n'abandonnant pas les travaux au *Fort-Frances*, après la dépense si considérable qu'on y avait déjà faite.”

La question ayant été proposée sur cet amendement, le comité s'est divisé, et les noms ont été pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs

Brown,
Haythorne,

Scott.—3.

CONTRE :

Les honorables messieurs

Botsford,
Campbell,

Macfarlane,
Macpherson.—4.

Le président a déclaré l'amendement rejeté.

Le rapport a été alors adopté sans amendement, sur la même division.

L'honorable M. *Botsford* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*,

Que les motions, délibérations et votes du comité soient rapportés à la Chambre.

La question ayant été proposée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

(Pour les témoignages voir annexe No. 5.)

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de timbre perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de timbres perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en la cité de *St. Jean, N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en la cité de *St. Jean, N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de *St. Jean, N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Dever*, secondé par l'honorable M. *McLelan* (*Londonderry*), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de *St. Jean, N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolu dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal* sous le nom de " Compagnie de placement et de construction de *Montréal* "

et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 43.—Après “délivrance” insérez la clause suivante :

Clause A.

“La compagnie pourra stipuler, recevoir et exiger tout taux d'intérêt ou d'es-compte n'excédant pas huit pour cent par année, qui peut être légalement stipulé et exigé par tout individu ou toute corporation dans le lieu où le contrat à cet égard sera fait et exécutoire; et elle pourra le stipuler et exiger semi-annuellement d'avance; et elle pourra aussi recevoir sur tout prêt un paiement semi-annuel, à titre de fonds d'amortissement pour l'extinction graduelle de ce prêt, aux conditions et de la manière que les règlements de la compagnie établiront.”

“Les pouvoirs par le présent conférés à la dite corporation seront par elle exercés sous le nom de “La Compagnie de Placement et de Construction de *Montréal*.”

Le dit amendement étant lu de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement au dernier bill mentionné sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “Acte pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social et pour d'autres fins,” et pour informer cette Chambre qu'elle a agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport adressé à l'honorable ministre des Travaux Publics du Canada par *Sandford Fleming* C.M.G., ingénieur-en-chef, relatif à la localisation de la ligne et au havre du terminus occidental du chemin de fer canadien du Pacifique.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien de Pacifique, 1874,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que l'ordre du jour soit rayé et que le dit bill tel que rapporté du dit comité soit renvoyé de nouveau à un comité général maintenant avec instruction de réinsérer les mots qui ont été retranchés de la première clause du dit bill dans le comité général, et de retrancher les mots qui ont été insérés dans la dite clause.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Power,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.—20.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Montgomery,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McLelan (Lond'ery),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald (Victoria),</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilmot.—39.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors, l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que les amendements faits en comité général au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, 1874," soient agréés.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du septième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pendant la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits en comité général au bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics."

Les dits amendements étant lus de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
29 avril, 1878.

Le comité collectif des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement à l'honneur de présenter son huitième rapport, comme suit :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à une adresse (Sénat).—Correspondance avec le gouvernement ou le surintendant des chemins de fer relativement à l'expédition de céréales à Halifax par le chemin de fer Intercolonial pour l'Europe.

Réponse à adresse.—Correspondance entre la compagnie de la Baie d'Hudson et le gouvernement du Canada, relativement à de prétendues pertes à la Rivière Rouge, résultant de l'insurrection de 1869-70.

Réponse à ordre.—Soumission pour l'approvisionnement de carvelles pour le chemin de fer canadien du Pacifique du 1er janvier 1876 au 31 décembre 1877, et semblable été pour le chemin de fer Intercolonial.

Réponse à adresse.—Rapport des explorations faites sur les lacs *Manitoba* et *Winnipegosis*, la rivière de la *Poule d'Eau* et la *Petite Saskatchewan*.

Réponse à ordre.—Rapport des ingénieurs relativement à la localisation de la ligne du chemin de fer canadien du *Pacifique* entre la *Rivière Rouge* et *Battleford*, etc.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés

Réponse à adresse (Sénat).—Correspondance relativement à l'établissement des bureaux du chemin de fer Intercolonial à *Moncton*.

Réponse à adresse.—Correspondance entre le gouvernement et *T. M. Boggs*, relativement à sa démission comme officier proposé à la circulation des convois à *Truro*, sur le chemin Intercolonial.

Réponse à adresse.—Correspondance et ordres en Conseil ayant rapport au renvoi ou à la démission de *George Taylor* comme assistant-surintendant du chemin de fer Intercolonial.

Réponse à ordre.—Correspondance entre *Mme Edouard Murphy* et les officiers du chemin de fer Intercolonial, relativement à une vache tuée sur ce chemin.

Réponse à adresse (Sénat) concernant un pont de chemin de fer sur les chutes de *St. Jean, N.-B.*, pour la liaison du chemin de fer Intercolonial avec celui du prolongement de l'Ouest à ces chutes.

Réponse à adresse.—Etat de tous les appels institués devant la Cour Suprême du *Canada* depuis son établissement, indiquant les noms des parties, la cour dont le jugement a été porté en appel, les causes dont cette cour a disposé.

Réponse à adresse.—Production de toutes les pétitions de droit transmises au secrétaire d'Etat depuis la passation de l'acte des pétitions de droit de 1876, avec les noms des requérants.

Réponse à adresse.—Etat de toutes les causes portées devant la cour d'Echiquier du *Canada* depuis son établissement, donnant les noms des parties, etc.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant le déplacement du bureau de poste de *South-Gut* de *Ste. Anne*, comté de *Victoria, N.-E.*

Réponse à ordre.—Correspondance relative au transport des malles entre *Port-Hastings* et *Grand Narrow*, dans la *Nouvelle-Ecosse*.

Réponse à ordre.—Correspondance entre le surintendant du chemin de fer de l'*Ile du Prince-Edouard* et le département des Travaux-Publics, montrant combien de milles de clôture en fils de fer ont été remplacés par des clôtures en planches.

Réponse à ordre.—Documents et correspondance relativement à la destitution de *D. McDonald*, maître de poste à *Little Glace Bay, Cap Breton*.

Réponse à adresse.—Pétitions des habitants de la paroisse de *Perth*, dans le comté de *Victoria, N.-B.*, sollicitant l'établissement de stations postales ou bureaux de poste dans cette paroisse.

Réponse à ordre.—Correspondance relativement à la résignation de *J. Cadigan* comme maître de poste à *Little Glace Bay*, comté du *Cap Breton*.

Réponse à ordre.—Correspondance relativement à la destitution de *James Corbett*, maître de poste aux *Mines Lorway*, comté du *Cap Breton*.

Réponse à ordre.—Correspondance relativement au maître de poste et aux officiers du bureau de poste des *Mines Victoria*, comté du *Cap-Breton*.

Réponse à ordre.—Rapport pour 1877 de *J. P. Gauvreau*, écr., comme percepteur de douanes du port de *Rimouski*.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant l'établissement d'entrepôts de douanes au village de *Carron Brooks* et dans la ville de *Clinton*, dans le comté de *Huron*.

Réponse à ordre.—Etat de tous les tubes importés au *Canada*, durant l'année précédant l'imposition de droits sur cet article, par le tarif de la dernière session.

Réponse à ordre.—Correspondance ayant rapport à la destitution du maître de poste de la *Baie aux Vaches* (*Cap Breton*).

Réponse à ordre.—Correspondance relativement au transport des malles par eau de Québec à la *Malbaie*, dans le comté de *Charlevoix*.

Réponse à adresse.—Soumissions reçues en 1877 pour le transport par terre des malles de Québec à la *Malbaie*.

Réponse à adresse (Sénat).—Etat détaillé des importations de plâtre de *Paris* ou gypse des *Etats-Unis*, durant l'année fiscale passée.

Réponse à ordre.—Correspondance concernant l'emploi de lignes traînantes par les pêcheurs étrangers sur les côtes de la *Nouvelle-Ecosse*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président, Sénat.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 1er Mai, 1878.

Les membres presents étaient :

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Giasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hayland,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Cormier,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable M. Girard, du comité spécial chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains au *Fort William* pour un terminus du chemin de fer du *Pacifique*, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

(Extrait des procès-verbaux du comité)

Le président a soumis le rapport suivant :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
MARDI, 30 avril, 1878.

Le comité spécial du Sénat chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains au *Fort-William* pour l'établissement du terminus du chemin de fer du *Pacifique*, avec instruction d'envoyer chercher personnes, papiers et registres, d'interroger les témoins sous la foi du serment, et de rendre compte du résultat de son enquête, avec toute la diligence possible, pendant la présente session, a l'honneur de présenter son second rapport.

Votre comité a reçu, en dehors des limites strictes de l'ordre de renvoi, d'importants témoignages touchant les avantages respectifs de la rivière *Kaministiquia* et de *Prince-Arthur's-Landing* comme ports. Dans son opinion, on peut faire également un excellent port de la *Kaministiquia*, en y effectuant des travaux de dragage, et de *Prince-Arthur's-Landing*, en y dépensant une somme modérée en ouvrages permanents. Le port de *Prince-Arthur's-Landing* n'est exposé qu'aux vents d'est, et il est rare que les vents qui soufflent de cette partie soient bien violents sur le lac *Supérieur*. Que cette station soit sûre, le fait est constant, d'après le témoignage de M. Marks, lequel dit que de 1,500 bâtiments déclarés en douane depuis 1869, pas un, à sa connaissance, n'y a éprouvé d'avaries par les gros temps, n'en est sorti pour chercher refuge ailleurs. M. Kingsford, ingénieur du département des Travaux Publics, a donné un témoignage clair et très-intelligent, et soumis des plans de jetée ou brise-lames, dont l'exécution, relativement peu coûteuse, procurerait l'abri qui achèverait de faire de *Prince-Arthur's-Landing* l'un des ports les plus commodes des grands lacs, et un refuge absolument sûr dans les tempêtes.

La rivière *Kaministiquia*, au-dessus de son estuaire, est complètement abritée et peut devenir aussi un port commode. Selon votre comité, la principale objection qui s'élève contre l'établissement du terminus sur ses bords, abstraction faite de la question des frais périodiques de dragage, c'est que la navigation de la rivière se ferme l'automne de bonne heure. Or, la durée de la saison d'écoulement des produits du *Nord-Ouest* vers les grands marchés et les ports de chargement par le chemin de fer du *Pacifique*, dépendra de la durée de la navigation sur les eaux auxquelles cette voie doit communiquer. Si la ligne vient aboutir à la berge de la *Kaministiquia*, sa période d'activité sera réglée par celle de la navigation, non point des grands lacs, mais d'une rivière d'environ 350 pieds de large, au cours paresseux. D'ordinaire, au rapport de témoins que votre comité a interrogés, cette rivière se ferme environ huit jours avant la baie du *Tonnerre* à *Prince-Arthur's-Landing*, en sorte que l'établissement du terminus sur sa rive raccourcirait de huitaine le temps pendant lequel les récoltes du *Manitoba* peuvent se transporter à nos ports sur l'*Atlantique*.

Si, cependant, le gouvernement a décidé que la rive de la *Kaministiquia* offre la situation la plus convenable pour le terminus du chemin de fer du *Pacifique*, votre comité pense que l'on n'y a pas choisi l'endroit le plus avantageux sous le rapport du prix d'acquisition ni sous celui de la commodité. La hauteur des berges avait paru à l'ingénieur chargé des études de terrains, M. *Murdoch*, une très-sérieuse cause d'objection au choix de l'emplacement actuel ; aussi, dans son rapport au gouvernement, proposait-il de se rapprocher davantage de l'embouchure de la rivière, pour avoir une rive plus basse, en même temps que les avantages d'une navigation plus longue, l'automne. Il ne semble pas, toutefois, qu'on ait fait attention à son observation. Votre comité estime que si l'on y avait eu égard, on aurait eu un terminus dans une meilleure situation, au-dessous de l'emplacement de ville, et à meilleur marché. On pouvait conduire le rail jusqu'à la ferme *McKellar*, sur le bord de la rivière, sans allonger la ligne et sans traverser l'emplacement urbain ; du coup on abrégait le parcours des bateaux et l'on se mettait en possession des commodités d'une localité très-propre à y établir un terminus important. De plus il eût été facile de s'y procurer les terrains nécessaires, car on n'aurait eu à traiter qu'avec un ou deux propriétaires de lots, au lieu que sur l'emplacement de ville il a fallu acheter de cinquante-cinq personnes, ce qui a occupé deux estimateurs et un solliciteur pendant des mois, et occasionné une dépense considérable au pays.

L'enquête n'a révélé aucune raison satisfaisante, dans l'opinion de votre comité, pour faire dévier la ligne du chemin de fer et la mener, en pénétrant dans l'emplacement de ville du *Fort-William* par la limite occidentale et traversant tous les lots de bordure, à la limite orientale. Depuis la ferme *McKellar* jusques à l'embouchure de la rivière, la rive est d'une hauteur convenable pour des docks, et le terrain favorable pour les services de gare ; la rivière coulant en droite ligne jusqu'au lac, la navigation est sûre et facile. Mais entre ce point et celui qu'on a choisi, le courant d'eau fait un coude à angle aigu, qui rend nécessairement le passage plus malaisé. La distance de la station *Murillo*—la première à l'ouest de *Fort-William*—jusqu'au point où la ferme *McKellar* touche à la rivière, est presque la même que jusqu'au terminus actuel. Pour ces diverses causes, votre comité est d'opinion que celui-ci n'a pas été choisi judicieusement.

Votre comité, en outre, trouve regrettable le fait que le gouvernement se soit écarté, pour l'acquisition des terrains à *Fort-William*, de la règle généralement suivie en achetant des terrains pour chemins de fer. Au lieu de s'en remettre à des arbitres, —après avoir offert aux propriétaires les prix jugés par lui raisonnables, conformément à la loi,—il a employé des estimateurs, dont la fonction paraît avoir consisté à tâcher de déterminer, d'accord avec les propriétaires, la valeur des lots, et à faire rapport au gouvernement. Leurs instructions disaient : " Vous vous rappellerez que vous n'êtes pas autorisés à passer marché, mais seulement à convenir de prix raisonnables, sauf l'approbation du ministre."

Cela montre que le gouvernement se réservait tout pouvoir de traiter avec les personnes aux prix qu'il jugerait les plus avantageux, après avoir reçu l'avis des estimateurs, en sorte que la responsabilité des transactions lui demeure tout entière.

Les estimateurs avaient ordre de négocier les acquisitions sur le pied des prix auxquels les terrains pouvaient se vendre en décembre, 1874, c'est-à-dire à l'époque où fut déposé le plan de la réserve de chemin de fer.

Il était, sans aucun doute, difficile de déterminer la juste valeur que les lots dans l'enceinte de l'emplacement de ville avaient eue en 1874, d'autant que les transactions étaient alors peu communes et avaient d'ailleurs le plus souvent la nature de spéculations sur les chances d'établissement du terminus en cet endroit. Le gouvernement avait fixé son choix sur ce point dès le mois de juin, 1874. C'est à ce moment que, dans l'opinion de votre comité, le plan eût dû être déposé pour prévenir les spéculations qui se sont faites ensuite. Les estimateurs, toutefois, ne furent nommés qu'en 1876. Au mois de décembre précédent, l'ingénieur en chef, M. *Sandford Fleming*, adressait au département des Travaux Publics la lettre suivante :

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE,
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,
OTTAWA, 11 décembre, 1875.

F. BRAUN, écrivain,

Secrétaire du département des Travaux Publics.

MONSIEUR, — L'année dernière, à cette époque, vous avez reçu des instructions du ministre portant l'ordre de prendre, sous l'autorité du statut, les mesures nécessaires pour l'acquisition, dans l'emplacement de ville de *Fort-William*, sur le lac *Supérieur*, d'une étendue de terrain suffisante pour les besoins du chemin de fer. Le 10 décembre dernier, je vous ai remis un plan, préparé par moi, de toutes les pièces de terres dont il convenait d'obtenir immédiatement possession. Si je ne me trompe, vous l'avez communiqué au ministre de la Justice, afin que les mesures légales d'usage soient prises pour acquérir le terrain.

Celui-ci consiste en un certain nombre de petits lots de ville, et j'ai eu avis, ces jours derniers, que plusieurs particuliers continuent d'en acheter ou d'en revendre. J'ai le devoir, par conséquent, d'attirer sur ce sujet l'attention du département, pour qu'il se hâte, s'il ne l'a pas encore fait, de prendre possession du terrain dans les formes légales.

J'ai l'honneur d'être, etc.

SANDFORD FLEMING,
Ingénieur en chef.

Cette lettre montre qu'au sentiment de l'ingénieur en chef, le gouvernement n'avait point fait diligence, et que l'intérêt public pouvait souffrir de cette inaction. Les appréhensions de *M. Fleming* n'étaient que trop fondées, car postérieurement au mois de juin 1874, des terrains payés soixante à quatre-vingt-dix piastres le lot par des spéculateurs furent vendus par eux au gouvernement deux cent cinquante à trois cents piastres le lot. En 1876, lorsque les estimateurs vinrent pour la première fois faire la visite officielle de l'emplacement de ville, les terrains qui ont été pris pour le terminus du chemin du fer appartenaient en grande partie à *MM. Oliver, Davidson et Cie* et à leurs co-associés. Malgré cela, le gouvernement chargea un membre de cette société, *M. P. J. Brown*, avocat, d'agir conjointement avec les estimateurs. On a dit que son devoir se bornait à examiner les titres de propriété, mais ses instructions ne le limitaient point à cela spécialement. La preuve établit qu'il a avisé les estimateurs, et que ses avis, assez naturellement, ont été favorables aux propriétaires des terrains et contre les intérêts du gouvernement. *M. Brown* a exprimé l'opinion que l'Acte des chemins de fer de 1868 ne s'applique point au chemin de fer du Pacifique, et ses avis ont été tellement contraires au gouvernement que le premier ministre, en rendant témoignage devant le comité, a dit que, ayant été informé de cette conduite, il en fut extrêmement surpris, et en exprima en termes assez vifs son mécontentement dans une lettre à *M. Brown*. Il a été clairement établi que *M. Brown* avait un intérêt dans ces transactions, et il n'aurait point dû à cause de cela être employé, à quelque titre que ce fût, pour agir avec les estimateurs.

Votre comité est d'opinion que les terrains pris pour le chemin de fer sur l'emplacement de ville de *Fort-William* et sur le lot voisin (No. 6 du township de *Neebing*) ont été achetés à des prix excessivement et inexplicablement extravagants. La ville n'en était une que sur le papier lorsque le terminus fut fixé à cet endroit. Avant cela, le prix ordinaire auquel le gouvernement d'Ontario vendait les lots d'un demi-acre était de quatre piastres, et sans le chemin de fer, ces lots n'auraient guère plus de valeur aujourd'hui. Le gouvernement a payé sur le pied de \$500 à \$600 l'acre les terrains acquis d'*Oliver, Davidson et Cie* et d'autres individus. En 1872 ou 1873, le lot No. 6 du township de *Neebing*, contigu à l'emplacement de ville et de la contenance de 136 acres, fut acheté par *Oliver, Davidson et Cie.* au prix de cinq piastres l'acre. L'augmentation de valeur de ce terrain a eu pour cause la fixation du terminus à cet endroit. Le gouvernement a néanmoins, sur l'avis des estimateurs, payé huit acres de ce terrain au prix de cinq cents piastres l'acre, ce qui fait quatre mille piastres pour les huit acres, ou trois mille piastres de plus pour ces huit acres que *Oliver, Davidson et Cie* n'avaient payé le lot entier de 136 acres. Les estimateurs ont affirmé qu'en déterminant la valeur de ce terrain, ils se sont conformés aux pres-

criptions de l'acte des chemins de fer de 1868, et qu'ils l'ont en conséquence réduite de vingt pour cent.

La 9e section de cet acte (§ 18) s'exprime ainsi relativement à l'évaluation des terrains à exproprier :

“ En décidant de la valeur ou de la compensation à payer, les arbitres sont autorisés et requis de prendre en considération la plus-value qui sera donnée aux terres ou terrains traversés par le chemin de fer, par le fait qu'il les traversera, ou par le fait de sa construction, et de compenser la plus-value donnée à ces terrains par les inconvénients, pertes ou dommages résultant du fait que la compagnie a pris possession ou fait usage de ces terres ou terrains.”

L'un des estimateurs a, de plus, certifié que si cette disposition n'eût pas été appliquée, les terrains eussent été évalués à \$500 au lieu de \$400 l'acre. Cette valeur est donnée à des terrains qui, trois ou quatre ans auparavant, avaient été vendus cinq piastres l'acre, et qui, sans le chemin de fer, n'eussent probablement pas augmenté de valeur.

Si l'on a payé un prix excessif pour les terrains du terminus, il s'est passé quelque chose de plus exorbitant encore au sujet du bâtiment connu sous le nom d'*Hotel Neebing* (dont une photographie a été produite devant votre comité), lequel a été construit à la connaissance des propriétaires—la compagnie de l'hôtel *Neebing*—sur le terrain réservé pour le chemin de fer. Le constructeur a dit que, peu de temps après qu'il eût commencé les travaux en août, 1875, l'ingénieur du gouvernement l'avertit qu'il bâtissait dans les limites de la réserve du chemin de fer; qu'il mentionna la chose au commis de confiance de MM. *Oliver, Davidson* et Cie, et que celui-ci lui répondit de continuer. MM. *Davidson* et *Brown*, deux des membres de la compagnie, savaient, longtemps avant que l'hôtel eût été commencé (cela ressort de leurs propres témoignages), que l'emplacement de l'hôtel faisait partie du terrain réservé par le gouvernement. *Oliver, Davidson* et Cie étaient actionnaires dans la compagnie de l'hôtel, et M. *Oliver* était président de cette compagnie. Si les propriétaires de l'hôtel ont construit ce bâtiment sur la réserve du chemin de fer, avec connaissance de l'empiètement qu'ils commettaient, quel droit pouvaient-ils avoir ensuite à une indemnité? Néanmoins, le gouvernement leur a payé par les mains d'*Oliver, Davidson* et Cie, une somme de \$5,029. Dans le cas de l'hôtel *Hendrick*, construit en 1875, alors que M. *Hendrick* connaissait la réserve, comme l'a prouvé M. *Marks*, les estimateurs ont fixé le prix au coût réel, qui fut établi par affidavit; tandis que, pour l'hôtel *Neebing*, il n'y a eu d'affidavit ni pour les travaux ni pour les matériaux. M. *Oliver* promit d'envoyer un affidavit, mais les estimateurs n'en ont point reçu de lui. Ils ont déclaré excessive la réclamation présentée par la compagnie de l'hôtel de *Neebing*, et ont adressé au gouvernement un rapport spécial dans lequel ils contestent la légitimité de la réclamation, et s'expriment ainsi : “ Pour ce qui est de la réclamation relative à la compagnie de l'hôtel *Neebing*, nous ne pouvons reconnaître la prétention basée sur le fait de la construction de ce bâtiment en juillet, 1875, six mois environ après que la réserve du terrain eût été arrêtée.”

Malgré l'opinion clairement exprimée des estimateurs, et sans que les comptes eussent été vérifiés ou même examinés, le montant réclamé par *Oliver, Davidson* et Cie, leur a été payé en entier. Si ces comptes eussent été examinés, on eût de suite découvert qu'un montant de \$500 y était porté deux fois pour les deux lots qui forment l'emplacement de l'hôtel. (La somme a été remboursée au gouvernement par M. *Brown*, aussitôt après que le double paiement eût été découvert par votre comité.) Un examen eût aussi fait voir une différence de \$82 entre le montant du compte pour articles de quincaillerie et les pièces justificatives de ce même compte.

Dans la somme de \$5,029 payée à la compagnie de l'hôtel *Neebing* était comprise une somme de \$500 portée en compte pour dommages, mais votre comité n'a point constaté que la compagnie ait souffert de dommages. M. *Reid*, l'un des estimateurs, dit dans son témoignage que si la compagnie eût reçu l'intérêt sur la dépense faite par elle, elle eût consenti à ne point demander de dommages. Une somme de cent piastres a été portée en compte pour intérêts, et une autre de \$500 pour dommages, et les deux ont été payées.

Votre comité est d'avis qu'on a obtenu du gouvernement un prix tout à fait exorbitant dans cette transaction, bien qu'on eût donné à entendre aux estimateurs

que la compagnie de l'hôtel *Neebing* ne demandait qu'à être remboursée du coût du bâtiment et du terrain.

Votre comité appelle l'attention sur la grande différence qu'il y a entre la quantité de matériaux chargés sur le compte d'*Oliver, Davidson* et Cie, payés par le gouvernement, et celle que *Henderson*, le constructeur, admet avoir reçue. Sa déclaration en ce qui regarde les matériaux mis en œuvre, a été confirmée par M. *Taylor*, ingénieur, qui les a mesurés avec soin, l'année dernière. M. *Law*, entrepreneur de constructions, a donné en substance le même témoignage sur la quantité de matériaux employés.

Il n'a pas été rendu compte à la satisfaction de votre comité de ce qu'on a fait des bois de charpente et autres matériaux de construction reçus par *Henderson d'Oliver, Davidson* et Cie, et qu'il n'a pas employés, non plus que d'une certaine quantité d'articles de fer.

Après avoir ouï et pesé les dépositions des témoins appelés devant lui, votre comité trouve qu'il est difficile de croire que les personnes qui se sont enrichies aux dépens du peuple de ce pays, n'avaient pas su par une voie détournée, avant le public, que le gouvernement était déterminé à placer le terminus du chemin de fer du *Pacifique* sur l'emplacement de ville de *Fort-William*; et à ce sujet il croit devoir appeler votre attention sur les faits suivants.

MM. *Clark* et *Savigny*, de *Toronto*, ont attesté devant votre comité que dans l'automne de 1874, M. *Davidson*, de la société *Oliver, Davidson* et Cie., a dit à chacun d'eux qu'il avait appris de très-bonne source que le terminus serait dans l'enceinte de l'emplacement de ville. Il leur avait montré un plan sur lequel les lots dont la cession serait exigée pour le chemin de fer, étaient teintes de rouge ou de rose; et ces teintes marquaient avec une parfaite exactitude la masse des parcelles qui, effectivement, ont été achetées plus tard par le gouvernement. Les mêmes témoins ont rapporté à votre comité les circonstances qui ont fixé dans leur mémoire, sans erreur possible, la date de ce propos de M. *Davidson*, et ils assurent qu'il ne peut l'avoir tenu plus tard qu'ils ne disent. M. *Davidson*, de son côté, a déclaré que les conversations rapportées par MM. *Clark* et *Savigny* ont eu lieu au commencement de 1875: il avait reçu ces renseignements de son solliciteur M. *Leys*, lequel, autant qu'il pouvait s'en souvenir, les tenait du département des Terres de la Couronne à *Toronto*, d'où venait aussi, croyait-il, le plan sur lequel la réserve de chemin de fer était en couleur.

M. *Leys* a fait une déposition substantiellement conforme au dire de M. *Davidson*. M. *Mackenzie* (le premier ministre), entendu en témoignage par votre comité, a déclaré qu'il avait écrit, dans l'automne de 1874, à M. *Pardee*, commissaire des terres de la Couronne d'*Ontario*, pour l'informer que le chemin de fer se dirigerait probablement vers l'emplacement de ville, et le prier d'y empêcher, autant que possible, les achats de terrain par spéculation.

M. *Mackenzie* a dit aussi dans sa déposition qu'il ignorait, au temps où il demanda au département de la Justice de nommer M. *Brown* pour agir avec les estimateurs, que ce dernier fût membre de la société *Oliver, Davidson* et Cie; mais au moins semble-t-il à votre comité que M. *Mackenzie* eût dû le savoir; car dans la réponse à une adresse du Sénat (No. 52), déposé sur les bureaux des deux Chambres pendant la présente session, se trouvent les "Articles d'un traité fait le 9 février, 1875 en " duplicata entre *Adam Oliver*, de la ville d'*Ingersoll*, comté d'*Oxford*, province d'*Ontario*, " marchand de bois; *Joseph Davidson*, de la cité de *Toronto*, comté d'*York*, pro- " vince d'*Ontario*, exploitant de coupes de bois; et *Peter Johnson Brown*, de ladite " ville d'*Ingersoll*, écuier, exerçant en société la profession d'entrepreneurs sous la " raison *Oliver, Davidson* et Cie, d'une part; et Sa Majesté la Reine *Victoria*, repré- " sentée au dit acte par le ministre des Travaux Publics du *Canada*, d'autre part, etc." Ce contrat, qui avait pour objet la construction du télégraphe du *Pacifique* depuis le lac *Supérieur* jusqu'à la rivière *Rouge*, porte les signatures de MM. *Oliver, Davidson* et *Brown*; au-dessous de ces signatures, M. *Mackenzie* a mis la sienne, et M. *Braun*, secrétaire du département, son contre-seing.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,
Président.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, propose :
Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, propose comme amendement

Que tout ce qui vient après le mot " rapport " soit retranché et remplacé par ce qui suit :

" Il a procédé avec toute diligence à cette enquête, tenu 29 séances, interrogé 29 témoins sous la foi du serment, consulté plusieurs cartes, plans et documents, et, après un long examen des matières que cette Chambre lui avait soumises, est arrivé aux conclusions suivantes :

" 1o Le choix de la rivière *Kaministiquia* pour être le port occidental du chemin de fer du *Pacifique* sur le lac Supérieur, a été judicieux, d'autant que cette rivière offre un ample espace pour les quais, où les bâtiments seront en eau profonde, à l'abri de tous les vents, et pourront recevoir ou livrer leur chargement le long des rails."

" 2o L'accès à ladite rivière, en son présent état, n'est ni difficile ni dangereux pour les bateaux à vapeur ordinaires du lac, tirant 10 pieds d'eau ou même plus ; et on peut le rendre facile et sûr pour ceux d'un tirant d'eau de 13 pieds, en dépensant une somme relativement faible en travaux de dragage.

" 3o Le succès des dragages déjà opérés sur la barre prouve incontestablement qu'il est possible d'obtenir dans cet endroit, en faisant une dépense de \$18,000, un chenal de 13 pieds de fond et de 66 pieds de largeur ; ou plus large s'il était nécessaire, moyennant une dépense proportionnelle. Sur cette question et tout ce qui s'y rattache, votre comité se permet d'indiquer à votre attention l'important témoignage du colonel *Kingsford*, qui avait été chargé spécialement de faire un rapport sur les avantages respectifs de la *Kaministiquia* et de *Prince-Arthur's-Landing*.

" 4o Dans le cas où l'on viendrait à augmenter la grosseur et le tirant d'eau des navires sur les lacs, la *Kaministiquia* pourrait être approfondie sans difficulté, son lit étant formé de terres d'alluvion qui se laisseraient facilement draguer.

" 5o Plusieurs patrons de navires et ingénieurs expérimentés, appelés en témoignage, ont tous exprimé l'opinion que la *Kaministiquia* offre des avantages tels qu'on n'en trouve pas ailleurs, et est tout particulièrement propre à servir de port-terminus du chemin du *Pacifique*. Le capitaine *James B. Symes* notamment, a mentionné les dates des jours où il était entré ou sorti de la rivière et du port en citant ses livres de bord, qui comprennent une période de neuf ans, de 1869 à 1877 inclusivement.

" 6o Une ample étendue de terrain pour la gare et ses dépendances, dans une situation convenable sur le bord de la rivière, a été achetée à prix modéré ; et votre comité est d'opinion que les estimateurs nommés par le gouvernement se sont acquittés avec prudence, fermeté et intégrité, de la tâche difficile de traiter avec un grand nombre de propriétaires de lots urbains pour faire l'acquisition de leurs terrains.

" 7o Le port rival, *Prince-Arthur's-Landing*, possède indubitablement beaucoup d'avantages pour un trafic ordinaire ; mais il n'est pas aussi propre à servir de port-terminus que la rivière *Kaministiquia* avec les terrains adjacents ; et votre comité appuie ici son opinion du témoignage éclairé et indépendant du colonel *Kingsford*.

" Le tout respectueusement soumis."

La question étant proposée sur le dit amendement, le comité se divise, et les noms sont pris comme suit :

POUR :

Les honorables messieurs :

Haythorne *Simpson*.—3.
Scott,

CONTRE :

Les honorables messieurs :

Aikins, *Sutherland*,
Girard, *Vidal*,
Macpherson, *Wilmot*.—6.

Le président déclare que l'amendement est rejeté ; après quoi—

Le rapport est adopté, sans amendement, sur la même division.

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, propose—

Qu'il soit fait rapport à la Chambre des motions, votes et procès-verbaux du comité.

La question étant mise sur cette motion, elle est résolue dans l'affirmative.

M. A. GIRARD,

Président du comité.

(*Pour procès verbaux du comité, voir Appendice No. 4.*)

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics," tel qu'amendé,

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement."

En comité.

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

La première clause a été lue et amendée comme suit : "retranchez le paragraphe (b)" :

CONTENTS, 38.

NON-CONTENTS, 20.

Motion étant faite de retrancher dans le paragraphe (c) les mots : "greffier de la paix", elle a été agréée sur la division suivante :

CONTENTS, 37.

NON-CONTENTS, 18.

Les huit clauses suivantes ont été lues et agréées.

La dixième clause a été lue et amendée comme suit, sur division :

Page 4, ligne 4, retranchez depuis " Sénat " jusqu'à " ne " dans la 5e ligne.

Page 4, ligne 8, après " contrat " insérez " ou ".

Page 4, ligne 9, retranchez " matière ou chose ".

Page 4, ligne 13, retranchez " emploi," et après " contrat " insérez " ou ".

Page 4, lignes 13 et 14, retranchez " matière ou chose ".

Les clauses restantes ont été lues et adoptées.

Il a été alors proposé d'ajouter la clause suivante, comme clause A, à la fin du bill :

Clause A.

" Aucun membre du Sénat ou de la Chambre des Communes du *Canada* ne sera nommé à aucune charge, commission ou emploi, permanent ou temporaire, auquel un salaire, honoraire, gage, allocation ou rémunération quelconque est attaché, à moins qu'il n'ait cessé douze mois auparavant d'occuper un siège dans le dit Sénat ou la dite Chambre des Communes du *Canada*."

La dite motion a été résolue dans la négative.

Le titre et le préambule ont été de nouveau lus et adoptés.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus,

Et ils ont été lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir :

" 10. Si l'écluse du *Fort Frances*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba* ? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Frances*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savane (Lac des Mille Lacs)* et *Keewatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux ?

" 20. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

" 30. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?

" 40. Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction ? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises ? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par un contrat ou autrement ?

" 50. Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse du *Fort Frances*,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes,"

L'honorable M. *Ryan*, avec la permission de la Chambre, a présenté une pétition de Son Honneur le juge en chef *Meredith* et de leurs Honneurs les juges *Stuart, Bossé, Casault, McCord, Caron, Johnson, MacKay, Torrance, Dorion, Rainville* et *Papineau*, de la Cour Supérieure de la province de *Québec*, demandant que certaines dispositions du bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes," qui imposent certains devoirs aux juges, ne soient pas adoptées.

Ordonné, que la dite pétition soit maintenant lue et reçue, et

La dite pétition a été alors lu par le greffier.

Ordonné, que la dite pétition soit déposée sur la table.

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill intitulé: "Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes" soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change."

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les cinq premières clauses ont été lues et agrées.

Il a été alors proposé d'ajouter les clauses suivantes comme clauses A et B :

Clause A.

"Après qu'un billet ou effet de commerce sur lequel il doit être apposé des timbres d'après le présent acte, aura été réglé ou payé, nulle pénalité ne sera exercée contre aucune partie à ce billet ou effet, ni contre aucune personne ou corporation qui en aura été le porteur, à raison de ce que le billet ou effet aurait été insuffisamment timbré, ou que les timbres y apposés auraient été insuffisamment oblitérés, à moins qu'il ne soit prouvé que la partie contre laquelle la pénalité est demandée, connaissant, avant ou lors de l'échéance de ce billet ou effet, l'insuffisance du timbrage ou de l'oblitération, a manqué de la revêtir de doubles timbres, de la manière prévue par le présent acte.

"Et la réception de tel billet ou effet par une partie à ce billet ou effet, ou par le porteur, que ce porteur soit ou ne soit pas une corporation, ou par un employé ou agent quelconque de la partie ou du porteur, ne sera pas une preuve suffisante pour justifier une conviction ou l'imposition d'une pénalité."

Clause B.

“Le dit acte, ni aucun acte qui l’amende, ni le présent acte, ne seront interprétés
 “comme exigeant l’apposition ou l’impression des timbres sur aucun instrument passé
 “en brevet ou autrement devant un notaire en sa qualité officielle.”

La sixième Clause a été lue et agréée.

Le titre a été lu et agréé.

Le préambule a été lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

L’honorable M. *Ryan* a fait rapport de la part du dit comité, qu’il avait examiné
 le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus,

Et ils ont été lus par le greffier.

Sur motion de l’honorable M. *Scott*, secondé par l’honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre,
 demain.

L’ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: “Acte pour
 amender la loi de la preuve dans certains cas de délit,”

Sur motion de l’honorable M. *Campbell*, secondé par l’honorable M. *Dickson*,
 il a été

Ordonné, qu’il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l’honorable M. *Ferrier*, secondé par l’honorable M. *Dickson*,
 La Chambre s’est ajournée.

Jeudi, 2 Mai, 1878.

Les membres présents étaient:—

L’honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs:

Aikins,
Alexander,
Allan,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Benson,
Botsford,
Bourinot,
Brown,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,
Cochrane,

Cormier,
Cornwall,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Dumouchel,
Fabre,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Hamilton (Inkerman),
Hamilton (Kingston),
Haviland,
Haythorne,
Hope,

Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster
Macdonald,
Macfarlane,
Macpherson,
Montgomery,
Muirhead,
Odell,
Pâquet,
Pelletier,
Penry,

Power,
Pozer,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Seymour,
Simpson,
Skead,
Smith,
Stevens,
Sutherland
Trudel,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Bellerose*, il a été Ordonné, que l'honorable M. *Ferguson*, pour cause de maladie, ait congé d'absence pour le reste de la session.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que l'amendement rapporté du comité général et qui est comme suit : "Retranchez le paragraphe (b)," soit rescindé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Power,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lond'ry),</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—36.</i>

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que l'amendement rapporté du comité général et qui est comme suit : "Retranchez dans le paragraphe (c.) les mots : "Greffier de la paix," soit rescindé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Power,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lond'ry),</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—36.</i>

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé :

Que la dixième clause du bill, telle qu'amendée en comité, soit de nouveau prise en considération et retranchée.

Après débat,

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après "Que" et d'insérer "le débat sur la dite motion soit remis à demain."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative.

La question étant alors mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue, *sur division*, dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir :

"10. Si l'écluse du *Fort Frances*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba* ? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Frances*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savane (Lac des Mille Lacs)* et *Kéwatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux ?

"20. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

"30. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?

"40. Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction ? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises ? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par un contrat ou autrement ?

"50. Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse du *Fort Frances*,"

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dickey* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

Dufferin,

Le Gouverneur-Général transmet au Sénat copie d'une correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'inclusion dans les limites de la Puissance de territoires sur le continent de l'*Amérique Septentrionale*.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 2 mai, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 12.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre un rapport statistique des chemins de fer du *Canada*, et du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1876-7.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 96.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 12 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toute correspondance échangée sur le sujet de la vente en *France* des navires de construction canadienne aux mêmes conditions favorables que celles dont jouissent les navires de construction britannique, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays à des conditions plus avantageuses que celles d'aujourd'hui.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 70.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copies de toutes

correspondances et ordres en conseil au sujet des terres occupées au lieu connu sous le nom d'établissement de la *Rivière au Rat* et sur la *Rivière Rouge*, dans le comté de *Provencher*, ainsi que dans l'établissement de la *petite Pointe des Chênes* ou paroisse de *Loretto*, dans le comté de *Selkirk*, province de *Manitoba*, par une prise de possession antérieure ou subséquente au transfert des territoires du *Nord-Ouest* à la Puissance, sans égard aux améliorations faites sur ces terres.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 128.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 26 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous contrats et marchés passés, et de tous télégrammes échangés relativement au service du département de la Marine et des Pêcheries à l'*Ile du Prince-Edouard*, depuis l'entrée de l'île dans la confédération en juillet, 1873.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No 129.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cornwall,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont.</i>	<i>Odell,</i>	<i>Truett,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot,</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne dernière, après "permanentes" insérez "faisant des opérations dans la province d'*Ontario*."

Dans le titre du bill.

Après "construction" insérez "faisant des opérations dans la province d'*Ontario*."

Les dits amendements étant lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec deux amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 25 avril, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre le rapport présenté au gouvernement par l'honorable A. *Morris*, commissaire, en conformité de l'acte 38 *Victoria*, chapitre 53, sur la mise à exécution de cette loi et sur son opération dans la province de *Manitoba*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 132.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 14 mars, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de tous contrats, spécifications, annonces, avis ou informations relatifs à des demandes de soumissions pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs de la branche du chemin de fer du *Pacifique* entre *Fort William* et *Selkirk*, avec un état indiquant les journaux dans lesquels ces annonces ou avis ont été insérés, le nombre des insertions, le coût de chaque maison et sa distance du terminus oriental, les noms des entrepreneurs et de ceux qui ont fait des démarches pour obtenir des contrats, le nombre de maisons construites jusqu'à présent, les sommes payées à chaque entrepreneur sur chaque contrat et le nombre de ces maisons qui ont été détruites par le feu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 20, k*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre le supplément No. 2, du dixième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1877;—les rapports des présidents des bureaux d'inspection de bateaux à vapeur et des examinateurs de capitaines et seconds; des commissaires des havres de *Toronto*, *Québec* et *Pictou*; des autorités de pilotage;

des maîtres de havre et préposés à l'engagement des matelots ; des gardiens de ports, et sur la police riveraine de *Montréal* et de *Québec*, avec un état des naufrages et accidents de mer, et une liste des récompenses décernées pour sauvetage, à venir au 31 décembre, 1877.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No 1.*)

L'honorable M. *Penny*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la prier de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de la déclaration et du décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le *Canada versus Haurs*, actuellement pendant devant la division de la chancellerie de la haute cour de justice en *Angleterre*, ainsi que des rapports ou lettres adressés par les solliciteurs chargés de la cause en *Angleterre*, au département de la Justice, de nature à faire connaître le résultat des procédures jusqu'à présent.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par le comité général au bill intitulé: "Acte pour amender la loi relative aux timbres apposés aux billets promissoires et lettres de change," et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé en amendement :

De retrancher le mot "maintenant," et après "fois" d'insérer: "d'hui en trois mois."

La question de concours étant mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton, (Inkerman), Penny,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland, Pozer,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Haythorne, Reul,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Hope, Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Leonard, Ryan,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClellan (London'd'y) Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Garard,</i>	<i>Muirhead, Truvel,</i>
<i>Chapuis,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>Piquet, Wark.—33.</i>
<i>Cormier,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skoad,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McLelan (Hopewell),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Stevens.—23.</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Pozer,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le septième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le huitième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains à *Fort William*, pour un terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique,

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement,"

L'honorable M. *Dickey*, secondé par l'honorable M. *Girard*, a proposé :

Que la dixième clause du bill, telle qu'amendée en comité, soit reconsidérée et retranchée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Inkerman),</i>	<i>Muirhead,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Piquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Lond'rry),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—37.</i>
<i>Campbell,</i>			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—19.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan, (Hopewell),</i>	<i>Reesor,</i>	

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :

Que la clause suivante soit substituée à la 10^e clause du dit bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement " :

" Nul membre du Sénat ne devra être, d'une manière directe ou indirecte, sciemment et volontairement, partie à un contrat, ou concerné dans un contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du *Canada* seront payables ; et si un membre du Sénat devient sciemment et volontairement partie à un tel contrat ou concerné dans un tel contrat, il encourra pour ce fait une amende de deux cents piastres pour tout et chaque jour qu'il continuera à être ainsi partie à ce contrat ou concerné dans ce contrat ; cette somme pourra être recouvrée contre lui par quiconque en poursuivra le recouvrement, par action de dette, déclaration, plainte ou dénonciation portée devant une cour compétente ayant juridiction civile en *Canada* ; pourvu toujours que la présente section n'empêchera aucun sénateur, ayant lors de la passation du présent acte, quelque contrat pour l'exécution duquel des deniers publics du *Canada* seront payables, de remplir ce contrat, ni ne le rendra passible pour ce fait des amendes imposées par la présente section ; et aucun sénateur ne sera passible de ces amendes parce qu'il serait actionnaire d'une compagnie incorporée ayant un contrat ou un marché avec le gouvernement du *Canada*, excepté les compagnies qui entreprennent de construire des travaux publics, et toute compagnie incorporée pour la construction ou l'exploitation d'une partie quelconque du chemin de fer du *Pacifique*."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur *division* résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le reste des amendements faits en comité général soit agréé.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes,"

L'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, a proposé :

Qu'instruction soit donnée au comité d'amender le dit bill comme suit :

Page 6, ligne 23, retranchez " juge de la Cour Supérieure " et insérez " protonotaire."

Page 6, ligne 34

" 45

Page 7, ligne 3

" 11

" 17

" 23

" 38

" 41

" 46

" 50

après " juge " insérez: " ou protonotaire."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit:

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Alexander,
Allan,
Armand,
Bellerose,

Botsford.
Campbell,
Carrall,
Chapais,

Ferrier,
Hamilton (Inkerman),
Macpherson,
Muirhead,

Ryan,
Smith,
Trudel,
Vidal.—16

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baillargeon,
Benson,
Bourinot,
Brown,
Chaffers,
Christie (Président),
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,

Fabre,
Flint,
Girard,
Haviland,
Haythorne,
Hope,
Kaulbach,
Leonard,
McClelan (Hopewell),
McLelan (Lond'nd'y)

McMaster,
Macfarlane,
Miller,
Montgomery,
Pâquet,
Pelletier,
Penny,
Power,

Read,
Reesor,
Scott,
Seymour,
Simpson,
Stevens,
Sutherland,
Wark.,
Wilnot.—38.

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors la Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill intitulé: " Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes."

En comité.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Dickson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'express et de transport d'Ontario" et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 3 mai, 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Sa Majesté, relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer, et pour prier leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de cette adresse.

Ordonné, que le greffier porte ce message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK.
Greffier de la Chambre.

La dite adresse à Sa Majesté a été alors lue par le greffier comme suit :

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ,

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, réunis en Parlement, demandons humblement qu'il nous soit permis d'approcher Votre Majesté pour lui représenter :

Que des doutes existent relativement aux limites nord et nord-est des territoires du Nord-Ouest et de la Terre de Rupert, transférés au Canada par ordre de Votre Majesté en Conseil du 23 juin 1870, incorporant les territoires de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest avec le Canada.

Que la découverte et l'exploitation de mines dans le voisinage du détroit de Cumberland, et d'autres raisons, établissent la nécessité de faire disparaître aussitôt que possible tous doutes concernant la juridiction du Canada sur ces parties de l'Amérique-Britannique du Nord.

Qu'il y a eu une correspondance à ce sujet entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande qui, par l'entremise du très-honorable secrétaire d'Etat des colonies, a fait connaître sa volonté de transférer au Canada tous les territoires en question et a engagé le gouvernement canadien à exprimer ses vues relativement à l'opportunité d'une législation dans ce but.

Qu'il est opportun d'établir sans réserve aucune les droits du Canada sur toute l'Amérique Britannique du Nord et les îles adjacentes, (la province de Terre-Neuve non comprise) et d'accepter l'offre de Votre Majesté de transférer ces territoires au Canada.

Que pour faire disparaître tout doute sur cette question, il est désirable qu'un acte du Parlement du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et de l'*Irlande* soit passé pour définir les limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, comme suit : A l'est, par l'océan *Atlantique*, cette limite devant s'étendre au nord par le détroit de *Davis*, la baie de *Baffin*, le détroit de *Smith* et le chenal *Kennedy*, y compris toutes les îles qui s'y trouvent ou y sont adjacentes, et appartiennent à la *Grande-Bretagne* par droit de découverte ou autrement ; au nord, la frontière s'étendra de manière à comprendre tout le continent jusqu'à l'océan *Arctique* et toutes les îles qui s'y trouvent du côté de l'ouest jusqu'au cent quarante-unième méridien ouest de *Greenwich* ; et au nord-ouest par le territoire d'*Alaska* des *Etats-Unis*.

Qu'il est désirable que le Parlement du *Canada*, lorsque le transfert des susdits territoires aura été complété, ait le pouvoir de faire des lois pour leur bien-être et leur bon gouvernement futurs, et d'adopter toutes règles et règlements les concernant, ainsi qu'il est fait dans les autres territoires ; et le Parlement du *Canada* exprime sa volonté d'assumer tous les devoirs et obligations en résultant.

TIMOTHY WARREN ANGLIN,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 31 mai, 1878.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
Que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse à Sa Majesté la Reine en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :
Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les mots suivants :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir *Frederick Temple*, Comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le Comté *Down*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, Baron *Dufferin* et *Clandeboye* de *Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de *St. Michel* et *St. George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous le Sénat avons adopté une adresse à Sa Majesté sur le sujet des limites nord-est, nord et nord-ouest du *Canada*, déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* soit passé pour les fixer, et nous prions respectueusement Votre Excellence de vouloir bien transmettre la dite adresse, en la manière que Votre Excellence jugera convenable, pour qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé cette adresse à laquelle il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 6 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baullargeon,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McDonald,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRE :

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en datedu 29 avril, 1878, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre une copie des règles et règlements de pilotage faits par les commissaires des pilotes pour le port d'*Arichat*, dans l'île du *Cap-Breton*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 139.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 13 février, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports des explorations qui ont été faites par des ingénieurs du gouvernement pendant les six dernières années, au sujet du brise-lames de *West-Archat*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 138.)

L'honorable M. Bureau, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
3 mai, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement demande qu'il lui soit permis de présenter ce qui suit, comme son neuvième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants, et demande qu'ils soient imprimés :

Deux réponses à des adresses de la dernière session, No. 67, relativement à la construction du havre d'*Ingonish, Nouvelle-Ecosse*. (Renvoi au comité par la Chambre des Communes.) (Pour la distribution seulement et sans la carte.)

Réponse à adresse,—Montants des six plus basses soumissions reçues en septembre ou octobre 1873, pour les sections 2, 3, 5, 6, 7, 12, 13, 14, du nouveau canal *Welland*, avec les noms des soumissionnaires.

Réponse à ordre,—Recettes des douanes et de l'accise dans la *Colombie-Anglaise* pendant les six mois expirés le 31 décembre dernier; aussi, droits de douane et d'accise perçus sur la rivière *Stickine* pendant la même période.

Réponse à adresse,—Rapport avec carte relativement à la ligne de division probable entre la *Colombie Anglaise* et l'*Alaska*, avec copie du traité entre la *Grande-Bretagne* et la *Russie*, relativement à cette ligne de division. (Dans les papiers de la session seulement, avec cartes.)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Rapport par *Sandford Fleming* relatif au tracé de la ligne et au havre du terminus ouest du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Réponse à adresse,—Ordre en conseil relatif à la récente saisie de la brasserie de M. *Boswell*, cité de *Québec*, etc.

Réponse à ordre,—Copie de toute la correspondance ayant rapport à la destitution de *R. McNeil*, écrivain, de son emploi, comme proposé au chargement des navires à la *Petite Glace Bay*, comté du *Cap Breton*.

Réponse à ordre,—Noms des compagnies de chemins de fer qui ont entré en entrepôt depuis le premier de juillet 1867, des locomotives, des machines à vapeur et autre matériel de chemin de fer.

Réponse à ordre,—Rapport de l'exploration géologique du *Canada*, par *Alfred R. C. Selwyn*, F.R.S., F.G.S., directeur, pour l'année 1876-77.

Message transmettant la correspondance avec le gouvernement de Sa Majesté, relativement à la circonscription dans les limites du *Canada* de territoires du continent de l'*Amerique du Nord*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bureau, secondé par l'honorable M. Penny, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir :

" 1o. Si l'écluse du *Fort Francis*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba*? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Francis*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savane* (*Lac des Milles Lacs*) et *Kéwatin* (*Portage du Rat*), et quel serait le coût probable de ces travaux ?

" 2o. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

" 3o. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?

" 4o. Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction ? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises ? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par un contrat ou autrement ?

" 5o. Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse du *Fort Francis*.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains à *Fort William*, pour un terminus du chemin de fer Canadien du *Pacifique*,

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte chapitre 11, 38 *Victoria*, intitulé : " Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Échiquier, pour la Puissance du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender la loi concernant les sociétés de construction " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Cornier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Fozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Lerrier,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chapais,</i>			

PRIÈRE :

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération le rapport du comité spécial chargé de s'enquérir :

"1o. Si l'écluse du *Fort Frances*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le lac *Supérieur* et le *Manitoba*? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Frances*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savanne*, (*Lac des Mille Lacs*) et *Kewatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux?

"2o. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe?

"3o. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique*?

"4o. Quelles sont les dimensions de la dite écluse ainsi que le coût estimatif et probable de sa construction? Quelles sommes ont été dépensées pour cette écluse, pour les travaux qui en dépendent ou qui en sont les accessoires, autant qu'on a pu le constater, et sur quels crédits les sommes ainsi dépensées ont-elles été prises? Ces emplois de deniers ont-ils toujours été conformes à la loi, et les travaux de l'écluse ont-ils été donnés à construire par un contrat ou autrement?

"5o. Et généralement de s'enquérir de tout ce qui se rapporte à l'écluse du *Fort Frances*.

Et le dit rapport étant lu une seconde fois par le greffier,

L'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur *division*, résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport de comité spécial chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains à *Fort William*, pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*,
Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le neuvième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été
Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender l'acte chapitre onze, trente-six *Victoria*, intitulé : "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le *Canada*,"

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 11 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, pendant les mois de janvier, février et mars 1878, et aussi pendant les mois d'avril, mai et juin 1877.

Ordonné, que la dite réponse soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 141.)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 8 mars 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

1o. Les quantités totales de bois carrés de pin blanc, de bois de pin pour sciages, de mats et espars de pin, bois carrés de chêne, d'orme, de frêne, de bois blanc, de noyer, de noyer-hickory, de pin rouge et de tous autres bois équarris, avec la valeur de ces bois ;

2o. Les quantités totales, la désignation et la valeur des douves de chêne rouge et blanc ;

30. Les quantités totales de bois de pin blanc et rouge, de noyer, de bois blanc, de chêne, d'orme, de frêne sciés et autres bois sciés, qui ont été importées en *Canada* par eau ou par chemin de fer des *Etats-Unis d'Amérique* entre le 1er avril, 1877 et le 1er janvier 1878; à quel port ou station ces bois ont été délivrés pour être transportés par terre ou par eau hors du *Canada*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No 139.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre, la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 3 mai, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de la déclaration et du décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le *Canada versus Haws*, actuellement pendante devant la division de la chancellerie de la haute cour de justice en *Angleterre*, ainsi que des rapports ou lettres adressés par les solliciteurs chargés de la cause en *Angleterre*, au département de la Justice, de nature à faire connaître le résultat des procédures jusqu'à présent.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No 143.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 6 mai 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à l'amendement fait au bill (No. 52), intitulé : " Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du *Pacifique* de 1874," pour les raisons suivantes :

Parce qu'il est contraire à la pratique uniforme du Parlement que les contrats que l'exécutif a été autorisé à passer soient sujets à l'approbation de la Chambre haute.

Parce que, comme sanction de cette pratique, l'exécutif a été autorisé par l'acte du chemin de fer canadien du *Pacifique* de 1874, à soumettre tous les contrats pour la construction de cette grande entreprise à la Chambre des Communes seulement.

Parce que, comme autre sanction de cette pratique, l'exécutif a été autorisé par le même acte à passer des contrats pour le louage ou l'exploitation d'embranchements de chemin de fer en connexion avec tout autre chemin de fer sujet, à l'approbation de la Chambre des Communes seulement.

Parce que, conformément au principe en vertu duquel l'approbation du Sénat n'était pas nécessaire pour ces contrats, elle ne devrait pas être requise, relativement à un contrat pour louer ou exploiter un autre embranchement de chemin de fer.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé :

Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour reporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du chemin de fer canadien du *Pacifique*, 1874," et informer cette Chambre que le Sénat insiste pour les raisons suivantes sur l'amendement qu'il a fait au dit bill et auquel les Communes refusent d'acquiescer :

1^o. Que le Sénat insiste sur le dit amendement, pour la raison que, sans cet amendement, le bill pourvoierait à la disposition d'une propriété publique pour un certain nombre d'années, sans que les conditions du transfert eussent été approuvées par les deux Chambres ;

2^o. Pour la raison que les conditions du bail d'un chemin de fer aboutissant à un pays étranger et formant le seul débouché de la province de Manitoba et des territoires du Nord-Ouest, en attendant l'achèvement du chemin de fer du Pacifique à l'est de la Rivière-Rouge, comportent des questions d'intérêt public qui devront vraisemblablement influer d'une manière importante sur la direction du trafic et sur la prospérité du Canada, et qu'un bail de cette nature est un de ces contrats qui doivent être déposés devant le Sénat aussi bien que devant la Chambre des Communes, avant d'être mis à exécution ;

3^o. Pour la raison que la pratique du Parlement dont il est fait mention dans la première raison du message de la Chambre des Communes, ne s'est jamais appliquée qu'à des contrats relatifs à l'achèvement de travaux publics pour lesquels des sommes d'argent votées par les Communes étaient en voie d'être dépensées, les contrats autres que ceux-là ayant toujours été soumis à l'approbation des deux Chambres, comme dans les cas suivants :

(a.) Le transfert de l'embranchement du chemin de fer de Windsor, Nouvelle-Ecosse, à la compagnie du chemin de fer des comtés de l'ouest, et la convention pour l'exploitation de ce chemin de fer dans l'intervalle. (Résolutions de la Chambre des Communes, 23 mai 1873, et du Sénat, même jour—ch. 16 des statuts de 1874.)

(b.) Le transfert du chemin de fer de Pictou et Truro, autorisé en faveur de toute compagnie qui construirait un chemin de fer du détroit de Canso, avec autorisation de pourvoir à sa disposition temporaire dans l'intervalle. (Résolutions de la Chambre des Communes du 19 mai 1874 ; ch. 46 des statuts de 1877.)

(c.) Contrat pour le service postal océanique en 1869 (32 et 33 *Vic.*, ch. 5) ; et aussi celui de 1873 (36 *Vic.*, ch. 33), à cause de leur portée générale sur le commerce et les affaires du pays. Ces divers contrats furent soumis à la condition d'être approuvés par les deux Chambres du Parlement.

4. L'acte du chemin de fer du Pacifique de 1874 ne fut soumis au Sénat qu'à la fin même de la session, et fut délibéré en comité la veille de la prorogation ; le bill ne fut pas examiné clause par clause, et la disposition ayant trait au louage d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier le terminus oriental du chemin de fer du Pacifique aux voies ferrées existantes ou projetées, échappa à l'attention de cette Chambre ; sans cela, elle n'aurait pas été adoptée.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (London'd'y),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Marfarlane,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.—35.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>Macmaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McLelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—20.</i>

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 6 mai, 1878.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre concourt dans l'adresse du Sénat à Son Excellence le Gouverneur-Général, la priant respectueusement de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, et déclarant qu'il est désirable qu'un acte du Parlement de la Grande-Bretagne et d'Irlande soit passé pour les fixer, en la manière que Son Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône—en remplissant le blanc par les mots "et les Communes."

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que la dite adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté, ainsi que l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, soient présentées à Son Excellence par ceux des membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte concernant le trafic des boissons enivrantes," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements auxquels elle demande son concours.

Et les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :

Page 5, ligne 40.—Retranchez les mots "et d'enveloppes."

Page 6, ligne 25.—Retranchez "les bulletins de vote" et insérez : "le bulletin de chaque électeur sera un papier imprimé (appelé bulletin de vote dans le présent acte) avec un talon et le bulletin de vote et son talon."

Page 6, ligne 41.—Après "l'officier-rapporteur" insérez "ou d'un sous-officier-rapporteur."

Page 8, ligne 41.—Retranchez "lequel" et insérez "le dos duquel."

Page 8, ligne 46.—Retranchez “ et aussi une enveloppe ” et insérez “ de manière à ce qu’elles puissent être vues sans ouvrir le bulletin de vote, lorsqu’il sera plié et sur le talon duquel, il aura apposé un numéro correspondant à celui qui aura été apposé en regard du nom de l’électeur sur la liste des votants.”

Page 9, lignes 3 et 4.—Retranchez “ et son enveloppe.”

Page 9, lignes 29 et 30.—Retranchez “ et l’enveloppe.”

Page 9, ligne 34.—Retranchez depuis “ pliera ” jusqu’à “ chaque ” dans la 39e ligne et insérez “ de manière que les initiales inscrites sur le dos puissent être vues sans l’ouvrir, il le remettra au sous-officier-rapporteur, qui, sans le déplier, constatera par l’examen de ses initiales et du numéro sur le talon, que c’est bien le même bulletin, qu’il a fourni à l’électeur, et qui en détachera et détruira le talon et déposera immédiatement, et en présence de l’électeur, le bulletin dans la boîte du scrutin.”

Page 9, ligne 43.—Retranchez “ ou son enveloppe.”

Page 10, lignes 5 et 6.—Retranchez “ dans une enveloppe et le déposant.”

Page 11, ligne 11.—Retranchez depuis “ bulletin ” jusqu’à “ convenablement ” dans la 13e ligne, et insérez “ qui lui aura été remis de manière qu’il ne puisse ”

Page 11, ligne 14.—Retranchez “ les ” et insérez “ le.”

Page 11, ligne 15.—Retranchez “ ou une autre enveloppe.”

Page 11, ligne 16.—Retranchez “ ceux ” et insérez “ celui.”

Page 11, ligne 24.—Retranchez depuis “ officier-rapporteur ” jusqu’à “ tous ” dans la 27e ligne, et insérez “ et.”

Page 13, ligne 47.—Retranchez “ des enveloppes.”

Page 15, ligne 5.—Retranchez “ ou enveloppe.”

Page 23, ligne 41.—Après “ annuelles ” insérez “ ou semi-annuelles.”

Page 26, ligne 19.—Retranchez “ la lager beer ” et insérez “ l’ale ou de la bière.”

Page 26, ligne 28.—Retranchez “ la lager beer ” et insérez “ l’ale ou de la bière.”

Page 32, ligne 50.—Retranchez “ cruches, carafes, gobelets, verres.”

Page 37, ligne 4.—Après “ d’officier-rapporteur ” insérez “ en vertu de l’acte de tempérance du Canada, 1878.”

Page 37, ligne 22.—Retranchez “ enveloppes.”

Page 38.—À la fin du modèle E ajoutez :



La ligne de points sera une ligne perforée afin de pouvoir facilement détacher le talon.

Page 39, ligne 9.—Retranchez depuis “ dos ” jusqu’à “ le ” dans la 10e ligne et insérez “ ainsi que le numéro et les initiales du sous-officier-rapporteur, puis il.”

Page 39, ligne 13.—Retranchez “ ou l’enveloppe.”

Page 39, ligne 17.—Après le premier “ ou ” insérez “ y ” et retranchez “ sur le bulletin ou l’enveloppe.”

Page 39, lignes 20 et 21.—“ Retranchez “ ou une enveloppe.”

Page 41, ligne 3.—Retranchez “ et une enveloppe.”

Et les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l’honorable M. *Scott*, secondé par l’honorable M. *Pelletier*, il a été Ordonné, qu’ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

L’honorable M. *Scott*, secondé par l’honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s’ajournera aujourd’hui, elle reste ajournée à demain à onze heures et demie du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité général chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
7 mai, 1878.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, et de faire rapport de temps à autre à cette Chambre, a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la question de la publication d'un compte-rendu des débats du Sénat durant la prochaine session du Parlement, et recommande que son président et les honorables MM. *Brown* et *Campbell* soient chargés de se procurer de plus amples renseignements.

Le tout respectueusement soumis.

D. L. MACPHERSON,
Président.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
6 mai, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement, demande qu'il lui soit permis de présenter comme son dixième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à adresse (Sénat).—Copie de tous documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à *Halifax* au sujet de l'indemnité de cinq millions et demi, en vertu du traité de *Washington*, notamment des articles 22 et 23 de ce traité; et aussi copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada* sur le même sujet depuis la sentence arbitrale, 500 exemplaires en anglais et 300 en français.

Réponse à adresse (Sénat).—Copies de tous contrats pour lesquels des soumissions ont été demandées pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique de *Fort William* à *Selkirk* (*condensé*.)

Réponse à adresse (Sénat).—Etat des noms des compagnies étrangères d'assurance mutuelle sur la vie et par actions qui ne se sont point conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session, en ce qui concerne les dépôts à faire pour leurs opérations futures, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapport présenté au gouvernement par l'honorable A. Morris, commissaire, en conformité de l'acte 38 *Victoria*, ch. 53, sur la mise à exécution de cette loi et sur son opération dans la province de *Manitoba*.

Rapport du comité permanent (Chambre des Communes) sur l'immigration et la colonisation (20,000 copies en anglais et 10,000 copies en français).

Le comité recommande aussi respectueusement que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à adresse (Sénat),—Rapports, etc., faits pendant les dix dernières années relativement à l'élargissement du canal *St. Pierre*, dans l'île du *Cap Breton*.

Rapport montrant le nombre en moyenne des hommes de police riveraine employés durant chaque mois de l'année expirée le 31 décembre 1877, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Correspondance concernant la vente en *France* de bâtiments construits au *Canada* aux mêmes conditions que les bâtiments construits en *Angleterre*.

Réponse à adresse (Sénat),—Relativement aux terres de l'établissement de la *Rivière au Rat* et de la *Rivière-Rouge* colonisées avant ou après l'admission du territoire du *Nord-Ouest* dans le *Canada*.

Réponse à adresse (Sénat),—Contrats etc., relatifs au service de la marine et des pêcheries, département de l'île du *Prince-Edouard*, depuis juillet 1873.

Réponse à ordre, montrant les diverses sommes d'argent retirées sur les \$39,256.00 déposées à la banque de *Montréal* pour payer à certaines personnes des terrains expropriés pour les canaux.

Réponse à adresse,—Correspondances concernant les pensions payées à des officiers publics qui étaient dans l'emploi de la *Colombie-Anglaise* à la date de l'année 1871.

Réponse à adresse (Sénat),—Rapports, etc., concernant l'amélioration de la rivière *St. Jean* aux battures d'*Oromocto*.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures et demie du matin.

Mercredi, 8 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président.

Les honorables messieurs :

Aikins,
Alexander,
Allan,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Benson,
Botsford,
Bourinot,
Brown,
Bureau,
Campbell,
Carrall,
Chaffers,
Chapais,

Cormier,
Dever,
Dickson,
Dumouchel,
Fabre,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glasier,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Haviland,
Haythorne,
Hope,

Howlan,
Kaulbach,
Leonard,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Macfarlane,
Macpherson,
Miller,
Montgomery,
Pelletier,
Penny,
Power,

Pozar,
Read,
Reesor,
Ryan,
Scott,
Seymour,
Simpson,
Skead,
Smith,
Sutherland,
Trudel,
Vidal,
Wark,
Wilmot.

PRIÈRE :

L'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Dickson*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour la prier de vouloir bien faire déposer sur le bureau de cette Chambre copie de tous réglemens de pilotage faits par les commissaires des pilotes pour les ports de *Pictou*, *Sydney* et *North-Sydney*, et approuvés par le Gouverneur en Conseil.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Fabre*, il a été Ordonné, que la quatorzième règle de cette Chambre soit suspendue.

Alors l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Fabre*, a proposé :

Que la copie de tous les documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à *Halifax*, au sujet de l'indemnité de cinq millions et demi, en vertu du traité de *Washington*, notamment des articles 22 et 23 de ce traité; et aussi la copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada* sur le même sujet depuis la sentence arbitrale, les dites copies transmises à cette Chambre, en réponse à une adresse du vingt-quatrième jour d'avril dernier, soient traduites en français sous la surveillance du greffier du Sénat par des personnes choisies à cet effet par les honorables messieurs *Chapais* et *Bureau*.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité spécial chargé de continuer l'enquête sur tout ce qui se rattache à l'achat de terrains à *Fort William*, pour un terminus du chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Et le dit rapport étant lu par le greffier,

L'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

Que le dit second rapport soit adopté.

Après débat,

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

La question de concours étant mise sur la motion de l'honorable M. *Girard*,

Que le deuxième rapport du comité spécial chargé de continuer l'enquête sur l'achat de terrains au *Fort William* soit adopté,

La Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Londonderry),</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Rotsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Wilmot.—30.</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Girard,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Christie, (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>		

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
"Acte pour autoriser l'avance de certaines sommes à la province de *Manitoba*, pour venir en aide aux écoles publiques de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera à six heures de cet après-midi elle reste ajournée à ce soir à huit heures, et que la séance de ce soir soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada*, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-sept, *Victoria*, chapitre huit, intitulé : ' Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur, et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à huit heures du soir.

La Chambre s'est réunie à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander.</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Seymour,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Brown,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>	

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte chapitre onze, trente-huit *Victoria*, intitulé : 'Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour le *Canada*.'"

En comité.

Le titre est lu et remis.

Le préambule est lu et remis.

La première clause est lue et adoptée.

La deuxième clause ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme suit :

Page 1, ligne 20, après "la" insérez : "plus haute."

Objection ayant été faite à la dite motion, et les contents et non-contents ayant été demandés, la division a été comme suit :

CONTENTS, 16.

NON-CONTENTS, 15.

Ainsi la dite motion a été résolue dans l'affirmative.

La clause ayant été lue de nouveau, telle qu'amendée, il a été proposé de l'amender de nouveau comme suit :

Page 1, ligne 36, retranchez depuis "Majesté" jusqu'à "Pourvu," page 2, ligne première.

Objection ayant été faite à la dite motion, et les contents et non-contents ayant été demandés, la division a été comme suit :

CONTENTS, 16.

NON-CONTENTS, 15.

Ainsi la dite motion a été résolue dans l'affirmative.

La clause ayant été lue de nouveau, telle qu'amendée, il a été proposé de l'amender de nouveau comme suit :

Page 2, ligne 23, après "municipaux" insérez : "pour la passation desquels le " vote des francs tenanciers ou des contribuables est exigé.

Objection ayant été faite à la dite motion, celle-ci a été, sur division, résolue dans la négative.

La troisième clause a été lue et adoptée.

Le titre a été lu et adopté.

Le préambule a été lu et adopté.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. *Ryan* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus pour la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que tous les mots après " soit ", dans la motion principale, soient retranchés et remplacés par les suivants : " amendé par l'insertion des mots suivants après le mot " municipaux " dans la page 2, ligne 23 : " pour la passation desquels le vote des " francs tenanciers ou des contribuables est exigé. "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le dixième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du Canada, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, "

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Penny*, a proposé

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence,

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les cinq premières clauses ont été lues et adoptées.

La sixième clause a été lue et amendée comme suit :

Page 2, lignes 18 et 19, retranchez " au nombre de plus de cinq."

Page 2, lignes 25 et 26, retranchez " en est trouvé plus de cinq " et insérez : " est trouvé des armes."

Les trois clauses suivantes ont été lues et adoptées.

Après quoi l'amendement suivant a été lu et adopté, sur division, à savoir :

Page 3, ligne 4, retranchez depuis " avenu " jusqu'à " La " dans la 11e ligne, et insérez la clause suivante :

" Quiconque sera accusé d'avoir commis une offense contre les dispositions de la 3e section du présent acte pourra être traduit devant et jugé par trois juges de paix ou un fonctionnaire ou tribunal revêtu par l'autorité législative compétente du pouvoir d'accomplir seul les actes qui doivent être ordinairement accomplis par deux ou plus de deux juges de paix, en conformité de l'acte passé en la session tenue en les 32e et 33e années du règne de Sa Majesté, ch. 31, intitulé : " Acte concernant les devoirs des juges de paix hors des sessions, relativement aux ordres et convictions sommaires."

Titre de nouveau lu et agréé.

Préambule de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bellerose* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements étant lus une seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre huit, intitulé : ' Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender l'acte concernant le Revenu de l'Intérieur et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues, ' "

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

En comité.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance et

L'honorable M. *Haviland* a fait rapport de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Scott*, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera ce soir elle reste ajournée à demain à onze heures et demie du matin.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Wark*, La Chambre s'est ajournée à demain à onze heures et demie du matin.

Jeudi, 9 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Cormier,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Fabre,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bureau,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wilmot.</i>

PRAYERS :

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
8 mai, 1878.

Le comité collectif des impressions des deux Chambres du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son onzième rapport :

Le comité a examiné avec soin les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à adresse,—Documents relatifs au chemin de fer de *Windsor* et *Annapolis*, à l'embranchement de *Windsor* et au chemin de fer des comtés de l'est.

Réponse à adresse,—Copie de l'exploration faite par le colonel *Bell*, I.C., sur la route projetée du chemin de fer Canadien du *Pacifique* de *Nipigon* à la jonction de la *Baie du Tonnerre*, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Etat de tous les droits d'accise perçus en juillet, septembre, octobre, novembre et décembre, 1877, etc.

Réponse à adresse (Sénat),—Déclaration et décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le *Canada versus Hays*, actuellement pendante devant la division de la chancellerie de la haute cour de justice en *Angleterre*.

Le comité recommande aussi que la recommandation contenue dans son neuvième rapport, portant que les rapports et documents relatifs à la localisation de la ligne et du havre du terminus ouest du chemin de fer Canadien du *Pacifique*, ne soient pas imprimés, soit rescindée, et après réconsidération, il recommande respectueusement qu'ils soient imprimés.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés

Réponse à adresse,—Ordres en Conseils relatif aux balances de crédit de 1876-77 qui peuvent être périmées et avoir été transportées à l'année suivante.

Réponse à ordre,—Rapport indiquant le grade et les noms de tous les officiers qui ont assisté aux écoles d'artillerie de la batterie A ou B, et ont obtenu des certificats.

Réponse à ordre,—Etat de toutes les ventes ou baux des îles du fleuve *St. Laurent* entre *Brockville* et *Kingston*.

Réponse à adresse,—Correspondance avec les créanciers d'*Olivier Latour* relativement à la prétendue déchéance de la charte que peut avoir encourue la Banque Nationale pour avoir fait illégalement le commerce de bois.

Réponse à adresse,—Ordre en Conseil fixant le taux des péages que peut percevoir la compagnie d'amélioration du haut de l'*Ottawa*, sur les bois en grume et de construction.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Et le dit rapport étant de nouveau lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender la loi relative aux timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

8 mai, 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre acquiesce à leur troisième amendement au bill (No. 14) intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," mais n'acquiesce pas au premier et au second de leurs amendements pour les raisons suivantes :

Parce que l'indépendance de cette Chambre (que la première clause amendée a pour objet d'assurer) pourrait être affectée si des personnes ayant droit à une pension ou allocation de retraite, étaient éligibles pour cette Chambre, vu que quelques-unes d'elles pourraient être appelées au service actif de l'administration du jour, sous peine de renoncer à leur pension ou allocation.

Parce que ces amendements pourraient avoir pour résultat la mise à la retraite d'officiers du service civil dans le but de les rendre éligibles pour cette Chambre, au détriment du service public et de l'indépendance de la Chambre.

Parce que les juges forment une autre classe ayant droit à une pension de retraite seulement lorsqu'ils souffrent d'une infirmité physique ou intellectuelle les rendant incapables de remplir leurs fonctions, ou sont mis à la retraite par la volonté du gouvernement pour des causes alléguées être de nature à préjudicier à l'administration de la justice. Ces amendements pourraient donc tendre à porter atteinte à l'indépendance de la magistrature aussi bien qu'à l'indépendance de la Chambre.

Quant au second amendement :

Parce qu'il est contraire à une politique sage de permettre aux greffiers de la paix qui sont dans plusieurs provinces les gardiens des listes électorales pour l'élection des membres de la Chambre des Communes de se porter candidats.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

(Certifié),

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, a proposé :

Que cette Chambre n'insiste pas sur le premier amendement que les Communes refusent d'agréer.

L'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, a proposé en amendement :

Qu'il soit *résolu* : Que le dit bill intitulé : "Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," soit renvoyé à la Chambre des Communes, avec un message portant que le Sénat insiste sur son premier amendement au dit bill pour les raisons suivantes :

1o. Parce que, vu notre système de gouvernement sous lequel le peuple des différentes provinces est représenté dans des législatures locales et dans un parlement général, le nombre de personnes compétentes qu'il faut pour la représentation est considérable, en égard au chiffre de la population instruite ; et qu'il n'est pas sage de restreindre le choix du peuple, en déclarant inéligible une classe qui, par son éducation et sa connaissance des affaires, pourrait vraisemblablement fournir des personnes ayant d'excellents titres à la confiance d'un corps électoral.

2o. Parce que, quand une pension de retraite est accordée en vertu du statut à des officiers publics se retirant du service, cette pension devient un droit inattaquable et le titulaire n'en peut être privé à la discrétion des ministres de la Couronne, mais seulement pour certaines causes déterminées par le statut.

30. Parce que l'acte des pensions de retraite est mis à effet sous la responsabilité des ministres de la Couronne au Parlement, et qu'ils seraient sujets à la censure du Parlement s'ils venaient à violer des droits publics ou privés acquis en vertu de cet acte.

40. Parce que la législation impériale de ces dernières années admet aux deux Chambres du Parlement les fonctionnaires civils à la retraite, à cause des grands avantages que le public peut retirer de leurs connaissances et de leur expérience des affaires, et que d'ailleurs il n'a encore résulté aucun inconvénient de ce que ces fonctionnaires sont susceptibles d'être rappelés au service public, leur rappel ne pouvant avoir lieu que dans des circonstances très-rares.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étants demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Aikins,</i>	<i>Carrall,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Haviland,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>McLelan (Londond'y)</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Wilmot.—28.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Cormier,</i>	<i>McClelan (Hopewell),</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.—18.</i>
<i>Fabre,</i>	<i>McMaster,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par le greffier de cette Chambre.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Qu'il soit *résolu*, que cette Chambre n'insiste pas sur le second amendement au dit bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel les Communes refusent d'acquiescer.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par le greffier de cette Chambre.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera cet après-midi elle reste ajournée à huit heures ce soir et que la séance de ce soir soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *McClelan (Hopewell)*, secondé par l'honorable M. *Wark*,

La Chambre s'est ajournée à huit heures du soir.

La Chambre s'est réunie à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID CHRISTIE*, Président,

Les honorables messieurs :

<i>Aikins,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McLelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Alexander,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton (Kingston),</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wilmot.</i>
<i>Chaffers,</i>			

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 9 mai, 1878.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour proroger la session du Parlement de la Puissance, vendredi, le 10 du courant, à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

E. G. P. LITTLETON,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable

Président du Sénat.

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1877, et les mois de janvier, février et mars 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de timbre perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de timbre perçus en *Canada*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en *Canada* pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de *St. Jean, N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. *Scott*, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril, 1878, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en la cité de *St. Jean N.-B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 30 avril, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les droits de douane perçus en la cité de *St. Jean, N.B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de *St. Jean, N.B.*, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 141.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant le 30 juin, 1878, et le 30 juin, 1879, et pour d'autres objets liés au service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 9 mai 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'acquiesce pas à leurs amendements au bill No. 68, intitulé : "Acte pour amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 11, intitulé : "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Échiquier pour le *Canada*," pour les raisons suivantes :

Parce que le premier amendement en insérant les mots "la plus haute," rendrait illusoire cette section dont l'objet est de faire disparaître tous doutes sur les dispositions de la loi actuelle relativement au droit d'appeler de la cour de dernier ressort.

Parce que le second amendement priverait les parties d'un droit d'appel à la Cour Suprême dans des matières sujettes à l'appel au Conseil Privé. Et parce qu'il ne

semble y avoir aucune raison pour laquelle un appel doit être refusé dans des matières se rapportant à des titres de terres, des rentes annuelles ou telles semblables matières ou choses dans lesquelles des droits futurs peuvent être concernés.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que cette Chambre n'insiste pas sur les amendements au dit bill intitulé : "Acte pour amender l'acte 38 *Victoria*, chapitre 11, intitulé : "Acte pour établir une Cour Suprême et une Cour d'Echiquier pour la Puissance du *Canada*."

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

De retrancher tous les mots après "que" et d'insérer : "il soit résolu, que le dit bill soit renvoyé à la Chambre des Communes avec un message informant cette Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements pour les raisons suivantes :

1o. En ce qui concerne le premier amendement, parce qu'il n'est pas sage de permettre l'appel d'un autre tribunal que la plus haute cour de dernier ressort dans chaque province, et que les mots "la plus haute" ont été insérés par le premier amendement du Sénat pour prévenir les doutes sur ce point, et maintenir le droit d'appel tel qu'il existe aujourd'hui.

2o. Quant au second amendement, parce que les mots retranchés s'appliquent à des cas où il s'agit du droit à la propriété d'immeubles dans la province de *Québec*, ou de questions relatives aux lois sur les immeubles en cette province, lois qu'elle a reçues de la *France*, et qui ne sont pas familières à la majorité des membres de la Cour Suprême, non plus que la langue française, et parce que l'appel des cours de la province au Conseil Privé de Sa Majesté donne au peuple du *Bas-Canada* un recours auprès d'un tribunal satisfaisant au double point de vue de la connaissance des lois et de la langue française et qu'il n'est pas sage de le priver du droit dont il jouit actuellement sous ce rapport.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Armand,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dickson,</i>	<i>McLelan (Londond'y),</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Dumouchel,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Wilnot.—14.</i>
<i>Carrall,</i>	<i>Flint,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Baillargeon,</i>	<i>Hope,</i>	<i>Penny,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Simpson.—11.</i>
<i>Christie (Président),</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Reesor,</i>	

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours étant mise sur la motion principale, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la résolution précédente soit communiquée à la Chambre des Communes par le greffier de cette Chambre.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 9 mai 1878.

Résolu, Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du premier amendement fait par le Sénat au bill No. 14, intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," et que maintenant elle acquiesce au dit premier amendement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté.

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes.

L'honorable M. *Scott* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier* :

Que lorsque cette Chambre s'ajournera, ce soir, elle reste ajournée à demain à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Flint*,

La Chambre s'est ajournée à demain, à deux heures et demie de l'après-midi,

Vendredi, 10 Mai, 1878.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID CHRISTIE, Président,

Les honorables messieurs

Carrall,
Dickson,
Dumouchel,
Girard,

Leonard,
McDonald,
Macpherson,
Miller,

Pelletier,
Power,
Pozer,

Scott,
Shead,
Wilmot.

PRIÈRE :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du Canada, jusqu'à la fin de la prochaine session du parlement," et informer cette Chambre qu'elle a acquiescé aux amendements faits par le Sénat, au dit bill, sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir *Frederic Temple*, comte de *Dufferin*, Vicomte et Baron *Clandeboye*, de *Clandeboye*, dans le comté *Down*, dans la Pairie du Royaume-Uni, Baron *Dufferin* et *Clandeboye de Ballyleidy* et *Killeleagh*, dans le comté *Down*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baronnet, Chevalier du Très-Illustre Ordre de *St. Patrice*, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. George*, et Chevalier Commandeur du Très-Honorable ordre du *Bain*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son orateur, Le greffier de la Couronne en Chancellerie, a lu les titres des bills à être passés, comme suit :

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie d'Express *Fishwick* et de messageries des marchands (à responsabilité limitée.)

Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé : "Acte concernant les Travaux Publics du *Canada*."

Acte pour incorporer la société de construction du comté d'*Hochelaga*, comme société de construction permanente, et pour d'autres fins.

Acte concernant la compagnie du havre de *Port Whitby*.

Acte portant que les personnes accusées d'assaut simple seront témoins compétents.

Acte pour faire droit à la compagnie d'assurance agricole du *Canada*.

Acte pour incorporer la société des missions de l'Eglise chrétienne biblique du *Canada*.

Acte pour amender la loi concernant les chargements sur le pont des navires.

Acte concernant le droit sur le malt.

Acte pour pourvoir à la création et à l'enregistrement de biens de famille exempts de saisie dans les territoires du *Canada*.

Acte pour amender la section 68 de "l'Acte des pénitenciers de 1875."

Acte concernant les personnes emprisonnées à défaut de fournir caution de garder la paix.

Acte pour pourvoir à la liquidation des compagnies d'assurance maritime et contre l'incendie, incorporées et insolubles.

Acte pour amender "l'Acte concernant les conflits de réclamations entre occupants de terres dans *Manitoba*."

Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association d'assurance mutuelle Agricole du *Canada*, et pour en changer le nom.

Acte pour amender les actes d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Brockville* à *Ottawa*, et de la compagnie du chemin de fer du *Canada Central*, et pour pourvoir à la fusion des dites compagnies.

Acte pour conférer certains pouvoirs à l'association de construction de *Montréal* sous le nom de "compagnie de placement et de construction de *Montréal*."

Acte pour autoriser la compagnie d'assurance *Stadacona* contre le feu et sur la vie, à réduire son capital social, et pour d'autres fins.

Acte pour amender l'acte trente-sept *Victoria*, chapitre huit, intitulé : "Acte pour imposer des droits de licence aux fabricants de mélanges spiritueux, pour amender 'l'acte concernant le revenu de l'intérieur,' et pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues."

Acte pour autoriser l'avance de certaines sommes à la province de *Manitoba* pour aider aux écoles publiques de la Province.

Acte pour amender l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Acte concernant la compagnie d'Express et de Transport d'*Ontario*.

Acte pour amender la loi relative aux sociétés de construction, faisant des opérations dans la province d'*Ontario*.

Acte pour amender la loi concernant les timbres apposés sur les billets promissoires et lettres de change.

Acte pour pourvoir à la meilleure audition des comptes publics.

Acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.

Acte pour mieux prévenir les crimes de violence dans certaines parties du *Canada* jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les mots suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills.”

Alors, l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du *Canada* ont voté les subsides pour permettre au gouvernement de subvenir aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : ‘ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le trentième jour de juin 1878, et le trentième jour de juin 1879, et pour d'autres objets liés au service public, ’ que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

Sur ce bill le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a dit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres de bills à être sanctionnés, comme suit :

Acte pour abroger la vingt-troisième section de “ l'Acte de la Marine Marchande, 1876,” quant aux navires qui se trouvent dans les eaux canadiennes.

Acte pour faire droit à *Hugh Hunter*.

Acte pour faire droit à *Victoria Elizabeth Lyon*.

Acte pour faire droit à *George Frothingham Johnston*.

Sur ces bills le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit,

Son Excellence le Gouverneur-Général réserve ces bills pour la signification du plaisir de Sa Majesté :

Alors il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je suis heureux de pouvoir vous décharger de vos devoirs parlementaires après une assez longue et laborieuse session.

Je prendrai les mesures nécessaires, à une date rapprochée après la fin de l'année financière, pour mettre à effet le bill que vous avez passé afin de mieux assurer l'audition des comptes publics.

J'appellerai l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur l'adresse par laquelle vous demandez que toute l'*Amérique-Britannique*, à l'exception de *Terreneuve*, soit déclarée, par un acte impérial, comprise dans les limites du *Canada*.

Je me réjouis de voir que vous avez fait cette dernière démarche, durant le terme de mon administration, et avec autant d'unanimité, pour consolider les intérêts britanniques sur le continent d'*Amérique*, et j'espère qu'à l'avenir le gouvernement canadien exercera, sous l'égide de Sa Majesté, un contrôle incontesté sur la moitié nord de ce continent.

Je suis heureux de pouvoir dire que, en attendant la décision définitive de la question des frontières, une ligne conventionnelle a été adoptée par mon gouvernement et celui des *Etats-Unis* entre l'*Alaska* et la *Colombie-Britannique*, sur la rivière *Stikine*.

Les fortes sommes que vous avez affectées aux grands travaux d'amélioration intérieure seront employées avec la plus stricte économie, et dans l'espoir que les principaux canaux en voie de construction seront presque terminés dans le cours de l'année financière prochaine.

La colonisation du *Manitoba* et des territoires du *Nord-Ouest* s'est poursuivie cette année avec une rapidité sans exemple, et si les efforts de mon gouvernement pour obtenir une communication par chemin de fer avec *Winnipeg* à une date rapprochée sont couronnés de succès, je prévois pour l'année prochaine une augmentation de population encore plus considérable.

Il est surtout consolant de voir un aussi grand nombre de Canadiens, qui avaient émigré aux *Etats-Unis*, revenir dans leur pays natal pour en habiter les territoires nouvellement organisés.

Honorables messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides qu'il vous a plu d'accorder pour les différents services publics.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Rien n'aurait pu m'être plus agréable que l'adresse collective dont vous avez bien voulu m'honorer à la veille de mon départ.

Quand sera terminée ma mission comme vice-roi de Sa Majesté, je ne cesserai pas de m'intéresser au *Canada*, et je suis heureux de savoir que vous avez apprécié aussi favorablement les efforts que j'ai faits pour représenter dignement notre très gracieuse Reine dans cette colonie, qui est l'une des plus importantes possessions de la *Grande-Bretagne*.

Maintenant, il me reste à vous dire adieu et à exprimer l'espoir que vous serez à l'avenir favorisés de tous les bienfaits que de grand cœur je vous souhaite.

Alors l'honorable président du Sénat, a dit :

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger ce parlement à mercredi le dix-neuvième jour de juin prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à mercredi le dix-neuvième jour de juin prochain.

INDEX

DU

DOUZIÈME VOLUME.

41 VICTORIA, 1878.

ADRESSES :

A Sa Majesté,

- (1) Relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, 268. Présentée, 277.

A Son Excellence le Gouverneur-Général,

- (1). En réponse au discours du trône, proposée, 24. Adresse adoptée à l'unanimité, 30. Réponse, 56.
- (2). Pour copie de tous documents et plaidoyers relatifs aux questions comprises dans la sentence arbitrale rendue à Halifax au sujet de l'indemnité de cinq millions et demi, en vertu du traité de Washington, notamment des articles 22 et 23 de ce traité; et aussi copie des correspondances et dépêches échangées entre les gouvernements de Sa Majesté Britannique, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada sur le même sujet depuis la sentence arbitrale, 31 et 32. Réponse, 210. Traduction des documents ordonnée, 281.
- (3) Pour copie des rapports des explorations qui ont été faites par des ingénieurs du gouvernement pendant les six dernières années, au sujet du bris-lames de Arichat-Ouest sur l'Île du Cap-Breton, 32, Réponse, 271.
- (4) Pour un état indiquant les sommes dépensées l'année dernière pour le bris-lames de l'Ardoise, sur l'Île du Cap-Breton, la manière dont cette dépense a été faite et comment elle a été autorisée, 33. Réponse, 88.
- (5) Pour copie des spécifications sur lesquelles ont été demandées des soumissions pour la construction des sections lac Supérieur et Fort Garry du télégraphe canadien du Pacifique, etc., 36. Réponse, 87.
- (6) Pour tous rapports d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats ou transports de contrats et tous ordres en Conseil faits ou passés depuis dix ans relativement à l'élargissement du canal St. Pierre sur l'Île du Cap Breton, 42. Réponse, 80.

ADDRESSES—*Suite.*

- (7) Pour copie de toute la correspondance échangée entre l'inspecteur des Postes, pour la Nouvelle-Ecosse et toute autre personne, dans le cours des mois de novembre, décembre et janvier derniers, au sujet de l'irrégularité du service des malles entre les bureaux d'Arichat, de Hawkesbury et d'Antigonish, etc., 42. Réponse, 69.
- (8) Pour un état indiquant les sommes dépensées pour la réparation du vapeur *Northern Light* pendant l'année 1877 et le nombre de passagers effectués par le dit vapeur, etc., 42.
- (9) Pour copie de tous ordres rendus en conseil, de tous rapports, de toutes recommandations et correspondances et de tous renseignements entre les mains du gouvernement sur le sujet de la fixation du bureau principal du chemin de fer Intercolonial à Moncton, 49. Réponse, 88.
- (10) Pour copie de tous rapports adressés au ministre chargé de l'administration des terres de la Puissance, ainsi que de toutes correspondances et investigations en faisant partie, sous l'autorité de l'acte 38 Viet., ch. 53, par toute commission nommée en vertu du dit acte, etc., 64. Réponse, 88.
- (11) Pour copie de tous ordres en conseil au sujet des terres occupées au lieu connu sous le nom d'établissement de la Rivière au Rat, sur la Rivière Rouge, dans le comté de Provencher, ainsi que dans l'établissement de petite Pointe des Chênes, ou paroisse de Lorette, dans le comté de Selkirk, province de Manitoba, par une prise de possession antérieure ou subséquente au transfert des territoires du Nord Ouest à la Puissance sans égard aux améliorations faites sur ces terres, 70. Réponse, 261.
- (12) Pour tous rapports, d'explorations, plans ou changements de plans, tous contrats et toute correspondance relatifs à l'amélioration de la navigation de la rivière St. Jean, à la barre d'Oromocto, 76. Réponse, 180.
- (13) Pour toute correspondance échangée sur le sujet de la vente en France des navires de construction canadienne, et aussi tous renseignements que le gouvernement pourra fournir à cette Chambre relativement à l'admission de produits français en ce pays, 81. Réponse, 261.
- (14) Pour toute correspondance échangée avec le gouvernement au sujet de la construction d'un pont de chemin de fer sur les chûtes St. Jean, Nouveau-Brunswick, 84. Réponse, 216.
- (15) Pour tous contrats, spécifications, annonces, avis ou informations sur lesquels ont été demandées des soumissions pour la construction de maisons destinées aux ingénieurs de la branche du chemin de fer du Pacifique, entre Fort William et Selkirk, etc., 85. Réponse, 263.
- (16) Pour copie de toutes correspondances, lettres, pièces, pétitions, et de toutes plaintes ou représentations adressées aux commissaires de la Commission du Havre de Montréal, à Montréal, contre leurs employés en résidence à Sorel, dans le cours des cinq années expirées le 1er janvier dernier, 95.

ADRESSES—*Suite.*

- (17.) Pour un état détaillé indiquant toutes les dépenses faites, en frais de commission et autres frais par le gouvernement pour l'achat d'espèces d'argent américaines, depuis le 1^{er} juillet 1867, et à qui les sommes ainsi dépensées ont été payées, 100.
- (18.) Pour copie de tous contrats et marchés passés, et de tous télégrammes reçus et transmis relativement au service du département de la Marine et des Pêcheries à l'Île du Prince-Edouard, depuis l'entrée de l'île dans la confédération en juillet 1873, 104. Réponse, 262.
- (19.) Pour toute les communications, offres et soumissions que le gouvernement a reçus pour le louage du droit exclusif de la pêche au saumon dans la rivière Fraser, Colombie-Britannique, 105. Réponse, 186.
- (20.) Pour copie de toute correspondance entre toute personne ou compagnie et le gouvernement ou le surintendant des chemins de fer, relative à l'expédition de céréales ou autres articles à Halifax pour l'Europe par la voie du chemin de fer Intercolonial. Débats, 129. Adresse amendée et adoptée, 132. Réponse, 216.
- (21.) Pour un état indiquant les quantités totales de bois carrés de pin blanc, de bois de pin pour sciages, de mats et espars de pin, bois carrés de chêne, d'orme, de frêne, de bois blanc, de noyer, de noyer-hickory, de pin rouge et de tous autres bois équarris, avec la valeur de ces bois, etc., 70. Réponse, 274.
- (22.) Pour copie de toute correspondance et de toutes communications échangées entre Son Excellence ou le Secrétaire d'Etat et M. DeBoucherville ou tout autre membre du ci-devant gouvernement de la province de Québec, depuis le 26 mars dernier, et aussi pour la commission du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, et de toutes instructions qui lui ont été données, 150. Réponse, 174.
- (23.) Pour le dernier rapport de l'ingénieur faisant fonctions d'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique, sur la région de la rivière la Paix, et la passe de la rivière aux Pins, ainsi que la carte de cette région, 179.
- (24.) Pour un état détaillé des quantités de plâtre de Paris et de gypse moulu ou calciné, importées des Etats-Unis pendant la dernière année fiscale; aussi, un état des quantités de gypse et de plâtre de Paris non moulu ou calciné, 183. Réponse, 233.
- (25.) Pour un état de tous les droits d'excise perçus pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, pendant les mois de janvier, février et mars, 1878, et aussi pendant les mois d'avril, mai et juin 1877, 183. Réponse, 274.
- (26.) Pour la correspondance séparée et conjointe des commissaires chargés de la délimitation des réserves indiennes dans la Colombie-Britannique, 183.
- (27.) Adresse des deux Chambres à Son Excellence le Gouverneur-Général lui exprimant leur profond regret à l'occasion de son départ du Canada. 184. Présentée 185. Réponse 200.

ADRESSES—*Suite.*

- (28.) Pour un état des noms des compagnies étrangères d'assurance mutuelle sur la vie et par actions, qui ne se sont point conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session en ce qui concerne les dépôts à faire pour leurs opérations futures ; aussi, un état des noms des compagnies qui, dans le cours de l'année antérieure à la dite session, avaient cessé d'opérer en Canada, 190. Réponse, 233.
- (29.) Pour un état détaillé des divers paiements effectués, s'élevant à la somme de \$218,553.06, mentionnée à la page 383 du second rapport de M. Sandford Fleming sur le chemin de fer du Pacifique, 196.
- (30.) Pour copie des soumissions reçues par le gouvernement ou par quelque département du gouvernement pour le transport, pendant la saison de 1878, de rails d'acier et coussinets, de Kingston à Duluth, ou à Winnipeg ou à d'autres lieux sur la rivière Rouge, 199.
- (31.) Pour le rapport présenté au gouvernement par l'honorable A. Morris, commissaire, en conformité de l'acte 38 Vict., ch. 53, sur la mise à exécution de cette loi et sur son opération dans la province de Manitoba, 213. Réponse, 263.
- (32.) Pour un état indiquant les dates auxquelles les commissaires du chemin de fer Intercolonial ont passé contrat pour l'achat des rails destinés au dit chemin de fer ; les quantités pour lesquelles les contrats ont été passés ; les dates de la livraison des rails aux ports canadiens ; le prix par tonneau du fret des rails délivrés à ces ports ; aussi un état indiquant les dates auxquelles le gouvernement a passé contrat pour l'achat de rails destinés au chemin de fer du Pacifique, les quantités pour lesquelles les contrats ont été passés ; les dates de la livraison de ces rails aux ports canadiens ; le prix par tonneau du fret de ces rails, délivrés à ces ports ; aussi, un état des quantités de rails expédiées par Hawes et Cie. ; le prix du fret de ces rails, délivrés à ces ports, 217.
- (33.)—Pour une copie des règles et règlements de pilotage faits par les commissaires des pilotes pour le port d'Arichat, dans l'île du Cap-Breton, 235. Réponse, 270.
- (34.)—Pour un état des terrains expropriés pour le chemin de fer Intercolonial et ses embranchements dans les comtés de Restigouche, Gloucester, Northumberland, Kent et Westmoreland, 235.
- (35.)—Pour un état de tous les droits d'excise perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878, 241. Réponse, 291.
- (36.)—Pour un état de tous les droits de timbre perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878, 242. Réponse, 291.
- (37.)—Pour un état de tous les droits de douane perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878, 242. Réponse, 292.

ADDRESSES—*Suite.*

- (38.)—Pour un état de tous les droits de douane perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877, 242. Réponse, 292.
- (39.)—Pour un état de tous les droits de timbre perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877, 242. Réponse 292.
- (40.)—Pour un état de tous les droits d'excise perçus en Canada, pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877, 242. Réponse, 292.
- (41.)—Pour un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de St. Jean, N.-B., pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars, 1878, 243. Réponse, 292.
- 42.—Pour un état de tous les droits de douane perçus en la cité de St. Jean, N.-B., pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1877, et les mois de janvier, février et mars 1878, 243. Réponse, 292.
- 43.—Pour un état de tous les droits de douane perçus en la cité de St. Jean, N.-B., pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877, 243. Réponse, 293.
- 44.—Pour un état de tous les droits d'excise perçus en la cité de St. Joan, N.-B., pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, 1876, et les mois de janvier, février et mars, 1877, 243. Réponse, 293.
- 45.—Pour copie de la déclaration et du décret dans la poursuite du procureur-général de Sa Majesté pour le Canada *versus* Haws, ainsi que des rapports ou lettres adressés par les solliciteurs au département de la Justice, 264. Réponse, 275.
- 46.—Pour transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Majesté, relativement aux limites nord-est, nord et nord-ouest du Canada, 269. Les Communes concourent à l'adresse, 277. Adresse présentée, 277.
- 47.—Pour copie de tous règlements de pilotage faits par les commissaires des pilotes pour les ports de Pictou, Sydney et North-Sydney, et approuvés par le Gouverneur en Conseil, 281.

AGRICOLE, Assurance—du Canada. (*Voir assurances, No 6.*)

AGRICULTURE, rapport du ministre d'—pour l'année 1877, 31.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX.

Motions adoptées, 52, 196, 278, 283, 287, 290, 295.

ANDERDON, TOWNSHIP DE—Ont. Pétition demandant que les droits des pétitionnaires soient sauvegardés dans l'acte relatif au chemin de fer du Sud, 63. Lue, 69.

ANNAPOLIS, N.-E.—Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119 Lue, 126.

ARGENT AMÉRICAIN.—Achat par le gouvernement. (*Voir adresses, No 17.*)

ARICHAU-OUEST.—Rapport des explorations faites par les ingénieurs, pendant les six dernières années, sur le brise-lame d'—.(*Voir adresses, No 3.*)

ASSOCIATIONS:—

No. 1. Américaine d'éleveurs de courte-cornes. Pétition demandant l'abolition des droits sur les bestiaux autres que ceux de pure race, présentée, 27. Lue, 33.

No. 2. De construction de Montréal. Pétition, demandant le droit d'étendre ses opérations à tout le Canada, 38. Lue, 48. Rapportée, 79-80. (*Voir bills, No 3.*)

No. 3. Des cultivateurs de la vigne du Canada. Pétition, 65. Lue, 74. Rapportée, 79-80.

ASSURANCE :

Actes relatifs aux compagnies d'assurance de Québec contre les accidents du feu. Amendement et refonte. (*Voir bills, No 2*)

Compagnies d'assurance maritime insolubles. Liquidation. (*Voir bills, No 23.*)

Compagnies qui ne se sont pas conformées à l'acte d'assurance refondu de la dernière session. (*Voir adresses, No 28.*)

No. 1. Stadacona. Pétition demandant que son acte d'incorporation soit amendé 24. Lue, 31. Rapportée, 54-5. (*Voir bills, No 8.*)

No. 2, de Québec contre le feu. Pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 31. Lue 35. Rapportée, 46.

No. 3, Mutuelle sur la vie d'Ontario. Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Lue, 48. Rapportée, 54. (*Voir bills, No 6.*)

No. 4. Nationale. Pétition demandant la réduction de son capital, 43. Lue, 51. Rapportée, 54. (*Voir bills, No 7.*)

No. 5. Mutuelle contre l'incendie Dominion Grange, demandant le droit d'assurer les membres de la Grange Fédérale. Pétition présentée, 34. Lue, 44. Rapportée, 54.

No. 6. Agricole du Canada. Pétition demandant un acte pour liquider ses affaires, 51. Lue 58. Rapportée, 51e règle suspendue, 62. (*Voir bills, No 5.*)

No. 7. Association d'assurance agricole mutuelle du Canada, demandant certains pouvoirs, 43. Lue, 51. Rapportée, 54. (*Voir bills, No 4.*)

No. 8. Assurance mutuelle sur la vie du Connecticut. Pétition demandant certains pouvoirs, 69. Lue, 78. Pétition des directeurs, 86, Lue, 92. Pétition de A. F. Banks *et al*, 86. Lue 92. Autres pétitions, 125, lues, 131.

BANQUES.

Liste des actionnaires.

Nationale, 31. Des Townships de l'Est, 33. Du Nouveau-Brunswick, 35. De Québec, 39. D'Echange du Canada, 39. Ville-Marie, 39. Canadienne du Commerce, 44. Consolidée, 54. D'Ontario, 54. Impériale du Canada, 61. St. Jean, 61. Jacques-Cartier, 62, 123. St. Hyacinthe, 62. De Yarmouth, 62. De Toronto, 66. Maritime de la Puissance, 66. D'Épargne de la cité de Montréal, 66. De Molson, 90. De Pictou, 98. De Hamilton, 141.

Pétitions :

De la banque des Marchands, demandant la réduction de son capital, présentée, 21. Lue, 27. Rapportée du comité, 45. (*Voir bills, No 10.*)

Banque de Liverpool. Pétition demandant certains amendements à son acte d'incorporation, présentée, 65. Lue 73. Rapportée, 79. (*Voir bills, No 9.*)

Jacques-Cartier. Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, présentée, 38. Lue, 48. Rapportée, 79.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, année 1876.

Districts de :

Rimouki, 22. Saguenay, 52. Bedford, 61. Beauce, 73. Compton, 73. Richelieu, 78. Chicoutimi, 86. Québec, 86. Arthabaska, 90. Kamouraska, 90. St. François, 90. St. Hyacinthe, 128. Terrebonne, 131. Joliette, 190.

Comtés de :

Bellechasse, 78. Montmagny, 78. L'Islet, 78. Gaspé, 94.

BEAUCÉ, P.Q. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 73.

BEAUHARNOIS, Q. Pétitions, se plaignant de la Cie du Grand-Treuc, 43. Lue, 51.

BEDFORD, P.Q. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 61.

BELLECHASSE, Comté de—, P.Q. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 78.

BELLEISLE, Hubert, (*Voir Pilotes.*)

BESTIAUX. Pétition demandant l'abolition des droits sur les bestiaux autres que ceux de pure race, présentée, 27. Lue 33.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT. Rapport du bibliothécaire, 22.

Comité de la. (*Voir comités, No 2.*)

BIÈRE, indigène. Pétition demandant que la— soit exemptée de l'application de l'acte de tempérance, 131. Lue, 141.

BILLS :

Bill lu *pro formá*, 21.

Temps limité pour la réception des pétitions pour bills privés prolongé, 36, 62, 87, 136. Pour la présentation de bills privés, 62, 87, 136. Pour la réception des rapports de comités, 136.

1.—*Acte des chemins de fer de 1868.—Extension à l'Île du Prince-Edouard :*

Reçu et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 106. En comité, rapporté du comité, lu 3e fois, passé, 122. S.R., 196.

2.—*Actes relatifs aux compagnies d'Assurance de Québec contre les accidents du feu,*

—*Amendement et refonte :*

Reçu et lu 1re fois, 100. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 106. Rapporté avec un amendement, amendement agréé, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 126. Amendement agréé par les Communes, 133. S. R., 196.

3.—*Association de construction de Montréal. (Compagnie de placement et de construction de Montréal)—Pour conférer certains pouvoirs :*

Présenté par l'honorable M. Penny et lu 1re fois, 81. 2e lecture remise, 82. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 89. Rapporté avec amendements, 149. Amendements agréés, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 150. Rapporté avec un amendement, 243. Amendement agréé, 244. S. R., 296.

4.—*Association mutuelle agricole d'Assurance du Canada,—Pour conférer certains pouvoirs :*

Reçu et lu 1re fois, 179. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 189. Rapporté du comité avec divers amendements, 204. Amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 205. Amendements agréés par les Communes, 210. S. R., 296.

5.—*Assurance Agricole du Canada—Pour faire droit :*

Reçu et lu 1re fois, 186. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 199. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 204. S. R. 296.

6.—*Assurance Mutuelle d'Ontario sur la Vie—Incorporation :*

Reçu et lu 1ère fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 106. Rapporté du comité, lu 3e fois, passé, 126. S. R., 196.

7.—*Assurance Nationale—Pour réduire son capital :*

Reçu et lu 1ère fois, 105. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 122. Rapporté du comité, lu 3e fois, et passé, 141. S. R., 196.

8.—*Assurance de Stadacona contre le feu—Pour réduire son capital :*

Reçu et lu 1ère fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 107. Rapporté du comité avec divers amendements, 213. Amendements lus 2e fois et agréés, lu 3e fois, passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 214. Amendements agréés par les Communes, 244. S. R., 296.

BILLS—*Suite.*9.—*Banque de Liverpool :*

Reçu et lu 1ère fois, 103. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 106. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 131. Amendements agréés par les Communes, 146. S. R., 196.

10.—*Banque des Marchands—Pour réduire son capital :*

Reçu et lu 1ère fois, 88. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 91. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 94. S. R., 196.

11.—*Boissons enivrantes—Vente :*

Présenté par l'honorable M. Scott et lu 1re fois, 88. 2e lecture remise, 95, 104, 107. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 124. Amendement proposé et rejeté sur division, 132. En comité, rapporté du comité, 133. De nouveau en comité, 138, 140. En comité et rapporté du comité avec divers amendements, 142. Considération des amendements remise, 153, 179. Amendements adoptés et nouvel amendement adopté sur division, 180. Nouvel amendement sur division, 186. Amendé de nouveau, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 187. Rapporté des Communes avec divers amendements, 277. Amendements agréés par le Sénat, 278. S. R., 297.

12.—*Bureau des Postes, 1875—Amendement de l'acte :*

Reçu et lu 1re fois, 129. 2e lecture remise, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 151. Ordre du jour rayé, lu 3e fois, passé, 176. S. R., 196.

13.—*Chargements sur le pont des navires,—Pour amender :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois, quarante-unième règle suspendue, lu 3e fois et passé, 205. S. R., 296.

14.—*Charges du Receveur-Général et du Procureur-Général :*

Reçu et lu 1re fois, 186. Bill rejeté sur division à sa 2e lecture, 201.

15.—*Chemin de fer Brockville et Ottawa, et Central du Canada,—Fusion :*

Reçu et lu 1re fois, 152. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 154. Rapporté du comité avec divers amendements et amendements agréés, 191. Lu 3e fois, passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 192. Amendements agréés par les Communes, 203. S. R., 296.

16.—*Chemin de fer Canadien du Pacifique 1874,—Pour amender :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 207. Comité remis, 212. En comité, rapporté du comité avec divers amendements, 215. Prise en considération du rapport remise, 233. Prise en considération du rapport, 236. Amendement proposé et rejeté sur division, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 245.

BILLS—Suite.

17.—*Chemin de fer du Grand-Tronc :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 105. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 122.
Rapporté du comité, lu 3^e fois et passé, 128. S. R., 196.

18.—*Chemin de fer de jonction entre Montréal et Champlain :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 93. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques 96.
Rapporté du comité avec un amendement, lu 3^e fois, passé avec amendement et renvoyé aux Communes, 120. Amendement agréé par les Communes, 129. S. R., 196.

19.—*Chemin de fer de jonction entre Montréal et Ottawa :*

Présenté par l'honorable M. Skead et lu 1^{re} fois, 64. 2^e lecture remise, 68.
Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 76. Rapporté du comité avec amendements, 92. Amendements agréés, lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 96. Amendé par les Communes, amendement agréé par le Sénat, 146. S. R., 196.

20.—*Chemin de fer du Nord :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 105. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 122.
Rapporté du comité, lu 3^e fois, et passé, 131. S. R., 196.

21.—*Chemin de fer du Sud—Projet d'arrangement :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 105. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 121.
Rapporté du comité avec divers amendements, 128. Amendements agréés, 139. Amendement proposé, 146. Amendement rejeté sur division, 147. Lu 3^e fois sur division, passé et renvoyé aux Communes, 147. Amendements agréés par les Communes, 177. S. R., 196.

22.—*Compagnies autorisées à prêter de l'argent :*

Présenté par l'honorable M. Reesor et lu 1^{re} fois, 88. 2^e lecture remise, 93, 96, 103, 121. Bill rejeté à sa deuxième lecture, 124.

23.—*Compagnies d'Assurance maritime insolvables.—Liquidation :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 209. Lu 2^{me} fois, 214. Renvoyé à un comité général, 215.
En comité, rapporté du comité, lu 3^{me} fois et passé, 232. S. R., 296.

24.—*Compagnie Dominion.—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Campbell, et lu 1^{re} fois, 64. Lu 2^{me} fois et renvoyé au comité des Banques, 68. Rapporté du comité et honoraire remboursé, 142.

25.—*Compagnie d'express et de transport d'Ontario :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 194. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques, 202.
Rapporté du comité avec divers amendements, amendements lus 2^e fois et agréés, lus 3^e fois, passé avec divers amendements et renvoyé aux Communes, 214. Amendements agréés par les Communes, 268. S. R., 297.

BILLS—*Suite.*26.—*Compagnie du havre de Port Whitby :*

Reçu et lu 1re fois, 177. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 189.
Rapporté du comité, lu 3e fois, passé, 194. S. R., 296.

27.—*Compagnie du havre Sydenham—Amendement de sa charte :*

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 139. Rapporté du comité, lu 3e fois, passé, 150. S. R., 196.

28.—*Comptes publics—Meilleure audition :*

Reçu et lu 1re fois, 203. 2e lecture remise, 207. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 212. Comité remis, 232. En comité, 235. Rapporté du comité avec divers amendements, 236. Amendements agréés, 246. Lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 255. Amendements agréés par les Communes, 288. S. R., 297.

29.—*Cour Maritime d'Ontario :*

Reçu et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 139. Comité général remis, 151. En comité rapporté du comité lu 3e fois et passé, 176. S. R., 196.

30.—*Cours Suprême et d'Echiquier en Canada—Pour amender l'acte :*

Reçu et lu 1re fois, 272. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 284. En comité, 284. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, 285. Amendement proposé et rejeté, lu 3e fois et renvoyé aux Communes avec divers amendements, 285. Les Communes refusent d'acquiescer aux amendements, 293. Le Sénat insiste sur ses amendements, 294.

31.—*Crimes de violence—Prévention dans certaines parties du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 285. En comité, rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, quarante-unième règle suspendue, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes avec divers amendements, 286. Amendements agréés par les Communes, 295. S. R., 297.

32.—*Divorce,—George Frothingham Johnston :*

Présenté par l'honorable M. Penny et lu 1re fois, 45. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité spécial, 66-7. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 75. Impression des témoignages ordonnée, 76. Considération du rapport remise, 85, 91, 93. Rapport adopté sur division, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 97. Amendé par les Communes, 146. Considération de l'amendement remise, 152. Amendement agréé par le Sénat, 177. Réservé, 297.

BILLS—*Suite.*33.—*Divorce—Hugh Hunter :*

Présenté par l'honorable M. Aikins et lu 1re fois, 48. Interrogation des témoins, 70-1. Lu 2e fois sur division et renvoyé à un comité spécial, 71. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 78. Impression des témoignages ordonnée, 78. Considération du rapport remise, 85, 89, 91. Rapport adopté, 93. Lu 3e fois sur division, passé et renvoyé aux Communes, 95. Témoignages communiqués aux Communes, 95. Passé par les Communes, 146. Réservé, 297.

34.—*Divorce—Victoria Elizabeth Lyon :*

Présenté par l'honorable M. Kaulbach et lu 1re fois, 79. Témoin examiné à la barre, 120. Lu 2e fois et renvoyé sur division à un comité spécial, 121. Rapporté du comité et pièces y relatives présentées, 137. Impression des témoignages ordonnée, 138. Considération du rapport remise, 152. Rapport adopté, lu 3e fois sur division et renvoyé aux Communes, 177. Témoignages envoyés aux Communes, 177. Les témoignage, ne seront pas insérés au journal, 177. Passé par les Communes, 203. Réservé, 297.

35.—*Droits de licence sur les fabricants de spiritueux et falsification des substances alimentaires :*

Reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 286. En comité, quarante-unième règle suspendue, lue 3e fois et passé, 287. S. R., 296.

36.—*Droit sur le malt :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois, 4e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 206. S. R., 296.

37.—*Election des membres des Communes,—Pour amender la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 244. Pétition du juge en chef et des juges de la cour supérieure de la province de Québec lue et reçue, 257. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 257. En comité, 261. Amendements proposés et rejetés sur division, 266-7. Lu 3e fois et passé, 268. S. R., 297.

38.—*Enregistrement de biens de famille :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 207. En comité, lu 3e fois et passé, 212. S. R., 296.

39.—*Express Fishwick et messageries des marchands,—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Mills et lu 1re fois, 46. Ordre pour 2e lecture changé, 48. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 53. Rapporté du comité avec divers amendements, 71. Renvoyé de nouveau au comité des banques, 76. Rapporté du comité avec de nouveaux amendements, amendements agréés, lu 3e fois sur division, passé et renvoyé aux Communes, 90. Amendé par les Communes, 185. Amendements agréés par le Sénat, 192. S. R., 296.

BILLS—*Suite.*40.—*Indépendance du Parlement.—Pour mieux assurer :*

Reçu et lu 1ère fois, 209. 2e lecture remise, 215, 232. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 236. En comité, 255. Rapporté du comité avec divers amendements, 256. Amendement proposé et rejeté sur division, 259. Nouvel amendement proposé et rejeté sur division, 259. Amendé sur division, 265. Amendé de nouveau, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 266. Communes refusent d'agréer aux premier et second amendements, 289. Le Sénat insiste sur son premier amendement, division, 289. Le Sénat n'insiste pas sur le deuxième amendement, 290. Communes n'insistent pas sur leur rejet du premier amendement 295. S. R., 297.

41.—*Manitoba.—Avances de certaines sommes d'argent pour les écoles :*

Reçu et lu 1ère fois, 282, quarante-unième règle suspendue, lu 2e fois et 3e fois et passé, 283. S. R., 297.

42.—*Manitoba.—Réclamations entre occupants de terres :*

Reçu et lu 1re fois, 130. 2e lecture remise, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 152. Comité général remis, 176. Amendement proposé, 187. Amendement adopté sur division, 188. En comité rapporté, lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 188. Communes refusent d'agréer à l'amendement, 207. Le Sénat n'insiste pas sur son amendement, 232. S. R., 296.

43.—*Marine marchande 1876.—Pour amender :*

Reçu et lu 1re fois, 203. Lu 2e fois, 41e règle suspendue, lu 3e fois et passé, 206. Réservé, 297.

44.—*Pénitenciers.—Pour amender l'acte de 1875 :*

Reçu et lu 1re fois, 202. Lu 2e fois, 207. Lu 3e fois et passé, 211. S. R., 296.

45.—*Personnes accusées d'assaut simple.—Témoins compétents :*

Reçu et lu 1re fois, 103. 2e lecture remise, 106, 122, 124, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 151. Comité général remis, 176, 189. En comité et rapporté du comité sans amendement, 192. Amendement proposé et rejeté sur division, 198. Lu 3e fois et passé, 198. S. R., 296.

46.—*Personnes emprisonnées à défaut de fournir caution :*

Reçu et lu 1re fois, 207. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 212. En comité, rapporté du comité, 215. Lu 3e fois et passé, 216. S. R., 296.

47.—*Preuve dans certains cas de délits.—Pour amender la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 231. 2e lecture remise, 246, 258. Bill rejeté sur division à sa seconde lecture, 264.

BILLS—*Suite.*48.—*Sociétés de Construction dans Ontario—Pour amender la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 244. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 257. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 263. Amendements agréés par les Communes, 272. S. R., 297.

49.—*Société de construction du comté d'Hochelaga—Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 152. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 154. Rapporté du comité, lu 3e fois et passé, 192. S. R.; 296.

50.—*Société de construction mutuelle—Changement de nom—(Société de prêts et placements de Québec) :*

Reçu et lu 1re fois, 88. 2e lecture remise, 93, 96. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques, 103. Rapporté du comité avec amendements, amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 124. Amendements agréés par les Communes, 129. S. R., 196.

51.—*Société des missions de l'Église chrétienne biblique—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Simpson et lu 1re fois, 91. 2e lecture remise, 96. Motion pour renvoyer le bill à la Cour Suprême proposée et retirée. Lu 2e fois sur division et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 105-6. Rapporté du comité avec divers amendements, amendements agréés 137. Amendement proposé, 147. Amendement rejeté, 148. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 148. Passé par les Communes, 208. S. R., 296.

52.—*Société des missions étrangères, Regular Baptists—Incorporation :*

Présenté par l'honorable M. MacMaster et lu 1re fois, 46. Ordre pour la 2e lecture changé, 48. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 53. Rapporté du comité avec amendements, 80. Motion pour renvoyer ce bill à la Cour Suprême, rejetée, 82. Amendements agréés sur division, lu troisième fois, passé et renvoyé aux Communes, 82. Amendé par les Communes, amendement agréé par le Sénat, 128. S. R., 196.

53.—*Subsides.*

Reçu et lu 1re fois, lu 2e fois, quarante-unième règle suspendue, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 293. S. R., 297.

54.—*Timbres apposés sur les billets promissoires—Pour amender la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 231. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 245. En comité, 257. Rapporté du comité avec divers amendements, 258. Amendements agréés, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 261. Amendement agréé par les Communes, 288. S. R., 297.

55.—*Travaux Publics du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 130. 2e lecture remise, 139. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 152. Comité général remis, 177. En comité rapporté du comité sans amendements, 188. Lu 3e fois et passé, 189. S. R., 296.

- BOIS DE DIFFÉRENTES QUALITÉS, importés en Canada. (*Voir adresses, No 21.*)
- BOISSONS ENIVRANTES. Pétitions pour la suppression du trafic. (*Voir Tempérance.*)
(*Voir bills, No 11.*)
- BRANTFORD. Pétitions demandant l'amendement de l'acte de tempérance. De l'Union chrétienne de tempérance des femmes de. Présentée, 33. Lue, 39. De J. Weyms et Jos. F. Johnston, 34. Lue, 44.
- BRISE-LAMES A BRICHAT-OUEST. Rapport des ingénieurs. *Voir adresses, No 3.*
- “ “ A L'ARDOISE. (*Voir adresses No 4.*)
- BROCKVILLE et OTTAWA. (*Voir chemins de fer.*)
- BUREAU DES POSTES.—Amendement de l'acte de 1875. (*Voir bills, No 12.*)
- BURLAND, J. B., de Montréal, demandant la continuation de lettres patentes pour une encrène pour l'imposition de billets de banque, 47. Lue, 54. Rapporté, 87.
- BURNS, A. et H. Fabricants de soda water de la province d'Ontario. (*Voir Soda Water.*)
- BURPEE, C. Comté de Charlotte, N.-B. (*Voir Ste. Croix.*)
- CAMPBELL, ELIZA MARIA, de Whitby, Ontario. Pétition, demandant le droit de poursuivre son cas de divorce *in forma pauperis*, 63. Lue, 69. Rapportée, 100.
- CANADA :—
Comptes publics du—présentés au Sénat, 39.
Chemin de fer Central du Canada. (*Voir chemins de fer.*)
Assurance agricole. (*Voir assurances, No 6.*)
Copie de la déclaration et du décret dans la poursuite contre Haws. (*Voir adresses, No 45.*)
- CANAL ST. PIERRE. Elargissement. (*Voir adresses, No 6.*)
- GAP BRETON. Transport des malles. (*Voir messages des Communes.*)
- CAUTIONNEMENTS. Etat détaillé des—enregistrés au département du Secrétaire d'Etat, 55.
- GENERAL. Chemin de fer—du Canada. (*Voir chemins de fer.*)
- CEREALES. Expédition de.—par la voie du chemin de fer Intercolonial pour l'Europe, (*Voir adresses, No 20.*)
- CHAMPLAIN, chemin de fer de.—Pétitions au sujet du—(*Voir Grand Tronc.*)
- CHARGEMENTS SUR LE PONT DES NAVIRES. (*Voir bills, No 13.*)
- CHARLOTTETOWN, I. P. E.—
Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119, Lue, 126.
Pétition relative à l'assurance sur la vie du Connecticut, 25. Lue 131.
- CHATEAUGUAY, P. Q. Pétition, se plaignant de la Cie. du Grand Tronc, 51. Lue, 58.
- CHEMINS DE FER :
Acte des chemins de fer, 1868. Extension à l'Île du P.-E. (*Voir bills, No 1.*)
Rapport statistique des chemins de fer du Canada, 261.

CHEMINS DE FER—*Suite.*

Pétitions demandant qu'il soit passé une loi assurant le service régulier des chemins de fer, 34, 51, 54, 74, 86, 98.

Urbain de la ville d'Halifax, 63, lue 69.

Du Grand Tronc (*Voir Grand Tronc.*)

Du Sud. Pétition présentée, demandant un acte pour confirmer un projet d'arrangement, 38. Lue, 47. Rapportée, 54. Pétition demandant certains amendements au dit acte, 38. Lue, 48. Autre pétition, 63. Lue, 69. (*Voir bills, No 21.*)

Du Pacifique (*Voir bills, No 16.*)

Réponse au sujet des instructions données à M. S. A. Fleming, 41. Terminus à Fort William, (*Voir comité 9.*)

Maison des ingénieurs sur la branche entre Fort William et Selkirk (*Voir adresses, No 15.*)

Résolution censurant le gouvernement. Débats, 151, 176, 179, 203, 205, 208, 212. Adoptée sur division, 231.

Débats remis, 189, 192.

Rapport de l'Ingénieur sur la rivière La Paix (*Voir adresses No. 23.*)

Sommes payées par Sandford Fleming. (*Voir adresses, No 29.*)

Lisses d'acier achetées pour le chemin de fer du Pacifique, (*Voir adresses, No 32.*)

De Brockville et Ottawa. Pétition demandant sa fusion avec le chemin de fer Central du Canada, 43. Lue, 51. Rapportée, 54. Autre pétition, 65. Lue. 73. (*Voir bills, No. 15.*)

Central du Canada, pétition demandant un acte pour pourvoir à sa fusion avec le chemin de fer de Brockville et Ottawa, 43, lue. 51. Rapportée, 54. Autre pétition 65, Lue, 73. (*Voir bills, No 15.*)

De Montréal et de la cité d'Ottawa. Pétition demandant que le délai fixé pour l'achèvement du dit chemin de fer soit prolongé. Présentée, 34. Lue, 44. Rapportée, 54. (*Voir bills, No. 19.*)

Intercolonial. Fixation des ateliers à Moncton. (*Voir adresses No 19.*)

Pétitions, 63. Lue, 69.

Pont sur les chutes de St. Jean N. B. (*Voir adresses, No 14.*)

Rails achetés pour le dit chemin. (*Voir adresses, No 32.*)

Terrains expropriés pour le dit chemin. (*Voir adresses, No 34.*)

De jonction de Montréal et Champlain, pétition demandant de faire revivre son acte d'incorporation, 43. Lue, 51. Rapportée, 54. 51e règle suspendue, 55. (*Voir bills, No 18.*)

Du Nord,—Pétition, 54. Lue, 61. Rapportée, 70. (*Voir bills, No 20.*)

COLOMBIE-BRITANNIQUE,—Délimitation des réserves indiennes. (*Voir adresses, No 26.*)

Pêche au saumon dans la rivière Fraser. (*Voir adresses, No 19.*)

COMITÉ :

1. *Des privilèges :*

Tous les membres présents, nommé, 21.

2. *De la bibliothèque :*

Nommé, 36. Message des Communes communiquant les noms des membres devant former partie du comité, 49. Nom des membres du Sénat communiqué aux Communes, 49.

3. *Des banques, du commerce et des chemins de fer :—*

Nommé, 37. 1er Rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 52.
(Les rapports se trouvent sous le titre des bills.)

Les Honorables Messieurs Hamilton (Inkerman) Northup et Trudel ajoutés, 57.

4. *Des Contingents :*

Nommé, 37. Premier rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 52.
Deuxième rapport sur les comptes du Greffier, 234. Deuxième rapport adopté, 246.

5. *Des Bills Privés :*

Nommé, 37. *Premier* rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 44.
Deuxième rapport sur les pétitions de George F. Johnston, cité de Montréal, et de Hugh Hunter du township d'Égremont pour bills de divorce, 44. *Troisième* rapport sur les pétitions de la banque des Marchands du Canada, du révérend Robert Alexandre Fyfe et autres, de John Stewart, de la cité de Kingston, de la compagnie d'Assurance de Québec contre le feu, de David Fisher de la cité de Toronto, et Jane Malvina Draper, de la ville de Whitby, de la pétition de Frederick W. Fishwick et autres des cité et comté d'Halifax, et 51e règle suspendue, 45. *Quatrième* rapport sur les pétitions de la Compagnie d'Assurance contre le feu et sur la vie, la Stadacona, de l'association d'assurance mutuelle contre l'incendie dite de la Grange Fédérale (*Dominion Grange*) de la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa, de la Société de construction mutuelle de la cité de Québec, de la Compagnie de chemin de fer du Sud du Canada, de Hubert Belisle et autres, de la Compagnie d'Assurance Mutuelle sur la vie d'Ontario, de la compagnie du chemin de fer de Brockville et Ottawa, de la compagnie du chemin de fer Central du Canada, de la compagnie d'assurance Nationale, de l'association d'assurance agricole mutuelle du Canada, de l'honorable James Ferrier et autres, et 51e règle suspendue, 54. *Cinquième* rapport sur la pétition de la compagnie d'assurance agricole, 51e règle suspendue, 62. *Sixième* rapport, sur la pétition de la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, 69. *Septième* rapport sur la pétition de Victoria Elizabeth Lyon, 78. *Huitième* rapport, sur les pétitions de Charles A. M. Globensky, de St. Eustache, de l'association de construction de Montréal, de la banque de Liverpool, N.-E., de l'association des cultivateurs de la vigne, 79. *Neuvième* rapport, sur les pétitions de C. Burpee et autres, de G. B. Burland de la cité de Montréal, de William Joliffe et autres, et 51e règle suspendue, 87. *Dixième* rapport, sur la pétition d'Eliza Maria Campbell, de Whitby, 100. *Onzième* rapport, sur la pétition de la société de Construction d'Hochelaga, 137.

COMITÉS—*Suite* :6. *Des impressions :*

Nommé 37. Message des Communes donnant les noms des membres devant faire partie du comité, 49. Noms des membres du Sénat communiqués aux Communes, 50. Premier rapport, réduction du quorum, présenté et adopté, 54. Deuxième rapport sur l'impression de divers documents, 59. Deuxième rapport adopté, 64. Troisième rapport sur l'impression de divers documents, présenté, 83. Troisième rapport adopté, 91. Quatrième rapport sur l'impression de certains documents, 142. Quatrième rapport adopté, 152. Cinquième rapport sur des documents à imprimer, 134 ; rapport adopté, 151. Sixième rapport présenté, 210. Septième rapport présenté, 218. Sixième rapport adopté, 232. Septième rapport remis, 246. Huitième rapport présenté, 246. Septième rapport adopté, 265. Huitième rapport adopté, 265. Neuvième rapport présenté, 271. Neuvième rapport adopté, 274. Dixième rapport présenté, 279. Dixième rapport adopté, 285. Onzième rapport présenté et adopté, 288.

7. *Des débats et délibérations :*

Nommé, 37. Rapport présenté et adopté, 279.

COMITÉS SPÉCIAUX :—

8. Pour la direction du restaurant. Nommé, 57.

9. Sur le terminus du ch. de fer du Pacifique à Fort William. Nommé, 59. Impression des témoignages ordonnée pour les membres du comité seulement, 99. Premier rapport demandant l'impression des témoignages, 178. Deuxième rapport, 249. Considération du deuxième rapport remise, 265, 272, 274. Second rapport adopté sur division, 282.

10. De l'écluse de Fort Frances. Nommé, 62. Impression des témoignages ordonnée, 129. Rapport présenté, 237. Considération du rapport, remise, 256, 260. 272. Adopté, 273.

11. Pour examiner le bill de divorce de Johnston. Nommé, 67. Rapport et témoignages, 75.

12. Pour examiner le bill de divorce de Hunter. Nommé, 71. Rapport et témoignages, 78. Témoignages communiqués aux Communes, 95.

13. Pour examiner le bill de divorce de Lyon. Nommé, 121. Rapport, 137.

14. Relatif à l'impression des dépositions dans les cas de divorce. Nommé, 190. Comité chargé d'amender la quarante-neuvième règle, 191.

COMMERCE :— *Voir comité* No. 3.

Tableaux du Commerce et de la Navigation, 31.

COMMISSION D'HALIFAX au sujet des pêcheries.—(*Voir adresses* No 2.)

COMMISSION DU HAVRE DE MONTREAL :—Renvoi d'employés.—(*Voir adresses* No 16.)

COMMUNES, CHAMBRE DES :—Vient au Sénat, 17, 19.

Orateur des Communes annonce son élection, 19.

Election des membres des—(*Voir bill* No. 37 (*Pour messages des Communes, voir messages.*))

COMPAGNIES :—

- Compagnies incorporées autorisées à prêter de l'argent.—(Voir bills, No 22.)
- No. 1—d'Express Fishwick et des messageries des marchands—Pétition, demandant un acte d'incorporation, présentée, 21. Lue, 27. Rapportée, 46. 51e règle suspendue, 46. (Voir bill No 39)
- No. 2—Dominion. Pétition de Sir A. Galt, C.C.M.G. et autres de Montréal, demandant un acte d'incorporation, présentée, 27. Lue, 33. (Voir bill No. 24)
- No. 3—Nationale de placement. Liste des actionnaires, 39.
- No. 4—du havre de Sydenham (*du port d'Oshawa*), 43. Pétition demandant changement de nom, 43. Lue, 51. (Voir bills, No 27.)
- No. 5—de transit du Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Lue, 64.
- No. 6.—d'Express et de transport d'Ontario (Voir bills, No'25.)
- No. 7.—du havre de Port Whitby. (Voir bills, No 26.)

COMPTES et pièces justificatives du Sénat, 44.

COMPTES publics du Canada, présentés, 39.

AUDITION DES—(Voir bills, No 28.)

CONGÉ D'ABSENCE, accordé à l'honorable M. Ferguson, 259.

CONNECTICUT. Assurance sur la vie du—(Voir assurances, No 8.)

CONSOLIDÉE, Banques—Listes des actionnaires, 54.

CONTINGENTS DU SÉNAT.—(Voir comité, No. 4.)

COUR MARITIME D'ONTARIO. Règles générales et tarif des honoraires des plaideurs, 64.
—(Voir bills No 29.)

COUR SUPRÊME. (Voir bills No 30.)

Règles et ordres généraux, 182.

COURTES-CORNES. Pétition de l'Association Américaine d'éleveurs de—demandant l'abolition du droit sur les bestiaux, présentée, 27. Lue, 33.

CRIMES DE VIOLENCE—Prévention. (Voir bills No 31.)

CRIMINELS FUGITIFS—Extradition. Dépêche du Secrétaire d'Etat de S. M., 56.

CULTIVATEURS DE LA VIGNE DU CANADA. (Voir associations, No 3.)

DÉBOUCHERVILLE. Correspondance relative aux changements ministériels dans la province de Québec. (Voir messages.)

DÉLINQUANTS, jeunes. Pétition demandant certains amendements à la loi relative à la punition, 68. Lue, 77.

DÉLITS,—Preuve dans certains cas de—(Voir bills, No. 47.)

DÉPENSES PUBLIQUES. Interpellation. Débats, 93, 95, 99, 103. Débats remis, 105, 120. Débats, 127.

DISCOURS DU TRÔNE, 19. Considération ordonnée, 21. Adresse en réponse, 24. Débats 27. Adoptée, 30.

DIVISIONS :

Sur une motion d'ajournement, 52.

Sur le bill de divorce de Johnston, 67.

Sur le bill de la Cie. de chemin de fer du Sud du Canada, 147.

Sur le bill relatif à la société des missions de l'église chrétienne biblique, 148.

Sur le bill relatif à la vente des boissons enivrantes, 181, 186.

Sur le bill relatif aux réclamations entre occupants de terres dans Manitoba, 188.

Sur la motion blâmant le lieutenant-gouverneur de Québec, 197.

Sur le bill relatif aux personnes accusées d'assaut simple, 198.

Sur le bill relatif au Receveur-Général, 201.

Sur la motion de l'hon. M. Read au sujet du chemin de fer du Pacifique, 231.

Sur l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 245, 276.

Sur l'acte de l'indépendance du Parlement, 259, 265, 290.

Sur l'acte pour amender la loi de la preuve dans certains cas de délit, 264.

Sur l'acte relatif aux élections des membres de la Chambre des Communes, 267.

Sur l'adoption du rapport du comité du Fort William, 282.

Sur le bill relatif à la Cour Suprême, 294.

DIVORCE. Bills de—, de la dernière session. Proclamation annonçant qu'ils sont sanctionnés, VIII.

(*Voir Johnston, Hunter, Lyon, Campbell.*) (*Voir comités, No 14.*)

DOMINION. Compagnie—(*Voir Compagnie No. 2.*)

DOMINION ALLIANCE. Soc. pour la suppression du trafic des boissons enivrantes. Pétition, 43. Lue, 51.

DOMINION GRANGE. (*Voir assurances, No 5.*)

DOUANE. Droits de douane perçus. (*Voir adresses Nos. 37, 39, 41 et 42.*)

DRAPER, J. MALVINA. Pétition relative au havre de Port Hope, 31. Lue, 35. Rapportée, 46.

DROITS d'excise, perçus pendant les années 1877-8. (*Voir adresses, Nos 25, 36, 38 et 43.*)

DROITS de licence. Sur les fabricants de spiritueux. (*Voir bills, No. 35.*)

DROIT sur le malt. (*Voir bills, No 36.*)

ECLUSE DE FORT FRANCES. (*Voir comité, No 10.*)

EGLISE CHRETIENNE BIBLIQUE. (*Voir Sociétés, No 4.*)

ELECTIONS des membres des Communes. (*Voir bills, No 37.*)

ELEVEURS DE COURTES-CORNES. (*Voir associations, No 1.*)

ELGIN, Q. Pétition demandant que les droits des Sauvages des D. M. soient sauvegardés, 69. Lue, 77.

ENREGISTREMENT des biens de famille. (*Voir bills, No 38.*)

ESPÈCES d'argent américain. (*Voir adresse, No 17.*)

ESSEX, ONT. Pétition, conseil municipal du comté d'—. Sur le sujet d'un changement de tarif, 47. Lue, 54.

EXCISE. Droits d'excise perçus en Canada pendant les années 1876-77-78. (*Adresses Nos. 25, 36, 38 et 43.*)

EXPRESS FISHWICK. (*Voir compagnies No 1.*)

“ et transport d'Ontario. (*Voir bill No 25.*)

EXTRADITION, dépêche du Secrétaire d'Etat de S. M. au sujet de l'extradition des criminels fugitifs, 56.

FALSIFICATION des substances alimentaires. (*Voir bills, No 35.*)

FERGUSON, l'hon. M. Reçoit congé d'absence, 259.

FERRIER, l'hon. James. (*Voir ch. de fer de Jonction de Montréal et Champlain.*)

FISHER, DAVID. Pétition relative au havre de Port Hope, 31. Lue, 35. Rapportée, 46.

FISHWICK. COMPAGNIE D'EXPRESS.—(*Voir compagnies, No 1.*)

FORT FRANCES.—(*Voir comité, No 10.*)

FORT WILLIAM.—Terminus du chemin de fer du Pacifique. (*Voir comités, No 9.*)

FRANCE. Vente de navires canadiens en—(*Voir adresses, No 13.*)

FRANKLIN, COMTÉ D'HUNTINGDON, pétition se plaignant de la conduite de la compagnie du Grand-Tronc, 65. Lue, 74.

Pétition, demandant que les droits des Sauvages des D.M., soient sauvegardés, 69. Lue, 77.

FRASER. Droit de pêche au saumon dans la rivière—C.B. (*Voir adresses, No 19.*)

FRÉDÉRIKTON, N.-B. Pétitions au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119, 123. Lues, 126, 127.

GLOBENSKY, Charles A. M., de St. Eustache, P. Q. Pétitions demandant un amendement à l'acte d'incorporation de la banque Jacques-Cartier, 38. Lue, 48. Rapportée, 79.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL :

(*Voir Richards, Sir W. B.*)

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL—*Suite* :

Le Sénat informé que Son Excellence viendra ouvrir la session, 18. Vient au Sénat, 19. Discours du trône, 19. Se retire, 21. Le Sénat informé que Son Excellence viendra sanctionner des bills, 195. Vient au Sénat, 195. Le Sénat informé que Son Excellence viendra proroger le Parlement, 291. Vient au Sénat, 296. Discours de prorogation, 296.

Adresse, au sujet du départ du—183, 185. Son Excellence informe le Sénat qu'il se rendra dans la salle de séance pour recevoir l'adresse, 193. Réponse du Gouverneur, 200. (*Pour message, voir Messages*)

GODMANCHESTER, Q. Pétition demandant que les droits des Sauvages des D. M. soient sauvegardés, 69. Lue, 77.

GRAND FALLS, N. B. Pétition contre la ventes des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

GRAND-TRONC, cie. ch. de fer. Pétitions se plaignant qu'elle ne remplit pas les devoirs et obligations de la Cie. du ch. de fer de Champlain.

du comté de Napierreville, présentée 30. Lue, 34. Imprimée, 35.

de Beauharnois, St. Isidore et St. Urbain, 43. Lue, 51.

du township de Sherrington, 49. Lue, 54.

de St. Rémi, 47. Lue, 54.

de Châteauguay, 51. Lue, 58.

de Ste. Philomène, 51. Lue, 58.

de Franklin, comté de Huntingdon, 65. Lue, 74.

de St. Jean Chrysostôme, 82. Lue, 86.

de Ste. Martine, 92. Lue, 98.

Pétition demandant le droit de croiser la voie du ch. de fer Grand-Tronc dans la cité de Toronto, 33. Lue, 38.

Réponse à une adresse, état du mouvement du fret et des voyageurs par la voie du pont Victoria, 41.

Pétition, demandant l'autorisation d'établir un fonds de prévoyance pour ses employés etc., 43. Lue, 51. (*Voir bills, No 17.*)

GRANGE FÉDÉRALE, (*Voir assurances, No 5.*)

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE. Rapport annonçant la nomination de l'hon. Rosaire Thibaudeau, 16.

GREY, ONT., COMTÉ DE—Pétition demandant certains amendements à l'acte de tempérance 1864. 38, lue 47. 123, lue 128.

GYPSE ET PLATRE DE PARIS, importés, (*Voir adresses, No 24.*)

HALIFAX, N.-E. :

Pétition de Robie Uniacke au sujet du chemin de fer urbain de—, 63. Lue, 69.

Commission des Pêcheries. (*Voir adresses, No 2.*)

HAWES, déclaration et décret dans la poursuite du Canada contre—(*Voir adresses, No. 45.*)

- HINCHINBROOKE, Q.—Pétition demandant que les droits des Sauvages soient sauvegardés, 69. Lue, 77. Autre pétition, 77. Lue, 83.
- HOHELAGA, Société de Construction d'—(*Voir société*, No 5.)
- HUNTER, HUGH, Township d'Egremont, Ontario.—Pétitionnaire pour un bill de divorce. Pétition, 33. Certificat du Greffier relatif au paiement de l'honoraire. Papiers et documents présentés, 39. Pétition lue et reçue, 40. Pétition rapportée, 44. (*Voir bills*, No 33.)
- HUNTINGDON, (village de).—Pétition demandant que les droits des Sauvages des Deux-Montagnes soient sauvegardés, 69. Lue, 77.

ILE DU PRINCE-EDOUARD,

Service du département de la Marine et des Pêcheries, (*Voir adresses*, No 18)

- IMPÉRIALE. Banque Impériale du Canada. Liste des actionnaires, 61.
- IMPRESSIONS, (*Voir comités*, No 6.)
- INDEMNITÉ ARBITRALE, sur le sujet des pêcheries, (*Voir adresses*, No 2.)
- INDÉPENDANCE DU PARLEMENT, (*Voir bills*, No 40.)
- INTERCOLONIAL, (*Voir chemins de fer*.)
- JACQUES-CARTIER. (*Voir banques*.)
- JOHNSTON, GEO. T.—Pétition pour un bill de divorce. Paiement de l'honoraire, certificat du greffier, 31. Présentation de papiers, 35. Pétition lue et reçue, 36. Pétition rapportée du comité, 44. (*Voir bills*, No 32.)
- JOLIETTE, P. Q.—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 190.

KINGSTON, Ville de :

Pétitions de John Stewart, présentée, 31. Lue, 35.

L'ARDOISE, brise-lame de—(*Voir adresses*, No 4.)

- LETELLIER, LUC—de St. Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, commission présentée par le Sec. d'Etat, 174. Factum au sujet des changements ministériels dans la province de Québec, 107.
- LIMITES nord-est, nord et nord-ouest du Canada. Adresse à Sa Majesté, 268. (*Voir Messages*.)
- LONDON, Ont. : Pétition de J. Walker *et al*, demandant le droit de croiser le chemin de fer Grand Tronc dans la cité de Toronto, 33. Lue, 38.
- LYON, Victoria Elizabeth, Ottawa, Ont. Pétition demandant un bill de divorce, présentée, 65. Papiers présentés, 74. Pétition lue, 75. Pétition rapportée du comité, 79. Certificat du greffier relatif au paiement de l'honoraire, 65. (*Voir bills*, No 134.)
- MACCULLOCH, F. Montréal. Pétition, 209.
- MAISON des ingénieurs sur le chemin de fer du Pacifique. (*Voir adresses*, No. 15.)
- MAISON de refuge des petits porteurs de journaux de Toronto. Pétition, 68. Lue, 77.

MALLES, irrégularité des malles dans la province de la Nouvelle-Ecosse. (*Voir adresses, No 7.*)

MALLES, transport des malles dans le Cap-Breton. (*Voir message des Communes.*)

MALT, droit sur le—(*Voir bills, No 36.*)

MANITOBA, terres de. (*Voir adresses, No 11.*)

Mise à exécution de l'Acte 38 Victoria, chapitre 53. Rapport du Gouverneur Morris. (*Voir adresses, No 31.*)

Avance de sommes d'argent pour les écoles. (*Voir bills, No 41.*)

Réclamations entre occupants de terre. (*Voir bills, No 42.*)

MARCHANDS, banque des. (*Voir banques.*)

Messageries des, et compagnie d'express Fishwick. (*Voir compagnies, No 1.*)

MARINE et Pêcheries, rapport annuel du ministre, 39. Supplément, 263. Département à l'Île du Prince-Edouard. (*Voir adresses, No 18.*)

MARINE marchande. (*Voir bills, No 43.*)

MARYSVILLE, N. E. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

MESSAGES

De Son Excellence—

Communiquant certaine dépêche relative à l'extradition de criminels fugitifs, 56.

Communiquant certaine dépêche au sujet de la nomination de sénateurs additionnels, 58.

Communiquant une adresse du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province de Québec, 100.

Communiquant un factum de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, 107.

Communiquant une lettre de l'honorable C. B. DeBoucherville, 154.

Transmettant la correspondance relative à l'inclusion de territoires dans la Puissance, 261.

Des Communes—

Communiquant les noms des membres du comité de la bibliothèque, 49. Réponse, 49.

Communiquant les noms des membres du comité des impressions, 49. Réponse, 50.

Demandant copie des contrats, etc., pour le transport des malles dans le Cap-Breton, 133. Prise en considération, 139. Réponse, 140.

MESSAGES—*Des Communes*—Suite.

Au sujet d'une adresse à Son Excellence exprimant le regret occasionné par son départ, 183. Réponse, 185.

Refusant d'agréer à l'amendement au bill relatif aux réclamations de terres à Manitoba, 207.

Au sujet d'une adresse à Sa Majesté relative aux limites septentrionales du Canada, 268. Réponse, 269.

Refusant d'agréer à l'amendement au bill relatif au chemin de fer du Pacifique, 275. Réponse, 276.

Concourant dans l'adresse à Sa Majesté au sujet des limites septentrionales du Canada, 277.

Refusant d'agréer aux amendements faits au bill intitulé : " Acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement, 289. Réponse, 289.

Refusant d'agréer les amendements relatifs au bill de la Cour Suprême, 293. Réponse, 294.

Du Sénat :

Communiquant aux Communes les témoignages dans le divorce de Hunter, 95.

Communiquant aux Communes les témoignages dans le divorce de Johnston, 97.

Communiquant les témoignages pris dans le divorce de Lyon, 177.

MIDDLESEX Ont: Pétition demandant un changement de tarif, 51.

MOLSON, liste des actionnaires de la banque—, 90.

MONCTON, fixation des ateliers de l'Intercolonial. (*Voir Adresse No 9.*)

Pétition contre la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

MONTREAL :

Commission du havre. Renvoi de ses employés. (*Voir Adresses, No 16.*)

Réponse au sujet du refus des commissaires du havre de laisser passer sur les quais les engins des chemins de fer Québec, Montréal et Ottawa, 41.

Chemin de fer de Jonction de Montréal et de la cité d'Ottawa, (*Voir ch. de fer.*)

Association de construction de Montréal. (*Voir association No 2.*)

Pétitions :—

de l'hon. Sir A. T. GALT, C. M. G. et autres, demandant un acte d'incorporation comme la "*Dominion Company.*" (*Voir Compagnies, No 2.*)

J. B. Burland, (*Voir Burland.*)

des Pilotes de Québec et de—présentée, 38. Lue, 47. Rapportée, 54.

F. Macculloch *et al.* Présentée, 209.

MORRIS, Lieut-Gouverneur de Manitoba, Rapport sur la mise à exception de l'acte 38 Vic., ch. 53. (*Voir adresses, (No 31.)*)

MUTUELLE, ASSURANCE—Sur la vie d'Ontario. (*Voir assurances, No 43.*)

MUTUELLE, Société de construction de Québec. (*Voir sociétés de construction.*)

NAPIERREVILLE, comté de—Pétition contre la Cie. de chemin de fer du Grand Tronc, présentée, 30. Lue, 34. Imprimée, 35.

Société de construction de—(*Voir sociétés.*)

NATIONALE, BANQUE, liste des actionnaires, 31.

NATIONALE, Cie. de placement. (*Voir compagnies, No 3.*)

NATIONALE, Assurance—(*Voir assurances, No 4.*)

NAVIGATION. Tableaux du commerce et de la—, 31.

NAVIRES de construction canadienne vendus en France. (*Voir adresses, No 13.*)

NORD, ch. de fer du,—(*Voir ch. de fer.*)

NORD-OUEST, ordonnances du lieutenant-gouverneur des Territoires du—, 80.

NORTH SIDNEY, N. E. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

NORTHERN LIGHT. Vapeur d'hiver, I. P. E. (*Voir adresses, No 8.*)

NOUVEAU-BRUNSWICK. Liste des actionnaires de la Banque du—, 35.

NOUVELLE-ECOSSE. Irrégularité des malles. (*Voir adresses, No 7.*)

ONTARIO :

Assurance sur la vie d'—Pétition, 38. (*Voir assurances, No 3.*)

Banque d'—Liste des actionnaires, 54.

Sociétés de construction dans—, (*Voir bills, No 48.*)

ORDONNANCES du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest, 80.

OROMOCTO, barre d'—rivière St. Jean. (*Voir adresses, No 12.*)

OSHAWA. (*Voir Compagnies, No. 4.*)

OWEN SOUND, Ont : Pétition des fils de la tempérance, 123. Lue, 127.

PACIFIQUE :

Télégraphe du,—(*Voir adresses, No 5.*) (*Voir ch. de fer.*)

Rapport de S. Fleming, ing. en chef du ch. de fer du.—244.

PARLEMENT. Proclamations relativement à l'ouverture du—5 à 13. Prorogé, 298.

- PÉNITENCIERS.** Amendement de l'Acte de 1875. (*Voir bills, No 44.*)
- PERSONNES accusés d'assaut simple, témoins compétents.** (*Voir bills, No 45.*)
- PERSONNES emprisonnées à défaut de fournir caution.** (*Voir bills, No 46.*)
- PETERBOROUGH, R., Ont.**—Pétition, 69. Lue, 78.
- PICTOU, N.-E.**—Pétition contre la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.
Banque de. Liste des actionnaires, 98.
- PILOTAGE,** règles et règlements faits par les commissaires, (*Voir adresses, No 33, et 47.*)
- PILOTES des ports de Québec et de Montréal,**—Pétition demandant un acte d'incorporation, 38. Lue, 47. Rapportée, 54.
- PLATRE DE PARIS,** importé. (*Voir adresses, No. 24.*)
- PONT sur la rivière Ste. Croix.** (*Voir Ste. Croix.*)
sur les chutes de St. Jean, N.-B. (*Voir adresses, No 14.*)
- PORT HOPE.**—Pétition de D. Fisher et de G. M. Draper, demandant le droit de vendre, et d'aliéner les droits et la propriété du havre de Port Hope, 31. Lue, 35. Rapportée, 46.
- PORT WHITBY,** (*Voir Cies., No. 7.*)
- PORTEURS DE JOURNAUX,** de Toronto, (*Voir maison de refuge.*)
- PORTLAND, St. Jean, N.-B.**—Pétition au sujet de la prohibition de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 125.
- POSTES,** Amendement de l'acte du bureau des, 1875. (*Voir bills, No 12.*)
- PRESBYTÉRIENNE, EGLISE—du Canada.** Pétition demandant un acte d'incorporation 61. Lue, 66.
- PREUVE DANS CERTAINS CAS DE DÉLIT—**(*Voir bill No 47.*)
- PRIVILÈGES—**((*Voir comité No 1.*))
- PROCLAMATIONS—**1 à 13.
- PROUREUR-GÉNÉRAL—***Voir bill, No 14.*
- PROTECTION.**—Pétition demandant la protection des agriculteurs, 43. Lue 51.
- PUBNICO, N. E.**—Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue 126.
- PUISSANCE—**Inclusion de territoire dans la—, Message, 261.

QUÉBEC :

Banque de. Liste des actionnaires, 39.

Compagnie d'assurance contre le feu de—(*Voir assurances, No 2.*)

QUÉBEC—*Suite.*

- Pilotes de—et de Montréal. Pétition, 38. Lue, 47. Rapportés, 54.
 Société de construction Mutuelle de la cité de Québec. (*Voir sociétés de construction.*)
 Adresses des deux Chambres du parlement de la province de—au Sénat, 100 à 102.
 Factum de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec au sujet du renvoi de ses ministres, 107 à 118. (*Voir adresses, No 12.*)
 Lettre de M. DeBoucherville, 154.
 Commission du lieutenant-gouverneur, 174.
 Motion blâmant la conduite du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, 194. Débats, 196. Amendement rejeté sur division, 197.
 Motion adoptée, 198.

RAILS d'acier, transport à Duluth ou à Winnipeg. (*Voir Adresses, No 30.*)

RAPPORTS :

- Du ministre d'Agriculture 1877, 31.
 Du Commerce et de la Navigation 1877, 31.
 De la distribution des statuts du Canada, 40 Vic., 39.
 Annuel du ministre des Travaux Publics 1876 et 1877, 39.
 Annuel du département de la Marine et des Pêcheries 1877, 39.
 Du Maître Général des Postes 1877, 39.
 Etat des cautionnements enregistrés au département du Secrétaire d'Etat, 55.
 Du Secrétaire d'Etat de l'année 1877, 69.
 Copie des ordonnances passées par le lieutenant-gouverneur en Conseil des territoires du Nord-Ouest, 80.
 Rapport statistique des chemins de fer du Canada, 261.
 Supplément No. 2 du dixième rapport de la Marine et des Pêcheries, 263.

RECEVEUR GÉNÉRAL. (*Voir bills, No 14.*)

RÈGLES et ordres généraux de la Cour Suprême et de la Cour de l'Echiquier, 182.

RÈGLES DU SÉNAT :

- 14e Règle suspendue, 150, 281.
 51e règle suspendue, 46, 55, 62.
 41e règle suspendue, 205, 206, 207, 283, 286, 287.
 55e règle amendée, 124.
 49e règle, envoyée à un comité spécial, 191.

REGULAR BAPTIST. Société des missions étrangères. (*Voir Sociétés, No 1.*)

RÉPONSES A DES ADRESSES DE LA DERNIÈRE SESSION :

- Etat du mouvement du fret et des voyageurs par la voie du pont Victoria, 41.
 Instructions données à M. Fleming au sujet de l'établissement d'un terminus sur la côte du Pacifique, 41.
 Copie de lettres etc., etc., au sujet du refus de la commission du havre de Montréal de laisser passer sur les quais du port de Montréal les engins etc. du chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, 41.

RÉPONSE A DES ADRESSES DE LA DERNIÈRE SESSION—*Suite.*

Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies au sujet de l'adresse relative à l'extradition des criminels fugitifs, 56.

Dépêches du Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies au sujet de l'adresse relative à la nomination de Sénateurs additionnels, 58.

RÉSERVES INDIENNES DANS LA C.B. (*Voir adresses, No 26.*)

RESTAURANT DU SÉNAT. (*Voir comités, No 8.*)

RICHARDS, Sir William Buell—annonce son intention d'ouvrir la session, 16. Vient au Sénat, 17.

RIMOUSKI. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 1876, 22.

SAGUENAY. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 1877, 52.

SAUMON. Droit de pêche dans la rivière Fraser, C.B. (*Voir adresses, No 19.*)

SAUVAGES DES DEUX MONTAGNES. Pétition demandant que leurs droits soient sauvegardés, 69. Lues, 77. Autre pétition, 77. Lue, 83.

SECÉTAIRE D'ÉTAT. Etat des cautionnements enregistrés au bureau du—55. Rapport présenté, 69.

SÉNAT:

Le greffier présente ses comptes, 44.

Sénateurs additionnels, dépêche de Sa Majesté, 58.

SHERRINGTON, P. Q. Pétition se plaignant de la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, 47. Lue, 54.

SOCIÉTÉS :—

De construction dans Ontario. Amendement de la loi. (*Voir bills No 48.*)

No. 1, des missions étrangères Regular Baptist. Pétition demandant un acte d'incorporation, 31. Lue, 34. Rapportée 45. (*Voir bills, No 52.*)

No. 2, de construction, mutuelle de la cité de Québec. Pétition demandant de nouveaux pouvoirs, présentée, 34. Lue, 44. Rapportée, 54. (*Voir bills, No 50.*)

No. 3, de construction de Napierreville. Pétition, 58. Lue, 64.

No. 4, des missions de l'église chrétienne biblique. Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Lue, 64. Rapportée, 87. (*Voir bills, No 51.*)

No. 5, de construction de Hochelaga. Pétition demandant une nouvelle charte d'incorporation, 63. Lue 69. Rapportée, 137. (*Voir bills No 49.*)

SODA WATER. Pétitions des fabricants de—dans la province d'Ontario;

Pétition demandant le droit d'enregistrer les marques ou noms imprimés sur leurs bouteilles. Présentée, 27. Lu, 33.

ST. ANDREWS, N.-B. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

ST. GEORGES, ONT. Pétition, demandant l'amendement de l'acte de Tempérance. 51. Lue, 58.

- ST. HYACINTHE, liste des actionnaires de la banque de—, 62.
- ST. ISIDORE, P. Q. Pétition se plaignant de la Cie. du Grand Tronc, 43. Lue, 51.
- ST. JEAN. Liste des actionnaires de la banque—, 61.
- ST. JEAN N.-B. Pétition au sujet de la vente des spiritueux, 119. Lue, 126.
- ST. JEAN, N.-B. Amélioration de la rivière—à la barre d'Oromocto. (*Voir Adresses*, No. 76.)
- ST. JEAN, N.-B. Pont sur les chûtes à. (*Voir Adresse*, No 14.)
- ST. JEAN CHRYSOSTOME. Pétition se plaignant de la conduite de la Cie. du Grand Tronc, 82. Lue, 86.
- ST. MICHEL ARCHANGE. Pétition contre la Cie. de chemin de fer Grand Tronc. Présentée, 30. Lue, 34. Imprimée, 35.
- ST. PIERRE. Canal—(*Voir Adresse*, No 6.)
- ST. RÉMI, P. Q. Pétition se plaignant de la Cie. du chemin de fer du Grand Tronc, 47. Lue 54.
- ST. STEPHENS, N.-B. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes 119. Lue, 126.
- ST. THOMAS. Pont—Pétition du Conseil Municipal demandant certains changements à l'acte au sujet du chemin de fer du Sud, 38. Lue, 48. Autre pétition, 69. Lue, 77.
- ST. URBAIN, P. Q. Pétition se plaignant de la Cie. du Grand Tronc, 43. Lue, 51.
- STE. CROIX. Pétition au sujet de la construction d'un pont sur la rivière—65. Lue, 73. Rapportée, 87.
- STE. MARTINE, Q. Pétition se plaignant que la Cie du Grand-Tronc ne remplit pas les obligations de la ci-devant compagnie du chemin de fer de Champlain, 92. Lue, 98.
- STE. PHILOMÈNE, Q. Pétition se plaignant de la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, 51. Lue, 58.
- STADACONA, Cie d'Assurance—(*Voir Assurances*, No 1.)
- STATUTS DU CANADA. Rapport de la distribution des—39.
- STEWART, JOHN.—Pétition demandant le remboursement d'une somme d'argent déposée avec sa pétition contre l'élection de sir John A. Macdonald, 31. Lue, 34. Rapportée, 46.
- SUBSIDES. (*Voir bills*, No. 53.)
- SUMMERSIDE, I. P. E. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 109. Lue, 126.
- SYDENHAM. Cie au havre de—(*Voir Compagnies*, No. 4.)
- T**ARIF. Pétitions au sujet d'un changement du—51, 54.

TÉLÉGRAPHE DU PACIFIQUE. (*Voir adresses, No 3.*)

TÉMOINS COMPÉTENTS. Personnes accusées d'assaut simple. (*Voir bills, No 48.*)

TEMPÉRANCE.

Pétition au sujet de l'union chrétienne des femmes, 33. Lue, 39.

De la Dominion Alliance, 43. Lue, 51.

De J. Weyms et Jos. Johnston, 34. Lue, 44.

Du village de St. Georges, 51. Lue, 58.

Diverses pétitions du Nouveau-Brunswick, 119. Lue, 126.

“ “ de la Nouvelle-Ecosse, 119. Lue, 126.

“ “ de l'Île du Prince-Edouard, 119. Lue, 126.

Du club de tempérance de Frédéreton, 123. Lue, 127.

Autres pétitions, 123. Lue, 128.

Du conseil municipal du comté de Wellington, 131. Lue, 141.

Du comté de York, N.-B., 127. Lue, 134. (*Voir bills, No 11.*)

TERRAINS expropriés pour le chemin de fer Intercolonial. (*Voir adresses, No 34.*)

TERREBONNE, P. Q. Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 1877, 131.

TERRES dans Manitoba. (*Voir adresse No. 11.*)

TERRES de la Puissance. (*Voir adresse No. 10.*)

THIBEAUDEAU :—L'honorable Joseph Rosaire—est introduit au Sénat, 16. Prête serment, 17.

TIMBRES droits de—perçus en 1876-77-78. (*Voir adresses, Nos 36 et 41.*)

Sur billets promissoires (*Voir adresse No. 54.*)

TORONTO :—

Liste des actionnaires de la banque de—66.

Pétitions de la cité de—de A. A. H. Burns fabricants de *Soda water*. (*Voir soda water.*)

De David Fisher, 31. Lue 35.

De John Walker *et al* demandant le droit de croiser la voie du chemin de fer du Grand Tronc, présentée, 33. Lue, 38.

Des petits porteurs de journaux (*Voir maison de refuge.*)

B. HULDAN :—Pétition 69, 78.

A. F. Bank *et al*, au sujet de la compagnie d'assurance sur la vie du Connecticut, (*Voir assurances, No 8.*)

TOWNSHIPS de l'Est, banque des : Liste des actionnaires, 33.

TRANSIT, Cie de—du Canada (*Voir compagnies, No 5.*)

TRAVAUX PUBLICS—Rapport annuel du ministre des—39. (*Voir bills, No 55.*)

UNLACKE, ROBIE.—Pétition au sujet de l'Intercolonial, 63. Lue, 69.

UNION CHRÉTIENNE DE TEMPÉRANCE DES FEMMES. Pétition demandant l'amendement de l'acte de tempérance, 33. Lue, 39.

VIGNE. Cultivateurs de la—du Canada, (*Voir associations, No 3.*)

VILLE MARIE. Liste des actionnaires de la banque—, 30.

VIN INDIGÈNE. Pétition demandant que le—soit exempté de l'application de l'acte de tempérance, 131. Lue, 141.

WALKER, John *et al.* de London et Toronto, pour Ont., demandant le droit de croiser la voie du Grand-Tronc dans la cité de Toronto. Pétition présentée, 33. Lue, 38.

WASHINGTON. Traité de—Sentence arbitrale rendue par les commissaires à Halifax, en vertu du—(Voir adresses, No. 2.)

WELLINGTON, ONT. Pétition au sujet de l'Acte de Tempérance 1864, 131. Lue, 141.

WHITBY Ville de :—Pétition de Jane Malvina Draper, 31. Lue, 35.

WINDSOR, N.-E. Pétition au sujet de la vente des boissons enivrantes, 119. Lue 126.

WOODSTOCK, N.-B. Pétition au sujet de la prohibition des boissons enivrantes, 119. Lue, 126.

YARMOUTH (Voir Banques.) Pétition au sujet des boissons enivrantes, 119. Lue, 126. Liste des actionnaires de la banque de—, 62.

YORK, N.-B. Pétition au sujet des boissons enivrantes, 127. Lue 134.